

« Initiatives » : les insubmersibles

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

BOURSE

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 14936 – 7 F

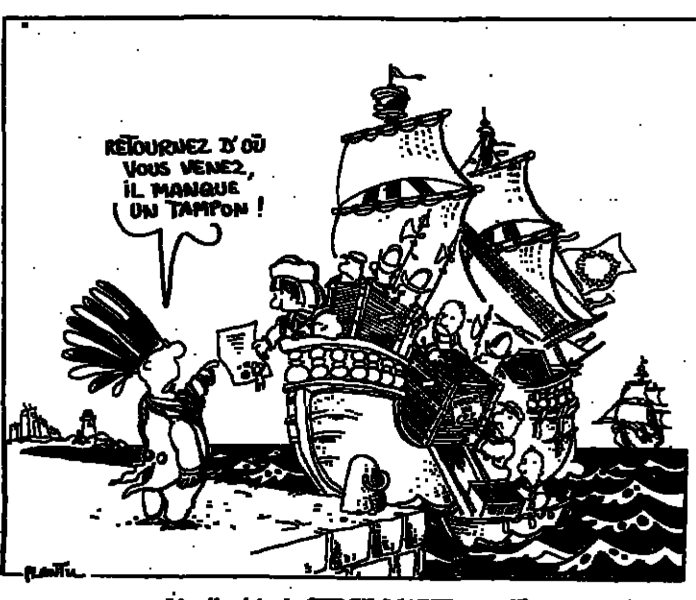
MERCREDI 3 FÉVRIER 1993

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

Une nouvelle menace commerciale des Etats-Unis

Washington interdirait des marchés publics aux entreprises européennes

Les Etats-Unis menacent d'empêcher les entreprises européennes de se porter candidates aux marchés passés par les agences fédérales dans les télécommunications, l'énergie et les transports. Cette mesure interviendrait le 22 mars. Sir Leon Brittan, commissaire européen chargé des relations extérieures, a qualifié cette menace de « coup de force unilatéral ». Les ministres du commerce extérieur des Douze se réunissaient, le 2 février, pour étudier l'ensemble des conflits avec les Etats-Unis.



Lire l'article de SERGE MARTI page 17

Négociation d'abord

APRÈS la guerre de l'acier, celle des télécommunications. L'administration américaine, jugeant discriminatoire une directive ouvrant à la concurrence les marchés publics dans la CEE vient d'annoncer des mesures de rétorsion contre les Douze : leurs entreprises ne pourront plus concourir aux appels d'offres lancés par des agences fédérales. Au centre de la dispute, la concurrence que se livrent de part et d'autre de l'Atlantique les principaux groupes d'équipements et de services de télécommunications, ATT contre Siemens ou Alcatel-Alsthom...

Quelques semaines après l'entrée en fonction de M. Bill Clinton, les conflits ouverts entre les Etats-Unis et la Communauté, mais aussi le Japon et d'autres concurrents de l'industrie américaine, se multiplient, incitant à s'interroger sur les tendances protectionnistes du nouveau président.

SACHANT les dangers que représenterait pour tous, en termes d'activité et d'emploi, une épreuve de force généralisée, la Communauté manifeste sa mauvaise humeur mais garde son sang-froid. Une riposte musclée semble peu probable avant que Sir Leon Brittan, le commissaire européen chargé des affaires commerciales, ait rencontré M. Mickey Kantor, principal négociateur américain et successeur à ce poste de Mme Carla Hills. La rencontre qui aura lieu les 11 et 12 février à Washington devrait être consacrée à la recherche d'un armistice.

La Communauté l'aborde dans des conditions psychologiques plutôt favorables maintenant que les négociations du GATT ont débordé du seul domaine agricole. La responsabilité de leur enlisement est plus largement partagée, et elle n'a plus de raison d'éprouver ce complexe de culpabilité qui paralysait son action. Dans l'affaire de l'acier comme dans celle, aujourd'hui, des marchés publics, le refus de négociation des Etats-Unis n'est guère défendable.

LE moment est donc propice pour une réponse organisée des Douze. Sachant que leur plus grande faiblesse demeure leur aptitude à se diviser, il leur faut éviter toute démarche intempestive. C'est vrai en particulier pour la France, qui a sans doute intérêt à rester « collée » à ses partenaires et à ne pas se distinguer, en refusant par exemple un accord sur la production et les échanges d'oléagineux conclu par la Communauté en novembre et jugé alors de manière quasi unanime comme parfaitement raisonnable.

M. Jacques Delors a proposé, lundi 1er février, une réunion du G7 avec l'idée de parvenir à définir, en compagnie des Etats-Unis et du Japon, une stratégie coordonnée de relance. L'initiative mérite d'autant plus d'être appuyée qu'elle donnera l'occasion aux relations euro-américaines de choisir la voie de la coopération plutôt que celle de l'affrontement.

La décision de M. Rabin de rapatrier une centaine d'expulsés

Les Palestiniens ne se satisfont pas des concessions israéliennes

Après avoir exercé de fortes pressions sur Israël pour l'obliger à une sorte de compromis, Washington a exprimé son soulagement devant la décision prise, lundi 1er février, par M. Itzhak Rabin de rapatrier une centaine de Palestiniens expulsés au Liban et de limiter à un an la durée de bannissement des quelque trois cents autres. Mais cela ne satisfait ni les intéressés ni les pays arabes, qui exigent l'application complète de la résolution 799 du Conseil de sécurité de l'ONU demandant le retour sans délai de tous les proscrits.

Ceux-ci, dans le no man's land où ils campent au sud du Liban, ont, jeudi, scandé : « Non au marchandage, non au retour des cent ! » pour manifester leur refus.

JÉRUSALEM

de notre correspondant

« Il fallait parvenir à une entente avec la seule superpuissance capable de faire avancer les négociations de paix au Proche-Orient. » En une phrase, prononcée tard lundi soir devant les caméras de télévision, le premier ministre d'Israël; M. Itzhak Rabin, a tout dit, tout expliqué du revirement auquel il a été contraint.

La droite nationaliste a traduit : *« Capitulation. Soumission au diktat américain. Volte-face indigne. »* Un coup d'œil à ces réactions, mardi matin dans la presse locale, suffit à rendre compte du climat politique qui va prévaloir ces prochains jours dans le pays. Du côté palestinien, les positions sont un peu moins tranchées. Ce n'est un secret pour personne que les personnalités modérées des territoires occupés, qui négocient depuis seize mois dans le cadre du processus de paix avec les Israéliens, souhaitent sincèrement pouvoir reprendre les discussions. Officiellement, publiquement, le raidissement de M. Rabin les ayant placées dans une situation impossible vis-à-vis de leurs mandants, elles n'ont d'autre choix que de rejeter toute mesure qui *« contournerait »* ou *« ignorerait »* la résolution 799, laquelle fait en principe obligation à l'Etat juif d'annuler son décret d'expulsion et de rapatrier tous les intéressés.

« La résolution du Conseil de sécurité est tout à fait claire et elle doit être respectée », a ainsi déclaré M. Fayçal Husseini, numéro un de l'OLP, la centrale palestinienne, dans les territoires. *« On ne peut pas nous demander d'être partie prenante dans une décision qui semble confirmer la légitimité de mesures cruelles et illégales prises à l'encontre de notre peuple »*, a ajouté Mme Hanane Achraoui, porte-parole des négociateurs. En fait, chacun attend de voir quelles seront les réactions de la rue et des camps palestiniens avant de prendre une position ferme et définitive.

Aux termes du *« compromis »* passé entre le gouvernement de l'Etat hébreu et la nouvelle administration Clinton, *« une centaine »* de Palestiniens, parmi les 415 expulsés le 17 décembre dernier dans le sud du Liban, seront ramenés à leur point de départ *« dans les trois ou quatre prochains jours »*.

PATRICE CLAUDE

Lire la suite et nos informations page 5

La guerre en Bosnie-Herzégovine

Plaider à Sarajevo

Assurer la défense des détenus, pour Sanja Lazic, c'est lutter contre le chaos

SARAJEVO

de notre envoyée spéciale

Sanja Lazic n'a pas le choix. De toute façon, dans le placard de sa salle de bains, le shampooing est gelé, alors elle met des gants pour taper ses dossiers de plaidoirie sur la table de la salle à manger.

Le 2 mai dernier, le cabinet d'avocats qu'elle partageait avec une amie a été soufflé par un bombardement. Dommage, elle venait de s'équiper d'un standard et d'un fax et de prendre des contacts prometteurs avec des compagnies internationales. Elle n'a pu sauver qu'une partie de ses dossiers. Inutile sauvetage : comment plaider un divorce lorsque les familles ont été séparées par la guerre ? Comment réclamer des dommages et intérêts pour un dégât des eaux lorsque la maison a brûlé ?

AGATHE LOGEART

Lire la suite et nos informations page 4 et la chronique de DANIEL SCHNEIDERMANN page 23

POINT DE VUE

Pour un mandat des Nations unies

par Valéry Giscard d'Estaing

L'impuissance de la Communauté européenne à apporter une solution à la crise de l'ancienne Yougoslavie cause davantage de tort à l'idée de l'Union européenne que les palinodies sur la ratification du traité de Maastricht.

Les Européens assistent, impuissants, à la répétition d'actes barbares sur un territoire frontalier de notre Communauté sans avoir le moyen d'y apporter une réponse appropriée. Devant ce spectacle horrifiant, des voix se font périodiquement entendre pour recommander une intervention militaire. Les conditions de cette intervention ne sont guère précisées : doit-elle se limiter à la Bosnie-Herzégovine, ou doit-elle aussi concerner les Etats voisins de la Croatie et de la Serbie ? Doit-elle se réduire à la surveillance de l'espace aérien, ou à l'exécution d'une frappe aérienne sur certains types d'objectifs ?

Lire la suite page 3

M 0147 - 0203 0 - 7,00 F



A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA; Maroc, 8 DH; Tunisie, 750 m.; Allemagne, 2,50 DM; Autriche, 25 ATS; Belgique, 40 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 85 p. ; Grèce, 220 DR ; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 200 L ; Luxembourg, 42 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 2,75 FL ; Portugal, 170 ESC ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 1,90 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

DÉBATS

Europe

Vieux démons et nouvelles espérances

par Jean Kahn

UN constat s'impose aujourd'hui, et il est inquiétant. Nous assistons, depuis près d'un an, en Allemagne, à une spectaculaire escalade d'actes racistes, antisémites ou xénophobes. Ils sont le fait, essentiellement, de très jeunes gens, agissant, fréquemment, devant des badauds dont la passivité n'a eu d'égale que la lenteur de l'intervention des forces de l'ordre.

L'on incrimine habituellement la crise économique ambiante, le chômage, le droit d'asile trop libéralement accordé, l'afflux d'immigrés ou les difficultés d'assumer l'unification de l'Allemagne. Il s'agit là de facteurs favorisants, circonstanciels et cumulatifs. Chacun d'eux justifierait une analyse approfondie qui dépasse le cadre de cette réflexion. Il est à craindre qu'ils ne s'aggravent dans les toutes prochaines années. Les perspectives économiques, politiques et migratoires laissent présager des difficultés croissantes.

Ce constat et ces difficultés ne sont pas réservés uniquement à l'Allemagne, et d'autres pays européens connaissent les mêmes problèmes, de nature et d'intensité fort variables. Ce qui mérite d'être approfondi, en ce qui concerne l'Allemagne, c'est le terreau spécifique de la «germanitude», qui mélange le sol, le sang et la langue, d'une manière univoque. Cependant, l'histoire de l'Allemagne est hybride et résulte d'un balancement entre une culture humaniste et une affirmation de spécificité, hautaine, restrictive, exclusive incarnée par le paroxysme hitlérien : *«Ein Volk, ein Reich, ein Führer»* («un peuple, un empire, un guide»).

A ce jour, en Allemagne, l'intégration ne suffit pas à faire le citoyen. En effet, le code de la nationalité, fondé sur le droit du sang, ne reconnaît la citoyenneté qu'à des «Allemands de souche», fussent-ils, depuis Catherine II, paysans de la Grande Russie. En revanche, ne peuvent espérer bénéficier de cette citoyenneté des immigrés d'origines diverses, que les années passées, le travail fourni, l'éducation allemande acquise, le désir profond d'une nouvelle patrie, ne rendent pas dignes, dans ce contexte, de devenir des citoyens allemands.

Une journée européenne de commémoration

Ce sentiment des citoyens allemands de l'Allemagne unifiée ne facilite pas une évolution juridique et pratique. Les dirigeants, travaillés par des soucis électoralistes, n'osent guère progresser dans une voie différente, à contre-courant populaire.

Malgré des efforts très réels pour assumer une histoire récente et tragique, des tentations perdurent et s'amplifient de vouloir gommer l'ineffaçable, de tirer un trait sur le passé et de céder aux vieux démons de l'hégémonie européenne dans tous les domaines. Citons, pour expliciter cela, deux faits significatifs qui sont deux volontés des gouvernants allemands : celle de ne plus vouloir entendre le rappel de la Shoah et celle de ne pas vouloir insérer dans le traité d'unification ou dans le préambule de la nouvelle Constitution, ainsi que l'avait demandé le Congrès juif européen, la notion de la responsabilité allemande vis-à-vis des victimes du nazisme.

Mais, à côté de ce premier constat inquiétant, il est juste d'en faire un autre, qui permet l'espérance. Des centaines de milliers de citoyens allemands de toutes catégories sociales se sont jetés spontanément dans les rues des grandes villes allemandes pour manifester leur rejet de l'exclusion et leur horreur des agissements des jeunes néonazis. Ces simples citoyens ont formé des chaînes humaines lumineuses pour témoigner de la dignité de l'homme, de la dignité de l'autre. Des hommes politiques allemands parmi les plus éminents, et singulièrement le président Richard von Weizsäcker, se sont joints à ces masses humaines.

Il ne faut pas oublier que l'Allemagne constitue, avec la France, le cœur battant de la construction européenne. Ce cœur battant, malgré des ratés, a, jusqu'à preuve du contraire, arrimé l'Allemagne dans un concept qui dépasse le socialisme et tend à rejoindre un humanisme qui est le contraire de ces vieux démons. Ces éléments éminemment positifs laissent espérer une voie nouvelle, dont les étapes pourraient être ce que nous avons tant demandé : une Europe de l'éthique, par l'harmonisation européenne des législations réprimant durement toute forme de racisme ; l'institution d'une journée européenne de commémoration et d'explication de l'horreur nazie, avec, pour corollaire, l'enseignement, dans toutes les écoles du continent, de la nécessaire tolérance et des conséquences indicibles de certaines doctrines raciales.

L'Allemagne et, avec elle, le continent européen sont à la croisée des chemins : soit retomber dans les vieux démons qui ont entraîné des guerres effroyables, soit pratiquer une politique volontariste de construction européenne et de culture humaniste, plaçant les hommes et les nations dans un concept plus large, plus fraternel ; en un mot, plus humain.

► **Jean Kahn est président du Conseil représentatif des Institutions juives de France et du Congrès juif européen.**

La démocratie subsidiaire ?

par Laurent Cohen-Tanugi et Dominique Bocquet

A quelques semaines des législatives, le débat sur l'Europe, qui avait mobilisé, l'été durant, le pays tout entier, paraît bien loin. Au soir du 20 septembre 1992, les responsables politiques, majoritairement favorables au «oui», promettaient de remédier au «déficit démocratique» qui s'était manifesté au cours de la campagne. Le débat et la pédagogie qui avaient tant manqué à la construction européenne voyaient leur nécessité enfin admise. Quatre mois plus tard, d'Europe il n'est pratiquement plus question dans le débat politique, si ce n'est pour évoquer telle ou telle «renationalisation», au nom de la sacro-sainte subsidiarité.

Pourtant, la réappropriation démocratique de la construction européenne est capitale pour l'avenir du plus grand projet politique de ce demi-siècle finissant. Certes, la crise économique et la tragédie yougoslave expliquent pour une part la récente tiédeur des opinions publiques à l'égard de l'Union européenne. Mais ce sont précisément ces difficultés – et d'autres à venir... – qui rendent indispensable une adhésion réfléchie des peuples.

La conquête de cette adhésion est une tâche de longue haleine. Le débat sur Maastricht a, en effet, révélé la complexité du «déficit démocratique communautaire», question trop longtemps traitée à coup de formules incantatoires. Le temps n'est plus où la solution à ce problème pouvait se réduire au renforcement des pouvoirs du Parlement européen, selon un schéma calqué sur le modèle de l'Etat-nation. Pas davantage n'est acceptable le «syllogisme Séguin» : la nation est le seul cadre possible de la démocratie ; la Communauté européenne n'est pas une nation ; elle est donc, par essence, antidémocratique.

Paradoxalement délaissée par la réflexion intellectuelle jusqu'à la période récente, la construction européenne est trop inédite, trop complexe, trop novatrice pour se laisser enfermer dans de telles simplifications. Son rapport à la démocratie ne peut être correctement pensé qu'à partir de l'identification de sa spécificité politique et institutionnelle. Construction foncièrement originale, l'Europe des Douze est une communauté d'Etats-nations démocratiques. A ce titre, elle est étroitement tributaire de la vitalité démocratique de chacun de ses Etats membres. Les difficultés de la ratification du traité de Maastricht ont montré que le «déficit démocratique» est d'abord un mal national, résultant d'un manque d'information, de participation et de débat auquel chaque Etat membre doit, désormais, remédier.

Cette prise de conscience riche de conséquences ne dispense toutefois pas d'une réflexion sur le devenir des institutions communautaires au regard de la démocratie. La notion de subsidiarité jouera un rôle utile si elle clarifie effectivement les compétences respectives de la Communauté, des Etats membres et des collectivités territoriales. Mais cela ne suffira pas. La Communauté européenne ne fera pas l'économie d'une mise à plat de son dispositif institutionnel.

Un vaste champ s'ouvre à la réflexion. Hélas, gouvernements nationaux et partis politiques sont absorbés par les enjeux internes. Les instances communautaires s'apprêtent, de leur côté, à se lancer dans une fuite en avant diplomatique vers l'élargissement. Or une nouvelle révision des traités est programmée pour 1996. Si le chantier intellectuel n'était pas ouvert dès maintenant, l'Europe se condamnerait à improviser, au dernier moment, les règles dont dépend le bon fonctionnement de ses institutions. A chacun d'en prendre conscience et d'assumer, désormais, sa part d'une aventure qui nous engage tous.

► **Laurent Cohen-Tanugi est avocat, auteur de *l'Europe en danger*, Fayard, 1992. Dominique Bocquet est ancien élève de l'ENA, secrétaire général du Mouvement européen en France. Laurent Cohen-Tanugi et Dominique Bocquet sont les coordinateurs des Entretiens de l'après-Maastricht qui se tiendront à l'initiative du Mouvement européen, le 6 février prochain au Sénat, sur le thème «Démocratie et subsidiarité dans l'Union européenne».**

Réponse à Vauban

Spéculateurs, chômeurs et autres gêneurs

par André Grjébine

LE taux de chômage avoisine 11 %. En extrapolant les politiques économiques poursuivies dans la période récente et en tablant sur l'hypothèse très optimiste d'une croissance annuelle moyenne de 2,5 % à 3 %, l'INSEE prévoit que le nombre de chômeurs se fluctuera en l'an 2000 entre son niveau actuel et une augmentation de 500 000. C'est dans ce contexte qu'il faut apprécier l'admirable sang-froid du premier ministre, qui a récemment expliqué que la défense du franc était une affaire de dignité nationale (1). Heureusement, l'existence de trois millions de chômeurs, sans compter celle de nombreux exclus non répertoriés, n'entache donc en rien notre dignité.

M. Michel Sapin surenchérit en assimilant aux spéculateurs qui jouent contre le franc les hommes politiques et les économistes de plus en plus nombreux qui s'interrogent sur le bien-fondé d'une politique qui s'acharne à privilégier coûte que coûte la parité franc-mark (2). L'argument est d'autant plus plaisant qu'il rappelle une époque qui paraissait à jamais révolue, où ceux qui dénonçaient les tares du régime soviétique étaient accusés de faire le jeu de l'étranger.

Un club qui a pris le nom de Vauban ne pouvait être en reste pour dresser des murailles afin de résister à la spéculation internationale et aux mauvais citoyens qui lui prêtent main-forte à l'intérieur du pays. Réunissant des ministres, d'anciens ministres et d'ex-membres de cabinets ministériels de droite et de gauche, ce club aurait pu se laisser aller à méditer sur l'incapacité à juguler la progression du chômage dont ont fait preuve les gouvernements auxquels la plupart de ses membres ont participé. Il a résisté à la tentation en s'arc-boutant sur un dogmatisme qui s'est révélé si efficace. Il a également scrupuleusement évité d'entrer dans la logique de l'adversaire en analysant sans les déformer des propositions qui ne suggèrent généralement pas une dévaluation du franc, mais un décrochage par rapport au mark afin de permettre une baisse des taux d'intérêt et une relance de l'économie. Enfin, plutôt que de s'enliser dans un débat contradictoire, les membres du club Vauban ont préféré ne pas répondre argument pour argument et régler leurs comptes à ceux qui proposent des politiques alternatives en les accusant d'affaiblir la France et l'Europe. Bien leur en a pris. Le caractère éminemment contestable des rares arguments avancés dans ce texte témoignent de la sagesse qu'ont eue ses signataires de ne pas s'engager plus avant dans une voie semée d'embûches.

L'exemple du Royaume-Uni

Le manifeste publié par *le Monde* affirme ainsi qu'*« aucune des données économiques fondamentales de la France par rapport à l'Allemagne (taux d'inflation, balance des paiements, déficits budgétaires comparés) ne justifie aujourd'hui un changement de la parité franc-mark »*. Des esprits malintentionnés pourraient suggérer que le chômage aurait sans doute mérité de figurer parmi ces «données fondamentales», et qu'en la matière notre performance est l'une des plus mauvaises parmi les pays industriels (fin 1992, le taux de chômage standardisé avoisinait 5 % dans l'ex-RFA et ne dépassait pas 7 % dans la moyenne des sept principaux pays de l'OCDE).

Cette progression du chômage s'explique notamment par la faiblesse de la croissance résultant de la politique du « franc fort » : ainsi, pendant la période 1982-1990, notre taux de croissance moyen (2,4 %) a été le plus faible de tous les grands pays de l'OCDE. Sans doute motivés par une irrésistible envie de nous nuire, les opérateurs sur les marchés financiers en sont venus à déceler cette médiocre évolution en matière d'emploi et de croissance, ce qui explique leurs doutes sur la capacité du prochain gouvernement de poursuivre la politique actuelle et les conduit à anticiper une sortie de la monnaie française du SME à l'occasion des législatives. Certains analystes mettent également en avant les risques inhérents à la détention de créances sur une économie au sein de laquelle les faillites se multiplient.

Par ailleurs, les signataires reprennent le raisonnement selon lequel, pour éviter une fuite de capitaux, l'affaiblissement d'une monnaie doit être compensé par une hausse des taux d'intérêt. Ils ne se sont pas laissé intimider par l'observation des faits qui leur aurait montré que le Royaume-Uni a pu baisser sensiblement ses taux d'intérêt après être sorti du SME, alors même que la situation économique de ce pays étant manifestement plus mauvaise que la nôtre sa marge de manœuvre devait être plus réduite : depuis le 16 septembre 1992, le taux d'intervention de la Banque d'Angleterre a été réduit de 3 points et se situe à 7 % actuellement contre plus de 12 % en France.

La justice n'étant pas toujours de ce monde, l'héroïque combat mené en faveur du franc risque un jour de se retourner contre la construction européenne qu'il est censé servir. Il est à craindre, en effet, que si cette politique devait être durablement poursuivie, elle ne laisse l'économie française dans un tel état qu'à l'échéance fixée par le traité de Maastricht (1997 ou 1999), l'Allemagne sera sans doute réticente à fusionner sa monnaie avec un partenaire exsangue. On pourra alors chanter avec Léo Ferré : « m... à Vauban ! »

(1) «Défendons le franc», *le Monde* du 22 janvier 93.

(2) L'Association nationale des docteurs ès sciences économiques vient par exemple de se prononcer en faveur d'un flottement du franc (*les Cahiers verts de l'économie*, n° 54, janvier 1993).

► **André Grjébine est professeur à l'Institut d'études politiques.**

Audiovisuel

Radio-France, c'est la foire

par Antoine Spire et Claude Villers

JEAN MAHEU va-t-il décider de rendre son mandat de PDG de Radio France ? Radio-France va-t-elle restituer au contribuable l'argent de la taxe sur l'audiovisuel puisque, d'après UNEDIC, le personnel de Radio France ne fait plus partie de l'audiovisuel ni même du monde des spectacles mais est assimilé à des marchands forains ?

Depuis quelques mois, sans bruit... à l'ombre de bureaucraties impénétrables, « on » a décidé de ne plus couvrir par l'assurance-chômage la quasi-totalité des personnels de la radio. Pigistes, cachetiers, ceux qui font les programmes, créent, débattent et assurent tous les jours plus de 90% des émissions, soit la quasi-totalité de ce que vous entendez à la radio, sont, à terme, sans couverture sociale. Nos métiers ne peuvent être fonctionnarisés. Mais aujourd'hui, l'UNEDIC, dirigé par Mme Notat, par ailleurs secrétaire confédérale de la CFDT, laisse courir une nouvelle interprétation des textes administratifs qui jusqu'ici reconnaissaient notre droit à l'assurance-chômage.

Engagés émission par émission, beaucoup d'entre nous, qui ne peuvent assurer le nombre d'heures communément admis par le régime général, obtiennent leurs petits revenus (souvent inférieurs à 10 000 francs par mois) et leur couverture sociale grâce à leur statut d'intermittents du spectacle. Aujourd'hui rejetés, les voilà sans possibilité de se faire rembourser le moindre soin médical.

Les textes invoqués pour nous exclure de toute protection sociale sont à peine croyables. Sous la plume des technocrates de l'UNEDIC, il est affirmé que l'audiovisuel ne serait que la production simultanée de sons et d'images. Voilà la radio hors audiovisuel et le PDG de Radio France, par exemple, qui vient d'être renouvelé par le Conseil supérieur de l'audiovisuel, serait dans l'illégalité la plus totale.

D'autres prétendent que la radio n'est pas un spectacle et que ses personnels ne peuvent donc être assimilés aux intérimaires du théâtre ou de la télévision. Il suffit d'aller voir comment se déroulent nos émissions en public pour découvrir ce qu'il en est. Pourquoi sommes-nous donc traités différemment des personnels intermittents du spectacle de la télévision qui font exactement le même travail que nous ?

L'arpenteur de Kafka

En fait, tel l'arpenteur, Monsieur K, dans *le Château*, de Kafka, nous ne trouvons aucun interlocuteur qui ait le front de nous expliquer pourquoi ceux qui font la radio n'auraient plus droit à l'assurance-chômage des intermittents du spectacle. Le ministère de la culture s'affirme notre *«allié»* mais ne *«peut»* rien faire, dit-il, pour imposer quoi que ce soit aux partenaires sociaux.

La direction de Radio-France comprend le problème... et soutient ses personnels, mais apparemment sans trouver d'interlocuteur responsable.

La CFDT appuie les exigences des intermittents mais ne peut leur obtenir de rendez-vous avec Mme Notat, secrétaire confédérale du même syndicat et présidente de l'UNEDIC apparemment aux abonnés absents. La CGT et FO conseillent aux cachetiers de se syndiquer. Ils ne peuvent appuyer les démarches de coordinations majoritaires qui se substitueraient aux syndicats.

Allons-nous pendant longtemps demeurer des arpenteurs ou des marchands forains ? A défaut de foire, Jack Lang nous accueillera-t-il à nouveau sur les marches des palais de la culture ?

► **Antoine Spire et Claude Villers sont producteurs délégués à Radio-France. Ce texte est également signé de Martine Kaufmann, productrice déléguée à France-Musique, Bernard Chenuaud, producteur délégué à Radio-France Internationale et Bernard Deutsh, producteur délégué à Radio Bleue.**

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15 Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206.806F

ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 49-60-30-10 Télex : 261.311F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
M. Jacques Lesourne, gérant.

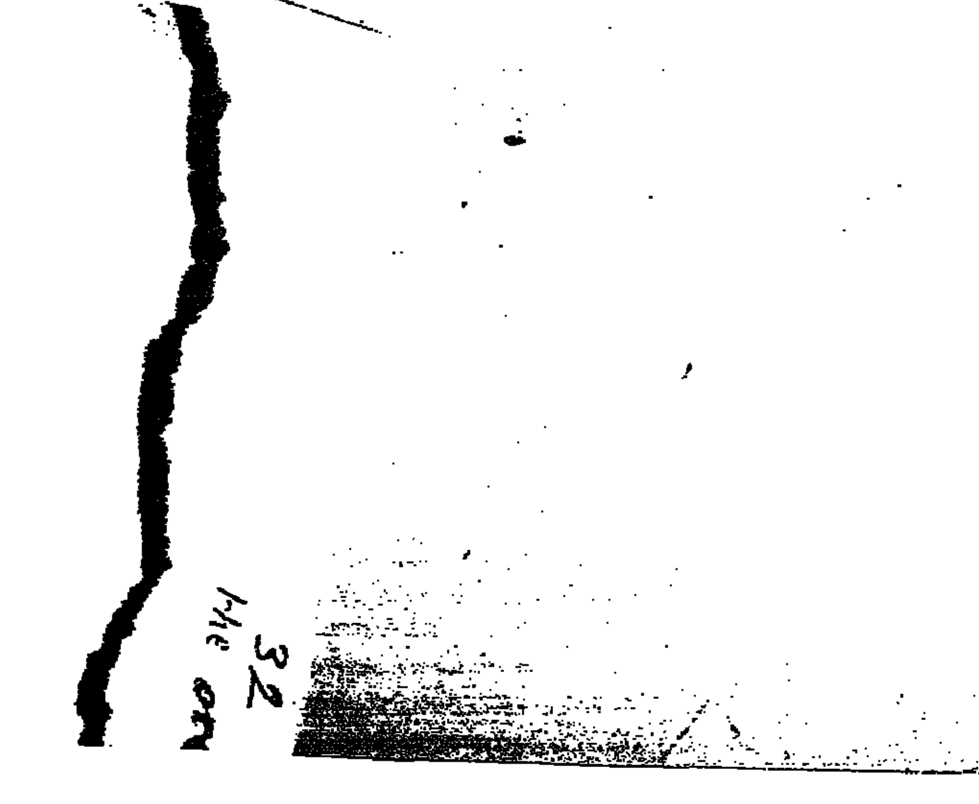
PRINTED IN FRANCE

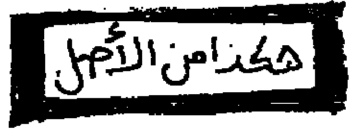
Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437

ISSN : 0395-2037

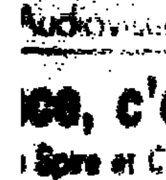
Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33

Imprimerie du « Monde » 12, r. M.-Gunsbourg 94852 IVRY Cedex





ratie subsidiaire



ce, c'est la foi

La guerre dans l'ex-Yougoslavie

Le nouveau gouvernement américain demande du temps pour arrêter sa position

NEW-YORK et WASHINGTON

de nos correspondants

Sommée de préciser sa politique face au conflit en Bosnie-Herzégovine, l'administration Clinton a clairement laissé entendre, lundi 1er février, qu'elle faisait des réserves sur le plan de paix préparé par MM. David Owen et Cyrus Vance, les deux coprésidents de la conférence de Genève sur l'ex-Yougoslavie.

En visite à l'ONU, pour y présenter Mme Madeleine Albright, nouvelle représentante des Etats-Unis, le secrétaire d'Etat, M. Warren Christopher, a fait part de ses *« sentiments partagés »* face à ce plan ; il a précisé que la carte suggérée par MM. Owen et Vance – qui prévoit de diviser la Bosnie-Herzégovine en dix provinces – lui posait *« problème »*. A en croire une source américaine ayant voulu garder l'anonymat, l'administration Clinton estime que ce plan *« entérine »* les conquêtes territoriales des milices serbes et l'*« épuration ethnique »* menée avec l'appui de la République de Serbie.

Pour autant, M. Christopher est resté extrêmement vague sur les intentions de la nouvelle administration. Il est, certes, partisan *« de mesures de pression plus fortes »* de la communauté internationale ; mais l'administration Clinton n'a toujours rien arrêté de *« spécifique »*. Surtout, a-t-il insisté, elle n'a pas encore décidé si les Etats-Unis devaient ou non dépêcher des troupes sur place.

L'administration *« étudie encore »* la politique qu'elle entend suivre dans un conflit dont M. Christopher a assuré qu'il était sa *« priorité »*. En principe, elle est favorable à une levée de l'embargo sur les armes à destination des Musulmans de Bosnie-Herzégovine, à l'instauration d'une zone d'exclusion aérienne au-dessus de cet Etat et à des sanctions plus fortes à l'encontre de la Serbie, accusée d'attiser la guerre dans l'ex-Yougoslavie.

Le forcing de Lord Owen

M. Christopher a fait ces déclarations après avoir déjeuné avec le secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, et avant de s'entretenir dans la soirée avec MM. Owen et Vance, venus à l'ONU afin de mobiliser le Conseil de sécurité au service de leur plan. De cet entretien M. Owen a retiré l'impression que M. Christopher demande qu'*« on lui laisse encore un peu de temps »*. *« C'est assez justifié »*, a admis Lord Owen qui, un peu plus tôt, avait vigoureusement interpellé les Etats-Unis dans une interview à CNN : *« Est-ce qu'ils vont, oui ou non, soutenir ce plan »*, avait-il lancé, en observant qu'il percevait *« des bruits contradictoires à Washington »*.

M. David Owen avait encore dénoncé l'absence de soldats américains dans les rangs de la force de l'ONU déployée dans l'ex-Yougoslavie : *« C'est très bien pour les Etats-Unis de critiquer en restant de côté. (...) Mais j'aimerais voir des soldats américains porter le casque bleu, cela donnerait une meilleure chance à un règlement de paix. »*

MM. Vance et Owen pensent qu'un soutien affirmé du Conseil de sécurité à leur plan de paix, éventuellement appuyé par des troupes de l'OTAN ou de l'ONU, viendrait à bout des réticences des parties en conflit en Bosnie-Herzégovine. En principe, Croates, Serbes et Musulmans doivent dépêcher leurs représentants mercredi à l'ONU, à New-York, pour de nouvelles conversations sur le plan des deux coprésidents.

Un rendez-vous incertain

Pour l'heure, les Musulmans, peut-être confortés par les réticences américaines, paraissent peu désireux de se rendre à ce rendez-vous. S'adressant à l'ambassadeur bosniaque à l'ONU, M. Mohamed Sacirbey, Lord Owen a usé de la menace : *« Nous pouvons vous faire passer pour les méchants »*, a-t-il dit. Il a évoqué la possibilité d'*« isoler »* le régime du président Alija Izetbegovic s'il refusait d'être représenté aux conversations de mercredi à New-York.

Les autorités américaines n'ont d'autre part pas encore fait savoir si elles accorderaient un visa au représentant des Serbes de Bosnie, M. Radovan Karadzic, que l'ancien secrétaire d'Etat, M. Lawrence Eagleburger, voulait faire traduire devant un tribunal international pour *« crimes contre l'humanité »*.

Le dossier de l'ex-Yougoslavie sera de toute façon prioritaire pour Mme Albright. Professeur de relations internationales, ancien membre de l'administration Carter, elle est la deuxième femme – après Mme Jeanne Kirkpatrick – à représenter les Etats-Unis à l'ONU.

A la tête de la mission américaine, cette intellectuelle, née dans ce qui était encore la Tchécoslovaquie, pourrait être secondée par un ancien journaliste, M. Terry Anderson, qui fut l'Américain le plus longtemps retenu en otage au Liban.

AFSANÉ BASSIR POUR et ALAIN FRACHON

Le rapport Warburton fait état de « plusieurs milliers » de victimes

Les Douze dénoncent les « pratiques horrifiantes » du viol

Au moins 20 000 femmes, en grande majorité musulmanes, ont été violées en Bosnie-Herzégovine et plus d'un millier se trouvent enceintes contre leur gré, indique le rapport Warburton, rendu public lundi 1er février à Bruxelles. Ce rapport avait été demandé par les Douze lors du sommet européen d'Edimbourg (Ecosse) en décembre. Une mission dirigée par la Britannique Anne Warburton, et dont faisait partie l'ancienne présidente du Parlement européen, Mme Simone Veil (France), s'est rendue à trois reprises en ex-Yougoslavie, dont la dernière fois du 22 au 26 janvier en Bosnie-Herzégovine.

Le rapport affirme que le nombre de viols atteint *« plusieurs milliers »*. Les estimations dont la mission a eu connaissance varient de 10 000 à 60 000, mais *« les plus raisonnables soumises à la mission situent le nombre de victimes à environ 20 000 »*.

Le rapport souligne que les viols ne se sont pas limités aux femmes musulmanes. Il relève qu'il existe de nombreux témoignages faisant état de viols de femmes et d'enfants serbes et croates ainsi que d'hommes dans des camps de détention.

Les ministres des affaires étrangères des Douze ont décidé à la lumière de ce rapport *« de prendre contact avec les parties prenantes au conflit, et en particulier les dirigeants politiques, pour leur faire part très clairement de la nature incontestable des preuves et de la nécessité impérative de mettre fin à ces pratiques horrifiantes »*. – *(AFP.)*

Réunion de la Commission des droits de l'homme de l'ONU

La « résurgence du racisme et de l'antisémitisme »

GENÈVE

de notre correspondante

La 49e session de la Commission des droits de l'homme de l'ONU, composée de représentants gouvernementaux, a ouvert, lundi 1er février, ses travaux qui se dérouleront jusqu'au 12 mars au Palais des Nations. La séance a été marquée par une allocution de M. Antoine Blanca, secrétaire général adjoint des Nations unies, qui a d'emblée condamné une fois de plus la pratique de la « purification ethnique » dans l'ex-Yougoslavie, laquelle *« a entraîné les plus graves, les plus massives et les plus systématiques violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire : exécutions massives, tortures, viols, internements massifs de civils, déportations, harcèlement de minorités, non-respect des prisonniers »*. De manière plus générale, M. Blanca a évoqué *« la résurgence du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'antisémitisme »*.

La commission a inscrit à son ordre du jour, pour la semaine prochaine, la *« situation des droits de l'homme dans les territoires de l'ancienne Yougoslavie »*. M. Tadeusz Mazowiecki, rapporteur spécial de l'ONU, présentera les conclusions de sa dernière enquête sur le terrain.

M. Cyrus Nasseri (Iran), premier vice-président de la session de 1992, avait ouvert la séance en déclarant notamment : *« Les Etats islamiques se sont efforcés de développer leur propre déclaration des droits de l'homme et en ont déjà adopté le texte »*, ajoutant presque aussitôt : *« Il est de fait que les pays islamiques et les Etats en développement n'ont pas joui d'un poids politique voulu pour contribuer efficacement à la formation d'instruments de base des droits de l'homme. »*

Ces deux déclarations sont apparues aux auditeurs comme typiques d'une rhétorique ambiguë, propre aux diplomates iraniens, où l'on glisse sans problème de la suffisance autoproclamée (« c'est nous qui avons raison »...) à la plainte éplorée des incompris (« on ne veut pas nous écouter »...). Certains participants avaient espéré que l'ambassadeur iranien annoncerait enfin la suppression de la condamnation à mort frappant l'écrivain Salman Rushdie. Mais il n'en n'a rien été.

La Commission a désigné à la présidence de la session un diplomate réputé tant par sa compétence que par son intégrité, l'ambassadeur tunisien Mohamed Ennaceur.

ISABELLE VICHNIAC

□ **Expulsions de Musulmans d'Herzégovine vers le Monténégro.** – Plus de 2 000 Musulmans – hommes, femmes et enfants – expulsés de Trebinje, ville d'Herzégovine contrôlée par les Serbes, se sont réfugiés le week-end dernier au Monténégro, a-t-on appris, lundi 1er février, auprès de la Croix-Rouge de cette République. Plusieurs centaines de Musulmans avaient été contraints par les Serbes de quitter Trebinje la semaine dernière, et autorisés à n'emporter qu'un léger bagage à main. Les autorités serbes locales avaient affirmé *« n'être pour rien »* dans ce *« nettoyage ethnique »*, en rejetant la responsabilité sur des *« groupes hors de contrôle »* qui *« terrorisent »* depuis plusieurs semaines les Musulmans et les Croates locaux, ainsi que les Serbes osant prendre leur défense. – *(AFP.)*

Pour un mandat des Nations unies

Suite de la première page

Doit-elle prendre la forme d'un dispositif de protection autour de Sarajevo, ou s'accompagner d'une reconquête sur le terrain de tout ou partie de l'ancienne Yougoslavie ?

Certains recommandent la recherche d'une solution négociée. Ils soutiennent la démarche conduite, au nom des Nations unies et de la Communauté européenne, par les deux médiateurs internationaux de grande réputation et d'incontestable qualité que sont MM. Cyrus Vance et lord Owen. Leur recommandation d'une organisation territoriale de la Bosnie-Herzégovine fondée sur une partition en dix provinces, dont les unes seraient à prépondérance serbe, les autres à prépondérance croate et les troisièmes à prépondérance musulmane, et dans laquelle serait évitée la cohabitation de plus de deux communautés, constitue la base d'une approche relationnelle.

Elle se heurte malheureusement à deux inconvénients. Le premier est de consacrer, par le tracé des frontières de ces provinces, les gains territoriaux réalisés par les Serbes et les Croates aux dépens de la communauté musulmane. Le second est qu'il est difficile d'imaginer comment une telle structure évitera le retour d'incidents violents, soit que les communautés dominantes oppriment et détruisent les communautés minoritaires, soit que les dirigeants des nouvelles provinces s'efforcent d'en modifier les limites pour rétablir la situation antérieure. Au surplus, les Serbes et les Musulmans viennent de la rejeter.

Qu'on se tourne vers l'intervention militaire ou vers la négociation, l'horizon paraît également bouché.

Cette impasse tient à la situation politique quasi inextricable des communautés qui peuplent la Bosnie-Herzégovine. Aucune d'entre elles n'est prête aujourd'hui, si elle se trouve en position dominante, à respecter l'existence et les droits de minorités voisines. Dès que l'une d'elles retrouve des éléments de supériorité militaire – comme on vient de le vérifier en Croatie, – elle les utilise immédiatement pour reconquérir une partie du territoire qu'on lui a arraché.

La table des négociations ne rassemble pas des représentants des populations qui cherchent à dégager un consensus de paix, mais des chefs de guerre – des *warlords* – qui tentent d'assurer, par des moyens politiques, la consolidation de leurs gains sur le terrain.

Dans une telle situation, il n'existe plus, à mon avis, que deux solutions : l'une est de considérer que la communauté internationale n'a pas les moyens d'assurer le règlement pacifique du conflit qui oppose les populations entre elles, et que, quelle que soit l'horreur de la situation, elle doit laisser ces populations régler entre elles, par la force, les problèmes nés de leur haine et de leur volonté d'exclusion, jusqu'à ce qu'il en résulte un nouvel équilibre.

Cette reconnaissance de la réalité du drame de l'ancienne Yougoslavie aurait peut-être le mérite du réalisme. Mais elle provoquerait, par la poursuite des violences et la confirmation de son impuissance, un profond et durable traumatisme dans toute l'Europe.

L'autre solution consiste à prendre la décision politique de *placer sous mandat des Nations unies le territoire de la Bosnie-Herzégovine.* Cette décision s'appuierait sur les accords d'Helsinki, comportant la reconnaissance des frontières existantes, et l'interdiction de les modifier par la force.

Le mandat de l'ONU s'appliquerait strictement au territoire de la Bosnie-Herzégovine, défini par l'ancienne Fédération yougoslave. Ce territoire, placé sous mandat des Nations unies, serait administré par un haut-commissaire qui aurait mission d'assurer la confiscation des armements lourds, le désarmement des milices et la sécurité quotidienne du pays. Il l'administrerait selon les règles et les usages du droit international. Il recevrait les moyens importants en personnel civil et militaire nécessaires à l'exécution de sa mission.

Vis-à-vis des autres Républiques ex-yougoslaves, un dispositif de sanctions économiques efficacement contrôlé et la menace de supprimer toute relation avec la Communauté européenne leur feraient payer chèrement toute tentative d'intervenir dans les affaires de la Bosnie-Herzégovine.

Un tel mandat serait appelé à durer plusieurs années. La mission confiée au haut-commissaire comporterait le retour à une situation politique normale, la mise en place d'institutions démocratiques représentatives conformément aux propositions du plan Vance-Owen, et les mesures nécessaires à la protection des droits des minorités.

Dès lors que nous écartons deux hypothèses qui paraissent irréalistes, l'intervention militaire sans objectif politique et la négociation avec les chefs de guerre, il faut entrer dans une phase différente, où les moyens puissants de la communauté internationale seront mis à la disposition d'une autorité impartiale et ferme, chargée de conduire la malheureuse Bosnie-Herzégovine le long du chemin difficile du rétablissement de sa paix.

Telles sont les recommandations que nous devrions, je crois, présenter aux membres du Conseil de sécurité, même si elles sont encore éloignées de leurs positions actuelles, marquées par la crainte d'un retour aux interventions « coloniales » et par le souci d'échapper à une tutelle envahissante des grandes puissances occidentales.

Il eût été sage de prendre une telle décision il y a un an. Aujourd'hui, elle constitue encore le cadre politique et juridique qui permettrait d'arracher la Bosnie à l'horreur qui la guette, et dont la prolongation inscrirait une tache infamante sur la conscience européenne.

VALÉRY GISCARD D'ESTAING





EUROPE

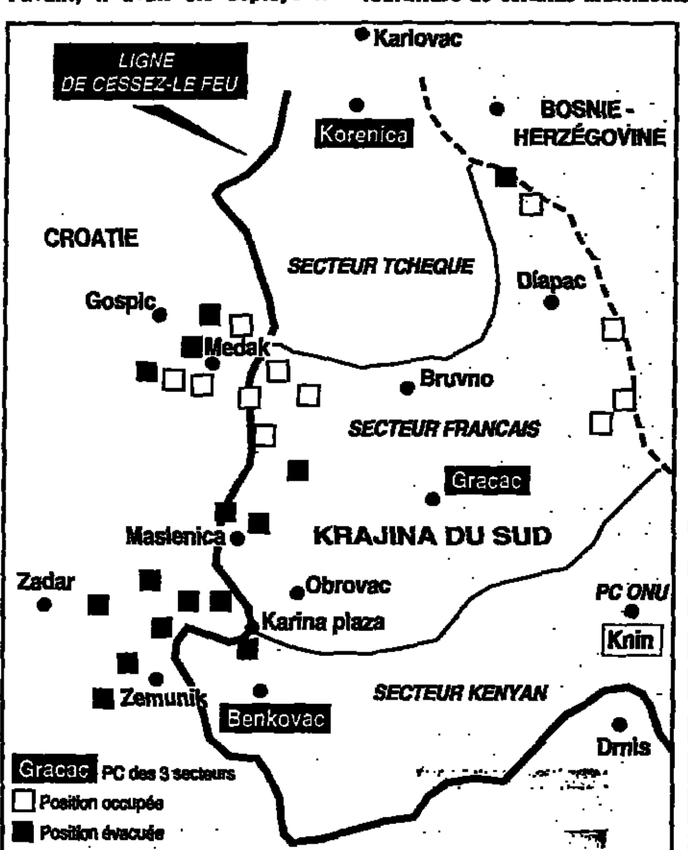
Le bataillon français de Krajina du Sud a évacué la moitié de ses postes d'observation

Depuis la mort, il y a une semaine, à Karina-Plaza, de deux de ses «casques bleus», la France a replié une partie de son dispositif en Krajina du Sud, qui consiste en un bataillon de 900 hommes, en évacuant quinze des vingt-six postes entre lesquels il avait été dispersé. Le bataillon, dont le PC est à Gracac et dont le tiers des effectifs est composé d'appelés volontaires, a été regroupé pour des raisons de sécurité. Il est bordé, d'un côté, par un bataillon tchèque de 465 hommes et, de l'autre, par un bataillon kenyan de 880 hommes.

Dans chacun de ces postes de l'avant, il avait été déployé la valeur d'un groupe de combat (soit une dizaine d'hommes très légèrement armés), qui était chargé de l'observation en avant de la ligne de cessez-le-feu, entre Croates et Serbes, rompue le mois dernier avec l'attaque des premiers contre les seconds. Ce mouvement de repli, dont on affirme, aujourd'hui, dans les états-majors français, qu'il est achevé, concerne au total l'équivalent d'une compagnie du bataillon de Gracac.

La plupart de ces postes d'observation ont été pris dans des tirs croisés d'artillerie, notamment dans la région de Masienica, où les deux camps se sont disputé la possession d'un pont considéré comme une artère vitale, et dans la région de Zemunik, où, déjà, en juillet 1992, deux officiers français avaient trouvé la mort en sautant sur une mine sur le terrain d'aviation. Depuis leur évacuation, il semble que certains des postes tenus précédemment par les «casques bleus» français aient été occupés par les Serbes, qui y ont déployé des chars.

Avec l'envoi d'un groupe aéronaval en mission préventive de protection en Adriatique et avec la fourniture de certains armements lourds, comme des mortiers de 81 mm et des missiles antichars Milan au bataillon de Krajina du Sud, l'évacuation de certains postes participe de toute une série de mesures décidées par la France pour mieux assurer la sécurité de ses «casques bleus». Trois autres bataillons ont été déployés dans l'ex-Yougoslavie : 1 200 hommes pour la logistique à Zagreb, 1 800 autres à Velika-Kladusa (Bosnie) et à Split (Croatie) et 420 autres, encore, autour de l'aéroport de Sarajevo (Bosnie).



La guerre dans l'ex-Yougoslavie

Plaider à Sarajevo

Suite de la première page

Comment se retourner contre l'assureur d'un chauffard quand la voiture s'est ratatinée sous un bombardement? La poste ne marche plus et le contact avec les autres tribunaux de ce qui fut un pays n'est plus possible.

Pour ne pas *«devenir folle»*, dit-elle, avec ses dossiers inutiles sur les bras, Sanja a décidé de continuer son métier, malgré la guerre. Elle est l'un des quinze avocats de Sarajevo qui acceptent d'être commis d'office devant le tribunal militaire. Depuis le mois d'avril, le tribunal civil (hormis la section criminelle) ne fonctionne plus. Le barreau de Sarajevo comptait deux cent cinquante membres. Certains ont fui, d'autres sont passés dans le camp de «l'agresseur», ou se terrent. D'autres encore sont morts. Pour Sanja, continuer à défendre, c'est tenter de lutter contre le chaos, maintenir des miettes d'un Etat de droit auquel elle ne veut pas renoncer. Elle ne le fait pas pour l'argent : chaque dossier lui serait payé un deutschemark si elle acceptait de toucher ses honoraires. Mais elle n'en veut pas tant cela lui paraît dérisoire.

La mère de cette jeune femme de trente ans est musulmane, son père est serbe. *«Orthodoxe, plutôt»*, dit-elle, tant le mot «serbe» est ici honni. Une semaine avant la guerre, elle a épousé un policier, issu comme elle d'un couple mixte. *«Qui suis-je*, s'interroge-t-elle, *au regard du découpage ethnique qu'on veut nous imposer? Je ne rentre dans aucune case, selon ces critères, je n'existe pas.»*

Autrefois, Sanja se disait tout bêtement qu'elle était yougoslave et cela lui suffisait. Aujourd'hui, elle se sent bosniaque de Sarajevo, la ville autrefois si fière de ses mélanges. Aussi, défendre comme elle le fait exclusivement des Serbes ne lui pose aucun problème de conscience. Ce qui la dérange, en revanche, c'est de devoir faire à pied le chemin qui mène à la prison et au tribunal militaire. Une heure et quart de marche dans chaque sens. Il y a quelques mois, sur le même chemin, l'un de ses confrères a été tué par un «sniper». Mais Sanja n'a pas peur. *«Toutes mes peurs sont mortes depuis les bombardements du mois de mai.»*

Les «snipers» haïs

Parmi les quatre-vingt-quinze détenus de la prison militaire, quarante sont bosniaques et quarante-huit serbes. Les Bosniaques, tous engagés dans l'armée, sont poursuivis pour des vols ou des homicides par imprudence, dus à leur inexpérience à manier les armes. Sans être luxueuses, les cellules où ils vivent à cinq ou six ont le chauffage et parfois la télévision. Leurs codétenus serbes ont moins de «chance», leurs cellules sont en fait des cachots. Ils n'ont pas de lumière, ni de lit, mais des matelas qu'ils ne sont autorisés à poser à même le sol que le soir. Mais la nourriture est la même : riz, macaronis, arrosés de thé. Le directeur de la prison, qui est aussi le président du tribunal militaire, Senad Kreho, trente-trois ans – un homme qui ne quitte pas son revolver – se ravitaille comme il peut en nourriture auprès de l'armée bosniaque, car rien n'a suivi, dit-il, les promesses de Bernard Kouchner lors de sa dernière visite, et apparemment l'aide humanitaire ne parvient pas jusqu'aux détenus.

Parmi ces prisonniers serbes, les fameux Herak Damjanovic, accusés de viols multiples, et dont le procès à sensation devrait s'ouvrir à la fin du mois. Ces deux jeunes hommes longilignes, au regard fuyant, répètent leurs aveux à qui veut les entendre, sous la surveillance des gardiens. Ils risquent la peine de mort. Une peine qui n'a encore jamais été prononcée depuis la guerre. Les autres revendiquent leur statut de pauvres bougres, pour la plupart poursuivis pour avoir, un peu comme tout le monde, été retrouvés au mauvais moment en possession d'armes. On rencontre aussi quelques trafiquants présumés, des hommes soupçonnés d'appartenir à la «cinquième colonne», comme cet ex-policier serbe accusé d'avoir joué le jeu de l'ennemi dans une institution qui était, avant la guerre, comme l'armée, un fief des Serbes. Les détenus les plus haïs sont des «snipers», mauvais garçons de Sarajevo et des environs, qui ont reconnu tuer avec un certain plaisir en échange de cinq cents deutschemarks par cible atteinte. Mais ils ne sont plus là : le gouvernement bosniaque les a échangés au printemps contre les cadets de la police – des adolescents de quinze à dix-huit ans – retenus en otage par les Serbes.

Alors, avec sa petite serviette de cuir sous le bras, ses perles autour du cou et ses escarpins ornés de petits nœuds qui s'abîment dans la gadoue glacée de son long chemin, Sanja se contente du menu fretin qu'on lui distribue. Au parloir, gardée par ces soldats bosniaques qu'on appelle les «mandarines», parce qu'il a fallu leur tailler des uniformes dans le dernier tissu disponible, une flanelle rosâtre, Sanja prend contact avec son nouveau client. Elle ne l'a jamais vu encore et il doit être jugé la semaine prochaine. Détenu depuis le 13 septembre, cet ancien ouvrier agricole de cinquante-quatre ans prétend ne pas très bien savoir ce qu'il fait là. On l'a trouvé en possession d'un fusil italien, devant chez lui. *«On me l'a donné et je l'ai gardé parce que j'avais un peu peur.»*

Il n'a plus de nouvelles de sa femme. Il a entendu dire que son appartement avait brûlé. Son fils est détenu avec lui. Il pense qu'il risque un an de prison. Sanja est du même avis. Cet homme-là ne comprend rien à ce qui lui arrive. Du moins est-il provisoirement à l'abri. Une jeune femme qui n'a rien d'une héroïne fera ce qu'elle peut pour qu'une justice aussi «équitable» que possible lui soit rendue.

AGATHE LOGEART

RUSSIE : cinquante ans après la victoire de Stalingrad

M. Eltsine affirme que la crise actuelle «sera surmontée»

Cinquante ans après la capitulation du maréchal Friedrich von Paulus à Stalingrad – tournant de la seconde guerre mondiale, – des survivants de son armée ont été invités, pour la première fois, dans la ville qui fut détruite à 90 % et s'appelle aujourd'hui Volgograd. *«Personne ne nous a maudits d'être allemands»*, a dit M. Gerhard Dengler, un professeur de soixante-dix ans qui fit partie des 250 000 soldats allemands encerclés, dont 6 000 seulement rentrèrent chez eux après la guerre, après que 93 500 eurent été faits prisonniers.

Côté soviétique, même si l'histoire de la bataille ne fut pas trop altérée, le nombre des morts ne fut jamais dévoilé. Aujourd'hui, avec l'ouverture des archives, le directeur du mémorial de Mamaiev Kourgan, M. Teodor Pekarski, parle de 1 200 000 morts (dont près de 500 000 soldats) et de 650 000 blessés.

«Nous nous trouvons aujourd'hui à un tournant similaire, a déclaré, lundi 1er février, le président Eltsine. *Les difficultés, les privations seront surmontées et nous triompherons, car Stalingrad est derrière nous!»* Un appel à ressouder la nation auquel le président du Parlement, M. Khasboulatov, a répondu, lundi, à sa manière : *«Les attaques constantes contre l'exécutif, tendant à rendre l'exécutif responsable de tout, m'incitent à un sombre pronostic pour les prochains mois»*, a-t-il dit, lors d'une rencontre à l'université de Volgograd. *«Les hommes aux commandes se sont révélés d'un niveau ne s'élevant pas au-dessus des cuisines»*, a-t-il ajouté, selon Interfax, en estimant qu'un *«nouveau coup d'Etat»* est possible en Russie, laquelle risque alors d'être *«perdue»*, comme le fut l'URSS. – *(AFP, AP.)*

► La prochaine page «Dates», dans nos éditions datées 7-8 février, sera consacrée à la victoire de Stalingrad.

TURQUIE

Des assurances sont données sur l'acheminement de l'aide humanitaire française à l'Arménie

Le premier ministre turc, M. Suleyman Demirel, a donné, dimanche 31 janvier, l'assurance qu'il ne fera *«pas obstacle»* au transit par la Turquie de l'aide humanitaire française à l'Arménie. En recevant à Ankara deux envoyés du président arménien Levon Ter-Petrossian, MM. Gérard Libaridian et David Chahnazarian, M. Demirel a rappelé que le contenu de cette aide *«ne devait pas être de nature à augmenter la capacité de guerre»* de l'Arménie, a déclaré un haut responsable du ministère des affaires étrangères à Ankara, sous couvert de l'anonymat. Le transit de cette aide avait fait l'objet d'un entretien téléphonique, samedi, entre les ministres des affaires étrangères français et turc; il doit s'effectuer selon des modalités *«en discussion»*, d'après le haut responsable.

Il a été de même précisé que la Turquie poursuivra ses livraisons de blé à l'Arménie (dont 35 000 tonnes ont déjà été livrées depuis octobre). En revanche, aucune réponse positive ne fut donnée à la demande de livraison d'électricité faite par l'Arménie, souffrant d'une absence quasi totale d'énergie. La Turquie avait accepté de brancher des lignes électriques vers l'Arménie en novembre, mais cet accord n'eut pas de suite en raison de la vive réaction enregistrée alors à Bakou.

Dimanche également, des dirigeants azerbaïdjanais en visite à Istanbul – le vice-premier ministre Abbas Abbassov et le ministre de l'intérieur Iskender Hamidov, – ont accusé Ankara de mener une *«politique anti-turque avec l'Arménie»* et de *«n'avoir tenu aucune de ses promesses sur l'aide destinée à l'Azerbaïdjan»*. Ces déclarations ont été faites dans le cadre d'une rencontre avec M. Mesut Yilmaz, chef du Parti de la mère patrie (droite, principal parti d'opposition turque), proche de certains courants radicaux en Azerbaïdjan. – *(AFP.)*

ESPAGNE : des pots-de-vin versés par la société Siemens

Une nouvelle affaire de corruption éclabousse les socialistes

Une fois de plus, le PSOE (Parti socialiste ouvrier espagnol) est empêtré dans une affaire de corruption. Trois membres de ce parti ont touché d'importantes commissions de la firme allemande Siemens pour lui permettre d'emporter le marché d'électrification et de signalisation de l'AVE, le TGV espagnol, qui relie Madrid à Séville, face à la société française Alsthom. Il n'a pas été établi que ces sommes aient profité au PSOE, mais deux des bénéficiaires ont cependant été contraints de démissionner du parti.

MADRID

de notre correspondant

Le contrat emporté par Siemens, écarté dans un premier temps au profit d'Alsthom, était de plus de 100 milliards de pesetas (4,5 milliards de francs) selon le quotidien *El Pais* qui a révélé cette affaire. L'industriel allemand a pu décrocher les adjudications grâce aux interventions auprès du «lobby socialiste» de l'ancien ambassadeur allemand à Madrid, M. Guido Brunner qui, depuis, a abandonné la carrière diplomatique pour devenir conseiller de Siemens.

Il a été établi qu'au moins 825 millions de pesetas (40 millions de francs) ont été versés à des sociétés appartenant à des socialistes afin qu'elles interviennent pour l'obtention des marchés convoités. Mme Aïda Alvarez, ancienne coordinatrice fédérale des finances et de l'administration du PSOE, dont le nom est déjà cité dans d'autres affaires de corruption, n'aurait touché *«que»* 21 millions de pesetas et aurait quitté le parti dès 1989. Son nom a toutefois été évoqué à plusieurs reprises dans la presse, notamment dans le dossier Filesa (financement occulte du PSOE) et à propos de propriétés dont elle affirme : *«Tout ce que je possède, je l'ai gagné en travaillant honnêtement.»*

Le plus gros paquet (803 millions de pesetas) a été enlevé par M. Juan Carlos Mangana, ancien membre de la commission exécutive du PSOE, qui vient de donner sa démission en déclarant : *«Jamais je n'ai utilisé le nom du parti pour mes affaires ou un acte mercantile.»* M. Florencio Ornia, ancien directeur général du ministère de l'industrie et ancien directeur général de la présidence du gouvernement, a également donné sa démission. Deux semaines après avoir quitté ses fonctions, il a créé une société qui a passé un contrat avec Siemens prévoyant que lui soient attribués 2 % d'un marché de 5 milliards de pesetas (240 millions de francs). M. Ornia dénonce aujourd'hui *«la campagne d'insinuations qui met la démocratie en danger»*, et critique la presse qui *«s'érige en juge»*.

Les quelque 825 millions de pesetas représentent moins de 1 % du montant total du contrat total de Siemens, alors qu'il est fréquent de verser de l'ordre de 2 à 3,5 % de commissions quand une entreprise veut arriver à ses fins. Il ne s'agit sans doute que d'une petite partie, celle que le juge Marino Barbero, la bête noire des socialistes, a mise au jour en instruisant l'affaire Filesa. Une perquisition a en effet eu lieu, dans ce cadre, le 4 novembre, dans les bureaux de Siemens à Madrid.

La direction du PSOE a tout de suite fait remarquer qu'on ne pouvait pas lui *«imputer les activités de caractère privé ou professionnel des membres du parti»*, assurant que le parti n'avait pas *«reçu de financement provenant de ces commissions»*. Le ministre des transports, M. José Borrell, a affirmé qu'il ne savait rien et a jugé *«ces pratiques inacceptables»*. Mais le chef du gouvernement, M. Felipe Gonzalez, s'est ému de cette nouvelle affaire dans laquelle est impliqué un ancien directeur général de son cabinet. *«Si une quelconque personne a profité de sa proximité du pouvoir, du gouvernement et du parti pour s'enrichir personnellement en utilisant ses relations avec l'administration, je propose*, a-t-il déclaré, *qu'elle soit immédiatement exclue de l'organisation du parti et de toute relation avec nous.»*

MM. Ornia et Mangana ont donc quitté le PSOE après avoir été entendus par les responsables du parti. Mais cela suffira-t-il pour colmater cette nouvelle brèche?

MICHEL BOLE-RICHARD

AUTRICHE : revers de la droite nationaliste de M. Jörg Haider

La pétition contre l'immigration a été moins soutenue que prévu

Au lieu du million attendu, 417 278 Autrichiens, soit 7,37 % des quelque 5,6 millions d'électeurs, ont signé l'«initiative» du parti d'opposition de droite de M. Jörg Haider (FPOe) sur l'arrêt de l'immigration. En dépit d'une campagne menée tambour battant, le FPOe n'a même pas réussi à mobiliser ses quelque 780 000 électeurs des législatives de 1990.

VIENNE

de notre correspondante

M. Haider avait déclaré avant la clôture du délai de souscription, lundi 1er février, que *«moins de 500 000 signatures ne serait pas un bon résultat»*. La défaite de M. Haider reste cependant relative dans la mesure où son initiative, soutenue par plus des 100 000 signatures requises, devra être soumise dans les six mois qui viennent à un débat et un vote au Parlement. Etant donnée la position minoritaire du FPOe, les revendications de M. Haider – essentiellement un arrêt total de l'immigration et des mesures plus strictes contre les immigrés illégaux – n'ont cependant pas de chances de passer.

Loin d'admettre sa défaite, qualifiée de *«cuisante»* par le ministre de l'intérieur, M. Franz Loeschnak, M. Haider a aussitôt dénoncé bruyamment *«le front du refus»* contre l'initiative de son parti, accusant les autorités d'avoir *«boycotté»* la consultation populaire et d'avoir instauré un climat de *«terreur psychologique»* pour intimider les électeurs.

L'initiative du FPOe s'est heurtée à un front uni des autres formations politiques, des Eglises, des syndicats, des organisations humanitaires et des mouvements de jeunesse, soutenus par les médias, au grand dam de M. Haider. Une manifestation contre le racisme a réuni quelque 200 000 personnes dans une chaîne de lumière à Vienne. Des manifestations analogues, rassemblant des dizaines de milliers de personnes, ont eu lieu dans toutes les grandes villes.

Rhétorique populiste

A Vienne, où le problème des immigrés et celui du travail au noir dans des quartiers abritant plus de 30 % d'étrangers, notamment est-européens et ex-yougoslaves, sont particulièrement aigus, moins de 100 000 personnes (8,8 %) ont soutenu l'initiative de la droite. Le plus grand succès a été enregistré en Carinthie (13,7 % des électeurs), la province de M. Haider, qui y était gouverneur avant d'être contraint de démissionner en 1991 pour avoir vanté les mérites de la politique de plein-emploi sous le IIIe Reich. Les dérapages verbaux de M. Haider contre l'Eglise catholique, et notamment contre l'ancien archevêque de Vienne, le cardinal Franz König, contre le président Thomas Klestil, qualifié de *«fantoche»*, et les affinités de plus en plus évidentes de sa rhétorique populiste avec le discours nazi se sont revélés contre-productifs.

Mais la faible participation s'explique sans aucun doute aussi par la nécessité de signer en public une pétition à la mairie. Le rejet de l'initiative de la droite contre les étrangers ne sera donc pas nécessairement confirmé par les urnes lors des prochaines élections, d'autant plus que, selon des sondages, 76 % des Autrichiens partagent les idées de M. Haider sur l'immigration. Le gouvernement a d'ailleurs pris une série de mesures, vivement contestées par Amnesty International et d'autres organisations humanitaires, pour endiguer l'afflux d'étrangers d'Europe de l'Est tout en assurant que l'Autriche resterait une terre d'asile pour les personnes persécutées. Mais, de toute évidence, M. Jörg Haider s'est définitivement discrédité comme éventuel partenaire d'une coalition gouvernementale, que ce soit avec les conservateurs ou avec les sociaux-démocrates.

WALTRAUD BARYLI

□ **ALLEMAGNE : M. Lothar Bisky, nouveau chef du PDS.** – M. Lothar Bisky, cinquante et un ans, directeur jusqu'en 1990 de la principale académie de cinéma de RDA à Potsdam, a été élu samedi 30 janvier, à Berlin, président du Parti du socialisme démocratique (PDS, ex-communiste). Considéré comme un modéré, il succède à Gregor Gysi, qui ne se représentait pas. – *(AFP, Reuter.)*

PROCHE-ORIENT

ISRAËL : la décision de M. Rabin de rapatrier une centaine d'expulsés

Les Etats-Unis s'estiment sortis d'un mauvais pas

NEW-YORK (Nations unies) et WASHINGTON

de nos correspondants

En ayant, par pressions discrètes, forcé Israël à formuler un « compromis » dans l'affaire des Palestiniens expulsés, les Etats-Unis s'estiment sortis d'un mauvais pas. Les milieux de l'ONU jugent, pour leur part, que l'administration Clinton vient de gagner un temps précieux : il y a maintenant très peu de chances pour que l'affaire revienne avant plusieurs semaines devant le Conseil de sécurité.

Désireuse de ménager les pays arabes et musulmans – exaspérés par la politique suivie par les Occidentaux en Irak et en Bosnie-Herzégovine – l'administration américaine voulait, en effet, éviter d'avoir à mettre son veto, pour la première fois depuis deux ans, à un projet de résolution prévoyant des sanctions à l'encontre d'Israël pour forcer le gouvernement de M. Rabin à annuler les bannissements. Au lendemain de la décision de l'Etat hébreu d'expulser quelque 400 militants ou sympathisants du mouvement de la résistance islamique Hamas, le Conseil avait, le 17 décembre, adopté la résolution 799 enjoignant à Jérusalem de rapatrier tous les proscrits.

Le « compromis » est un instrument politique qui, pour l'heure, va dissuader tout pays membre du Conseil de porter à nouveau l'affaire devant ce forum. Seul pays arabe à en faire aujourd'hui partie, le Maroc s'abstiendra d'une telle initiative parce qu'il lui revient, depuis le 1er février, de présider le Conseil, ce qui impose une certaine neutralité. Les milieux proches du Conseil constatent que les Etats-Unis ont provisoirement réussi à désamorcer la crise. Ils craignaient qu'un pays membre ne se saisisse d'un projet de résolution préparé par la délégation palestinienne, prévoyant des sanctions contre Israël, et ne le présente, cette semaine, au Conseil, contraignant Washington à utiliser son droit de veto.

« Dans dans la bonne direction »

Dès l'annonce de la proposition israélienne, les autorités américaines ont déclaré haut et fort qu'elles y voyaient un moyen de sortir de l'impasse. La Maison Blanche a qualifié le « compromis » suggéré par les Israéliens de *« pas dans la bonne direction »*. En visite pour la première fois à l'ONU en sa qualité de secrétaire d'Etat, M. Warren Christopher a été beaucoup plus catégorique. S'il n'a pas dit que le « compromis » réglait définitivement l'affaire, il a estimé qu'il va *« dans le sens des exigences de la résolution 799 »* et que, de ce fait, il ne rend *« pas nécessaire une nouvelle action du Conseil de sécurité »* sur ce sujet.

Autrement dit, les Etats-Unis s'opposeront à toute initiative visant à condamner Israël au Conseil. S'adressant à la presse, M. Christopher, ton suave et posé de diplomate-avocat, maître dans l'art de la négociation, a qualifié de *« percée »* le « compromis ». Il a ajouté que le président Bill Clinton et lui-même en étaient *« très satisfaits »*. Il est vrai que le secrétaire d'Etat avait consacré beaucoup de son temps au téléphone pour convaincre M. Rabin – réputé pour son entêtement – de faire un geste afin d'éviter un gros embarras diplomatique à une nouvelle administration, censée être mieux disposée que la précédente à l'égard d'Israël.

Le représentant de l'OLP, M. Nasser al Kidwa, a évidemment contredit M. Christopher : *« Accepter la proposition israélienne serait erronné et injuste*, a-t-il dit. *Je suis en désaccord avec quiconque déclare que cette proposition satisfait les exigences de la résolution 799. »* C'était aussi l'opinion de tous les pays musulmans qui réclament toujours que l'affaire soit portée devant le Conseil. En somme, les Etats-Unis ont peut-être gagné du temps, mais il leur reste encore beaucoup à faire pour persuader les Palestiniens de revenir à la table des négociations israélo-arabes.

AFSANÉ BASSIR POUR et ALAIN FRACHON

Les Palestiniens ne se satisfont pas des concessions israéliennes

Suite de la première page

Choisis parmi les 396 qui campent encore là-haut dans la neige et le blizzard des collines libanaises – dix-neuf malades ou expulsés *« par erreur »* ont déjà été ramenés sous juridiction israélienne –, les heureux élus, s'ils acceptent de rentrer, seront ramenés par hélicoptère. *« Pour éviter une marche triomphale dans les territoires »*, précise-t-on dans les milieux de la défense.

Second volet de ce que M. Rabin appelle *« l'arrangement »* passé avec Washington : les presque trois cents Palestiniens qui resteront bannis des territoires seront autorisés à rentrer après une année maximum *« d'éloignement »*. La sentence exceptionnelle, entérinée la semaine dernière par la Cour suprême d'Israël, prise contre eux pour cause d'appartenance avérée ou de sympathie présumée avec les organisations islamistes palestiniennes, est réduite de moitié. Si tout se déroule comme prévu à Washington, certains pourraient être autorisés à rentrer chez eux dès le mois de septembre prochain. Peut-être plus tôt pour ceux qui accepteraient de se pourvoir en appel devant les « commissions militaires » spéciales mises en place la semaine dernière par Israël et, pour l'heure, totalement boycottées par les intéressés.

Le plan israélo-américain n'eût pas été complet sans une dimension humanitaire : M. Rabin s'est donc engagé à faciliter *« autant que nécessaire »* l'acheminement *« par hélicoptère »* d'une assistance, médicale ou autre, à ceux qui resteraient dans le *no man's land* sud-libanais où ils se trouvent actuellement . Une rumeur selon laquelle Washington a négocié avec la Syrie – et donc aussi avec le gouvernement de Beyrouth – la possibilité pour les proscrits restants de vivre leur exil temporaire à l'intérieur du « pays du cèdre » ou ailleurs, court les milieux informés de Jérusalem.

Pas d'autres concessions

Couché par écrit et duement paraphé par les deux parties, l'accord de désescalade a été obtenu à la suite d'une pression particulièrement intense de Washington sur le pouvoir israélien. On a même pu voir dimanche dernier cette scène sans précédent d'un ambassadeur américain, M. William Harrops, interrompre le conseil hebdomadaire des ministres, le diplomate ayant à parler de manière tout à fait urgente au chef du gouvernement. Au cours des cinq derniers jours, les deux hommes se sont rencontrés une demi-douzaine de fois, et M. Rabin a reçu au moins autant de coups de téléphone du nouveau secrétaire d'Etat américain, M. Warren Christopher.

Au total, M. Rabin l'a reconnu, *« cela n'a pas été facile »* pour lui. Minoritaire au sein même de son cabinet sur cette question, le chef du gouvernement, fort du soutien de l'opinion publique, pouvait résister longtemps à la pression des « colombes » de son entourage politique. Il ne dispose pas des mêmes moyens vis-à-vis du premier allié et du principal banquier d'Israël. En outre, le processus de paix apparraissait bel et bien bloqué et, jusqu'à preuve du contraire, M. Rabin est toujours sincèrement à la recherche d'un accord avec ses voisins arabes.

En tout état de cause, a-t-il précisé, l'accord avec Washington n'est pas susceptible *« de saucissonage »*. En clair, même si le mouvement de la Résistance islamique (Hamas) ou le Djihad islamique, l'autre organisation fondamentaliste des territoires, en refusent les termes – ce qui semble bien être le cas –, la partie américaine *« maintiendra ses engagements à notre égard »*.

D'abord, *« l'arrangement est final »*. Les Etats Unis se sont engagés, toujours selon M. Rabin, à ne pas exiger de nouvelles mesures d'apaisement sur ce dossier, et ce, *« quelle que soit la position des pays arabes »* concernés. L'administration américaine entreprendra d'autre part, *« avec vigueur, tous les efforts nécessaires »* à la reprise des négociations de paix avec les pays arabes et avec les Palestiniens. Elle préviendra en outre toute mesure coercitive qui pourrait être prise à l'encontre d'Israël par le conseil de sécurité des Nations unies.

Les premières réactions, dans les milieux de la défense et des services de renseignements intérieurs israéliens sont assez négatives. Le chef du Shin Bet, ce n'est pas secret, était contre le recul qui vient d'être opéré. Plusieurs officiers anonymes, interrogés mardi matin dans les médias, craignent ouvertement que la volte-face du premier ministre soit interprétée comme *« un signe de faiblesse, comme une victoire des islamistes »*. A l'origine, tout le monde n'était pas d'accord sur la mesure prise, loin de là. Mais aujourd'hui l'opinion générale est qu'elle fut bel et bien mise en œuvre *« en dépit du bon sens »* .

M. Rabin, qui cumule ses fonctions avec celles de ministre de la défense, *« ne regrette rien »*. Il rappelle que personne avant lui n'avait osé prendre pareille *« décision audacieuse »*, et il continue de s'affirmer *« conséquent »* avec lui-même. *« Le Hamas*, a-t-il dit, *a subi un coup très dur »*. Les *« trois quarts »* des bannis *« resteront dehors »* et cela, *« même la droite qui ne va pas manquer de me critiquer, ne l'avait jamais fait »* .

PATRICE CLAUDE

A TRAVERS LE MONDE

AFGHANISTAN

Deux responsables de l'ONU tués dans une embuscade

Des tireurs non identifiés ont ouvert le feu, lundi 1er février, sur un convoi des Nations unies près de la ville de Jalalabad, dans l'est de l'Afghanistan, tuant quatre personnes dont deux responsables britannique et néerlandais de l'ONU, a annoncé mardi un communiqué du bureau de l'ONU pour les Programmes de coordination de l'assistance humanitaire et économique à l'Afghanistan (UNOCA). Tony Bullard, un Britannique travaillant au centre de de l'ONU pour l'installation des populations, J. A. Van Hoeflaken, consultant sur les ressources en eau, ainsi que leurs deux chauffeurs afghans ont trouvé la mort dans une embuscade. Une cinquième personne a pu échapper à la fusillade déclenchée contre deux des véhicules du convoi, qui se rendait de Peshawar à Jalalabad dans le cadre d'une mission d'assistance. – *(AFP.)*

MAROC

Protestation d'un des principaux partis d'opposition

L'Union socialiste des forces populaires (USFP), l'un des principaux partis de l'opposition, ne participera pas à la commission nationale chargée de superviser l'organisation des élections législatives prévues pour le 30 avril prochain. M. Abderrahmane Youssoufi, premier secrétaire de l'USFP, a annoncé, samedi 30 janvier, que cette décision a été prise pour protester contre la condamnation, jeudi, à deux ans de prison ferme de M. Noubir Amaoui, secrétaire général de la Confédération démocratique du travail (CDT) et membre du bureau politique de l'USFP.

Au mois de septembre dernier, les résultats très contestables du référendum constitutionnel avaient suscité de vifs débats au sein des deux principaux partis d'opposition, l'USFP et l'Istiqlal, avant qu'ils ne décident finalement de participer aux élections communales du 16 octobre. L'USFP a vivement critiqué, dans un communiqué, la condamnation de M. Amaoui, estimant notamment que cet arrêt vise à *« interdire toute critique constructive touchant aux problèmes majeurs de la corruption, de l'abus de pouvoir et de l'enrichissement illicite »*. – *(AFP.)*

TUNISIE

Tunis veut relancer l'Union du Maghreb arabe

La Tunisie, qui assure, depuis le 1er janvier et pour un an, la présidence de l'Union du Maghreb arabe (UMA), en sommeil depuis des mois, souhaite la réactiver et, par la même occasion, relancer le dialogue avec les pays européens de la rive nord de la Méditerranée, qui, lui aussi, ne progresse guère. Le ministre des affaires étrangères, M. Habib Ben Yahia, a exprimé cette intention lors de la récente inauguration du centre de presse international de l'Agence tunisienne de communication extérieure.

« L'édification du Maghreb doit être considérée comme l'une des priorités les plus incontournables », a-t-il déclaré, sans, pour autant, cacher l'existence de *« problèmes »* au sein de l'UMA. En agissant *« lentement et sûrement »*, a-t-il dit, le Maghreb ne fait que suivre l'exemple de l'Europe. Il faut aussi, a estimé M. Ben Yahia, reprendre le *« nécessaire dialogue »* avec les pays de l'Europe méditerranéenne *« pour gérer en commun des problèmes tels que la pollution, l'émigration, le commerce... »*. – *(Corresp.)*

AFRIQUE

TOGO : après les exactions des militaires

Paris et Bonn proposent au gouvernement et à l'opposition une rencontre à Strasbourg

La France et l'Allemagne ont proposé, lundi 1er février, au gouvernement et à l'opposition togolais de se réunir vendredi prochain autour d'une table ronde à Strasbourg. *« Il faut une négociation »*, a affirmé le porte-parole du Quai d'Orsay, après avoir fait savoir que la France condamne *« sans réserve »* les auteurs de violences au Togo.

L'armée ghanéenne a été mise en état d'alerte en raison de l'aggravation de la crise au Togo (qui partage avec le Ghana quelque 800 kilomètres de frontière commune), a annoncé la présidence de la République ghanéenne dans un communiqué publié, lundi 1er février, à Accra.

Le texte, très critique à l'égard du chef de l'Etat togolais, le général Gnassingbé Eyadéma, ajoute que, pour faire face à cette situation, le président ghanéen, M. Jerry Rawlings, *« étudie sérieusement »* l'hypothèse d'un rappel des troupes ghanéennes mises à la disposition des Nations unies ou de la Communauté économique de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO) pour des missions de maintien de la paix, comme au Libéria.

La présidence du Togo a dénoncé les déclarations ghanéennes comme une *« véritable provocation »* et une *« ingérence intolérable »*. Dans une déclaration transmise à l'AFP, elle a qualifié le capitaine Rawlings de *« va-t-en-guerre »* et d' *« apprenti sorcier »*. Elle l'accuse d'être à *« l'origine »* de la *« détérioration accélérée »* de la situation au Togo et des *« maux dont souffre la sous-région ouest-africaine »*. La déclaration fait notamment référence à un entretien accordé dimanche par le capitaine Rawlings à Radio-France internationale (RFI), dans lequel le chef de l'Etat ghanéen déclarait notamment qu'il était *« temps que le général Eyadéma quitte le pouvoir pour que la paix et la stabilité reviennent dans la région »*.

Plus de 25 000 habitants de Lomé, selon les estimations les plus mesurées, ont quitté la capitale togolaise dimanche et lundi, après la nouvelle vague de violence qui a fait une vingtaine de morts parmi les civils la semaine dernière. Lundi, le domicile du président en exercice du Collectif de l'opposition démocratique, M. Léopold Gnininvi, a été pillé, selon des sources de l'opposition. Deux jours plus tôt, lors de l'opération de représailles menée par des militaires – qui a fait cinq morts selon un bilan officiel – le portail de la maison de M. Gnininvi avait été mitraillé et une maison voisine brûlée.

Dans un entretien accordé lundi au quotidien *le Télégramme de Brest*, M. Kofi Yamgnane, secrétaire d'Etat français à l'intégration, a estimé que les troubles actuels au Togo, son pays d'origine, et dans d'autres États africains, *« sont le fait du tribalisme comme en ex-Yougoslavie »*. – *(AFP.)*

ZAÏRE : selon le gouvernement de transition

Un millier de personnes auraient été tuées lors des mutineries dans l'armée

Plus d'un millier de personnes auraient trouvé la mort durant les récents troubles à Kinshasa, a annoncé, lundi 1er février, le gouvernement de transition – démis en décembre par le maréchal Mobutu – dans un communiqué transmis par téléphone à différents organes de presse étrangers. De son côté, un porte-parole de la Ligue zaïroise des droits de l'homme a évalué à *« environ cinq cents »*, le nombre de personnes tuées lors des mutineries « matées » par la garde présidentielle. Pour le ministre belge des affaires étrangères, M. Willy Claes, le bilan s'élèverait au moins à trois cents morts.

Dans son communiqué, signé par M. Pierre Lumbi, ministre des affaires étrangères, le gouvernement de transition a en outre lancé un *« appel pressant à la communauté internationale en général, à la Belgique, aux Etats-Unis et à la France en particulier, afin qu'ils mettent à la disposition du Zaïre une assistance militaire pour rétablir l'ordre et la sécurité »*.

Cinq jours après les mutineries, la tension persistait à Kinshasa, dont le centre a été déclaré *« zone d'opération et de haute sécurité »* par le haut commandement militaire zaïrois. Des autorisations sont désormais nécessaires pour entrer ou sortir du secteur de la Gombe, le quartier résidentiel et administratif, et du centre-ville. Le Haut Conseil de la République (HCR, Parlement de transition) a renoncé à se réunir comme prévu lundi, faute de quorum. Son président, Mgr Laurent Mosengwo, a différé un voyage qu'il devait entreprendre en Europe.

Dans une déclaration adoptée lundi par les ministres des affaires étrangères de la Communauté européenne, les Douze ont estimé que le gouvernement de transition dirigé par M. Etienne Tshisekedi doit exercer ses prérogatives. Ils ont également apporté leur soutien à Mgr Mosengwo. – *(AFP, Reuter.)*

Le général Eyadéma et le maréchal Mobutu isolés mais gagnants

par Marie-Pierre Subtil

L'ORDRE règne de nouveau à *Lomé et à Kinshasa*. Grâce à leurs gardes prétoriennes, le maréchal Mobutu et le général Gnassingbé Eyadéma viennent simultanément de récupérer le pouvoir qu'ils avaient *exercé sans partage* pendant plus d'un quart de siècle et que des institutions provisoires leur disputaient depuis la mi-91.

Au Zaïre comme au Togo, un coup d'arrêt fatal a été porté au processus de démocratisation : depuis quelques jours, la population des capitales vit dans la terreur et l'opposition se terre. Les institutions mises en place à l'issue des conférences nationales que les deux potentats avaient fini par accepter malgré eux ne se réuniront certainement pas avant longtemps – si elles réussissent à réémerger.

Les enjeux ne sont pas les mêmes : le Zaïre est dix fois plus peuplé que le Togo, sa superficie est quatre fois et demie supérieure à celle de la France, celle du Togo dix fois moindre. Reste que les méthodes sont identiques et que, dans l'un et l'autre cas, elles risquent de conduire à la déstabilisation d'ensembles régionaux. La mise en état d'alerte de l'armée ghanéenne, et les échanges acerbes entre les présidents ghanéen et togolais – ennemis de toujours –, sont à cet égard inquiétants. Et si les cris d'alarme assimilant le Togo à un futur Libéria sont sans doute exagérés, il n'en demeure pas moins que le conflit entre l'armée et la population togolaise porte en germes un nouvel imbroglio dans l'ouest-africain.

Après avoir longtemps bénéficié du soutien du camp occidental, auquel ils servaient de têtes de pont du temps de la guerre froide, les deux dictateurs, aujourd'hui retranchés dans une tour d'ivoire, refusent toute *« ingérence »* de la communauté internationale. Le président Mobutu s'est même payé le luxe d'interdire aux troupes belges l'accés au territoire zaïrois, tout en mettant son yacht personnel, le *Kamanyola*, à la disposition des ressortissants de l'ancienne puissance coloniale qui voulaient quitter le pays !

Pendant deux ans, les ambassades américaine, belge et française, au Zaïre, américaine, allemande et française, au Togo, ont tenté de jouer le rôle de médiateur entre opposition et présidence. Aujourd'hui, force est de constater l'incapacité de Washington et des anciennes puissances coloniales à influencer leurs anciens amis, trés soucieux de leur indépendance depuis qu'on a tenté de leur imposer la démocratisation.

Considérant que le conflit togolais relève d'une affaire intérieure, le général Eyadéma a refusé il y a quelques semaines la médiation du président béninois, M. Nicéphore Soglo ; et c'est à l'occasion d'une mission franco-allemande de bons offices, dirigée par deux ministres, que la police togolaise a tiré sur la foule la semaine dernière. Autant dire que si le président accepte l'offre de Bonn et de Paris de rencontrer l'opposition vendredi à Strasbourg, ce sera le couteau sous la gorge !

A Kinshasa comme à Lomé, les formations d'opposition et les associations de défense des droits de l'homme réclament à corps et à cris une intervention militaire internationale. Le secrétaire national aux relations internationales du Parti socialiste français, M. Gérards Fuchs, a lui aussi fait cette suggestion, la semaine dernière, à propos du Togo. C'est faire peu de cas des réalités. Mais c'est aussi dire le désarroi, trente ans aprés les indépendances, de populations qui ne voient plus de planche de salut qu'à l'extérieur.

DIPLOMATIE

Conseil des ministres des Douze à Bruxelles

La Suède, l'Autriche, la Finlande et la Norvège pourraient faire partie de la Communauté en 1995

Sans émotion ni surprise particulière les négociations en vue du quatrième élargissement de la Communauté ont été lancées, lundi 1er février à Bruxelles, au cours d'une réunion rassemblant les ministres des affaires étrangères des Douze et leurs collègues des trois pays candidats, à savoir l'Autriche, la Finlande et la Suède. Des pourparlers s'engageront avec la Norvège, dont la candidature a été présentée plus récemment, aussitôt que les procédures internes (avis de la Commission européenne, mandat du conseil des ministres) auront été menées à leur terme. L'objectif est d'achever les négociations avant la fin de l'année, de telle manière que l'adhésion des quatre candidats puisse devenir effective le 1er janvier 1995.

BRUXELLES
(Communautés européennes)

de notre correspondant

L'Union européenne qui comptera, en principe, seize membres (en principe, car l'adhésion sera soumise à référendum dans plusieurs des pays concernés) engagera alors une réflexion sur son avenir, ses ambitions, son fonctionnement, la répartition des pouvoirs et le jeu des institutions. Ce débat essentiel, dont l'objet sera d'arriver à un compromis sur le niveau d'intégration souhaitable, trouvera son aboutissement lors d'une conférence intergouvernementale qui, aux termes du traité de Maastricht, se tiendra en 1996.

Contrairement à ce qui avait été décidé lors du conseil européen de Lisbonne, en juin 1992, les négociations débutent donc avant que le processus de ratification du traité de Maastricht ait été mené à son terme. L'incertitude quant à la manière dont se prononceront finalement le peuple danois, puis le Parlement britannique, n'est pas complètement levée.

Le risque de relâchement du lien communautaire qu'implique l'élargissement, et dont on devine qu'il n'effraie guère le Royaume-Uni, n'a certes pas disparu. Cependant, à Edimbourg, aucun chef d'Etat et de gouvernement n'a hésité à donner son feu vert à l'ouverture immédiate des négociations. *« Dans l'ambiance actuelle de crise, d'incertitude, la Communauté demeure la planche de salut pour l'ensemble des pays européens. Pouvait-on faire semblant d'ignorer cet appel général ? On a pris le pari d'aller de l'avant. Il fallait faire passer le message, et il dépasse largement les trois pays candidats, que la Communauté ne doute pas de son avenir, qu'elle a l'ambition de devenir, toujours davantage, l'élément stabilisateur de l'ordre européen »*, commente un diplomate français.

Encore privés d'existence légale, le traité de Maastricht et l'Union eruopéenne qu'il installe, apparaissent pourtant comme la principale référence de la négociation. M. Niels Helveg Petersen, le nouveau ministre danois des affaires étrangères et président en exercice du conseil, l'a souligné tout au long de son intervention : Il n'est pas d'Europe à la carte, autrement dit l'exception danoise ne peut se répéter. Les pays candidats sont invités à se rallier à *« la totalité du traité sur l'Union européenne »*.

Soutien au plan Vance-Owen

Cette fermeté est-elle tout à fait convaincante ? Les représentants de l'Autriche et de la Finlande se sont voulu parfaitement rassurants, y compris par rapport au problème sensible que représente leur neutralité. M. Ulf Dinkelspiel, le ministre suédois des affaires européennes n'a cependant pas hésité à sortir déjà du chemin qu'il était invité à suivre : la Suède, a-t-il dit en substance, regarde avec intérêt et sympathie les efforts entrepris pour créer une Union économique et monétaire (UEM), mais elle décidera elle-même, le moment venu, s'il y a lieu de passer à la troisième étape, celle de la monnaie unique. On est loin de l'engagement irréversible souhaité à l'origine par les auteurs du projet. Il est vrai que, dans l'intervalle, des clauses d'exemption ont été concédées au Royaume-Uni et au Danemark et que, de surcroît, à l'automne dernier, la couronne suédoise, comme les autres devises européennes, a fait les frais des erreurs de gestion du système monétaire européen (SME).

Les procédures de la Communauté ne sont pas propices aux épanchements et, à vrai dire, lundi à Bruxelles, l'ambiance était davantage à la confusion qu'à l'émotion. L'idée saugrenue née à Edimbourg au nom de la transparence d'ouvrir aux télévisions une partie de la réunion du conseil a eu l'effet attendu : un faux débat où chacun des ministres a évoqué les problèmes auxquels est supposée s'intéresser son opinion. L'expérience n'aura qu'un temps : bon nombre de participants ont été rassurés en entendant M. Willy Claes, le ministre belge des affaires étrangères, qui présidera les travaux des Douze au second semestre, expliquer aimablement qu'à ses yeux ce parti pris d'innovation n'était pas sérieux.

Les ministres ont adopté sur l'ex-Yougoslavie une déclaration – limitée à la situation en Bosnie-Herzégovine et n'abordant donc pas la reprise des combats en Croatie – où ils expriment leur *« soutien sans réserve »* au plan de paix présenté à Genève par lord Owen et M. Cyrus Vance. Dans l'hypothèse où la situation resterait bloquée après le débat qui doit avoir lieu devant le Conseil de sécurité mercredi, les Douze seraient prêts à renforcer l'embargo décrété contre la Serbie. M. Roland Dumas a suggéré que l'UEO envoie à cette fin une flotille en mer Noire et sur le Danube. Le ministre français a insisté pour que la Communauté poursuive ses efforts en faveur de la paix *« sur l'ensemble de l'espace de l'ex-Yougoslavie »*. En Krajina, il conviendrait, compte tenu de la dégradation récente de la situation, de renforcer *« la capacité de se protéger et de riposter »* des unités de l'ONU.

PHILIPPE LEMAITRE

EN BREF

□ **ALGÉRIE : un commissaire de police et un militaire assassinés.** – Un commissaire de police a été assassiné, dimanche 31 janvier, devant son domicile, dans le quartier de Gambetta, à Oran. Un de ses agresseurs a été tué et les deux autres ont été arrêtés. Un militaire avait été tué, vendredi, par deux *« terroristes »*, à Boufarik, à 23 kilomètres au sud d'Alger. De son côté, M. Ali Haroun, membre du Haut Comité d'Etat, a indiqué que la durée du couvre-feu, en vigueur, depuis le 5 décembre dernier, à Alger et dans six départements limitrophes, sera prochainement écourtée à l'occasion du ramadan. – *(AFP.)*

□ **CHINE : 730 000 membres du PCC sanctionnés pour corruption depuis cinq ans.** – Plus de 730 000 membres du PC chinois ont été sanctionnés pour corruption depuis cinq ans, a indiqué, lundi 1er février, *le Quotidien du peuple*. Plus de 1 600 d'entre eux étaient des cadres de haut rang. Selon le vice-secrétaire de la commission de discipline du parti, M. Wang Deying, *« si l'on ne parvient pas à régler convenablement le problème de la corruption, les bonnes relations du parti avec les masses en pâtiront (...) et la confiance des masses dans la réforme et l'ouverture vacillera »*. – *(AFP.)*

□ **CORÉE DU NORD : Pyongyang refuse l'inspection de deux sites nucléaires.** – La Corée du Nord continue à développer son programme nucléaire militaire et vient de refuser aux inspecteurs de l'Agence internationale pour l'énergie atomique (AIEA) l'accès de deux sites situés à proximité de la centrale nucléaire de Yongbyon, ont indiqué, selon le *New York Times*, des services de renseignement occidentaux. Pyongyang affirme que ces inspections ne pourront avoir lieu tant que se poursuivront les manœuvres militaires américano-sud-coréennes. Si Pyongyang continuait dans cette attitude, l'AIEA pourrait demander au Conseil de sécurité des Nations unies l'autorisation d'effectuer une *« inspection spéciale »*.

□ **ÉTATS-UNIS : M. Bill Clinton envisage un plan de vaccination massif des enfants américains.** – Le président Bill Clinton envisage *« sérieusement »* un plan de vaccination, financé par les fonds publics, pour faire en sorte que tous les enfants d'âge préscolaire soient immunisés, a annoncé lundi 1er février la Maison Blanche. La vaccination généralisée des enfants est l'un des chevaux de bataille du Fonds de défense des enfants, une organisation dont l'épouse de M. Clinton, Hillary, a été pendant des années l'une des principales dirigeantes. – *(AFP.)*

□ **Trois « marines » s'en prennent à un homosexuel.** – Trois « marines » ont frappé, samedi 30 janvier, un homosexuel rencontré dans un bar de Wilmington (Caroline-du-Nord), pour protester, à leur façon, contre la détermination de M. Bill Clinton de permettre aux homosexuels de servir dans les forces armées, a-t-on appris, lundi, de source policière. Les trois militaires, passablement éméchés selon la police, ont traîné la victime, Crae Pridgen, hors du bar puis ont commencé à le frapper et à lui donner des coups de pied en criant : *« Clinton doit payer ! »*. Ils ont été inculpés pour coups et blessures volontaires et remis en liberté sous caution. – *(AFP.)*

□ **HAITI : l'envoyé spécial de l'ONU accueilli par des manifestants.** – Plusieurs centaines de manifestants ont accueilli, lundi 1er février, M. Dante Caputo, émissaire de l'ONU et de l'Organisation des Etats américains, à son arrivée à l'aéroport de Port-au-Prince puis devant l'hôtel où il devait se rendre. Répondant à un appel des médias officiels, les manifestants ont scandé des slogans hostiles à toute *« occupation étrangère »* et ont violemment pris à partie des diplomates et des journalistes. M. Caputo devait rencontrer le premier ministre Marc Bazin, qui avait rejeté la semaine passée les conditions posées pour le déploiement en Haïti d'une mission civile internationale chargée de veiller au respect des droits de l'homme. – *(AFP, Reuter)*

□ **INDE : arrestation de deux dirigeants séparatistes musulmans.** – L'un des chefs du plus puissant mouvement séparatiste musulman du Cachemire a été arrêté, lundi 1er février, a rapporté la presse indienne mardi. Les forces de sécurité ont appréhendé, dans une maison du centre de Srinagar, M. Abdul Azia Dar, surnommé le « général Musa », ancien chauffeur de taxi devenu commandant régional du Hizb ul Mujahideen. Elles ont également arrêté lundi à Srinagar M. Farooq Siddiquee, porte-parole du Front de libération du Cachemire et du Jammu (JKLF), le plus ancien groupe séparatiste musulman de l'Etat. – *(AFP.)*

□ **NIGER : deux personnalités touarègues libérées.** – Le ministre de la justice a annoncé, lundi 1er février, la libération, la veille, de deux personnalités touarègues, MM. Mohamed Moussa, ancien ministre du commerce, et Birgi Raffini, vice-président de l'Alliance nigérienne pour la démocratie et le progrès (ANDP). Tous deux étaient détenus depuis le 28 août, date du début de l'opération lancée par l'armée pour tenter de démanteler la rébellion touarègue. Il reste quatre-vingt et une personnes en détention pour complicité présumée avec la rébellion et en attente de jugement. – *(AFP.)*

□ **PANAMA : enlèvement de trois missionnaires américains.** – Les missionnaires américains David Martin, Marcus Rich et Ricardo Teinenor ont été enlevés, lundi 1er février, au Panama dans la province de Darien, près de la frontière avec la Colombie, a annoncé le vice-président panaméen Guillermo Ford. Les trois membres de la mission des « Nouvelles Tribus » ont vraisemblablement été enlevés par des guérilleros des Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC), qui les auraient emmenés à Turbo (Colombie) en traversant le golfe d'Uraba, a estimé un porte-parole officiel. – *(AFP, Reuter.)*

□ **TIMOR-ORIENTAL : M. Xanana Gusmao risque la prison à vie.** – Le procès du chef des indépendantistes de Timor-Oriental, M. Xanana Gusmao, s'est ouvert, lundi 1er février, à Dili, dans un grand déploiement de mesures de sécurité. Selon le réquisitoire du procureur, M. Gusmao risquerait la prison à vie, et non la peine de mort. Pour sa part, le président portugais, M. Mario Soares, a qualifié ce procès de « mise en scène », rappelant que l'ancien chef du Fretilin n'avait pas pu choisir ses avocats et que ni Amnesty International, ni aucune organisation internationale de juristes n'avait été autorisée à assister aux audiences. – *(AFP, Reuter, UPI.)*

□ **VIETNAM : visite d'un émissaire apostolique.** – Mgr Claudio Celli, émissaire du Vatican, est arrivé, lundi 1er février, pour une visite d'une semaine au Vietnam, où vivent plus de six millions de catholiques et qui n'a pas de relations diplomatiques avec le Saint-Siège. Hanoï espère convaincre le Vatican de lui laisser un droit de regard sur les nominations dans la hiérarchie de l'Eglise locale et d'abroger une directive de 1992 enjoignant au clergé de ne pas se mêler aux institutions politiques, et en particulier aux organisations « patriotiques » auxquelles les catholiques vietnamiens sont supposés appartenir. – *(AFP.)*

La préparation des élections législatives

D'UNE RÉGION A L'AUTRE

Limousin : mort aux tourneurs de veste

Les socialistes, qui détiennent sept sièges sur neuf, comptent sur la fidélité traditionnelle de l'électorat et sur la faiblesse relative de la poussée verte pour affronter sans trop de dégâts le scrutin de mars.

Nous commençons la publication d'une série de reportages sur la préparation des élections législatives, région par région.

LIMOGES

de notre envoyé spécial

En ce début d'année, les socialistes limousins détestent Paris. La neurasthénie du PS, l'euphorie écologiste, Jacques Chirac, toutes les mauvaises nouvelles, à les en croire, ne viendraient que de là-haut. Pour se garantir de cette langueur contagieuse qui menace la dernière région rose de France, une des dernières sans doute à avoir conservé de la Libération deux journaux d'opinion, *le Populaire du Centre*, socialiste, qui place toujours en exergue de sa «une» la phrase de Jaurès *«Aller à l'idéal et comprendre le réel»*, et *l'Echo du Centre*, communiste, les socialistes remâchent superstitieusement les principes de l'exception limousine, l'atavisme du vote à gauche et la faiblesse relative de la poussée verte dans ce terroir préservé, qui devraient leur permettre passer sans trop de dégâts les élections de mars.

Orthodoxes et reconstructeurs

Il y a cinq ans, en marge des grandes tendances nationales, les socialistes avaient fait des merveilles, raflant gaillardement les six sièges en jeu en Haute-Vienne et en Creuse, alors que dans le seul département à droite de la région, la Corrèze, un jeune candidat, M. François Hollande, permettait au PS de conserver son rang. Après cette moisson inespérée, si personne ne se berce d'illusions, l'heure n'est pas davantage au catastrophisme. *«L'électorat est très fidèle, le mot d'ordre dans les cantons ruraux a longtemps été* : Mort aux virovestos, *mort aux tourneurs de veste. Et puis, pour ces législatives, cela se présente tout de même mieux que pour la campagne pour Maastricht, où il fallait sortir les gens avec une fourchette à escargots»*, se félicite M. Jean-Pierre Demerliat (PS), sénateur de Haute-Vienne. A ses côtés, le maire de Limoges, M. Alain Rodet, député depuis 1981, fait ses comptes : *«Si on travaille bien, on en passe facilement trois sur quatre en Haute-Vienne»*.

Un autre député socialiste, M. Jean-Claude Peyronnet, par ailleurs président du conseil général de ce département monocolore qui cultive sans état d'âme le cumul de mandats, aboutit au même résultat. *«Vous allez me dire que j'essaie de me rassurer*, concède-t-il dans un sourire, *mais si les écologistes tirent leur succès de notre rejet, il faut aussi qu'ils aient quelque chose à se mettre sous la dent et, en Haute-Vienne, c'est assez difficile; ici, ils ne sont souvent que les porte-parole de petits groupes d'intérêts particuliers. Et puis notre électorat est de plus en plus âgé, moins sensible aux mouvements nationaux, même si ce n'est pas rassurant, parce que le PC en est mort.»*

Divisions dans la Creuse

Les communistes, qui détenaient encore en 1981 les trois sièges de députés que comptait alors le département, ne sont en effet plus menaçants pour le PS, divisés qu'ils sont entre «orthodoxes» et reconstructeurs. *«Chez eux, on n'est plus à couteaux tirés, mais on ne s'embrasse pas encore sur la bouche»*, observe M. Rodet. Les «orthodoxes», laminés par l'Alternative démocratie et socialisme de M. Marcel Rigout, à l'occasion des dernières élections régionales, marquent le pas. Les reconstructeurs ne paraissent pas davantage en situation de force. *«Notre hypothèse haute*, explique sans trop y croire un membre de l'ADS, M. Jacques Jouve, *est de prendre le siège de Jean-Claude Peyronnet, qui l'avait emporté de justesse en 1988 devant Marcel Rigout.»* Las, la revanche n'aura pas lieu. Victime de problèmes cardiaques, M. Rigout, qui était candidat face à M. Peyronnet, a dû s'effacer devant son suppléant, M. Roland Mazoin, maire de Saint-Junien. Les autres candidats sont jugés vieillissants, par la droite comme par les socialistes.

En fait, la circonscription la plus menacée pour les socialistes est celle gagnée sur la droite en 1988 par M. Robert Savy, président du conseil régional. Dans cette circonscription très urbaine, où la population s'est sans doute le plus renouvelée, le candidat socialiste sera plus handicapé par la présence d'un représentant de Génération Écologie que par celle du communiste «orthodoxe» ou du reconstructeur. C'est dans cette circonscription jugée «prenable» pour la droite, qui en détenait déjà deux en 1986, que le RPR a dépêché contre M. Savy un candidat de poids, M. Alain Marsaud, proche de M. Charles Pasqua *(lire l'encadré)*.

Dans l'autre bastion rouge de la région, la Creuse, les socialistes croisent les doigts. Largement élu en 1988 dans la circonscription de Guéret, M. André Lejeune pourrait envisager sa réélection avec plus de sérénité que M. Gaston Rimareix si les relations avec les communistes ne s'étaient singulièrement dégradées. En mars, les élections cantonales ont certes conforté la majorité socialiste au conseil général, mais elles ont également donné lieu à des confrontations difficiles entre le PS et le PC, divisé, là aussi, entre «orthodoxes» et reconstructeurs.

Ces élections, marquées par d'inhabituels mauvais reports de voix, ont laissé des traces. En septembre, l'ADS a d'ailleurs perdu un fief rouge, le canton de La Souterraine, en dépit des appels à la discipline républicaine lancés par les sections locales du PC et du PS. Dans le cas de M. Rimareix, qui avait bénéficié en 1988 de bons reports de voix du PC, un parti avec lequel il avait rompu en 1977, l'incertitude est renforcée par la perte par les socialistes, en 1989, de la municipalité d'Aubusson, terre de la gauche depuis la Libération. Enfin, M. Rimareix, ancien directeur du cabinet de M. Edmond Hervé, risque également d'être attaqué par la droite sur le dossier de la transfusion sanguine.

Malheureusement pour la droite, la division, en Creuse, est communicative. Deux primaires ravagent ses rangs. Elles ont entraîné au RPR des exclusions dont *le Populaire du Centre* a fait des gorges chaudes. Dans la circonscription de M. Rimareix, la primaire est même une triangulaire, qui met aux prises deux prétendants RPR et un UDF.

«Charbonnel, c'est fini!»

Plus au sud, en Corrèze, la situation des socialistes est naturellement bien différente. La droite détient en effet au conseil général une écrasante majorité avec trente et un conseillers sur trente-sept dans un département marqué depuis plus de deux décennies par la rivalité entre MM. Jacques Chirac et Charbonnel, réélus tous les deux députés en 1988. Il y a cinq ans, M. Charbonnel se présentait devant ses électeurs avec l'étiquette RPR. Cette fois-ci, le RPR ne sera pas représenté par l'ancien ministre de l'industrie mais par un nouveau candidat, M. Bernard Murat.

Après avoir joué les trublions à droite au nom de la fidélité à une certaine idée du gaullisme, M. Charbonnel a en effet sauté le pas, après les municipales de 1989, séduit par le discours d'ouverture de M. Michel Rocard, alors premier ministre. Devenu député non-inscrit, il a soutenu à plusieurs reprises les gouvernements socialistes sans pour autant y gagner le moindre maroquin ministériel. Depuis, M. Charbonnel n'a jamais eu l'occasion de se présenter devant ses électeurs.

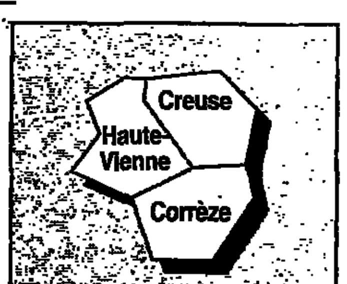
Son infaillibilité à Brive, qui représente plus de la moitié de l'électorat de la circonscription, a pourtant été mise à mal à l'occasion des élections cantonales de mars. Mme Odette Neuville, premier adjoint du conseil municipal, qu'il écrase de sa personne depuis son élection en 1966, a subi dans le canton de Brive-centre une cruelle défaite face à M. Murat, investi d'autant plus facilement que le RPR local croyait acquise la réélection de Mme Neuville.

La résistance de Tulle

Aujourd'hui champion incontesté de la droite, M. Murat dénonce les *«écarts intellectuels»* du député sortant. *«Jacques Chirac lui a tout passé en vain*, assure-t-il, *ce n'est qu'à la fin de 1991 que je l'ai entendu dire pour la première fois :* «Charbonnel c'est fini !» Le maire de Brive, claquemuré dans son hôtel de ville, peste en retour contre *«ces staliniens»* qui peuplent le RPR. *« M. Murat n'a pas la carrure de la fonction»*, ajoute-t-il, par goût de la provocation.

La candidature de M. Charbonnel place les socialistes dans une situation difficile. Au conseil municipal, le groupe PS, qui compte dans ses rangs un parent du maire précédent, M. Jean Labrunie, campe dans une opposition sans complaisance. En dépit des pressions des instances nationales, favorables à ce que la circonscription soit «réservée» à son actuel détenteur, les socialistes brivistes ont tenu à avoir au premier tour leur propre candidat, un jeune réanimateur, M. Philippe Nauche. Celui-ci se dit aujourd'hui convaincu par le fait que *«coincé entre la droite et la gauche, «Charbo» n'a plus d'électorat»*, alors même que son crédit de maire à Brive s'amenuise, à deux ans des prochaines municipales.

Mais la véritable bataille, pour les socialistes corréziens, sera livrée plus au nord, sur la circonscription de Tulle, par M. François Hollande. Elle aura des allures de marathon pour l'unique député socialiste du département, qui devra, comme en



1988, battre d'abord le candidat communiste, M. Jean Combasteil, avant d'affronter le candidat RPR, un ancien conseiller municipal de Brive, M. Raymond-Max Aubert, chargé de mission auprès de M. Jacques Chirac à la mairie de Paris, assuré pour sa part d'une réélection dès le premier tour à Ussel.

Contrairement à la Creuse ou à la Haute-Vienne, le PC n'est pas représenté ici par deux candidats. M. Combasteil, placide maire de Tulle, où PC et PS font jeu égal face à la droite, présente la particularité de bénéficier à la fois de l'investiture de l'ADS de M. Rigout et du soutien du PC «orthodoxe». Ce paradoxe n'effraie pas le candidat communiste, convaincu d'être au second tour le meilleur rassembleur pour la gauche. *«Jean Combasteil risque également de perdre sur les deux tableaux, chez les «durs» comme chez les plus ouverts»*, réplique M. Hollande.

Comme la ville ne pèse qu'un tiers de l'électorat de la circonscription, M. Hollande bat la campagne avec méthode, suivi comme son ombre par son adversaire RPR, qui mise sur le ressentiment des agriculteurs. A Pompadour, devant les conseillers municipaux socialistes de Saint-Viance, réunis à déjeuner, il fait le compte de ses atouts, comme pour exorciser l'avenir. *«Il y a la prime au sortant, la jeunesse, l'enracinement à gauche, ils ne devraient donc pas me couper la tête cette fois-ci.»*

Autour de lui, les conseillers acquiescent. Enracinée dans la tradition de gauche qui irrigue la Haute-Vienne et la Creuse, Tulle a toujours tenu, Tulle a toujours résisté à la «chiraquisation» de la Corrèze. Pour combien de temps encore?

GILLES PARIS

□ **Précisions.** – M. André Sainjon, député européen élu en 1989 sur la liste du Parti socialiste, candidat aux élections législatives dans la deuxième circonscription de l'Oise, nous prie de préciser qu'il n'est pas membre du PS et qu'il se présente *«au titre de membre de la majorité présidentielle»*. D'autre part, le prénom de M. Léocard, candidat du PS dans la huitième circonscription des Alpes-Maritimes, est Jean-Patrick, et non Jean-Paul, comme nous l'avons indiqué par erreur dans *le Monde* du 30 janvier. Enfin, le nom de M. Roger-Gérard Schwartzenberg, candidat du MRG, soutenu par le PS, dans la troisième circonscription du Val-de-Marne, aurait dû apparaître en italique, puisqu'il est député sortant.

DANS LES DÉPARTEMENTS

Isère : M. Carignon (RPR) annonce sa candidature

GRENOBLE

de notre correspondant

M. Alain Carignon, maire RPR de Grenoble, a annoncé lundi 1er février qu'il briguerait le siège de député de la première circonscription de l'Isère (1). Son suppléant sera le député sortant, M. Richard Cazenave, qui avait été précédemment investi par l'UPF (le Monde *du 22 janvier)*.

Ce n'est pas la première fois que M. Carignon surprend ses amis par ses initiatives. En octobre 1991, il avait voulu ravir la présidence du conseil régional Rhône-Alpes à M. Charles Millon (UDF), en annonçant prématurément sa candidature, avant de la retirer trois semaines plus tard sous la pression des membres de l'UDF et des non-inscrits de son département. En septembre dernier, il se portait candidat, à la dernière minute, au poste de suppléant du sénateur sortant UDF, M. Jean Boyer.

Cette fois-ci, M. Carignon a demandé à son plus proche collaborateur et partenaire politique depuis vingt-cinq ans, M. Richard Cazenave, secrétaire départemental du RPR, de s'effacer. Ce dernier a été opportunément nommé, le 27 janvier, au sein de la cellule présidentielle de M. Jacques Chirac, auprès duquel il sera chargé des droits de l'homme et de l'action humanitaire.

Frappé par la loi sur le cumul des mandats, qui fut votée en 1988, M. Carignon avait opté pour ses postes locaux et renoncé à son siège de député. Quatre ans plus tard, il commente ainsi son choix : *«En 1988, j'avais indiqué que la rénovation des idées devait être locale et régionale. Nous avons poussé les feux de la rénovation jusqu'au bout de ce qui était possible. Ce à quoi nous nous heurtons aujourd'hui est entièrement national. Toutes les grandes questions qui préoccupent les Grenoblois et les Isérois sont d'ordre national, et c'est à ce niveau qu'elles devront être abordées au moment de l'alternance»*.

CLAUDE FRANCILLON

(1) Aux élections législatives de 1988, il avait été élu dès le premier tour avec 53,04 % des suffrages.

□ **Gers : M. Tolsau (RPR) se retire.** – M. Jean-François Tolsau (RPR) a annoncé son retrait au profit de M. Aymeri de Montesquiou (UDF-rad.), dans la deuxième circonscription du Gers, dont le député sortant est M. Jean-Pierre Joseph (PS). M. Tolsau a, en outre, lancé un appel à M. André Daguin (UDF) pour qu'il retire parallèlement sa candidature dans la première circonscription au profit de M. Yves Rispat, président du conseil général, investi par le RPR. M. Daguin, qui vient de recevoir à Auch le soutien personnel de M. Gérard Longuet, président du Parti républicain, a confirmé le caractère irrévocable de sa candidature. – *(Corresp.)*

La bataille de Limoges

A gauche, le doyen Savy (PS), ennuyé par un candidat écologiste effronté, à droite, le juge Marsaud (RPR), contrarié par un adversaire UDF têtu : la première circonscription de la Haute-Vienne est décidément un tissu de querelles.

Avec ses façons carrées de baroudeur judiciaire, M. Alain Marsaud, animateur pendant la cohabitation de la lutte contre le terrorisme, aurait fait à coup sûr un tabac dans la banlieue parisienne. Devenu après la victoire de la gauche chargé de mission à la présidence du Sénat grâce aux bons soins de M. Charles Pasqua, il se serait bien vu candidat du côté d'Alfortville, dans le Val-de-Marne. Mais au lendemain de la victoire de M. René Monory sur l'ancien ministre de l'intérieur pour la succession de M. Alain Poher, le RPR en décida autrement. Ce fut donc Limoges, dont l'atmosphère émolliente avait eu raison du RPR local.

Dans son bureau de président du conseil régional, M. Robert Savy s'irrite de *«ce syndrome corrézien»* qui fait que *«les apparatchiks RPR ont tendance à prendre les circonscriptions du Limousin pour des résidences secondaires»*. Sur le ton professoral qui agace tant ses amis que ses adversaires, le député sortant oppose son bilan face aux ambitions de M. Marsaud, son ancien élève à la faculté de droit. Ce dernier, vrai-faux parachuté, ancien du lycée Gay-Lussac, une des institutions de la ville, rétorque que *«ce bilan est nul, inexistant, les socialistes vivent sur des rentes de situation, pas une seule action n'a été engagée depuis 1981»*.

Une circonscription taillée sur mesure

Elu contre toute attente en 1988 dans la circonscription la moins favorable à la gauche, taillée sur mesure par M. Pasqua, M. Savy est handicapé par la présence d'un *«jeune homme pressé»*, M. Bernard Devalois, candidat de Génération Écologie. Allié de M. Savy au conseil régional, ce dernier ne se sent pas d'atomes crochus avec M. Marsaud, qui représente à ses yeux *«la forme la plus réactionnaire de la droite»*.

Pour autant, M. Devalois n'exclut pas de se maintenir au second tour, au nom de l'indépendance, s'il est *«en bonne position»*. *«Le poste de président de région est un travail à temps plein et je souhaite que M. Savy puisse s'y consacrer entièrement»*, ajoute-t-il avec une pointe d'insolence. A droite, avec un Front national étique, et même si l'électorat de la ville est traditionnellement attiré par le RPR, M. Marsaud doit aussi compter avec un candidat UDF, M. Raymond Archer, doté d'un suppléant efficace, M. Jean-Marc Gabouty (UDF), et qui s'affirme peu impressionné par l'allant de son rival. *«Les déclarations péremptoires, le cirque Pinder RPR* [MM. Alain Juppé, Nicolas Sarkozy et Jacques Chirac sont attendus à Limoges], *tout cela, ce n'est pas dans la tradition politique de la région»*, juge-t-il. Pour faire tout de même pièce au RPR, M. Archer recevra bientôt la visite de MM. Gilles de Robien, Charles Millon et surtout René Monory.

M. Pasqua a donné le ton le 23 janvier en dénonçant le *«système colonial»* mis en place par les socialistes en Haute-Vienne. Ces derniers ont apprécié, à l'aune de la *«Chiraquie corrézienne»* dont ils sont les habituels contempteurs. Près de trente ans après l'échec de M. Pierre Mazeaud (RPR) aux élections municipales, Limoges va renouer avec les campagnes menées bille en tête.

G. P.

POLITIQUE

La préparation des élections législatives

DANS LES DÉPARTEMENTS

Dordogne : M. Chevènement présente des candidats contre les sortants socialistes

BERGERAC

de notre envoyé spécial

Pas question de céder! La guerre de Dordogne aura bien lieu entre le Mouvement des citoyens, de M. Jean-Pierre Chevènement, et les quatre candidats aux élections législatives investis officiellement par le Parti socialiste. L'ancien ministre de la défense l'a confirmé, lundi 1er février, près de Bergerac. *«Le cas de la Dordogne est exemplaire*, a-t-il dit. *C'est un cas de légitime défense, nous sommes les agressés.»*

L'origine du conflit réside dans un litige relatif aux conditions de désignation des candidats du PS, qui avaient abouti à la mise à l'écart de M. Michel Suchod, député sortant, proche de M. Chevènement. Pour répondre à *«l'industrie de la fausseté et de la fausse carte»*, stigmatisée lundi par le député, les partisans de l'ancien ministre de la défense ont décidé d'employer les grands moyens et de présenter leurs propres candidats contre les autres sortants socialistes – dont M. Roland Dumas, ministre des affaires étrangères, élu dans ce département en juin 1988, – ce qu'ils se gardent de faire ailleurs. A Bergerac, M. Renaud Boisvert, le candidat socialiste officiel, n'a qu'à bien se tenir. M. Chevènement l'a dit et répété dans la salle des fêtes bondée de la commune voisine de Prigonrieux : *«S'il avait le sens des intérêts du socialisme, il se serait retiré depuis longtemps en évitant la volée que son nom appelle.»* Entre deux exhortations au rassemblement autour de M. Suchod et des trois autres candidats du Mouvement des citoyens, le député du Territoire-de-Belfort a poursuivi la réflexion entamée avec le lancement de sa structure politique, à mi-chemin entre le Parti socialiste et un parti totalement autonome. Il a défendu le travail effectué par les socialistes depuis près de douze ans, en déclarant que *«l'échec sur le chômage dissimule des succès réels»* et que *«la gauche ne rend pas copie blanche au peuple français»*.

M. Chevènement a stigmatisé, ensuite, les responsables écologistes, prêts, selon lui, à céder au plus offrant, y compris à la droite, le capital constitué par les déçus du socialisme, que l'ancien ministre convoite tout autant qu'eux. *«L'écologie ne peut pas se résumer à un petit jeu de bascule tactique!* s'est-il exclamé. *Les dirigeants écologistes, notamment chez les Verts, ne sont pas conscients des manipulations auxquelles ils se prêtent pourtant. Ils risquent de tomber de très haut au lendemain du second tour.»* M. Chevènement a présenté son mouvement comme un *«recours»*. *«La gauche ne doit pas se confondre avec l'Etat, surtout quand elle n'a pas su le changer. Le pouvoir n'est pas une fin en soi. La gauche, ce sont des milliers de militants honnêtes, de syndicalistes, d'hommes de terrain, ce sont des millions de femmes et d'hommes qui souffrent et qui, souvent, espèrent en nous»*, a affirmé l'ancien ministre. Si les citoyens décident enfin de *«s'autonomiser»*, il y aura encore un avenir, pour lui, après le 28 mars.

GILLES PARIS

Paris : M. Chirac en campagne pour M. Laurent Dominati

Après avoir présenté dans la matinée les vingt et un candidats uniques de l'opposition parlementaire aux élections législatives à Paris, M. Jacques Chirac est allé soutenir, lundi 1er février, M. Laurent Dominati (UDF-PR) qui, dans la première circonsciption de la capitale, sera notamment opposé à M. Brice Lalonde, ancien ministre, président de Génération Ecologie, qui aura pour suppléant M. Alexandre Minkowski. *«Cette circonscription, qui a la particularité de constituer le cœur de Paris, n'est pas facile»*, a déclaré le maire de Paris qui estime qu'une défaite dans cette circonscription serait *«un échec grave pour la majorité municipale»* qui aurait dans les médias *«un retentissement important»*. M. Laurent Dominati remplace son père, M. Jacques Dominati, député sortant, deuxième adjoint au maire de Paris et maire du troisième arrondissement, qui ne se représente pas.

M. Bérégovoy : «Ayons la fierté de la France»

M. Pierre Bérégovoy a choisi Chambéry (Savoie) pour tenir, lundi 1er février, sa première réunion publique de la campagne électorale. Apportant son soutien aux trois candidats présentés par le PS dans ce département, et qui ont choisi de se battre sous l'étiquette de l'Alliance des Français pour le progrès, le premier ministre a déclaré, devant cinq cents à six cents personnes : *«Nous avons commencé à changer la vie. Pas assez. Donnez-nous un mandat pour continuer.»* Il a aussi, nous signale notre correspondant, lancé un nouvel appel aux écologistes, *«dont certains militent dans nos rangs»*. *«On ne peut pas défendre une certaine qualité de vie et faire campagne avec les partisans de l'urbanisme sauvage qui ont détruit tant de paysages à la montagne et à la mer»*, a-t-il dit, avant de demander à la gauche d'être attentive et ouverte à l'égard de ceux *«qui sont ses compagnons de chemin»*.

Dans l'après-midi, le premier ministre avait inauguré, en compagnie de MM. Michel Barnier, député RPR, président du conseil général de la Savoie, et Louis Besson (PS), maire de Chambéry, la nouvelle bibliothèque municipale de la ville.

Interrogé, mardi 2 février, au micro d'Europe 1, M. Bérégovoy a répondu à M. Edouard Balladur, qui, dimanche sur TF 1, avait affirmé que la situation de la France était *«la plus grave»* qu'elle ait connue *«depuis la Libération»*. Le premier ministre a expliqué que, lorsqu'il entend de telles déclarations, il trouve que *«l'on est aveugle, ou que l'on a mauvais esprit»*. *«La France est aujourd'hui la quatrième puissance économique du monde*, a-t-il dit. *Elle est la deuxième puissance exportatrice de produits agricoles, et la première puissance humanitaire du monde. Donc ayons la fierté de la France.»*

Cinq ans après la signature des accords de Matignon

Les Canaques entre l'économie et la coutume

Les principaux responsables néo-calédoniens participent, du 2 au 4 février, à Paris, à la quatrième réunion du «comité de suivi» des accords de Matignon. Cette réunion a un caractère *«exceptionnel»*, selon le ministre des DOM-TOM, M. Louis Le Pensec, puisqu'elle fera le bilan des accords à mi-chemin entre leur signature et la date prévue pour le référendum d'autodétermination. Après avoir décrit la situation du côté des Européens, les caldoches (*le Monde* du 2 février), nous évoquons aujourd'hui l'évolution de la société canaque sous l'effet de ces accords.

IL FAUT PRÉSERVER NOS COUTUMES ANCESTRALES SI ON VEUT DÉVELOPPER LE TOURISME.

PESSIN

NOUMÉA

de notre envoyé spécial

Gaëtan Dohouadé sourit toujours. Quand il était juché sur les barrages de Canala, sur la côte est, en 1988, le visage dissimulé sous un foulard, on l'identifiait au plissement inlassable de ses yeux que quelques gouttes de sang indonésien avaient déjà fuselés. Un sourire saturé de malice. Le sourire de la tranquillité conquérante. Cette fois, Gaëtan jubile à cils déployés. La veille, la mine de nickel de Boakaine, aggripée sur les hauteurs de Canala, a commencé à livrer ses entrailles pourpres à un cargo minéralier japonais. Après avoir été gelée pendant seize ans, l'exploitation du site devrait fournir maintenant soixante emplois salariés aux tribus de la région.

Dieu sait pourtant si Gaëtan a dû se battre auprès des services de Nouméa pour arracher les autorisations administratives nécessaires! Il a bien failli en perdre courage. *«Les gens s'impatientaient, et la situation commençait à se tendre à Canala»*, se souvient-il. Mais, enfin, les verrous ont fini par sauter. Le voilà aujourd'hui propulsé au poste de gérant de la toute jeune Compagnie minière kanak (COMIKA), la société qui exploite le site en partenariat avec la Société minière du Sud-Pacifique (SMSP), que M. Jacques Lafleur a cédée à la province indépendantiste du Nord.

En l'espace d'une année, les choses sont alors allées très vite. Si vite que la tribu de Nakety, que traversent les camions gorgés de minerai jusqu'aux essieux, y a vu une manœuvre suspecte. Elle a alors barré la route et réclamé sa part du gâteau sous forme de droits de passage. Gaëtan a vite fait de vider l'abcès. *«Nous sommes venus expliquer aux gens de Nakety que s'ils entravaient l'accès de leur tribu, d'autres tribus pouvaient également les bloquer et leur faire payer des droits lorsqu'ils se déplaceraient à leur tour»*, explique-t-il. En clair, Canala aurait succombé sous une avalanche de revendications croisées. Le message de Gaëtan a été compris, et le risque de contagion brisé net. En outre, comme pour démontrer à tous que la COMIKA n'avait aucunement vocation à déposséder quiconque, Gaëtan a su convaincre toutes les structures coutumières de la commune de s'associer à l'affaire.

Le sentier coutumier

Lorsqu'il a décidé de monter un gîte touristique au bord de la crique de Dozip, sur l'île de Lifou, Joseph Haeweng savait, lui aussi, que son projet avorterait s'il n'épousait pas fidèlement les contours de la coutume. Propriétaire terrien lui-même, président du conseil de district de Lössi, l'une des trois chefferies de l'île, il s'est plié sans peine à la procédure coutumière requise. *«J'ai d'abord discuté du projet avec mon clan*, explique-t-il, *ensuite avec le conseil des clans de la tribu. Puis nous sommes allés voir le conseil de district, qui rassemble les tribus de la chefferie. Une fois l'assentiment obtenu, nous avons avisé le grand chef, qui ne pouvait pas refuser, puisqu'il y avait accord de tout le monde.»*

Pour un entrepreneur européen pressé, un tel parcours du combattant confine au cauchemar, mais pour un promoteur canaque, le respect scrupuleux de ce «sentier coutumier», où s'élabore patiemment le consensus, est la garantie du succès. C'est à ce prix-là que Joseph Haeweng, chemise Lacoste et lunettes Ray-Ban, peut maintenant accueillir en maître d'hôtel affable les vacanciers venus siroter un jus de fruit au bord de sa piscine.

A l'heure où les signataires locaux des accords de Matignon multiplient les initiatives visant à insérer les Canaques dans les circuits marchands, le débat sur la nécessaire osmose entre économie et coutume est d'une actualité quotidienne en Nouvelle-Calédonie. Pour encourageante qu'elle soit, la réussite de la mine de Boakaine et du gîte de Dozip ne doit pas, pourtant, masquer la multitude d'échecs causés par des dissensions apparues autour de la propriété foncière. Contrairement à ce que pensent beaucoup d'Européens de Nouméa, la coutume n'est pas, par nature, un *«frein au développement»*, mais il est vrai que tout projet sur une terre dont le propriétaire n'est pas clairement identifié est quasiment voué à l'échec. Il périra sous l'assaut de revendications concurrentes. Pour peu que des calculs politiques interfèrent, le litige dégénère en crise ouverte.

C'est ce «scénario catastrophe» qui a abouti à ce qu'il est convenu d'appeler l'*«affaire de Lifou»*, une crise dont l'impact psychologique est aujourd'hui énorme sur le Caillou. Le conflit mêle tous les ingrédients du cocktail-type qui tourne rapidement au vinaigre en milieu canaque : une terre convoitée, un élu politique aux méthodes de hussard, des notables coutumiers se raidissant face à l'érosion de leurs prérogatives.

Un précieux garde-fou

La crise éclate au grand jour au début de 1991, lorsque M. Cono Hamu, alors maire de l'île, gère d'une manière peu diplomatique un litige foncier opposant deux clans à l'occasion de l'aménagement de la zone portuaire de Wé, le chef-lieu de Lifou. L'arbitrage que M. Hamu rend au profit d'un clan se heurte de plein fouet au verdict contraire de son grand chef, M. Henri Boula, dont il n'est que le *«sujet»*. L'entêtement du maire et ses propos jugés offensants à l'endroit du hiérarque coutumier finissent par mettre le feu aux poudres. Deux grands chefs de l'île sur trois décrètent l'imprudent indésirable sur l'aire de leur district, tandis qu'un comité de coordination coutumière occupe *manu militari* les locaux de la mairie. M. Hamu est acculé à la démission.

A l'heure du bilan, cette «affaire de Lifou» suscite des lectures sensiblement différentes. Faut-il y voir l'éruption d'un fondamentalisme coutumier, désireux de croiser le fer avec la démocratie de type occidental? Voire. Loin d'être un repaire d'obscurantistes, le comité de coordination coutumière était animé, en effet, par de jeunes gens formés à l'école des missionnaires ou de la République. D'ailleurs, a-t-il un profil d'ayatollah, Joseph Haeweng, le fringant hôtelier de Dozip, qui était de toutes les réunions de ce «comité»?

Officiellement, la volonté de ces coutumiers n'était que de sanctionner M. Hamu pour ses offenses, puis d'en rester là, mais leur coup de force sur le siège de la mairie, que le FLNKS a qualifié de *«putsch réalisé prétendument au nom de la coutume»*, a néanmoins jeté le trouble chez certains Canaques. Le risque n'existe-t-il pas que le comité, au-delà du cas personnel de M. Hamu, cherche à pousser son avantage le plus loin possible en tentant de neutraliser l'institution communale? La dérive n'est pas à exclure.

Quoi qu'il en soit, cette «affaire de Lifou» donne une idée du défi que devra relever la société canaque à l'heure où les accords de Matignon mettent en place, au nom du rééquilibrage, une logique à dominante assimilationniste. La réhabilitation officielle du statut de «droit particulier», jusque-là systématiquement sacrifié au profit du «droit commun» dans le règlement des litiges civils, est assurément un précieux garde-fou, mais suffira-t-elle à enrayer les effets de l'irruption brutale du monde urbain et de la société de consommation? *«L'éclatement des tribus est en marche»*, observe, pessimiste, M. Alain Levan, maire de Kaala-Gomen (province Nord), un Calédonien d'origine vietnamienne, fin connaisseur des tribus dont il a la charge.

Sur la côte ouest, les Canaques, jadis reclus dans leurs «réserves» de la chaîne montagneuse, descendent de plus en plus souvent vivre au «village», là où se concentraient les seuls Européens. *«Sur douze maisons du nouveau lotissement municipal, dix sont attribuées à des Canaques, deux à des Européens»*, comptabilise M. Levan. Grand chef de district de Poindah, à Koné (province Nord), M. Auguste Poadja ne dit pas autre chose lorsqu'il explique, dans un entretien au mensuel *Koné-Express* : *«Si vous observez les gens, vous verrez qu'ils achètent de moins en moins de camionnettes ou de pick-up. Pourquoi? Parce qu'à chaque déplacement avec ce type de véhicule, ils sont obligés d'embarquer un tas de monde. Donc, ils achètent des voitures simples, et parfois, même, des motos.»*

Est-ce à dire que les ressorts secrets de la coutume vont s'en trouver, à la longue, brisés? M. Fote Trolue, l'unique magistrat mélanésien du Caillou, ne le croit pas. *«Plus les jeunes Canaques s'insèrent dans le monde européen*, observe-t-il, *plus ils tiennent à redécouvrir la coutume, leur seule valeur sûre.»* Si M. Trolue a raison, la force tranquille avec laquelle les Canaques jouent alternativement sur les registres de la coutume et de la modernité permettra de désamorcer bien des tensions, mais si les fractures de la société canaque s'approfondissent, il est à craindre que les poussées de fièvre coutumière de Lifou ne se renouvellent comme autant de soubresauts d'un corps malade qui ne voudra pas mourir.

FRÉDÉRIC BOBIN

□ **Rectificatif.** – Les résultats du premier tour de l'élection cantonale partielle de Compiègne-Nord (Oise), publiés dans *le Monde* du 2 février, comportaient quelques erreurs. Les résultats définitifs sont les suivants : I., 16 325; V., 6 423; A., 60,65 %; E., 6 181; Michel Woimant, RPR, adj. m. de Compiègne, 3 013 (48,74 %); Jean-Claude Lefebvre, Verts, 783 (12,66 %); Claude Gouigoux, div. d., c. m. de Compiègne, 734 (11,87 %); Jacques Desmoulin, PC, c. m. de Choisy-au-Bac, 622 (10,06 %); Dominique Maronneaud, FN, 586 (9,48 %); Françoise Victor, GE, m. de Bienville, 403 (6,51 %). Le deuxième tour opposera M. Woimant à M. Lefebvre.

Alors que la SAGES dépose son bilan

Le maire de Courcouronnes (Essonne) est inculpé par le juge Van Ruymbeke

Le maire de Courcouronnes (Essonne), M. Guy Briantais, a été inculpé, lundi 1er février, à Rennes, de trafic d'influence, par le juge Van Ruymbeke. M. Briantais, dont l'inculpation était attendue (*le Monde* du 30 janvier), est notamment soupçonné d'avoir bénéficié, par l'intermédiaire de la SAGES, d'un voyage aux Etats-Unis.

Le maire de Courcouronnes a déclaré qu'il s'était *« rendu plusieurs fois aux Etats-Unis »*, mais qu'il *« n'était pas un ami personnel »* de M. Michel Reyt, PDG de la SAGES Holding SA. La semaine dernière, plusieurs inculpations avaient été prononcées dans la même affaire : celles de MM. Claude Germon, maire PS de Massy (Essonne), Hubert Boucris, un de ses adjoints, et André Fougerousse, ancien conseiller régional PS du Bas-Rhin.

Elles interviennent alors que la SAGES, impliquée dans des affaires de financement politique au profit d'élus socialistes, s'est déclarée en cessation de paiement, a-t-on appris, lundi 1er février.

La SAGES (Société auxiliaire générale d'études et de services), dont le siège social est situé 241, boulevard Saint-Germain, à Paris, affiche un passif de 27,7 millions de francs pour un actif déclaré de 7,5 millions de francs. L'avenir de la société – mise en règlement judiciaire – doit être décidé par le tribunal de commerce de Paris, le 4 février.

La SAGES regroupe la SAGES Holding SA, présidée par M. Michel Reyt, avec pour directeur général sa fille Evelyne Reyt, ainsi que la SAGES SA et la SAGES Immobilier. Depuis un an, ses activités font l'objet d'une instruction du juge Renaud Van Ruymbeke. La société de M. Reyt s'est par ailleurs vu notifier un redressement fiscal d'une trentaine de millions de francs à la suite d'un contrôle fiscal opéré en 1991.

M. Michel Reyt, soixante-sept ans, inculpé de trafic d'influence aggravé, faux et usage de faux, a été écroué de février à septembre 1992 sur décision du juge Van Ruymbeke. Le magistrat rennais, qui a bouclé un premier dossier sur les activités de la SAGES dans la Sarthe (*le Monde* du 22 janvier), poursuit ses investigations sur plusieurs autres dossiers concernant, notamment, des élus de l'Essonne, des Yvelines, du Bas-Rhin, de l'Ardèche, de Seine-Maritime, du Morbihan et de Loire-Atlantique.

Affaire Trager

L'avocat de M. Michel Gagneux demande l'audition de Mme Georgina Dufoix

Me Bernard Dartevelle, l'avocat de M. Michel Gagneux, inculpé de corruption et d'abus de biens sociaux dans l'affaire des importations d'appareils de radiologie lourde (*le Monde* du 28 novembre 1992) a remis au juge rennais Renaud Van Ruymbeke une note dans laquelle il sollicite l'audition de Mme Georgina Dufoix, alors ministre des affaires sociales dans le gouvernement Fabius, dont M. Gagneux était directeur du cabinet.

Me Dartevelle a remis cette note au magistrat vendredi 29 janvier, à l'occasion d'une audition de M. Gagneux. Celle-ci a notamment porté sur les lettres échangées entre le ministère des affaires sociales et la société américaine Fonar pour l'importation, *via* la Suisse, d'un appareil d'imagerie à résonance magnétique nucléaire (IRMN), qui aurait donné lieu au versement d'une commission par l'intermédiaire de l'industriel nantais René Trager (*le Monde* du 21 novembre). Le 29 novembre sur TF1, Mme Dufoix avait fait état de cet échange de lettres tout en affirmant que *« pas une de ces lettres ne parle de Trager, ni d'une commission à Trager »*.

Dans cette affaire, toute la question est de savoir qui, au ministère, a mandaté M. Trager pour se rendre en Suisse et toucher une commission et à qui l'industriel nantais a ensuite reversé une partie de l'argent. Répondre à ces questions permettrait au juge d'établir si cette opération était liée ou non au financement de la campagne électorale de l'ancien ministre pour les législatives de 1986 dans le Gard.

Outre M. Gagneux, le juge Van Ruymbeke a déjà inculpé dans ce dossier MM. Michel Maurice, ancien collaborateur de Mme Dufoix, et M. Antoine Dufoix, son mari, qui était à l'époque responsable de la campagne électorale de son épouse. En sa qualité d'ancien ministre, Mme Dufoix bénéficie d'un statut particulier. Dans l'hypothèse où des charges pèseraient sur elle, le magistrat doit engager la procédure prévue par la Constitution, autrement dit demander une saisine de la commission d'instruction de la Haute Cour de justice. Dans le cas où le juge ne disposerait pas d'éléments contre Mme Dufoix, il peut l'entendre comme simple témoin.

Contestant le rapport de MM. d'Aubert et Gallet

Le procureur général de Grenoble suspend les enquêtes sur des membres présumés de la Mafia

GRENOBLE

de notre correspondant

Le procureur général de la cour d'appel de Grenoble, M. Michel Albarède, a vigoureusement dénoncé, lundi 1er février, l'attitude de la commission d'enquête parlementaire qui a révélé les noms de plusieurs personnes soupçonnées d'appartenir à la Mafia ou de travailler pour elle (*le Monde* du 29 janvier).

Il a, en conséquence, ordonné la suspension de toutes les investigations policières qui étaient en cours, notamment à l'encontre de M. Giacomo Pagano, cinquante-huit ans, condamné pour proxénétisme et violences puis expulsé du territoire vers son pays, d'où il avait pu revenir à la suite de son mariage avec une Française.

Le procureur général estime que la commission parlementaire menée par MM. François d'Aubert (UDF) et Bertrand Gallet (PS), qui a révélé les noms de plusieurs personnes suspectées d'entretenir des relations avec la Mafia, porte *« une atteinte directe à la présomption d'innocence. La justice ne se rend pas dans la rue. Et pourtant, les mêmes parlementaires qui ont oublié ce principe viennent de renforcer cette présomption d'innocence dans la loi du 4 janvier 1993. Il est paradoxal de constater qu'ils sont les premiers à s'en affranchir »*.

M. Michel Albarède conclut : *« Depuis deux ans les parlementaires de tous bords reprochent aux policiers et aux magistrats de violer le secret de l'enquête. Il faut croire que chacun ne respecte ce secret que lorsqu'il veut en bénéficier. »*

C. F.

Le démantèlement d'un réseau de cocaïne dans le sud de la France

Les mauvaises fréquentations de Bernard Pardo

MARSEILLE

de notre correspondant

Tandis que l'incarcération à Marseille de l'ancien footballeur Bernard Pardo, treize fois international en équipe de France et ancien milieu de terrain de l'OM, à la suite du démantèlement d'un réseau de trafic de cocaïne, continue à occuper les conversations (*le Monde* du 2 février), les dernières inculpations sont intervenues dans la journée du lundi 1er février : elles portent à vingt et un le nombre de personnes écrouées sur les trente-quatre interpellées par les policiers de la brigade des stupéfiants et de la brigade de recherches et d'interventions du SRPJ de Marseille. Le dossier est donc bouclé après huit mois d'une enquête discrète qui a conduit, jeudi dernier, à un coup de filet auquel un seul trafiquant présumé a pu jusqu'ici échapper.

Au terme de quatre jours de garde à vue, les trois trafiquants considérés comme les « cerveaux » du réseau ont été inculpés d'infractions à la législation des stupéfiants par Mme Marie-Claude Péna, le juge d'instruction chargé du dossier. Alain Rizotto, 46 ans, Didier Campana, 38 ans, et Michel Brunat, 35 ans, ont été incarcérés à la prison des Baumettes où Bernard Pardo – numéro 7 sur l'organigramme du réseau – les avait précédés sous l'inculpation de revente de drogue.

Contraint à un retrait prématuré à la suite d'une blessure consécutive à un choc avec Chris Waddle, l'ex-footballeur n'était pas seulement *« le garçon chaleureux, le battant, le meneur d'hommes »* que décrit M. Bernard Tapie, ministre de la ville et président de l'Olympique de Marseille : il avait aussi de mauvaises fréquentations. Mais, pour les policiers du SRPJ, il n'a joué dans le trafic qu'un rôle secondaire.

Les trois repris de justice, plusieurs fois condamnés pour des vols à main armée, animaient ce réseau. Rizotto, Campana et Brunat, eux-mêmes consommateurs de drogue, s'étaient connus en prison. Leur réseau se chargeait d'importer de la cocaïne pure (à 90 %), dont 21 kilos ont été saisis, en provenance d'Amérique du Sud. Après un transit par l'Espagne, la drogue était revendue dans plusieurs villes du sud-est de la France.

S'ils étaient bien organisés, les trafiquants se sont montrés fort imprudents puisque leur manège se déroulait pratiquement sous les fenêtres de « l'Evêché », l'hôtel de police de Marseille. A plusieurs reprises, leurs allées et venues dans de puissantes voitures de luxe avaient attiré l'attention. Le bar qu'ils fréquentaient, également situé à proximité de l'hôtel de police marseillais, avait été placé sur écoutes téléphoniques, ce qui a permis de localiser les correspondants du trio dans les Bouches-du-Rhône, le Var, les Alpes-Maritimes et l'Aude.

Au cours des investigations qui ont suivi les interpellations, du matériel de conditionnement de drogue, du sucre glace destiné à « allonger le produit » ont été saisis, ainsi que six armes de poing, 300 000 francs en liquide – dont de fausses coupures – et des voitures de luxe.

JEAN CONTRUCCI

□ **Nouvelles inculpations dans une affaire de stupéfiants à Paris.** – Sept personnes, dont un avocat et un contrôleur du Trésor, ont été récemment inculpées pour infractions à la législation sur les stupéfiants par Mme Sabine Foulon, le juge d'instruction en charge d'un dossier dans lequel sont déjà inculpés l'écrivain Françoise Sagan et l'humoriste Pierre Palmade (*le Monde* du 3 décembre et du 8 janvier). L'enquête se poursuit depuis l'interpellation en novembre de Gérard Stolz, un fournisseur présumé de cocaïne dans les milieux du spectacle parisiens. Les nouveaux inculpés sont soupçonnés d'avoir revendu ou consommé de la drogue.

Inculpé d'assassinat et de vol aggravé

L'ancien mercenaire Bob Denard a été écroué à son retour en France

Aussitôt après son retour volontaire à Paris, venant d'Afrique du Sud où il vivait depuis plus de trois ans (*le Monde* du 2 février), l'ancien mercenaire Bob Denard a été conduit devant Mme Chantal Perdrix, juge d'instruction au tribunal de Paris chargé d'une information judiciaire sur le meurtre du président des Comores Ahmed Abdallah, le 26 novembre 1989. Celle-ci a inculpé d'assassinat et de vol aggravé Bob Denard qui a été écroué à la Santé.

« Tout à fait serein, et en accord avec la décision qu'il a prise » de rentrer en France, *« il veut régler ce contentieux judiciaire »*, a déclaré son avocat, Me Daniel Soulez-Larivière, à la sortie du cabinet du magistrat.

L'ex-mercenaire a aussi été présenté devant le parquet de Paris dans le cadre de sa condamnation par défaut à cinq ans de prison, le 16 octobre 1991, pour sa participation à un coup d'Etat manqué au Bénin enjanvier 1977. Il a immédiatement fait opposition à ce jugement, ce qui signifie qu'il sera à nouveau jugé pour cette affaire.

Sept cents professionnels réunis à Paris

Educateurs, magistrats et psychologues se penchent ensemble sur la protection judiciaire des jeunes

Les premières rencontres professionnelles de la protection judiciaire de la jeunesse ont rassemblé à Paris, les 29 et 30 janvier, près de sept cents professionnels de formations et d'expériences différentes (éducateurs, magistrats, psychologues, psychiatres...). Créée en 1945, sous le nom d'« éducation surveillée » pour prendre en charge les mineurs délinquants, cette administration du ministère de la justice, qu'épaule un secteur associatif habilité, cumule en effet les rôles en formant, hébergeant ou suivant sur le plan éducatif les mineurs ou jeunes majeurs qui lui sont confiés par décision de justice. Soit plus de deux cent mille jeunes par an.

Des jeunes en danger. Parfois des jeunes dangereux. Des chiens perdus sans collier, désorientés, exclus, paumés. *« Les enfants du désordre »*, résume le garde des sceaux, M. Michel Vauzelle, en reprenant le titre d'un beau film de Yannik Bellon. *« Ce désordre dont ils sont plus les jouets que les auteurs, même si c'est le contraire qu'il est plus aisé de voir... »* Désordre du chômage, désordre de l'urbanisme, désordre de l'intolérance et du racisme. Désordre qui détruit, mais sur lequel doit se construire *« l'équilibre qui libère »*. *« La justice*, insiste le ministre, *ne peut se contenter d'enregistrer les failles de l'ordre juridique. Elle doit être protectrice, éducatrice, constructrice de droits, capable de changer le destin des jeunes les plus en difficulté. »*

Il ne pouvait trouver public plus sensible à ce discours. D'accord sur l'ambition – il y a belle lurette que l'enfermement ou la rééducation en colonies agricoles ne constituent plus la réponse aux problèmes de délinquance juvénile, – mais inquiet, aujourd'hui, des entraves portées par la crise économique à sa mission.

Quelle action éducative conduire quand tout un ensemble de liens sociaux traditionnels construits autour du travail n'existent plus ? A quel modèle se référer lorsque les problèmes sociaux ne se posent plus dans un rapport strictement individuel, mais en termes de territoires et de collectivités ? Et comment éviter que, en période de sous-emploi, le culte de la performance individuelle et de la réussite sociale n'encourage davantage le petit trafic et l'argent illicite, moyens plus rapides d'accéder à la société de consommation que l'élaboration de réels projets d'insertion ?

Les « cas lourds »

Questions de fond. Inquiétantes, obsédantes pour certains professionnels. Sans doute la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) ne peut-elle pallier les dysfonctionnements d'une société en mal de cohésion et de solidarité. C'est pourtant à elle qu'il appartient de trouver la réponse adéquate à la multiplication de ce que l'on appelle les *« cas lourds »*, une expression terrible pour évoquer ces jeunes en très grande difficulté, multirécidivistes pour les juges et la police, menaçants et déstabilisants pour l'équilibre de tout un groupe. Des cas réputés insolubles, qui renvoient juges, médecins et éducateurs, impuissants et désarmés, aux limites de leur action. Des cas que les professionnels disent en expansion.

Des chiffres ? Comment savoir ? Cela dépend des définitions, lesquelles traduisent des approches également variées du phénomène. *« Ce qui les caractérise, c'est de remettre en cause l'efficacité du dispositif et le savoir-faire des professionnels »*, suggère un anthropologue. *« Leur violence ne peut être séparée de l'idée de haine, de rage et de révolte sociale »*, ajoute un sociologue. *« Ce sont les incasables*, note un autre, *en telle difficulté psychologique et sociale qu'aucune institution – l'hôpital psychiatrique ou la prison – n'offre de solution. »*

Coopération, dialogue, complémentarité

Quelques études ont cependant été menées, qui mettent en évidence certains traits communs à tous ces jeunes réputés « difficiles ». D'abord, un lourd passif familial (maltraitance, incestes, infanticides, parents en prise à l'alcoolisme et à la prostitution). Ensuite, l'absence, à un âge très jeune, d'un refuge ou domicile fixe (d'où l'incapacité à maintenir une activité scolaire ou professionnelle régulière). Enfin, une ignorance ou un refus des repères sociaux auxquels se réfèrent les pratiques éducatives classiques. Mais un *« cas lourd »*, sont convenus les participants à cet atelier très suivi, c'est avant tout le résultat d'un parcours rendu chaotique par des passages dans de multiples institutions ; l'aboutissement d'échecs renouvelés de prise en charge ; l'incohérence de décisions juxtaposées dans le temps mais jamais reliées.

« Les jeunes les plus perturbés ont subi des déchirures profondes, dès leur plus jeune âge, estime Maryse Vaillant, psychologue. *Ils s'inscrivent mal dans une lignée où les filiations sont incertaines, la question des origines se révèle douloureuse, souvent secrète. Ce dont ils ont besoin, c'est de récupérer les morceaux épars de leur histoire, trouver le fil structurant leur chronologie. Le réseau des professionnels amenés à s'occuper d'eux doit les y aider. »*

Coopération, dialogue, pluridisciplinarité, complémentarité... Ces mots sont revenus sans cesse, utilisés par les éducateurs, les psychologues, les magistrats. On a parlé de *« chaîne »*, de *« réseau »*, de *« relais »*. *« Le juge peut être ce lien indispensable entre les équipes éducatives et les équipes médicales »*, a suggéré précisément un magistrat. *« Pourquoi pas ?* approuvait un éducateur. *Ce qui importe, c'est que le fil ne soit pas rompu et la vie de l'adolescent découpée en tranches. »*

ANNICK COJEAN

Dans la banlieue lyonnaise

Arrestation d'un couple de kidnappeurs allemands

Un malfaiteur allemand qui, mercredi 27 janvier, avait enlevé un étudiant de l'université de Sarrebruck (Allemagne) a été arrêté, dimanche 31 janvier vers 22 heures, dans la banlieue lyonnaise par des policiers, qui ont libéré son otage.

LYON

de notre bureau régional

C'est au moment où, d'une cabine publique de Pierre-Bénite (Rhône), il passait une communication téléphonique vers l'Allemagne que Mathis Wild, trente-six ans, a été « cueilli » en douceur par une vingtaine de policiers du service régional de police judiciaire (SRPJ) de Lyon, dirigé par le commissaire divisionnaire Gérard Girel. Le malfaiteur avait toujours sur lui le revolver, muni d'un silencieux, utilisé pour enlever, quatre jours plus tôt, M. Valero Frank, un étudiant de vingt-quatre ans qui s'apprêtait à monter dans sa voiture sur le parking de la cité universitaire de Sarrebruck. Wild avait ensuite pris contact avec la famille de son otage et lui avait réclamé une rançon de 500 000 deutschemarks (environ 1,7 million de francs). Il exigeait aussi la « récupération » de son fils naturel.

Le malfaiteur ayant été localisé dans la région lyonnaise, une étroite coopération entre les *Landskriminalamt* (services de police criminelle) de Sarrebruck et Duisbourg et le SRPJ de Lyon a permis un repérage plus fin suivi d'une traque en forme de long jeu de piste avec Mathis Wild, qui s'était teint les cheveux et laissé pousser la barbe. Après son arrestation, l'otage, qui était maintenu enchaîné dans une caravane, stationnée sur le parking d'un hôtel de Saint-Priest (Rhône), a pu être libéré par les policiers. La compagne et complice de Wild, Graziella Rubini, assurait la garde de M. Frank. Elle a aussi été arrêtée sans heurts.

Le couple de ravisseurs, qui avait passé la frontière sans être contrôlé, devait être déféré, mardi 2 février, au parquet de Lyon puis, vraisemblablement, extradé vers l'Allemagne en application d'un mandat d'arrêt international. Mathis Wild est soupçonné d'avoir commis trois meurtres outre-Rhin et faisait l'objet d'un avis de recherche d'Interpol.

ROBERT BELLERET

EN BREF

□ **Près de deux tonnes de dynamite volées dans un train entre l'Allemagne et la France.** – 1,8 tonne d'explosifs civils extrêmement puissants, appartenant à la Société Nobel Explosifs France, ont été dérobés la semaine dernière dans un wagon plombé transitant entre l'Allemagne et la France. Conditionnée en bâtons de 1,5 kg, cette dynamite est notamment utilisée pour casser les roches les plus solides dans les carrières. Le vol a été constaté, vendredi 29 janvier, en gare de Châteaubriant (Loire-Atlantique), quand des employés d'une entreprise de stockage de la société Nobel sont venus prendre livraison d'un chargement de 23 tonnes d'explosifs. Le convoi était parti le 26 janvier d'une usine de fabrication située dans la région de Francfort. Une enquête a été confiée à la police judiciaire de Nantes.

□ **Interpellation d'un détenu évadé en octobre 1992 de la maison d'arrêt de Bois-d'Arcy.** – Farid Dellys, qui s'était évadé par hélicoptère de la maison d'arrêt de Bois-d'Arcy (Yvelines) le 4 octobre 1992 en compagnie de deux autres détenus, a été interpellé vendredi 29 janvier à Paris et à nouveau écroué. Il s'était évadé par hélicoptère en compagnie de Michel Lepage, l'une des figures du gang dit de la banlieue sud, et de Didier Lunel (*le Monde* du 6 octobre). Ses deux complices d'évasion n'ont toujours pas été repris.

□ **Le PDG de la foire de Toulon est remis en liberté.** – M. Bernard Frank, PDG de la foire de Toulon, qui était détenu depuis le 21 octobre pour tentative d'extorsion de fonds (*le Monde* du 26 octobre), a été remis en liberté sous contrôle judiciaire, lundi 1er février. Ancien vice-président de la chambre de commerce et d'industrie du Var, M. Frank reste inculpé de tentative d'extorsion de fonds et de recours à des travailleurs clandestins.

□ **Précision.** – A la suite de notre enquête intitulée « L'argent des partis vu par le juge Van Ruymbeke », (*le Monde* du 22 janvier), les élus du SAN (Syndicat d'agglomération nouvelle) des Portes de la Brie (Seine-et-Marne), nous demandent de préciser qu'il existe deux SAN à Marne-la-Vallée, le leur, regroupant cinq communes, et celui du Val Maubuée, qui en regroupe six. *« Pour parer à un fâcheux malentendu »*, ces élus soulignent que les faits relatés dans nos colonnes (octroi de commissions sur les marchés et d'avantages personnels à certains élus) *« concernent bien le SAN du Val Maubuée et non le SAN des Portes de la Brie »*.

SOCIÉTÉ

Dépistage du sida

Le laboratoire d'Artois fait l'objet d'une suspension provisoire d'exercice

M. Bernard Kouchner, ministre de la santé et de l'action humanitaire, a annoncé lundi 1er février que le laboratoire parisien d'Artois mis en cause pour ses pratiques concernant le dépistage de l'infection par le virus du sida (*le Monde* du 1er février) avait fait l'objet *« d'une suspension temporaire »* d'exercice. M. Kouchner a annoncé qu'il attendait le rapport définitif demandé sur ce sujet. Cette fermeture provisoire avait été réclamée par le président de l'Union des biologistes de France. Le parquet a été informé de cette affaire et l'ordre professionnel concerné sera saisi pour ce qui est des sanctions disciplinaires, indique-t-on au ministère de la santé.

Le Centre national des biologistes et le Syndicat national professionnel des biologistes ont condamné la pratique *« irresponsable et scandaleuse »* qui consiste à mélanger les sérums de plusieurs personnes pour effectuer des tests de détection de l'infection vis-à-vis du virus du sida au lieu de réaliser ces tests de manière individuelle. *« L'attitude inqualifiable de ce laboratoire, si elle est prouvée, ne doit pas remettre en cause la qualité de notre biologie et la confiance que les patients portent en elle »*, concluent ces deux organisations.

« Des pratiques marginales »

« En aucun cas les tests pratiqués au sein de ce laboratoire ne mettaient en cause la sécurité des personnes, a affirmé de son côté Me Francis Szpiner, avocat des dirigeants du laboratoire d'Artois. *La méthode utilisée donnait des tests fiables et elle a été pratiquée conformément à l'avis des autorités médicales compétentes en matière de transfusion. La pratique des dépistages préliminaires en échantillons provenant de différentes personnes est une pratique qui existe, que le laboratoire d'Artois n'a pas inventée et dont les résultats sont au moins équivalents aux tests individuels. »*

Selon la Confédération française des syndicats de biologistes *« de telles pratiques ne peuvent être que marginales »*. Il faudra attendre le rapport de l'enquête demandée par M. Bernard Kouchner et M. René Teulade, ministre des affaires sociales, pour mesurer avec précision les risques médicaux (non-dépistage de personnes séropositives) inhérents à une telle pratique et la fréquence avec laquelle celle-ci a été mise en œuvre.

Compte tenu des déclarations de l'un des responsables du laboratoire d'Artois, de nombreux établissements spécialisés dans les analyses biologiques auraient recours à des procédés similaires dès lors qu'il s'agit de tests dits « minute » fournissant le résultat de la sérologie en quelques heures. Selon la Confédération française des syndicats de biologistes, les 3 000 laboratoires français d'analyses médicales privés pratiquent chaque année plus de trois millions de tests de dépistage de l'infection vis-à-vis du virus du sida.

□ **L'Assistance publique de Paris lance un appel aux personnes transfusées dans ses hôpitaux entre 1980 et 1985.** – Après la circulaire publiée par le ministère de la santé au *Journal officiel* du 15 décembre demandant à tous les établissements de santé publics ou privés de rechercher les personnes transfusées entre 1980 et 1985 afin de leur proposer un test de dépistage du virus du sida (*le Monde* du 16 décembre), l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) a annoncé, lundi 1er février, qu'elle allait mener cette recherche dans tous ses hôpitaux de court séjour. D'une part, une structure d'accueil, d'information et de consultation sera installée dans chaque établissement à l'intention des patients concernés; d'autre part, il leur sera conseillé par lettre de se mettre en rapport avec leur médecin traitant ou l'hôpital.

Nouvel épisode dans le conflit opposant le Japon aux Etats-Unis et à la CEE

Le docteur Hiroshi Nakajima ordonne une enquête sur « d'éventuelles violations des règles financières » de l'OMS

Le docteur Hiroshi Nakajima, directeur général de l'OMS, vient d'ordonner l'ouverture d'une « enquête détaillée » sur « d'éventuelles violations des règles financières » de l'Organisation qu'il dirige depuis 1988. Les conclusions de cette enquête devraient être connues au plus tard au début du mois de mai. Elles pourraient remettre en cause la confirmation du docteur Nakajima à la direction générale de l'OMS par l'Assemblée mondiale de l'organisation au début du mois de mai.

Au terme d'une intense campagne diplomatique et électorale, le docteur Hiroshi Nakajima obtenait, il y a quelques jours, d'être désigné par le conseil exécutif de l'OMS (secteur que préside le professeur Jean-François Girard, directeur général de la santé en France) pour effectuer un second mandat de cinq ans à la tête de l'organisation internationale. Cette élection, acquise dès le premier tour par 18 voix contre 13, marquait l'échec du candidat soutenu par les Etats-Unis et par la CEE face à celui qui se présentait comme le candidat des pays en voie de développement. Cette élection marquait aussi, comme le rapportait dans ces colonnes notre correspondant à Tokyo, l'aboutissement d'une importante opération japonaise de *lobbying*. Tokyo voyant dans cette élection, millions de yens à l'appui, une *« question d'honneur »* (*le Monde* du 22 janvier). Elle pourrait toutefois être remise en cause par l'Assemblée mondiale de l'OMS qui doit valider ou invalider en mai prochain la décision du Conseil exécutif.

Une nouvelle affaire trouve en effet son origine dans les informations transmises par le conseiller juridique de l'OMS au professeur Jean-François Girard. *« Le conseiller juridique m'a récemment informé d'éventuelles irrégularités financières dans la passation de contrats par l'Organisation mondiale de la santé au cours de ces derniers mois »*, déclarait, le 29 janvier dernier, le professeur Girard devant le conseil exécutif de l'OMS. *« Il convient de tout faire*, ajoutait-il, *pour obtenir les éclaircissements nécessaires au rétablissement de la sérénité indispensable au fonctionnement de l'Organisation à laquelle nous tenons tous. »*

Quelques heures plus tard, le docteur Nakajima faisait publier un communiqué dans lequel il annonçait avoir ordonné *« l'ouverture d'une enquête détaillée sur d'éventuelles violations des règles financières de l'Organisation »*. Cette décision, précisait le communiqué, a été prise mercredi 27 janvier, immédiatement après que le directeur général eut appris que des irrégularités financières portant sur certains contrats pouvaient avoir été commises. L'enquête sera menée parallèlement sur le plan interne par le commissaire aux comptes actuel de l'Organisation, Sir John Bourne, vérificateur général des comptes du Royaume-Uni. Le docteur Nakajima s'est engagé, dans ce communiqué, *« à rendre publics les résultats de cette enquête »*.

De quels éléments dispose-t-on sur cette affaire ? Il apparaît aujourd'hui que l'un des points-clés concerne les conditions dans lesquelles un contrat (d'un montant de plus de 100 000 dollars) a pu récemment être passé, via l'OMS, avec le représentant des Philippines au sein du conseil exécutif. A Genève, dans l'entourage du docteur Nakajima, on se refuse à commenter les termes du communiqué publié le 29 janvier. Selon d'autres sources, cette nouvelle affaire ne devrait pas être analysée dans le cadre des récentes indiscrétions – émanant notamment du département d'Etat américain – tendant à accréditer l'idée que certaines voix de représentants au sein du conseil exécutif auraient pu être « achetées » par la puissance financière japonaise. Deux audits – interne et externe – sont en cours de réalisation.

JEAN-YVES NAU

ÉDUCATION

M. Lang porte plainte après la diffusion de fausses circulaires « négationnistes »

M. Jack Lang, ministre de l'éducation nationale et de la culture, a décidé de porter plainte, lundi 1er février, contre les auteurs, inconnus, de fausses circulaires demandant aux professeurs d'histoire de tenir compte des arguments « négationnistes » (1) dans leur enseignement. Envoyé aux proviseurs le 29 janvier sur un papier imitant les documents officiels du ministère de l'éducation nationale, le premier de ces faux textes réglementaires affirme que *« les négationnistes s'appuient parfois sur des arguments d'ordre scientifique que nous ne pourrions, sous peine de discrédit, ignorer »*.

Le second texte, destiné aux professeurs d'histoire, demande que soient portées à la connaissance des élèves de première des *« informations »* mettant en doute l'existence des chambres à gaz et la réalité du génocide des juifs. *« Les membres du système éducatif français failliraient à leur mission s'ils tenaient cachées plus longtemps ces révisions nécessaires »*, précise encore ce texte.

Le ministère de l'éducation nationale, alerté par des proviseurs et des recteurs, a envoyé immédiatement une note à ces derniers, leur demandant d'informer les chefs d'établissement que ce document est *« un faux grossier qui n'a évidemment pas à être diffusé auprès des professeurs et des élèves »*. Une enquête est en cours.

(1) Les thèses « négationnistes » nient l'existence des chambres à gaz et des camps d'extermination nazis.

L'Université internationale de l'espace s'installe à Strasbourg

Le président du conseil d'administration de l'Université internationale de l'espace (ISU), M. John McLucas, a annoncé, lundi 1er février, à Washington, que l'ISU installerait son campus permanent dans la ville de Strasbourg (Bas-Rhin) qui était en compétition avec les villes de Toronto (Canada) et de Kytakyushu (Japon).

Depuis quelques années déjà, cette institution, créée en 1987, organise dans plusieurs pays du monde des universités d'été sur les activités spatiales. Forte du succès de ces réunions, l'ISU a décidé d'aller plus loin en créant à Strasbourg un Master of Space Studies (MSS) d'un an qui commencerait au cours de l'année universitaire 1995-1996. Cette initiative, soutenue en France par le Centre national d'études spatiales et l'Agence spatiale européenne, permettrait de former dans un premier temps une centaine de personnes par an (étudiants de 3e cycle ou de 3e année d'école d'ingénieur et salariés d'entreprise) venant du monde entier. Coût de cette opération : 28 millions d'écus (environ 185 millions de francs) pour l'investissement et 6 millions d'écus pour le fonctionnement actuel du centre.

SPORTS

□ **Sept villes candidates pour organiser les Jeux olympiques de l'an 2000.** – Sept villes sont candidates à l'organisation des Jeux olympiques de l'an 2000, a annoncé le Comité international olympique (CIO), lundi 1er février à Lausanne (Suisse), à la clôture du dépôt des candidatures. Milan (Italie), Istanbul (Turquie), Manchester (Angleterre), Sydney (Australie) et Brasilia (Brésil) ont déposé leurs dossiers le dernier jour du délai imparti. Berlin et Pékin, les capitales d'Allemagne et de Chine, avaient déjà accompli cette formalité. L'attribution de ces Jeux, qui succéderont à ceux d'Atlanta, sera décidée en septembre prochain. Les deux favoris sont Sydney et Pékin. – *(AFP.)*

□ **Les Jeux olympiques d'Atlanta s'ouvrent aux vedettes du football.** – La Fédération internationale de football (FIFA) et le Comité international olympique (CIO) sont parvenus à un accord, lundi 1er février, pour entrouvrir la porte du tournoi olympique aux stars mondiales du football. *« La limite d'âge reste fixée à moins de vingt-trois ans*, a expliqué un porte-parole de la FIFA. *Mais chaque pays pourra désormais utiliser trois joueurs plus âgés. »* Cet accord, qui devra d'abord être ratifié par le congrès de la FIFA, entrerait en vigueur dès les Jeux olympiques d'Atlanta, en 1996. – *(AFP.)*

DIAGONALES

BERTRAND POIROT-DELPECH
de l'Académie française

Dicos

UN lecteur se plaint qu'une de mes chroniques l'ait obligé à consulter le dictionnaire. Sans avoir le culte des mots rares, il me paraît plutot gai d'en employer, et nullement vexant de s'interroger sur leur sens quand on en rencontre. Cela fut longtemps un jeu, d'hésiter sur un vocable, une acception, une tournure, et de se tirer du doute en feuilletant en famille, paris à l'appui, le Littré, le Larousse ou le Robert. Ces trésors trônaient alors dans la plupart des foyers, non loin des bibelots d'aïeux, et y assuraient la transmission conviviale du plaisir de savoir, là où se dresse désormais l'écran laiteux fomentateur de passivité solitaire, donc d'inculture.

Les marchands de spectacles et de jeux électroniques veulent nous faire croire que nous pouvons réagir à leurs manigances par les sondages, SVP, ou quelque télécommande. Ils n'insisteraient pas tant s'ils ne savaient qu'en effet notre dépendance nous pèse et que leurs artifices, loin de nous en délivrer, l'entretient.

L'« inter-activité », non pas celle des prospectus, la vraie, rien ne la permet comme un bon vieux dictionnaire. Contrairement au défilement imposé des images et des sons, il s'offre à notre consultation sans autre ordre que la convention neutre de l'alphabet, docile à tous les allers-retours, tous les caprices, école idéale de curiosité et d'émancipation. Le « dico » est le contraire exact du « disco », son antidote parfait. On y entre comme chez soi. On s'y aventure comme dans un bois.

∴

L'écolier campagnard complétait la classe par le spectacle de la nature, présente au bout du préau, avec ses saisons, ses ruts, ses cruautés, ses mots charnus. Le petit citadin n'avait pas cette ressource, dont parle si bien Marcel Arland à propos des bois entourant Langres. Il lui restait la randonnée entre les feuilles craquantes des lexiques. C'était le temps exquis où, au lieu de faire du sexe un supplément au cours de sciences naturelles, on laissait aux adolescents le bonheur de découvrir avec le premier corps aimé ces choses dont l'*Ariane* de Michel Déon rappelle qu'à l'évidence *« elles ne s'enseignent pas »* (Théâtre Mouffetard, à Paris). A l'affût des secrets d'adultes, l'enfant sautait de mots défendus en mystérieuses planches anatomiques... pour se retrouver bien souvent à cent lieues des salacités escomptées, instruit, comme par inadvertance, des *monocotylédones*, de la *futaille*, de la *mélopée*, et on l'entendait chantonner ces mots nouveaux jusqu'au dîner, sans raison, comme on mâchonne, pour mieux se les approprier.

Ce goût libérateur des dictionnaires dérange notre époque championne d'éphémère, qui s'ingénie à le faire passer en le réputant archaïque. Notre courrier prouve que le public résiste, qu'il s'intéresse à l'héritage collectif de la langue comme à ses généalogies particulières, avec la même sensation de défendre son bien et de compenser l'effacement des visions d'avenir et des appartenances séculaires. Il pressent qu'à l'inverse des autres denrées culturelles, le dictionnaire, telle l'Ecole idéale, n'a rien à nous vendre en contrebande, hors l'univers et les moyens de le posséder en le nommant correctement.

∴

Les éditions récentes de dictionnaires se caractérisent par un retour aux sources : témoins l'excellent historique des mots chez Robert et les rudiments étymologiques introduits dans le premier tome du dictionnaire de l'Académie. Cette tendance ne signale pas une nostalgie, ce qui serait frivole, mais un besoin général de perspectives face à une vie de l'esprit devenue aussi vide de repères que l'information elle-même.

Si vous prenez un mois d'« essais » en librairie, vous y trouvez 90 % de produits de circonstance, « jetables » comme les articles ménagers qui les entourent, délibérément voués à se volatiliser à la façon dont le chargement du pétrolier éventré des Shetland – ou du moins l'information le concernant – s'est évaporé comme par enchantement d'un journal à l'autre, chassé par... la Mafia ou le flottement des monnaies. On reconnaît ces livres purs de tout contenu nouveau à ce qu'ils s'en flattent en empruntant leur titre à d'autres titres célèbres, sur le modèle des détournements de la publicité. Ces clins d'œil visent à rassurer le consommateur, qui désire, paraît-il, du familier un peu rénové mais pas trop...

Les dictionnaires défient ce trafic des inconscients. Travaux collectifs, ils échappent aux grimaces du vedettariat, aux à-peu-près de la hâte. Avec la lenteur du scrupule et le désintéressement de la tendresse, des érudits de toutes disciplines cherchent, durant des heures, la meilleure façon de définir le moindre vocable, de rendre justice au réel ou au rêve qu'il charrie, sous le regard des siècles passés et sous le contrôle, non moins exigeant, des foules dont dépendra finalement l'usage.

Les mots sont à la tricherie des images ce qu'est la nature à l'écrabouillement industriel. En invitant à se promener dans le langage en toute autonomie, les dictionnaires sont à la vie intellectuelle dévoyée ce que devrait être l'écologie à la politique. Ils accomplissent l'idéal cher à Mallarmé : que le Livre atteigne au charme puissant et fragile de la « conversation ».

SCIENCES

Un prix pour les oubliés de la recherche

Ils sont 16 000 au Centre national de la recherche scientifique (CNRS), ingénieurs, techniciens ou personnels administratifs (ITA). On ne les connaît pas, mais la science, pas plus que sa gestion, ne peuvent se faire sans eux. Pour honorer ces grands oubliés de la recherche, le CNRS vient de créer un prix : décerné pour la première fois, lundi 1er février, à dix-sept lauréats, le Cristal du CNRS récompensera désormais ceux d'entre eux *« qui participent de manière exemplaire au rayonnement scientifique »*, par *« l'innovation, la créativité et l'inventivité »* de leurs travaux.

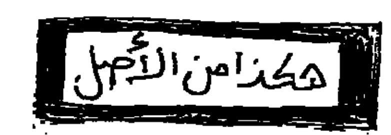
Les lauréats du Cristal 1993 sont : Jean-Michel Arnold (CNRS-Images/ média), Claudine Bainier (laboratoire d'optique, Besançon), Jean-François Bérar (laboratoire de chimie physique par diffraction des rayons X, Châtenay-Malabry), Charles Besnainou (laboratoire d'acoustique et de mécanique, Marseille), Daniel Bouchon (institut d'électronique fondamentale, Orsay), Bernard Delavault (Institut d'études sémitiques du Collège de France), Jean-Paul Gendner (Centre d'écologie et physiologie énergétiques, Strasbourg), Gérard Gorcy (Institut national de la langue française), Kuppusami Govindaraju (Centre de recherches pétrographiques et géochimiques, Vandœuvre-lès-Nancy), Claude Laroche (laboratoire de physique de l'ENS, Lyon), Joël Le Duff (laboratoire de l'accélérateur linéaire, Orsay), Pierre Mandrou (centre d'études spatiales des rayonnements, Toulouse), Gilbert Masdupuy (service de soutien logistique), Jean Neimack (laboratoire de structure des macromolécules biologiques), Robert Semat (service central d'analyse, Vernaison), Suzanne Srodogora (Institut Jacques Monod, Paris) et Michel Velgue (laboratoire de photophysique, Orsay).

Les premiers résultats du satellite franco-américain Topex-Poséidon sont très prometteurs

Le Centre national d'études spatiales (CNES) a présenté, le 1er février, les premiers résultats des mesures faites par le satellite franco-américain de surveillance des océans Topex-Poséidon. Lancé le 10 août 1992, tournant à quelque 1 300 kilomètres d'altitude sur une orbite inclinée à 66°, Topex-Poséidon est capable de détecter à quelques centimètres près les creux et les bosses de la majeure partie de la surface des océans. Creux et bosses ne sont hauts, en général, que de quelques décimètres, et leur position est changeante. Mais leur connaissance est essentielle pour la compréhension des variations climatiques, en particulier du réchauffement général que l'augmentation des teneurs des gaz à effet de serre fait craindre et qui pourrait s'accompagner d'une montée du niveau de l'océan mondial.

Creux et bosses trahissent, en effet, la présence des courants océaniques, froids et chauds, de surface. Or, ces derniers, qui mettent en jeu des volumes gigantesques de masses d'eau, sont porteurs de quantités d'énergie fabuleuses, jouant, bien entendu, un rôle capital dans la distribution du froid et du chaud, des pluies et de la sécheresse sur la surface de la planète. D'où l'intérêt d'un tel satellite qui « voit » de façon répétitive la surface des océans.

Les six premiers mois de l'existence de Topex-Poséidon, consacrés aux essais, vérifications et validations des appareils, ainsi qu'à la mise en service d'un service d'échanges très rapide des données obtenues, sont donc très prometteurs. D'ici peu, commencera la véritable exploitation de Topex-Poséidon, qui devrait durer trois ans au moins, peut-être cinq.



Le Monde

SCIENCES • MEDECINE

Choisir le sexe des enfants à naître

On ne sait pas – encore – trier les spermatozoïdes pour concevoir fille ou garçon. Mais le sexage de l'embryon humain est déjà une embarrassante réalité

LES couples souhaitant avoir un enfant pourront-ils demain demander à un médecin de pouvoir donner naissance, au choix, soit à un garçon, soit à une fille ? Cette possibilité est-elle dès maintenant une réalité, le nouveau *must* dans la liste déjà fort longue des nouveaux services offerts par les établissements publics et privés spécialisés dans la procréation médicalement assistée ? La controverse déclenchée en Grande-Bretagne après l'ouverture, à Londres, d'un établissement annonçant être en mesure de trier les spermatozoïdes humains *(lire page 12 l'article de Laurent Zecchini)*, vient soulever ces questions et, dans le même temps, nourrir les illusions d'une procréation totalement maîtrisée ainsi, au-delà du souhait des futurs parents, que les fantasmes d'une nouvel eugénisme enfin triomphant.

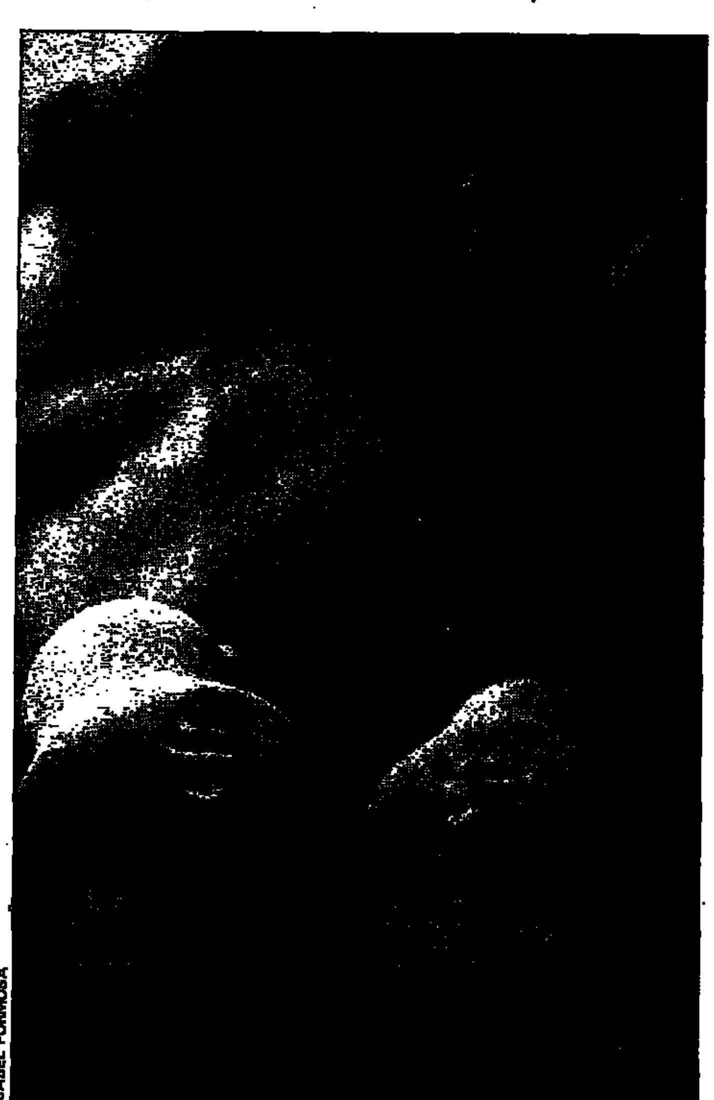
Les données théoriques sont d'une extrême simplicité. Elles sont fondées sur le rôle joué par le spermatozoïde dans la fécondation et sur les bases chromosomiques de l'identité sexuelle. A partir du moment où l'on a compris que les spermatozoïdes pouvaient contenir soit un chromosome X, soit un chromosome Y, et que cette différence était à l'origine du sexe de l'enfant à naître (selon le type de spermatozoïde fécondant l'ovule de la femme), il était possible d'envisager une sélection du sexe avant la conception. Il suffisait, en effet, de trier les spermatozoïdes X et Y au sein de l'éjaculat masculin et d'avoir recours à l'insémination artificielle avec les spermatozoïdes ainsi triés en fonction du choix exprimé par le couple.

Deux types d'arguments expliquent l'intérêt porté à de telles recherches. On peut, soit évoquer la prévention de certaines maladies héréditaires liées au sexe (hémophilie, myopathie de Duchenne, etc.), soit, au contraire, envisager pour de simples raisons financières, de proposer aux futurs parents une technique leur permettant d'avoir à la demande un garçon ou une fille. Compte tenu de l'importance considérable qu'attache la grande majorité des couples souhaitant procréer au sexe de leur futur enfant, il y a là un très vaste marché potentiel.

Trieur de cellules avec laser

Or la recherche sur le sexage des spermatozoïdes entreprise depuis une quarantaine d'années s'est révélée beaucoup plus complexe que prévu. *« De multiples techniques ont été expérimentées pour chercher et trier les spermatozoïdes X et Y,* explique le professeur Georges David, fondateur en 1973 du premier centre français d'études et de conservation du sperme humain. *Contrairement à ce que l'on pourrait* a priori *supposer, il s'agit là d'une entreprise très difficile. La différence de poids entre ces deux types de spermatozoïde est infime et ne permet pas d'établir une différence significative. Par ailleurs, le principal problème sur lequel on bute est de réussir à trier ces cellules sans les altérer, celles-ci devant conserver l'intégralité de leur structure et de leur fonction avant la fécondation. »*

« Il faut accorder une très grande importance à la question des modifications pouvant être induites par les opérations de tri, souligne le professeur Maurice Auroux (hôpital du Kremlin-Bicêtre). *Ainsi, l'une des nouvelles techniques proposées, qui consiste notamment à avoir recours à un trieur de cellules avec laser, impose de considérer les effets potentiels mutagènes d'un tel procédé. De la même manière, le prélèvement d'une cellule à ce stade très précoce du développement, comme on commence à le proposer pour déterminer le sexe avant implantation de l'embryon* in utero, *pourrait bien être tout à fait préjudiciable au développement futur du fœtus et de l'enfant. »*



ISABEL FORMOSA

« Gemini in utero ».

La technique proposée à Londres dans la nouvelle clinique du docteur Peter Liu est loin d'être nouvelle. Elle a été mise au point et brevetée par le docteur Ronald Ericsson au début des années 70, et consiste à filtrer les spermatozoïdes en fonction de leur vitesse de déplacement dans une colonne d'albumine. *« Quoi qu'on dise, l'efficacité de cette technique n'a jamais pu être confirmée »*, souligne le professeur David. Le procédé Ericsson a, notamment, été expérimenté sans succès en France en 1980 par un groupe de médecins bordelais et par une entreprise spécialisée dans les techniques vétérinaires. Il faut sur ce point rappeler que le calcul de l'efficacité de ces procédés est entaché de nombreuses difficultés parce que, quoi qu'on fasse, l'efficacité minimale est au départ de... 50 %. Selon les spécialistes, seules les techniques dépassant les 90 % ou 95 % pourraient être considérées comme efficaces.

Une autre perspective dans le sexage des spermatozoïdes tient aux progrès de la biologie moléculaire et de l'immunologie. On peut penser, en effet, que le patrimoine héréditaire, différent des spermatozoïdes X et Y, conduit à des différences dans les structures protéiques situées au niveau des membranes de ces cellules. De telles différences permettent d'envisager la constitution d'anticorps spécifiques (« antispermatozoïde X » ou « antispermatozoïde Y »), dont l'utilisation pourrait permettre de réaliser d'une autre manière le contrôle du sexe du futur enfant. On peut également envisager d'immuniser des animaux femelles et de créer ainsi des génitrices n'ayant dans leur descendance qu'un seul sexe. De telles nouveautés auraient un immense intérêt dans le domaine de l'élevage. Toutefois, se pose là encore la question de l'innocuité de telles méthodes et, au-delà, les considérations éthiques inhérentes à la sélection du sexe.

En réalité, la sélection du sexe de l'enfant à naître ne peut se limiter au tri « mécanique » des spermatozoïdes. Plusieurs recherches ont ces dernières années tenté, sans véritable succès, de cerner, pour essayer de les maîtriser, l'ensemble des paramètres pouvant être impliqués dans ce domaine (caractéristiques physico-chimiques du milieu vaginal, périodes du cycle menstruel, type de rappports sexuels, présence ou absence d'orgasme féminin, etc.). D'autres travaux concernant l'impact du régime alimentaire de la femme sur la sélection préconceptionnelle, après avoir suscité de très vifs enthousiasmes (*le Monde* du 2 avril 1980), sont aujourd'hui très contestés.

En pratique, la sélection du sexe (dans l'espèce humaine comme chez les mammifères) est une réalité, non pas dans la période préconceptionnelle mais bien après la fécondation. Ainsi, par exemple, l'avortement décidé après amniocentèse (prélèvement de liquide amniotique et analyse chromosomique de quelques cellules fœtales) lorsque le sexe du fœtus n'est pas celui désiré, a pris, ces dernières années, une place considérable en Inde (« le Monde Sciences-Médecine » du 27 avril 1988). Ce procédé a permis l'élimination de milliers de fœtus de sexe féminin.

JEAN-YVES NAU

Lire la suite page 12

Le pays sous la mer

Submergée il y a quarante ans, la Zélande est désormais protégée par d'importants travaux hydrauliques qui modifient l'environnement

PRATIQUEMENT une fois par siècle, la Zélande est envahie par la mer. Ainsi, dans la nuit du 31 janvier au 1er février 1953, quelque 250 000 hectares des Pays-Bas furent submergés. On compta 1 800 morts et des dégâts par dizaines de milliards de francs. Cette inondation rappelait en tout cas le phénomène d' « onde de tempête » (appelé souvent à tort raz-de-marée) de la Saint-Elisabeth 1421, qui transforma la région de Dordrecht en une sorte de Mont-Saint-Michel.

Ces invasions marines périodiques sont dues, bien sûr, à la réunion souvent fortuite de circonstances de la météorologie et de la marée exceptionnelles, mais également à la situation géographique de la Zélande ainsi qu'à la configuration du terrain (delta de l'Escaut, du Rhin et de la Meuse) et à la présence de l'homme, qui a transformé les marais en polders (terres sous le niveau de la mer).

L'inondation de 1953 devait conduire le gouvernement néerlandais à décider d'un vaste plan de travaux hydrauliques, appelé plan Delta. Dans sa première mouture, celui-ci prévoyait de rehausser les digues et de fermer les divers bras de mer, ne laissant que deux voies de navigation, l'une pour le port de Rotterdam et l'autre pour le port d'Anvers. Il réduisait ainsi les 800 kilomètres de côte à un littoral d'une longueur de 80 kilomètres. Quant aux ouvrages d'art, une quinzaine en tout, ils devaient pouvoir arrêter une onde de tempête exceptionnelle dont le niveau dépasserait 5 mètres, probabilité qui ne se présente qu'une fois tous les quatre mille ans.

Les travaux ont débuté officiellement en 1958 par la construction du Haringvlietdam (Hollande méridionale). Sous la pression des mouvements écologistes et des milieux de la mytiliculture et de l'ostréiculture, le plan Delta a été modifié en 1964 afin que l'Escaut oriental (Oosterschelde), où l'on élève huîtres et moules, mais surtout qui est un milieu naturel riche, puisse garder un accès à la mer. Les travaux du plan Delta ont été terminés en novembre 1987 et leur coût a été estimé à plus de 30 milliards de francs.

Ils ont nécessité, dans la plupart des cas, des techniques originales : mise en place de caissons spéciaux à vannes, construction de téléphériques au-dessus des passes pour le déversement de blocs de béton pesant parfois plusieurs tonnes, création d'îles artificielles, méthode de préfabrication pour certains éléments en béton et injection de sable.

Vannes en acier

L'un de ces ouvrages, à ce propos, est particulièrement remarquable. Il s'agit de l'Oosterscheldedam, qui doit à la fois laisser passer la marée et pouvoir être fermé en cas de tempête. C'est un géant de 8 kilomètres de long, fermant une passe d'une profondeur de 40 mètres où le débit du flux au jusant est de 1 100 millions de mètres cubes et où la différence de niveau entre les marées est normalement de 3 mètres. Il est constitué de 65 piliers dont la hauteur varie de 30 à 40 mètres, pesant chacun 18 000 tonnes, dont la pose, entre deux marées, a duré un an. Quant aux vannes, elles sont au nombre de 62. En acier, leur hauteur varie, selon les cas, entre 5,9 et 11,9 mètres et elles pèsent entre 250 et 480 tonnes. Elles s'abaissent à la vitesse de 3 millimètres par seconde, soit une heure pour la plus grande. Leur fermeture est automatique dès que le niveau de marée prévu dépasse 3,25 mètres. Depuis sa mise en service en 1986, le barrage a été fermé treize fois, la dernière remontant au 25 janvier 1993 !

Sa construction a exigé la mise au point d'équipements et d'installations particulièrement originaux. D'une part, on a opté pour la préfabrication des piliers. Tous ont été construits en même temps dans un chantier qui a été ensuite inondé pour que des bateaux puissent assurer leur transport. Il a fallut ainsi imaginer le *Mytilus*, un bateau de compactage qui a tassé le sol là où l'on allait installer les fondations ; le *Jan-Heijmans*, un bateau-usine pour la fabrication de l'asphalte qui, transformé, servira par la suite au déversement du gravier ; le *Cardium*, un autre bateau, capable de conduire des cylindres flottants sur lesquels avaient été enroulés des matelas en matières synthétiques remplis de pierres ou de gravier. Devaient également sortir des chantiers navals néerlandais, pour la circonstance, l'*Ostrea* et le *Macoma*, un ponton-grue avec son ponton d'amarrage pour le transport et la pose des piliers ; le *Trias*, qui a déposé une à une au pied du barrage des pierres dont certaines pèsent jusqu'à 10 tonnes, et enfin le *Taklift-IV*, qui a apporté sur place vannes, caissons et autres accessoires nécessaires à la finition du barrage.

« Le robinet des Pays-Bas »

Un autre ouvrage spectaculaire du plan Delta est le Haringvlietdam (Hollande méridionale). Il mesure 4,5 kilomètres de long et est constitué de 17 pertuis d'écoulement construits sur 22 000 pieux en béton. Sa construction a duré quatorze ans. Il ferme le Haringvliet, un bras de mer qui séparait autrefois l'île de Goree-Overflakkee de l'ancienne île de Voorne-Putten. On le nomme le « robinet des Pays-Bas », car, outre la protection contre l'inondation, il permet surtout d'évacuer les eaux excédentaires du Rhin et de la Meuse tout en forçant la plus grande partie de celles-ci à s'écouler vers la mer par le Nieuwe-Waterweg, une façon de faire qui permet de repousser très loin les eaux de la mer du Nord et d'éviter la pollution de la nappe phréatique par l'eau salée.

Ces vastes travaux ont profondément bouleversé le milieu naturel. *« Le phénomène le plus significatif,* explique Job Dronckers, directeur au ministère des travaux publics, *c'est la formation de bancs de sable devant la ligne côtière, où l'ensablement est tel qu'en certains endroits ils émergent à marée basse. Certes, l'éventualité était connue, mais sa vitesse a surpris tous les spécialistes. C'est peut-être un bien, car outre un gage de sécurité, nous allons sans doute assister ici à des évolutions extrêmement intéressantes sur le plan écologique, une lagune étant en train de se former derrière les bancs de sable qui se transformera vraisemblablement au fil du temps en zone fourragère et de repos ainsi qu'en un lieu de nidification pour les oiseaux marins. A l'intérieur des bras de mer, en particulier dans l'Oosterschelde, les changements de courant produisent les mêmes effets, et dans quelques siècle l'écosystème actuel aura complètement changé, car les marais salins, qui ne sont plus atteints par la mer, deviendront des régions d'eau douce, où la faune et la flore évolueront en conséquence. »*

Un paradis des sports nautiques

Les mytiliculteurs et les ostréiculteurs sont très attentifs à ces transformations. Déjà, le changement des courants dans l'Oosterschelde a modifié la valeur qualitative des parcs d'élevage et les dégorgeoirs. *« Jusqu'à présent, on ne s'en plaint pas,* confie M. Vette, exportateur de moules de Zélande, *car si de bons parcs sont devenus mauvais, l'inverse est vrai également. Toutefois, il faudra voir quelle sera l'évolution des effets de marnage au pied de certains barrages comme l'Oosterdam. On peut en effet prévoir, d'ici une trentaine d'années, qu'on y verra la formation de salins. »*

Grâce aux divers barrages, digues et autres ouvrages, le plan Delta a permi de rendre les communications plus faciles entre les diverses îles de Zélande. Aujourd'hui, la route des barrages, que les Zélandais appellent non sans humour la *« ligne des milliards »*, en raison du coût des ouvrages hydrauliques que l'on y côtoie, a raccourci de 60 kilomètres la distance séparant Rotterdam de Middelburg. Cette nouvelle voie de communications a favorisé le développement industriel (complexes pétroliers, chimiques et métallurgiques), tandis que les vastes plans d'eau créés par le plan Delta ont favorisé l'essor du tourisme. La Zélande, d'une part, est devenue un véritable paradis pour qui aime les sports nautiques : une cinquantaine de ports de plaisance peuvent abriter quelques dix mille bateaux ; les amateurs disposent pour leurs ébats de lacs salés ou d'eau douce de plusieurs milliers d'hectares. Et, d'autre part, on ne peut rester insensible au charme des petites villes zélandaises comme Middelburg, Veere ou Zierikzee, car, conscients de la richesse de leur patrimoine, leurs habitants ont restauré avec un soin jaloux monuments historiques et édifices, tant publics que privés, dont la plupart remontent aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles.

La devise de la Zélande, *Luctor et Emergo*, rappelle avant toute chose la guerre d'indépendance menée par Guillaume d'Orange et ses successeurs contre les Espagnols et le catholicisme, mais elle s'applique particulièrement bien à la lutte continuelle menée par l'homme contre la mer. *« Je lutte et j'émerge »*, un combat qui doit sans cesse être renouvelé. Le sol de Zélande, par un phénomène de tassement, descend de 20 centimètres par siècle, et, en tenant compte du réchauffement éventuel de la Terre, certains spécialistes estiment qu'à la fin du siècle prochain le niveau du sol pourrait être inférieur d'un mètre au moins à celui que nous lui connaissons à l'heure actuelle.

CLAUDE CHRISTOPHE

Un entretien avec le président de l'Agence française du sang

« Nous avons besoin d'une loi sur le risque thérapeutique » nous déclare le professeur Jacques Cinqualbre

« Le gouvernement cherche-t-il toujours à renégocier la directive européenne de juin 1989 (N° 89-381) attribuant aux dérivés plasmatiques le statut de médicament et autorisant la libre circulation du plasma ?

– Cette circulaire, vous le savez, a donné lieu à des interprétations variées et contradictoires. Pour les uns, il s'agissait, ni plus ni moins, d'une forme de capitulation permettant au sang et à ses dérivés d'accéder au marché commercial. D'autres arguaient qu'à l'inverse cette directive instaurait une forme de ségrégation inacceptable en rejetant les circuits de plasmaphérèse rémunérée, par la recommandation qu'elle contient de promouvoir le don bénévole et gratuit. Ce qui est certain, en tout cas, c'est qu'effectivement les produits stables, issus du fractionnement du plasma, devront se soumettre aux mêmes règles que les médicaments. A cette fin, ils relèveront entièrement de l'Agence du médicament nouvellement créée.

» S'il est vrai qu'il y a encore quelques mois cette circulaire pouvait inquiéter, il n'est plus question aujourd'hui de la renégocier, mais de l'appliquer telle qu'elle a été transposée dans la *loi* française, dont le titre est révélateur, puisque concernant *« la sécurité en matière de transfusion sanguine et de médicament »*. Rigueur sanitaire et rigueur des principes éthiques puisqu'il sera, bien entendu, toujours interdit, en France, de rémunérer les dons de sang. Et d'ailleurs, l'avenir proche démontrera que la rémunération n'est pas nécessaire pour parvenir à l'autosuffisance. L'intervention de Bernard Kouchner, en mai dernier à Bruxelles, lors de la réunion des ministres européens de la santé, a eu pour effet de clarifier la situation, en affichant l'objectif de faire coexister, sans concession, deux dimensions éthiques qui ne se superposent pas forcément, celle du don et celle du produit qui en est issu. Il était urgent d'apaiser les états d'âme des uns et de calmer les ardeurs marchandes des autres.

Obligation de résultats

– Cette assimilation des produits dérivés du plasma à des médicaments n'est-elle pas en contradiction avec les recommandations de recours a minima au sang et à ses dérivés ? En d'autres termes, la logique commerciale ne va-t-elle pas à l'encontre de la logique médicale ?

– On critique volontiers l'attitude des médecins d'il y a vingt ans qui avaient le flacon de sang facile. Il faudrait aussi se rappeler toutes les vies sauvées et les convalescences raccourcies. Aujourd'hui, face à des risques nouveaux, tout le monde s'accorde à recommander l'utilisation la plus rationnelle du sang et de ses dérivés. Pour autant, il faut veiller à ne pas tomber dans l'excès inverse et savoir vaincre les peurs infondées de certains patients, candidats à une intervention chirurgicale et qui, oubliant tous les autres risques pourtant significativement plus importants, paniquent à l'idée d'une transfusion.

– Qu'en est-il des relations entre les centres de transfusion sanguine et les compagnies d'assurances ? Ces dernières assortissent-elles toujours leur accord de prise en charge à la promulgation rapide d'une loi sur l'indemnisation de l'aléa thérapeutique ?

– Les centres de transfusion sont actuellement assurés pour la responsabilité civile, même s'il est vrai que personne n'est réellement satisfait des contrats existants. En réalité, le vrai problème est de définir le risque thérapeutique et de séparer clairement les notions de risque et de faute. Les médecins ont-ils une obligation de résultats, ou, simplement, une obligation de moyens ? Pour ma part, je ne connais pas de forme d'exercice médical qui relève d'une obligation de résultats. Et pourtant, cette obligation leur est aujourd'hui imposée de fait, si l'on se réfère à certaines décisions de justice. C'est une situation d'autant plus surréaliste que, si l'on réfléchit, l'acte pour lequel ils sont poursuivis n'est, dans l'immense majorité des cas, effectué ni dans l'établissement de transfusion ni par son personnel.

– Pourtant, telle est bien la jurisprudence établie par les tribunaux...

– Effectivement, ces décisions de portée jurisprudentielle posent un énorme problème très bien analysé dans le rapport Ewald. Nous avons besoin d'une loi sur le risque thérapeutique. Ou alors, nous nous exposons à une dérive à l'américaine avec le consentement exprès signé par le patient, avant tout acte diagnostique ou thérapeutique. De toute manière, les choses ne peuvent pas se pérenniser ainsi.

– Qu'en est-il des statuts des ETS ? Parviendra-t-on jamais à une harmonisation ?

– La loi réduit à deux le nombre des statuts possibles, alors que jusqu'à maintenant il en existait sept. Schématiquement, dans un souci d'homogénéisation, on pouvait s'orienter soit vers une forme de privatisation, qui aurait conduit à doter tous les centres d'un statut associatif, ce que ne souhaitaient pas forcément tous les ETS liés aux hôpitaux, soit vers une « nationalisation » qui aurait également posé des problèmes. L'important pour nous est de s'inspirer avec modestie de ce que Eugène Aulajeu, fondateur du système transfusionnel français en 1952, avait privilégié, à savoir pragmatisme et efficacité. Schématiquement, nous voulons équilibrer, en encadrant le statut associatif, et en ouvrant un espace de liberté aux établissements à statut hospitalier. Ce préalable acquis, l'objectif de l'Agence est de coordonner et de contrôler.

– Contrôler quoi et comment ?

– Il existe 180 établissements aux tailles, aux problématiques et aux missions différentes selon qu'il s'agit d'un centre régional employant 800 personnes ou d'un poste avec moins de 10 agents et un directeur à temps partiel. Pourtant, les exigences de qualité, gage de sécurité, sont identiques. D'où l'option retenue de fixer un ensemble de dispositions normatives d'ordre éthique, technique et de gestion. Tout ce qui rentre dans ce cahier des charges est contrôlé par l'Agence. Son rôle de coordination consiste à favoriser la mise en commun de moyens de plus en plus lourds et coûteux avec, à terme, le développement de plateaux techniques performants.

Le plus bel outil industriel d'Europe

» En aucun cas, il ne s'agit de faire disparaître des centres, mais de les préparer à relever le défi de demain, à savoir la distribution de produits sanguins de plus en plus élaborés.

– Qu'en est-il de la liquidation de la FNTS ? L'organisation de la collecte et des services transfusionnels va-t-elle être confiée à l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) ?

– A ma connaissance, la procédure de liquidation de la FNTS n'est pas terminée. Au-delà de ce vocable à connotation négative, la restructuration nécessaire de la FNTS s'oriente vers la création d'une association de collecte centrée autour d'un plateau technique nouveau séparé de l'unité de fractionnement. Cette association, à vocation régionale et non nationale, coexistera avec le réseau de l'AP-HP. Notre souhait est d'harmoniser les activités transfusionnelles de ces deux « poids lourds » aux qualités complémentaires.

– Qu'en est-il de l'activité de fractionnement de l'ex-FNTS ? Qu'allez-vous faire du centre des Ulis ?

– Même si l'AFS y est associée, la décision appartiendra au ministre de la santé et au directeur du Laboratoire du fractionnement récemment nommé, M. Etienne Eisenmann. Pour le moment, la politique n'est pas arrêtée.

– Le surdimensionnement français dans le domaine du fractionnement et l'essor des biotechnologies dans le domaine des produits dérivés du plasma ne vont-ils pas inciter les pouvoirs publics, de toute façon, à revoir à la baisse le nombre de centres de fractionnement ?

– La capacité de fractionnement des centres français est effectivement très importante, dépassant largement les 800 000 litres nécessaires annuellement aux besoins de l'Hexagone. Pour autant, doit-on parler de surdimensionnement ? Ce n'est pas certain. Il y a sûrement mieux à faire que de gérer passivement la décroissance. Il serait dommageable de se priver de cette capacité, d'autant que, de l'avis général, les centres français, ultramodernes, représentent le plus bel outil industriel en Europe dans ce domaine. On doit trouver des possibilités d'utilisation de cet excédent, et c'est là qu'il faut se rappeler que la transfusion est un tout, et qu'il n'y a pas d'un côté les produits cellulaires et, de l'autre, le fractionnement du plasma.

Le dosage de l'antigène p24

» Il faut être prudent et ne pas décréter que la prochaine décennie sera inéluctablement celle de la fin du fractionnement classique. Bien sûr, les produits recombinants, issus du génie génétique, arrivent, ils sont même déjà présents avec notamment le facteur VIII destiné aux hémophiles, et demain avec l'albumine. Mais l'on peut trouver un intérêt nouveau à quelques-unes des 180 protéines contenues dans le plasma. Par ailleurs, il persiste un tronc commun entre produits recombinants et produits du fractionnement classique. Ainsi, ce sont les mêmes techniques d'immunopurification qui s'appliquent au facteur VIII, qu'il soit recombinant ou d'origine plasmatique. Même observation pour le conditionnement.

» Autre exemple : l'introduction prochaine dans l'arsenal thérapeutique de l'hémoglobine réticulée, comme élément de substitution, tout à la fois du globule rouge, c'est-à-dire du sang, et de l'albumine, produit phare de l'extraction plasmatique. Or la production de ce nouveau substitut bénéficiera des installations actuelles. Voilà encore un autre élément de réponse à la surcapacité.

– MM. Kouchner et Lang ont demandé récemment au professeur Jacques Ruffié un rapport sur la formation des spécialistes en transfusion sanguine. Etes-vous d'accord avec l'appréciation portée généralement concernant le faible niveau de formation des transfuseurs ?

– Je me rappelle que lorsque je faisais mon internat, et ça n'a pas changé fondamentalement depuis, il n'y avait pas de postes d'accueil dans les CTS, qui avaient leur propre circuit de formation. Il n'y pas de raison pour qu'un pan entier de la médecine reste ainsi en dehors de la filière hospitalo-universitaire. La transfusion ne doit pas rester l'éternel sous-produit de l'hématologie, elle doit avoir, comme les autres disciplines, sa propre dimension universitaire et il faut renforcer son enseignement tout au long des études de médecine, sans se limiter à la seule dimension immuno-hématologique longtemps privilégiée dans la culture médicale française. On enseigne trop le sang-maladie, et pas assez le sang-médicament, avec ses bienfaits, ses contraintes et ses risques.

– S'il est vrai qu'il n'existe pas, en matière de transfusion sanguine, de sécurité absolue, chacun s'accorde à dire qu'il faut tendre vers la sécurité maximale. Dans ce contexte, allez-vous décider la recherche systématique de l'antigénémie p24 dans les dons de sang, de manière à écarter les dons provenant de donneurs infectés par le virus du sida mais n'ayant pas encore, dans leur sang, d'anticorps anti-VIH ?

– La réflexion n'est pas loin d'aboutir en France alors même que le dosage de l'antigène p24 n'a été adopté, à ce jour, dans aucun autre pays. Le paradoxe est que c'est au moment où la transfusion sanguine n'a jamais été aussi sûre que nous proposons de prendre cette mesure. Est-ce la plus efficace, donc la plus urgente à prendre ? Ce n'est pas certain. Pour poursuivre inlassablement la recherche d'une sécurité maximale, qui ne sera jamais absolue et toujours fragile, on peut, comme en informatique, jouer sur le hard ou sur le soft. Mais il faut un équilibre. A quoi sert l'ordinateur le plus performant si le logiciel est obsolète ? A quoi sert le logiciel le plus élaboré s'il dépasse les capacités de la machine ? Tout nouveau test qui améliore, de façon objective, sensibilité et fiabilité, ne se discute pas. Par contre, s'il risque d'induire des effets pervers ayant des conséquences négatives, éventuellement supérieures au bénéfice espéré, il faut l'évaluer avant de le généraliser. Et ce qui s'applique aux tests de diagnostic s'applique également aux traitements. L'arrivée permanente de nouveaux produits « meilleurs », plus sûrs, nous démontre bien que ce qualificatif est très « labile » dans le temps, sujet à révision permanente. Nous ne devons pas attendre, en transfusion comme ailleurs, le nouveau test ou produit miracle qui dégagerait le praticien de la nécessaire réflexion qui accompagnera toujours sa prescription, son utilisation. La transfusion, c'est de la médecine, avec ses fondements et ses incertitudes. La médecine transfusionnelle, c'est la meilleure utilisation possible du moins mauvais produit disponible dans l'instant. Et, aujourd'hui, les produits sont bons, très bons. Alors, sans céder à une autosatisfaction qui serait indécente et dangereuse, il est temps de reprendre confiance dans notre système transfusionnel. »

Propos recueillis par
FRANCK NOUCHI

Choisir le sexe des enfants à naître

Suite de la page 11

Les progrès de l'échographie obstétricale et de nouvelles techniques plus sophistiquées (biopsie du trophoblaste) permettent également de connaître de manière de plus en plus précoce le sexe de l'enfant à naître et donc de proposer une interruption de grossesse. On observe, d'autre part, le développement dans différents pays industrialisés, en Grande-Bretagne notamment, de techniques permettant le sexage des embryons humains obtenus après fécondation *in vitro* à un stade très précoce de leur développement (*le Monde* du 24 avril 1990). Il faut à cela ajouter un nouveau procédé en plein développement consistant à féconder mécaniquement l'ovule féminin avec un seul spermatozoïde et autorisant, là encore, une nouvelle possibilité de contrôle du sexe de l'embryon.

De l'objectif initial (« prévention » des maladies héréditaires liées au sexe), ne risque-t-on pas d'évoluer très rapidement, loi du marché aidant comme le montrent les affaires de tri des spermatozoïdes, vers une forme d'« eugénisme démocratique », pour reprendre la formule de M. Jacques Testart (1) ? Rien, d'un point de vue légal, n'interdit que l'on propose aux futurs parents de connaître le sexe de leur prochain enfant. Le Comité national d'éthique vient de se saisir du problème et de mettre en place un groupe de travail chargé de faire l'inventaire des nouvelles pratiques mises en œuvre dans le champ de la procréation médicalement assistée. Les questions soulevées ici sont particulièrement dérangeantes. Les problèmes éthiques du choix du sexe avant la naissance sont-ils véritablement différents selon que l'on agit avant ou après la conception dès lors que l'avortement est un droit protégé par la loi ? Ne faut-il pas considérer que le choix du sexe n'est rien d'autre que le prolongement logique du droit des parents à contrôler le nombre et le moment des naissances de leurs enfants qu'autorisent aujourd'hui contraception et avortement ? Le choix du sexe de l'enfant à naître n'est-il pas la prochaine étape de la maîtrise de la reproduction, avant la revendication d'une maîtrise plus grande encore visant à l'élimination des principales anomalies génétiques de l'espèce humaine ? Mais dans le même temps, sous couvert d'une liberté et d'un pouvoir grandissants sur la reproduction, on développera les angoisses liées à la possibilité d'un choix, et donc au risque d'effectuer le mauvais, cette situation impossible si bien décrite par William Styron dans *le Choix de Sophie*.

Sur ce sujet comme sur tant d'autres au confluent de la pratique médicale des droits de l'homme et de la bioéthique, le silence des professionnels concernés pose problème. Si le Conseil national de l'ordre des médecins, par la voix de son nouveau président, a bien pris position contre la pratique du tri des spermatozoïdes, la communauté des généticiens et des gynécologues-obstétriciens – les deux principales spécialités directement concernées – n'a pas encore jugé utile de faire connaître sa position sur l'ensemble des graves questions que soulèvent ces nouvelles pratiques.

JEAN-YVES NAU

(1) Sur ce thème, on peut se reporter à notre entretien avec M. Jacques Testart (*« Le Monde Sciences-Médecine »* du 17 septembre 1992) ainsi qu'à l'ouvrage *« le Désir du gène »* publié par M. Testart aux éditions François Bourin (281 pages, 129 F).

La maternité contestée du docteur Liu

LONDRES
de notre correspondant

Le gouvernement britannique a demandé l'avis de plusieurs experts afin de déterminer sa position : la clinique Gender, située à Hendon, dans la banlieue nord de Londres, ouverte récemment et qui propose aux couples de choisir le sexe de leur enfant, devra-t-elle suspendre ses activités ou recevra-t-elle une sorte de label de légalité ? Les résultats de l'étude entreprise par le ministère de la santé seront décisifs.

Le directeur de cet établissement, le docteur Peter Liu – un biochimiste né à HongKong qui a fait ses études à l'Imperial College de Londres, – ainsi que son associé et conseiller médical, le docteur Alan Rose, aujourd'hui à la retraite, se considèrent comme les pionniers d'une discipline encore méconnue en Grande-Bretagne.

La méthode qu'ils utilisent a été mise au point en 1973 par le docteur Ronald Ericsson, de nationalité américaine. Depuis, selon certaines estimations controversées, elle aurait permis la naissance, aux Etats-Unis, d'environ mille cinq cents enfants dont le sexe a été choisi par leurs parents.

Pour l'essentiel, cette technique repose sur la mise en évidence des chromosomes X (féminin) et Y (masculin) dans le sperme, grâce à une solution dérivée de l'albumine. Une fois cette séparation achevée, les spermatozoïdes ainsi sélectionnés sont inséminés artificiellement.

« Enfant à la carte »

La méthode utilisée par le docteur Liu a provoqué de nombreuses réactions : parlementaires, médecins et scientifiques, mouvements en faveur du respect de la vie se sont manifestés, ainsi que l'Eglise anglicane. Nombreux sont ceux qui estiment que ce service d'enfant « à la carte » heurte à la fois la morale et l'éthique. Le procédé, d'autre part, serait sujet à caution, bien que, selon les informations fournies par la clinique Gender à ses clients, le taux de réussite soit de 75 % à 80 %. « *Notre service*, se défend le docteur Rose, *entraînera moins d'avortements : je me considère comme un défenseur du droit à la vie.* » Le docteur Liu a mis au point son propre code éthique : seuls les couples mariés ayant déjà un enfant peuvent bénéficier de la méthode proposée, et la clinique impose aux parents un sexe opposé à celui de leur premier enfant. Les frais s'élèvent à 650 livres (environ 5 400 francs) pour un premier traitement, ce tarif diminuant ensuite. En moyenne, la plupart des clients acquittent une somme totale d'environ 1 000 livres (8 300 francs).

La position officielle du ministère de la santé est de rappeler qu'il n'y a pas *a priori* de méthode sûre et reconnue permettant de choisir le sexe des humains. Les pouvoirs publics se trouvent confrontés à une situation apparemment inextricable : selon une loi de 1990 sur la fécondation humaine, les établissements offrant la possibilité d'une fécondation *in vitro* doivent être recensés, mais ces dispositions ne semblent pas pouvoir s'appliquer à la clinique du docteur Liu. Une nouvelle législation pourrait donc être nécessaire, comme le souligne le professeur Colin Campbell, président de l'organisme qui exerce sa tutelle sur la fécondation artificielle et la recherche sur les embryons.

Les services du professeur Campbell ont fixé au 31 mai la date-limite de dépôt des argumentaires des différentes parties en présence. Un rapport sera ensuite publié, qui fondera sans doute la décision du gouvernement. D'ici là, il est possible que le docteur Liu soit contraint d'interrompre son traitement expérimental.

Le débat, d'autre part, va sans aucun doute s'intensifier, autour d'un thème essentiel : la légalisation de ce procédé ne risque-t-elle pas d'entraîner des abus, par exemple dans tel ou tel groupe ethnique ou confessionnel, au détriment systématique de l'un des sexes, et ne rejoint-on pas ainsi la question plus fondamentale des manipulations génétiques ?

LAURENT ZECCHINI

Des plans sur la recherche

Quelques cloisons restent à abattre entre laboratoires publics, Université et industrie

« BIEN, *mais peut mieux faire* », tel est, schématiquement, le verdict du groupe Recherche, technologie et compétitivité du Commissariat général du plan. A deux mois des élections législatives, le rapport préparatoire au XIe Plan (1993-1997), qu'il a présenté la semaine dernière, peut sonner comme un plaidoyer en faveur de la pérennité de l'effort lancé par la gauche, pour laquelle il représentait une priorité.

Si l'on en croit l'analyse de ses auteurs, il est, en tous cas, une preuve qu'en matière de recherche et de technologie, au moins, la France est sur la bonne voie. A condition de persévérer, et d'améliorer la diffusion des résultats de la recherche vers l'industrie.

Depuis 1981, la dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) française a enregistré un taux de croissance annuelle un peu plus élevé que celui de la moyenne des pays de l'OCDE : 4,6 %, contre 4,5 % aux Etats-Unis, 4,2 % en Allemagne, et 2,1 % en Grande-Bretagne (mais 7,8 % au Japon et 7,9 % en Italie). Certes, l'objectif du Xe Plan – porter la DIRD à 3 % du produit intérieur brut (PIB) – n'a pas été atteint, reconnaît M. Guy Paillotin, président de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), qui présidait ce groupe de travail. Mais, avec 2,4 %, la France se situe désormais au quatrième rang mondial, derrière le Japon (2,9 %), les Etats-Unis et l'Allemagne (2,8 %).

La situation n'est donc pas mauvaise, à condition de ne pas diminuer l'effort, et aussi de corriger certains défauts criants. C'est ainsi que le déséquilibre reste très fort entre les PMI et les grosses firmes : 10 % des entreprises assurent encore à elles seules 90 % de la recherche industrielle.

De plus, souligne M. Paillotin, *« la France tend à faire un peu plus que ses concurrents dans des secteurs à forte participation technologique mais faible part de marché, comme le nucléaire et le spatial. En revanche, elle en fait beaucoup moins que ses concurrents dans d'autres domaines où le marché est très important, comme l'agroalimentaire »*.

Au-delà des statistiques, les rapporteurs se sont efforcés de *« comprendre les mécanismes par lesquels recherche, technologie et innovation contribuent à la compétitivité »*. M. Paillotin déplore, à cet égard, *« le modèle trop linéaire de l'innovation »*, qui va de la recherche fondamentale aux applications et limite trop souvent les échanges aux personnes d'un même milieu. Pour rompre avec cette fâcheuse tendance, les rapporteurs préconisent une organisation *« en réseaux »*. Impliquant tous les acteurs de l'innovation, des laboratoires de recherche et des pouvoirs publics aux PMI, aux fournisseurs et aux sous-traitants, ces structures semblent particulièrement propices à la circulation des hommes et des connaissances, et favorisent le décloisonnement des institutions et des esprits.

Dans cette optique, les trois grands opérateurs publics que sont l'Etat, les régions et l'Europe ont un rôle clé à jouer, aux côtés des entreprises. Les rapporteurs constatent avec satisfaction la montée en puissance de la recherche régionale. Ils déplorent cependant l'importante disparité qui subsiste entre les régions et soulignent la nécessité de mieux coordonner les initiatives.

La contribution communautaire européenne est aujourd'hui, sur le plan du financement, du même ordre de grandeur que celles de l'Etat ou des régions, remarquent-ils par ailleurs. Afin d'éviter les conflits d'intérêts, les programmes communautaires devraient *« se concentrer sur les options qui sont par nature de dimension européenne »*, comme les investissements lourds ou *« les activités d'intérêt général »*.

Cette nouvelle répartition des tâches implique *« une relecture du rôle de l'Etat »*. A la fois *« acteur et arbitre »*, ce dernier doit fixer *« les grands objectifs »*, soutenir la recherche fondamentale et les recherches technologiques de base, assurer un certain équilibre entre les régions, *« impulser l'innovation sans la contraindre »*. A cet égard, le rapport souligne l'importance de la notion de *« subsidiarité »*, opposée au *« principe de substitution »* : les coopérations européennes ne passent pas nécessairement par Bruxelles, et l'action des régions, par exemple, peut avoir un caractère national ou international.

J.-P. D.

Conte de fées chez les molécules

Longtemps connu pour sa seule nocivité, le monoxyde d'azote se révèle essentiel à la bonne marche de nos fonctions vitales

IL est au royaume des molécules des métamorphoses dignes d'un conte de fées. Ainsi, celle du monoxyde d'azote. Petite, gazeuse, et qui plus est toxique, cette substance instable n'aurait pas fait la « une » d'un journal scientifique il y a seulement cinq ans. Aujourd'hui, les chercheurs du monde entier se l'arrachent. Aux Etats-Unis, la très sérieuse revue *Science* (datée du 18 décembre 1992) vient de la sacrer « Molécule de l'année ». En France, un « club » lui est entièrement dévoué, qui réunit les spécialistes d'une quarantaine de laboratoires publics et privés. Et le CNRS vient de tenir, rien que pour elle, sous le titre « Chimie et physiopathologie du monoxyde d'azote », un colloque national auquel ont participé, vendredi 29 janvier à Paris, près de quatre cents chercheurs et cliniciens.

Le secret de cette fulgurante ascension ? Il tient en deux mots : médiateur cellulaire. Présent chez tous les mammifères, le monoxyde d'azote intervient des pieds à la tête, dans toutes les grandes fonctions physiologiques de l'organisme. C'est lui, par exemple, qui permet à certains globules blancs de lutter contre les agents infectieux ou les cellules tumorales, et aux vaisseaux de maintenir dans notre corps une bonne pression sanguine. C'est lui, encore, qui assure la transmission de certains signaux entre les cellules nerveuses. Lui, toujours, qui participe aux processus de mémorisation, et dont les dérèglements sont peut-être impliqués dans la maladie d'Alzheimer. Lui, enfin, qui constitue à ce jour la première piste biochimique sérieuse pour comprendre l'impuissance masculine... On n'ose continuer, tant la liste est longue.

Car enfin, de quoi s'agit-il ? Parle-t-on vraiment de ce gaz polluant de l'atmosphère, destructeur de l'ozone, supposé carcinogène et précurseur des pluies acides, dont la toxicité a fait couler tant d'encre écologiste ? De ce radical libre éminemment instable, auquel il faut moins de dix secondes, au contact de l'oxygène ou de l'eau, pour se transformer en nitrites, voire, pire, en nitrates ? Tantôt mister Hyde, tantôt docteur Jekyll, tel est précisément le surprenant paradoxe du monoxyde d'azote, ou oxyde nitrique (formule chimique NO), qu'il faut toutefois se garder de confondre avec l'oxyde nitreux, ou gaz hilarant.

Longtemps connu pour sa seule toxicité, le monoxyde d'azote amorça sa réhabilitation il y a environ cinq ans, grâce à la convergence de deux voies de recherche apparemment fort éloignées l'une de l'autre. La première, explorée par les immunologistes, s'interrogeait sur la capacité des macrophages – une catégorie particulière de globules blancs – à capter et à digérer certaines particules vivantes (bactéries, champignons, cellules tumorales). La seconde, menée par les spécialistes du système cardio-vasculaire, cherchait à comprendre les mécanismes de la dilatation des vaisseaux sanguins (ou vasodilatation).

Par un hasard de circonstances comme la science en connaît parfois, il se trouva que plusieurs équipes américaines (1), quasi simultanément, découvrirent dans chacune de ces disciplines le même chaînon manquant. *« Dans l'un et l'autre cas subsistait un facteur inconnu, un médiateur biologique que l'on ne parvenait pas à identifier »*, explique Claire Ducrocq, chercheuse à l'Institut de chimie des substances naturelles du CNRS (Gif-sur-Yvette). *« Jusqu'à ce que l'on comprenne que le mécanisme d'action des macrophages, comme la vasodilatation, nécessitaient impérativement la présence d'arginine, un acide aminé particulièrement riche en azote. »* La piste, déjà, se précisait.

« Il fallut encore vérifier que les macrophages, comme la paroi interne des vaisseaux sanguins, contenaient une enzyme spécifique [la NO-synthétase] *capable de libérer du monoxyde d'azote à partir de l'arginine »*, poursuit Claire Ducrocq. L'hypothèse devint alors certitude : méconnu, voire honni des décennies durant, le monoxyde d'azote exerçait des fonctions essentielles et vitales chez tous les mammifères. La science se devait, coûte que coûte, de réparer l'injustice.

Rôle-clé dans la mémoire

Elle ne s'en priva pas. En quelques années, partout dans le monde, les recherches se multiplièrent autour de cette surprenante molécule. Chimistes, biologistes, neurophysiologistes, tous voulurent en savoir plus sur son fonctionnement, son rôle, son mode de formation. D'autant que, très vite, s'ouvrit une troisième piste de recherche, plus prometteuse encore : malgré son instabilité et sa structure gazeuse, le monoxyde d'azote se révèle, en effet, être le premier représentant d'une nouvelle famille de neurotransmetteurs, dont les modalités d'action diffèrent radicalement de ceux que l'on connaissait jusqu'alors.

« On savait que la présence de glutamate (2) dans le cerveau stimulait la formation d'une substance labile, qui intervenait sans doute dans la transmission synaptique », précise Claire Ducrocq. Neurobiologiste à l'Ecole de médecine de l'université Johns-Hopkins, Salomon Snyder, grâce à de savantes déductions biochimiques, fut parmi les premiers, en 1989, à démontrer que cette *« substance »* et le monoxyde d'azote ne faisaient qu'un. Restait à comprendre son rôle et ses éventuelles implications dans les désordres neurologiques qui affectent l'espèce humaine. La tâche est d'autant plus ardue que cette molécule, dans le cerveau comme dans le reste du système nerveux, ne semble présente que dans certaines catégories de neurones. *« Dans l'hypophyse, par exemple, elle ne se trouve que dans les neurones dont le corps cellulaire est situé dans l'hypothalamus (...). Dans le cortex cérébral, elle n'existe que dans 2 % environ des neurones »*, précise Salomon Snyder (3).

De même, dans la glande surrénale, le monoxyde d'azote ne semble intervenir que sur un réseau de neurones très précis, chargés de stimuler la libération d'adrénaline.

Pourquoi une telle sélectivité ? Les neurones producteurs de monoxyde d'azote seraient-ils capables, comme on le soupçonne, de provoquer la dégénérescence des neurones adjacents ? Sont-ils impliqués, comme le laissent penser des études récentes, dans les processus de mémorisation et d'apprentissage ? Voire, de manière indirecte, dans des affections dégénératives telles la maladie d'Alzheimer ou la chorée de Huntington ? *« Le monoxyde d'azote semble en tout cas jouer un rôle important dans la plasticité synaptique de l'hippocampe, une région du cerveau qui joue un rôle-clé dans la mémoire »*, affirme Georg Andrees Böhme (Rhône-Poulenc Rorer, Paris). Avec d'autres équipes, ce neurobiologiste a en effet démontré que certains processus de mémorisation, dits de « potentialisation à long terme » (PLT), pouvaient être bloqués par des inhibiteurs de la NO-synthétase.

Dans ce domaine complexe entre tous, les modalités d'action du monoxyde d'azote, pour l'essentiel, défient encore l'entendement. Seule certitude : diffusant librement d'une cellule à l'autre, cette petite molécule gazeuse constitue un messager biologique d'une puissance inouïe. Et ses dérèglements, étudiés sous l'angle médical, pourraient ouvrir des perspectives considérables.

« Sur la plupart des organes de notre corps, un taux trop élevé ou trop bas de monoxyde d'azote suffit à provoquer des situations pathologiques », résume Claire Ducrocq. Le choc septique, cause importante de mortalité, serait ainsi favorisé par une trop forte concentration de monoxyde d'azote, tandis qu'un taux trop faible pourrait, *a contrario*, participer au développement de l'hypertension et de l'athérosclérose. De même l'impuissance masculine semble-t-elle due, en partie, à sa trop faible concentration, ainsi que certains dysfonctionnements du tractus gastro-intestinal. Autant de pistes de recherches fondamentales susceptibles de déboucher sur la mise au point de traitements thérapeutiques qui utiliseraient des substances inhibitrices ou stimulatrices du monoxyde d'azote. Les travaux s'orientent notamment sur les mécanismes d'action de la NO-synthétase, dont plusieurs gènes, chez l'animal et chez l'homme, ont d'ores et déjà été clonés.

« Cette molécule rendra inévitablement le futur meilleur que le passé », écrivait récemment Daniel Koshland, rédacteur en chef de la revue *Science*. D'autant que le monoxyde d'azote, premier médiateur cellulaire gazeux découvert chez les mammifères, pourrait ne pas rester longtemps le seul représentant de son espèce. Les travaux les plus récents tendent en effet à montrer que le monoxyde de carbone (formule chimique CO), composé gazeux également toxique dans l'atmosphère, jouerait dans les systèmes musculaire et nerveux un rôle complémentaire à celui de son cousin azoté. Le conte de fées moléculaire ne fait, peut-être, que commencer.

CATHERINE VINCENT

(1) Il s'agit notamment des équipes de Johns Hibbs (université de l'Utah), de Robert Furchgott (Centre médical Downstate), de Ferid Murad (société Abboot) et de Salvador Moncada (laboratoires Wellcome).

(2) Acide aminé entrant dans la composition des protéines, le glutamate agit sur le cerveau comme un neurotransmetteur excitateur.

(3) *Pour la science* n° 177, juillet 1992.

Le Monde
Edité par la SARL *Le Monde*
Comité de direction :
Jacques Lesourne, gérant directeur de la publication
Bruno Frappat directeur de la rédaction
Jacques Guiu directeur de la gestion
Manuel Lucbert secrétaire général
Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani
Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)
Yves Agnès
Jacques Amalric
Thomas Ferenczi
Philippe Herreman
Jacques-François Simon
Daniel Vernet *(directeur des relations internationales)*
Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)
RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99
ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10

CULTURE

MUSIQUES

Noir Désir, le mors aux dents

Le groupe bordelais trouve son équilibre dans la course vers l'avant

NOIR DÉSIR
à l'Olympia

Le parterre de l'Olympia a été débarrassé de ses fauteuils, et des centaines de jeunes gens et de jeunes filles sautent sur place en hurlant *« Soyons désinvoltes, n'ayons l'air de rien »*, les deux derniers vers de *Tostaky*, la chanson qui donne son titre au dernier album de Noir Désir. Ce sera le seul moment cocasse de la soirée. Car le triomphe actuel de Noir Désir ne correspond en rien à une embellie de l'humeur du groupe. Né noir au milieu des années 80, à Bordeaux, il est resté de la même teinte, qui finalement, dans l'histoire comme dans la mode, s'accorde avec toutes les occasions.

Un concert de Noir Désir, ce concert du 1er février – retour parisien après plus de deux ans d'absence – peut-être plus que d'autres, est une affaire sans équivalent dans le rock, français ou non. C'est avant tout une question de musique. Quelles qu'aient été ses ascendances, quels que soient aujourd'hui ses cousinages, Noir Désir a trouvé une voie, faite de violence et de rigueur, qui n'a que quelques sonorités en commun avec les débauches de décibels aujourd'hui en cours outre-Atlantique. Il y a au centre des chansons de Noir Désir une espèce de puritanisme étonnant.

Parce qu'il est beau, parce qu'il aime à se vêtir de noir, on a souvent comparé Bertrand Cantat, le chanteur du groupe, à Jim Morrison. Mais le chanteur des Doors hurlait pour célébrer alors que Cantat a toujours l'air d'expier, les maux de son époque, l'adulation qui monte vers lui de la salle, les compromis nécessaires à la survie d'un orchestre de rock. L'architecture que dessine la musique du groupe est inspirée par la même austérité violente. Les effets classiques, ceux qui font rebondir une salle qui s'endort, qui rappellent les bons souvenirs du rock, sont le plus souvent ignorés, quelquefois détournés, rendus méconnaissables. Cette année, Noir Désir reprend le *I Want You* des Beatles, après s'être accaparé *Helter Skelter* lors de la tournée précédente. Leur choix est la preuve de leur intérêt pour les rockers névrotiques, leur traitement démontre leur audace, leur hétérodoxie et leur respect de la musique : de la chanson de John Lennon (dont on ne saura jamais si elle parlait d'héroïne ou de Yoko Ono), il ne reste que la ligne de basse et le sentiment d'obsession. Le reste, la guitare folle et pas bien définie, la batterie agile qui refuse de suivre la basse dans le martèlement, c'est Noir Désir. Cet épisode se situe à la fin du concert, juste avant *En route pour la joie*, hymne à convulsions qui se cache derrière un titre à la Trénet. Noir Désir tient l'Olympia à sa merci, se fendra d'un rappel supplémentaire *(Drunken Sailor* chanson de marins), mais on dirait que la victoire les intéresse beaucoup moins que les souffrances qu'elle a exigées.


ERIC MULET

A chacun sa guérilla

Dans l'après-midi précédant le concert, Bertrand Cantat et Serge Teyssot-Gay, le guitariste, parlent de cette espèce de renaissance que le groupe a connue depuis le milieu de 1992, alors que beaucoup le donnait perdu. *« Nous nous sommes retrouvés après un break de quatre à six mois, selon les musiciens,* raconte le guitariste. *On a discuté de ce que nous avions écouté, vu. Et quand nous avons rejoué ensemble, il s'est passé des trucs tout de suite. Le reste, ça n'a été que du travail. Du travail, tous les jours. »* Les chansons qui ont résulté de ce travail ne ressemblent pas tout à fait à celles de *Du ciment sous les plaines*, le précédent album du groupe, sorti en 1990. A ce moment, Bertrand Cantat avait trouvé de nouvelles sources d'inquiétude dans l'effondrement des régimes d'Europe de l'Est. Ce prophète de malheur est un pessimiste trop authentique pour se réjouir d'avoir eu raison. *Tostaky* (contraction de *Todo es aqui*, tout est là) est un album plus rebelle, plus militant, même si Cantat refuse de dire *« où, quand, comment, il faut militer »*. A chacun sa guérilla. Noir Désir livre la sienne à l'intérieur des frontières étroites du show-business français. Les brouilles avec la maison de disques (Barclay, filiale du groupe Polygram) appartiennent au passé, mais les Bordelais n'en font quand même qu'à leur tête, plus que jamais. Ils ont demandé au producteur américain Ted Niceley de travailler sur *Tostaky*. Niceley a souvent collaboré avec Fugazi, les héros du rock alternatif américain. Contrairement à *Sonic Youth*, *Nirvana* ou *Mudhoney*, Fugazi n'a pas signé avec une major company du disque et fait passer souvent ses préoccupations militantes avant les autres.

Bertrand Cantat et Serge Teyssot-Gay parlent beaucoup de Fugazi, même si Noir Désir a toujours enregistré pour une major. Ils y ont peut-être trouvé un modèle d'évolution. En tout cas le groupe a réussi à vendre plus d'albums que jamais avec un disque qui a fait très peur aux dirigeants de Polygram la première fois qu'ils l'ont entendu. Fort de cette justification, Noir Désir a pris *« le mors aux dents*, dit Bertrand Cantat. *Et si nous l'avions fait avant, ç'aurait été brûler les étapes »*.

THOMAS SOTINEL

▶ Les 3 et 4 février à 20 heures à l'Olympia, 24, boulevard des Capucines, 75009 Paris. En première partie Dirty Hands (le 3) et City Kids (le 4).

Une bédouine à Paris

Samira Toufic, la chanteuse arabophone la plus populaire, pour la première fois en France

SAMIRA TOUFIC
au Palais des sports

Elle a promené ses romances dans le monde entier, jusqu'en Suède et en Australie, mettant en transes, et parfois en larmes, les immigrés arabes. Dans l'espace arabophone même, elle fait de Bagdad à Casablanca l'unanimité populaire, ce qui n'était jamais arrivé à une chanteuse orientale. Samira Toufic n'avait pourtant pas encore donné de concert à Paris, capitale d'une nation européenne où l'impact arabe, humain et culturel, est pourtant très vif. New-York ou Londres n'intimident pas les stars de l'Orient. Paris est, avec Le Caire, et quelquefois plus que Le Caire, le parterre qu'elles redoutent, où elles estiment que leur carrière est couronnée.

La spécificité de «Samira» est la «bedouinité», la *badia*. Par l'alliage de sa voix de lave, de ses maquillages à la Rouault, de sa poésie simple comme le désert, cette chrétienne du Liban, aujourd'hui quinquagénaire, Raymonde de son vrai prénom, vivant bourgeoisement à Beyrouth sous la protection de son frère Charles, a su, au cours du quart de siècle écoulé, conquérir oreilles et cœurs arabes.

Les Français trouveront peut-être que «la gente dame de compagnie» – c'est à peu près la signification de «Samira» – n'a pas l'air très «convenable», avec son rouge à lèvres miroitant, son doigt de noir autour des cils. Combien seront les natifs de l'Hexagone à pouvoir apprécier l'ultraromantisme bédouin de *Jours de perle*, ou de *Razzieur de mon cœur et de mes yeux?* Ils pourront, en revanche, admirer le timbre puissant et doux de son chant, la musique « *délicatement barbare* » d'un orchestre bien huilé, mêlant instruments orientaux et occidentaux, les danses masculines – comme le *debké* – ouvrant le récital de «l'enchanteresse de la bédouinité». C'est de Jordanie, où même la dynastie est bédouine, c'est-à-dire issue des tribus arabes originelles, férues de sabre et de poèmes, qu'est parti l'engouement, aujourd'hui général, pour Sitt Samira – «Madame Samira».

La dizaine de films qu'elle a tournés a achevé de populariser la chanson nomado-moderne jusque dans une Algérie qui avait boudé Oum Koulsoum *« la pleurnicharde »*. Dans ses ballades, Samira fouette la joie communiquée à l'âme virile par l'action, dans le baroud ou l'amour. *Une bédouine à Paris* est un film au scénario prémonitoire. Un de ses autres succès, est *Antar, chevalier du Sahara*, où l'actrice chantante livre toute sa mesure, enveloppée de voiles saumon, sur fond de turbans en bataille et de palmiers sous le sirocco. Images éternelles ou stéréotypées, comme on voudra, où les Arabes aiment à retrouver la fierté sportive des chevauchées d'antan.

Si nul ne peut nier qu'elle débuta à Beyrouth dans les années 60 en mannequin décolleté, Samira n'a jamais donné le spectacle de baisers hollywoodiens sur l'écran. Elle sait, en contrepartie, utiliser à fond les voilages orientaux du corps aussi bien d'ailleurs que les torsades noires de sa chevelure.

A cent lieues de tout intellectualisme, de tout message Samira, modernisatrice hardie de la mélopée caravanesque, est la voix d'une arabité populaire et traditionnaliste, à la fois courtoise et farouche, encore inconnue sur notre rive.

JEAN-PIERRE PÉRONCEL-HUGOZ

▶ Le 4 février à 20 h 30 au Palais des sports, porte de Versailles à Paris (15e). Tél. : 44-68-69-70 ou FNAC, Virgin et Minitel (3615 Locvite). De 100 F à 600 F. Concert prévu fin mars à Lyon.

▶ *Les Carnets de l'exotisme* consacrent leur livraison de décembre 1992 au « Regard nomade », 96 p., 90 F. BP 93 86003 Poitiers.

DANSE

Mort de Michel Renault

Le danseur Michel Renault est mort à l'hôpital de Suresnes (Hauts-de-Seine), le vendredi 29 janvier, des suites d'une hépatite. Il était âgé de soixante-cinq ans.

Charmeur, expansif, brillant, manifestant en scène une joie de danser qui établissait aussitôt une connivence avec son public, Michel Renault fut l'une des étoiles de l'Opéra de Paris les plus populaires de l'après-guerre. Il avait reçu ce titre suprême à dix-huit ans, record de jeunesse dans l'histoire de la maison, à la suite de son interprétation de *Suite en blanc*, de Serge Lifar, au côté d'Yvette Chauviré.

Né à Paris le 15 décembre 1927, il est formé à l'Ecole de danse de l'Opéra et chez deux maîtres exigeants entre tous, Gustave Ricaux et Serge Peretti. Il entre dans le corps de ballet de l'Opéra en 1942. A peine a-t-il été remarqué et lancé par Serge Lifar que celui-ci, accusé de collaboration, doit quitter l'Opéra. George Balanchine, invité à monter plusieurs ballets, lui confie à son tour des premiers rôles, dont *le Palais de cristal*, *Apollon musagète*, *Sérénade*, *le Baiser de la fée*. Le retour de Serge Lifar, en 1947, vaut à Michel Renault d'importantes créations ou reprises : *Sylvia*, *Roméo et Juliette*, le Jeune Homme de *Mirages*, *le Chevalier et la Damoiselle*, le prince Albrecht de *Giselle*. Harald Lander le choisit pour *Etudes* en 1952, John Cranko pour *la Belle Hélène* en 1955.

En 1959, Michel Renault quitte l'Opéra, parcourt le monde en soliste indépendant, participe à de nombreux galas et émissions de télévision. Comme interprète ou chorégraphe, il est à l'affiche de revues des Folies Bergère, du Bataclan. Il retrouvera le palais Garnier de 1972 à 1987 comme professeur, comptant notamment, parmi ses élèves, Patrick Dupond.

SYLVIE DE NUSSAC

CORRESPONDANCE

Une lettre de Tring International à propos des contrefaçons au MIDEM

Nous avons reçu de la société Tring International, dont le siège est en Grande-Bretagne, la lettre suivante :

L'article publié le 28 janvier dans *le Monde* du 29, sous la signature de Thomas Sotinel et consacré notamment à l'expulsion de la société Tring International par les organisateurs du MIDEM omet un certain nombre de faits.

Le 26 janvier à 16 heures, la société MIDEM Organisation a signifié à Tring International et à sa société sœur sa décision de les exclure du Salon du MIDEM et de leur en interdire l'accès pour deux années, les accusant d'être des contrefacteurs, sur dénonciation de l'IFPI, de la société Polygram, de la société Island Records et de DRG Productions.

Cette décision, prise par MIDEM Organisation sur la base des informations fournies par les sociétés susvisées concernait trois phonogrammes sur les sept cents distribués dans le monde entier, qui n'intéressent ni les Bee Gees ni Kim Carnes. Pour ces trois phonogrammes, Tring International dispose de contrats de licence conclus avec des sociétés tierces dûment reconnues.

Rien ne permet d'affirmer aujourd'hui que ces licences auraient été illicitement consenties par ces tiers à Tring International. Au demeurant, l'un de ces phonogrammes fait l'objet depuis le mois de novembre 1992 d'une instance entre Polygram et Tring International devant les juridictions anglaises. Estimant que cette mesure ne se justifiait en aucune manière, Tring International et son représentant ont, dès 13 heures le 27 janvier, saisi à Paris le juge des référés. Après avoir entendu notamment les explications fournies par Polygram et IFPI, intervenantes volontaires, le président du tribunal a rendu le jour même une ordonnance aux termes de laquelle il a estimé qu'il y avait lieu de permettre à Tring International et à sa société sœur *« de reprendre place au MIDEM, le trouble illicite qu'elles subiraient par leur expulsion, en raison de l'atteinte portée à leur réputation, n'étant pas suffisamment réparable par l'allocation ultérieure de dommages et intérêts »*.

Le tribunal a ordonné en conséquence la réintégration de Tring International dès le 28 janvier 1992 à 9 heures et a condamné le MIDEM aux dépens. Cette ordonnance a été signifiée au MIDEM le 28 janvier à 9 h 25 et la société Tring International et sa société sœur ont effectivement pu réintégrer leur stand à 9 h 30.

[*Les omissions que regrette la société Tring International s'expliquent essentiellement par la chronologie des faits. Contacté dans l'après-midi du 27 janvier*, M. Nigel Davis, avocat de la société Tring, a déclaré « *ne pas être en mesure de dire si sa société allait intenter une action en justice* » alors même que, comme la lettre ci-dessus l'affirme, le juge des référés était saisi depuis plusieurs heures. Et, le 28 janvier au matin, alors que *le Monde* allait paraître, la société Tring n'a pas jugé bon de nous faire savoir que son stand avait été rouvert. – Th. S.]

Dietrich Fischer-Dieskau quitte la scène

Le baryton allemand Dietrich Fischer-Dieskau annule le récital qu'il devait donner le 18 mars à Paris, salle Pleyel, expliquant qu'il met fin à sa carrière de chanteur.

Fischer-Dieskau, qui aura soixante-huit ans le 28 mai, a précisé qu'il a pris cette décision comme le lui avait conseillé son médecin, il y a deux ans, décidant de se consacrer à la peinture et de partager son temps entre ses domiciles de Berlin et de Munich. Dietrich Fischer-Dieskau ne donnera aucun concert d'adieu. Ainsi se retire l'un des grands chanteurs allemands ayant émergé sur les scènes et grâce au disque après la seconde guerre mondiale. Artiste complet, récitaliste et chanteur d'opéra, Dietrich Fischer-Dieskau aura à peu près abordé tous les répertoires. Intéressé par la musique contemporaine (il avait créé le rôle-titre du *Roi Lear*, un opéra composé pour lui par Aribert Reiman), écrivain à ses heures, il avait déjà pris quelque recul par rapport au théâtre lyrique.

Dietrich Fischer-Dieskau a enregistré de nombreux disques, parmi lesquels une intégrale des Lieder de Schubert et les grands cycles schumaniens et brahmsiens en compagnie des pianistes Gerald Moore, Christoph Eschenbah et Sviatoslav Richter.

FESTIVAL

Les mystiques du cirque

Les meilleurs numéros mondiaux à Monte-Carlo

MONTE-CARLO
de notre envoyée spéciale

Le Festival international du cirque de Monte-Carlo, qui se termine le 4 février avec deux représentations supplémentaires, réunit comme les précédentes une sélection des meilleurs numéros mondiaux, *« le Bayreuth du cirque »*, ose Monsieur Loyal. Quatre jours d'éblouissement.

Le jury, présidé par Rainier de Monaco, a distribué un nombre considérable de prix et partagé la plus haute récompense, le Clown d'or, entre deux troupes, chinoise et coréenne. Chinois, les Guang Dong sautent à travers des cerceaux à peine assez grands pour laisser passer un chat. Sur des airs de musette, les trapézistes coréens du cirque de Pyongyang virevoltent dans l'espace, vrillent avec grâce, se rattrapent aux mains d'un homme, accroché par les genoux, la tête en bas donc, au trapèze. Ils traversent les airs à faire pâlir de jalousie tous les oiseaux de la terre. Finalement, les gens de cirque, acrobates, jongleurs, sont de grands mystiques : ils s'adonnent à leur art de tout leur corps évidemment, et aussi de toute leur âme. C'est pourquoi peut-être les numéros de dressage fascinent moins : les animaux ne font que ce qu'ils peuvent faire. Mais ici, au festival, les artistes ont d'autres ambitions. Ils ne cessent de perfectionner la perfection, de chercher l'impossible plutôt que le nouveau. Chaque numéro s'affine, et, sur un détail, devient de plus en plus pointu, jusqu'à atteindre une sorte de folie, un défi au corps, à la peur, à la mort.

Cette humilité, cette discipline, cette obstination à reproduire et prolonger l'héritage appartiennent à la culture asiatique plus qu'à la nôtre. C'est aussi l'une des raisons du marasme qui atteint le cirque («le Monde-l'Economie» du 2 février), en dehors même de toutes les situations de crise. A Monte-Carlo, la Chine et la Corée ne se sont pas seulement partagées le premier prix, elles ont, avec la Russie, fourni le plus grand nombre d'artistes, parfois sous un label occidental : ainsi le Chinois Guiming Meng, jongleur de jarres, et membre du cirque suédois Scott. Il y avait aussi, au festival, des fous ibériques : les Guererros, extravagants funambules colombiens (de chez Scott encore) à bicyclettes, et les deux frères Alvarez, fildéristes espagnols bondissant à des hauteurs invraisemblables.

Dans ce monde cosmopolite, chacun reste ce qu'il est. Ainsi (toujours chez Scott), les Pellegrini, équilibristes formidablement italiens : ils sont quatre, torse nu, ocrés au même fond de teint mis en valeur par le bleu scintillant de leurs pantalons, les poignets de force en strass. Ils exécutent des merveilles avec un sourire avantageux, semblent tout droit sortis d'un péplum, et, au final, reviennent saluer en élégant smoking. La classe.

COLETTE GODARD

DANSE

Mort de Michel Renault

CULTURE

La fièvre des musées

II. – Gérer la folie des grandeurs

Après avoir décrit la fièvre des musées qui a gagné les collectivités locales depuis dix ans – quatre cents chantiers en cours ou achevés – (*le Monde* du 2 février), nous évoquons les difficultés financières des villes, difficultés qui perturbent certains chantiers ou entraînent l'arrêt. Un nombre croissant d'élus s'interrogent sur les coûts de fonctionnement de ces belles machines.

La «fièvre muséale» a touché la France au milieu des années 80, quand les villes étaient encore en bonne santé et quand l'inflation incitait à investir. Dix ans plus tard, on ne compte plus les chantiers périlleux, tant la situation financière des municipalités s'est dégradée. Les uns ont été retardés, comme à Nice, Nîmes, Arles ou Lille. D'autres n'arrivent pas à démarrer, comme à Strasbourg. Certains, enfin, sont carrément gelés, comme à Avignon. Enfin les mairies s'interrogent, comme à Grenoble, sur le casse-tête constitué par le coût de fonctionnement de ces grosses machines aussi belles que dépensières (*lire l'encadré*).

S'appuyant sur l'aide (autour de 40 %) et la bénédiction de l'Etat, les villes ont organisé des concours, choisi des architectes de renom, et se sont lancées avec enthousiasme dans des travaux qui ne sont pas toujours en rapport avec leur budget. Les coûts n'ont cessé de croître au gré des suspensions de chantier, des modifications de programmes et de l'ambition des conservateurs.

Beaucoup de projets ont manifestement été sous-évalués, au départ, *«pour lancer la machine et obtenir les subventions»*, reconnaît un élu. Complexe d'infériorité? Peur de passer pour des censeurs? Mégalomanie? Les maires osent rarement dire non à l'imagination coûteuse des gens de culture et se sentent souvent pris dans un engrenage infernal, qui les dépasse, mais qu'il faut sans cesse alimenter en argent frais. D'autres secteurs culturels (théâtre, festivals, danse), moins bien défendus, moins «voyants», sont alors sacrifiés. Les édiles se consolent en invoquant la postérité : *«Dans cinquante ans, on oubliera les problèmes qui nous noient.»* Et la direction des musées de France (DMF), œcuménique, aime rappeler que les cathédrales ont été érigées *«dans la douleur»*, et que *«la construction des grands musées du dix-neuvième siècle s'est étalée sur des années»*.

Sans doute. Mais l'addition est difficile à faire avaler aux administrés pour qui, en temps de crise, ces *«belles machines sont souvent superflues»*. A Arles, par exemple, personne ne conteste la qualité de l'Institut de recherche sur la Provence antique (IRPA), centre archéologique que vient de livrer l'architecte Henri Ciriani. Bien au contraire. Ce qui n'empêche pas des interrogations parfois vives : la municipalité n'a-t-elle pas vu trop grand? Arlésien de cœur et directeur d'une agence de communication spécialisée dans la culture, Charles Robillard trouve ce projet *«scandaleux»*. *«La ville est en train de crever*, soutient-il. *Les entreprises ferment les unes après les autres et qu'est-ce qu'on fait? Un musée.»*

A la DMF, le bâtiment arlésien est jugé *«à la limite de la capacité de la ville»*. Pour beaucoup, cette limite a été largement franchie : avec un encours de dettes de 787 millions de francs en 1992 (14 853 francs par habitant), des investissements très élevés (dont celui de l'IRPA), la ville, l'une des plus endettées de France, est dans une situation préoccupante et *«sous perfusion des banques»*, affirme un observateur local.

«Quand on est la capitale archéologique de la France, répond le maire, M. Jean-Pierre Camoin (RPR), *quand on possède soixante-quatre monuments historiques classés, on peut estimer que la construction de ce musée est nécessaire.»* Quitte à «tailler» ailleurs : à supprimer le festival de danse contemporaine (15 millions de francs) sous le prétexte – judicieux – de la proximité du festival de Montpellier. Ou de fermer le théâtre municipal, ce qui est plus contestable. *«Il nous coûtait 3,5 millions de francs par an alors qu'il y a un bon théâtre à Nîmes»*, rappelle M. Camoin.

Au risque de perdre les élections

C'est son dépassement budgétaire qui fragilise le projet arlésien. La première estimation était de 60 millions de francs. La barre est aujourd'hui à 120 millions de francs et atteindra peut-être 140 millions de francs. *«C'est le problème des dossiers qui traînent à l'infini»*, explique, fataliste, Jean-Pierre Camoin. Vingt ans d'études, quatre ans de construction et deux années encore pour remplir le superbe espace qui n'ouvrira ses portes au public qu'en 1995, un peu avant les élections municipales. *«Le musée risque de nous faire perdre ces élections, mais je ne le regrette pas»*, affirme Jean-Pierre Camoin. La ville ne possède simplement pas de crédits suffisants pour que les travaux aillent bon train : de décembre 1991 à mars 1992, les entreprises, non payées, ont délaissé le chantier. L'auditorium, faute de trouver 1 ou 2 millions de francs pour l'achever, est en plan. Et la mairie avoue être à la recherche de subventions pour la muséographie. Quant au fonctionnement de l'ensemble, il est estimé à 12 millions de francs par an...

«Chaque dépassement a correspondu à des prestations nouvelles», se défend le maire. Le bâtiment est passé de 6 000 mètres carrés à 12 000 mètres carrés. Le simple musée archéologique est devenu un ambitieux centre de recherche, de formation et de restauration. On parle aussi des erreurs d'études : la dalle qui doit supporter une partie du bâtiment devait, dans un premier temps, «flotter» sur le terrain marécageux. Il a fallu, finalement, la faire reposer sur 374 pieux enfoncés dans le sol, ce qui a entraîné des fouilles archéologiques non prévues et de nouvelles études. A la direction des services techniques de la ville, tancée par la chambre régionale des comptes, on affirme que le devis initial avait été sous-évalué et on impute à l'architecte une partie de l'inflation du coût : *«Ciriani ne construit pas un bâtiment, il fait une œuvre. Délais et finances ne sont pas ses critères premiers.»*



Toutes les précautions semblent avoir été prises, à Lyon, pour la rénovation du Musée Saint-Pierre, un des deux ou trois «poids lourds» régionaux, avec ses deux mille œuvres, ses 14 500 mètres carrés, et ses soixante-dix salles d'exposition. Les travaux sont menés par Philippe Dubois et Jean-Michel Wilmotte. *«Ils étaient indispensables*, estime le conservateur Philippe Duret. *A la fin de la dernière décennie, il pleuvait dans la grande salle de peinture italienne.»* La ville, prudente, a décidé d'aller lentement, tranche par tranche. La première aile est rouverte depuis un an, la cinquième et dernière devra attendre 1998. Il faut dire que le budget est gros : 370 millions de francs (dont 50 % sont couverts par l'Etat au titre des Grands Travaux).

Reste le fonctionnement de ce futur palais des arts qui sera assuré essentiellement par la municipalité : estimé à 22 millions de francs, dont seulement 10 % à 15 % seront couverts par les entrées. Pour sortir cette somme, il faut rogner ailleurs. Même si M. Jacques Oudot (Nouvelle Démocratie, le mouvement créé par M. Michel Noir), adjoint chargé de la culture et conseiller régional chargé du même secteur, affirme ne pas être *«l'adjoint aux cimetières»*. Et, pourtant, la Fondation nationale de la photographie arrête ses activités. La Biennale de la musique française est remise *sine die*. La Cité internationale du parc de la Tête d'Or, que doit construire Renzo Piano, s'amenuise régulièrement. Le gigantesque arc de cercle sommé d'une tour de 300 mètres de haut se réduit à un bâtiment incurvé beaucoup plus modeste : centre d'affaires et palais des congrès, complexe cinématographique de quatorze salles, et... musée d'art contemporain. Le coût de ce dernier est chiffré à 90 millions de francs. Mais le promoteur qui devait débourser 46 millions de francs – une filiale de la SARI de Christian Pellerin – est en difficulté. Un espoir : la Compagnie générale des eaux (CGE), majoritaire dans la filiale, piloterait désormais directement l'opération. Jacques Oudot croit encore au projet : *«Une ville internationale comme Lyon se doit d'avoir un musée d'art contemporain»*, explique-t-il, en sachant que la municipalité doit aligner pour son compte 15 millions de francs.

A Avignon, la situation est bien plus préoccupante. Le Musée Calvet, un des plus séduisants de France, coulait des jours paisibles dans un vieil hôtel du dix-huitième siècle. Ses riches collections – meubles, ferronneries, antiquités égyptiennes, préhistoire, peintures, mosaïques – végétaient aimablement dans un charmant décor, qui n'avait que le défaut de n'avoir jamais été entretenu depuis des générations. *«Il était au bord de la ruine»*, dit-on à la direction des affaires techniques de la ville. Celle-ci, déjà riche d'un patrimoine considérable (Palais des papes, Musée Campana) et d'un festival prestigieux, a jugé indispensable de rénover de fond en comble un établissement qui compte parmi ses toiles un bel ensemble d'œuvres françaises des dix-septième et dix-huitième siècles (Le Nain, Mignard, Subleyras, Hubert Robert) et le *Bara expirant* de David.

Erreurs et complications

Une pancarte sommaire est installée, en octobre 1988, au centre de la cour intérieure : *«Musée fermé pour travaux de réhabilitation.»* Près de trois ans plus tard, le chantier est arrêté, ou fonctionne au compte-gouttes, car les caisses sont à sec. Aujourd'hui, la situation n'a guère bougé. *«L'effet est désastreux pour les nombreux touristes qui nous demandent pourquoi c'est toujours fermé»*, explique un commerçant installé à côté du musée.

Une avalanche d'erreurs et de complications – complexité du chantier, études défectueuses, modification du projet et changement de maître d'ouvrage, conflits de personnes, bouleversements politiques, controverse sur la muséographie – expliquent cet extraordinaire gâchis qui a fait déraper le budget initial de 48 à 120 millions de francs. On retrouve ici les mêmes symptômes qu'à Arles, mais considérablement aggravés. A Avignon, la chaîne conservateur-ville-architecte-Etat a très mal fonctionné. Et, surtout, l'ancienne cité des papes, qui a 2 milliards de francs de dettes, se trouve pratiquement sous tutelle bancaire.

Les municipalités successives, RPR puis PS, ne se sont pas rendu compte qu'une rénovation pouvait coûter aussi cher, sinon plus, qu'une construction. Et que l'on ne manie pas un bâtiment classé à la légère. La rénovation extérieure, menée par les Monuments historiques, est terminée. A l'intérieur, le gros œuvre est quasiment achevé, *«mais il reste 50 millions de francs de travaux à accomplir, or nous ne disposons que de 15»*, dit-on à la direction des services techniques, où l'on vit ce chantier *«comme un échec»*. La ville sait bien que rien ne sera prêt avant les prochaines municipales de 1995. Le gel des travaux lui a déjà coûté 4 millions de francs, alors elle *«souhaite ouvrir trois ou quatre salles l'été prochain avec les œuvres essentielles, trop de touristes s'impatientent»*. Une association vient même de voir le jour pour accélérer la réouverture. Mais il faudrait trouver encore 8,5 millions de francs. *«Où la ville va-t-elle dénicher l'argent pour payer la dizaine de gardiens nécessaires?»* s'interroge un cadre de la municipalité. Le Musée Calvet risque de sommeiller encore longtemps.

Même au Musée Matisse de Nice, dont la rénovation est jugée *«exemplaire»* à la direction des Musées de France, et dont le dépassement de budget (de 30 à 52 millions de francs) n'a pas été jugé anormal par la chambre régionale des comptes, la situation financière de la ville et la «disparition» de Jacques Médecin ont empoisonné le dossier. Des ouvertures maintes fois reportées ont rendu les Niçois sceptiques : ils ne prennent pas au sérieux l'ultime information qui annonce l'achèvement des travaux, après quatre ans d'efforts, pour juillet prochain. *«C'est l'Arlésienne»*, affirment les mauvaises langues, qui comptabilisent les arrêts de chantiers dont on ne sait plus s'ils sont dus au site classé, aux fouilles archéologiques, aux difficultés économiques de la ville, au départ de Jacques Médecin, au changement de programme, au non-paiement des entreprises, au zèle de certaines personnalités locales ou aux rumeurs multiples sans lesquelles Nice ne serait plus Nice.

Pas de dépenses «quand la ville souffre»

Car M. Paul Guerrier (divers droite), premier adjoint et responsable des finances de la ville, s'est forgé une image de pourfendeur de subventions, de «M. Propre» de la comptabilité municipale, après des années de laisser-aller, de corruption et de clientélisme. Obsédé par la dette locale – 4 milliards de francs, – il ne peut voir dans la rénovation d'un musée que dépenses superflues *«quand la ville souffre»*. En ce moment, le clan des finances et celui de la culture ne font pas bon ménage à la mairie de Nice. On échange des amabilités entre élus ou directeurs administratifs, mais aussi entre conservateurs : une sommité de la DMF a dû séparer deux acteurs du dossier Matisse qui en étaient venus aux mains dans son bureau...

Sur ce dossier justement, Paul Guerrier a *«l'impression qu'on s'est engagé dans un truc fou sans que l'on puisse reculer. Franchement, on aurait pu conserver le musée tel qu'il était et lui donner un coup de frais»*. Il a dans son collimateur le conservateur du musée, Xavier Girard, qu'il appelle, avec une certaine condescendance, *«l'artiste qui parle bien de Matisse»*. Il lui reproche *«ses goûts de luxe qui ont entraîné un scandaleux dépassement de 20 millions de francs»*. Vu l'ambiance qui règne dans la ville, la moindre anicroche muséographique prend des proportions gigantesques. Xavier Girard ne veut pas *«entretenir la polémique»* et a beau jeu de rappeler que *«les devis, les modifications de programme, les engagements de dépense ont été acceptés par la municipalité»*. *«Je n'ai jamais placé la ville devant le fait accompli.»*

Nîmes, pour l'instant, semble échapper à la tourmente. Son Carré d'art devrait ouvrir en mai prochain face à la Maison carrée. Il est vrai que la ville a l'expérience des grands travaux, bien «verrouillés» par Patrick Scheurrer, surnommé «M. Niet» : six mois de retard à cause des inondations de 1988, une construction en quatre ans au lieu de trois, un coût de 383 millions de francs contre les 360 prévus. Mais certains dénoncent déjà *«ce musée le plus cher du monde dans une ville déjà saignée par les grands chantiers trop nombreux»*. Un projet inutile? Le maire, M. Jean Bousquet, balaie la critique : *«Nous avions un énorme retard dans le domaine culturel»*. Quant à Bob Calle, le directeur des musées, il rappelle que *«la partie muséale n'a coûté que 150 millions de francs, le reste est affecté à la bibliothèque. Enfin, c'est un musée fourni clés en main»*.

Une chose est certaine. Dans beaucoup de villes, ces investissements culturels risquent d'être les derniers avant longtemps. Des élus comme Paul Guerrier à Nice parlent de *«cauchemar»* ou de *«scandale»* en évoquant déjà les dépenses de fonctionnement. Et, pour la première fois depuis dix ans, des municipalités envisagent de réduire leurs budgets de la culture. Après dix ans d'euphorie, l'ère des vaches maigres est-elle commencée?

MICHEL GUERRIN et EMMANUEL DE ROUX

Prochain article :
III. – Des conservateurs aventureux

Grenoble : comment faire tourner la machine?

GRENOBLE

de notre envoyé spécial

Serge Lemoine présente avec fierté le musée d'art qui s'achève, et dont il est le conservateur et l'inspirateur. Mais aura-t-il l'argent nécessaire pour faire fonctionner correctement cette énorme machine? Le musée, il est vrai, est à la taille des collections qu'il va abriter : les plus riches de province (Lille et Lyon ont la même prétention), de Rubens à Boltanski, de Zurbaran à Sam Francis, en passant par Matisse, Monet, Modigliani et Picasso, jusqu'à Martial Raysse, Sol LeWitt et Twombly. Elles étaient à l'étroit dans l'ancien bâtiment du dix-neuvième siècle. Elles seront désormais à l'aise dans les 18 000 mètres carrés de la construction signée par un groupe d'architectes grenoblois : Olivier et André Felix-Faure, et Philippe Macary.

Serge Lemoine, universitaire déterminé, a obtenu ce qu'il voulait : un accroissement notable de la surface prévue (plus 5 000 mètres carrés), un parcours linéaire très structuré, un éclairage naturel zénithal, un cabinet d'art graphique, une bibliothèque des arts de quarante mille volumes, sans parler des réserves, ateliers, salles de cours, cafétéria et librairie. L'enveloppe est à la hauteur de son ambition : 205 millions de francs, au lieu des 120 millions envisagés calculés au départ. Sans compter le budget d'acquisition pour compléter ses collections (30 millions sur six ans), et la restauration de l'ensemble des mille deux cents œuvres. L'Etat supporte la moitié des frais. Ville, département et région devraient se partager le reste.

Mais la région traîne les pieds pour payer son écot et la mairie, saignée à blanc par la construction du musée, rogne considérablement le budget de fonctionnement de l'établissement. *«Les salles d'expositions temporaires ne pourront être complètement achevées, au moment de l'inauguration en automne prochain,* indique Serge Lemoine. *Pour fonctionner avec cinquante permanents, j'ai besoin de 30 millions par an. La municipalité a refusé. Je devrai sans doute me débrouiller avec une vingtaine de millions de francs.»* Est-ce si sûr? Celle-ci n'entend pas obtempérer à toutes les demandes. Ne vient-elle pas de supprimer le restaurant du musée – ce qui a provoqué l'agacement du conservateur – pour le remplacer par une bibliothèque de quartier : *«Les habitants pénètrerons plus facilement dans ce bâtiment qui peut être intimidant»*, explique le maire, M. Alain Carignon (RPR).

La ville a déjà un lourd patrimoine culturel à faire tourner. Elle doit gérer, notamment, le Magasin, grand espace voué à la création plastique, et une grosse maison de la culture, héritée d'André Malraux.

«La culture occupe une place considérable dans notre budget municipal; 18 % (1,5 milliard de francs), explique Bernard Betto (UDF), conseiller municipal chargé de la culture. *Le musée n'est pas pour nous une simple vitrine, il correspond à une demande réelle. Pour la ville le musée est l'équivalent de notre maison de la culture. Si cette dernière garde, ici, toute son importance, le Musée d'art est désormais une figure de proue : la vieille institution a su évoluer rapidement. Elle est aujourd'hui plus en phase avec la demande des nouvelles générations. Les maisons de la culture rassemblaient les militants de l'action culturelle; le musée satisfait une autre génération, tournée vers des plaisirs plus individuels. Mais nous ne pouvons lui sacrifier tous nos équipements culturels.»*

E. de R.

AGENDA

CINÉMA

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24)

MERCREDI

Cycle Otto Preminger : Bunny Lake a disparu (1965, v.o. s.t.f.), d'Otto Preminger, 19 h ; Que vienne la nuit (1967, v.o. s.t.f.), d'Otto Preminger, 21 h.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)

MERCREDI

Les Cinémas du Canada : Bye Baby Buntin (1933, v.o. s.t.f.), de Bryant Fryer, Carry on, Sergeant! (1928, v.o. s.t.f.), de Bruce Bairnsfather, 14 h 30 ; M. M. Myth Myth - A Collage (1985, v.o. s.t.f.), de John Streiton, Dancing in the dark (1985, v.o. s.t.f.), de Leon Marr, 17 h 30 ; Icare (1974, v.o. s.t.f.), de Paul Bochner, Between Friends (1972, v.o. s.t.f.), de Donald Shebib, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, Grande-Galerie, porte Saint-Eustache, Forum des Halles (40-26-34-30)

MERCREDI

Avec vue sur la Scène : le théâtre à l'écran : la Lumière au théâtre : Jours et nuits du théâtre (1991) de François Porcile, 16 h 30 ; Mélo (1986) de Alain Resnais, 20 h 30.

LES EXCLUSIVITÉS

ABOUT LOVE, TOKYO (Jap., v.o.) : Reflet Logos I, 5e (43-54-42-34).
L'ABSENCE (Fr.-All., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).
L'ACCOMPAGNATRICE (Fr.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).
AGANTUK LE VISITEUR (Ind., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
ARIZONA DREAM (A.-Fr., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57, 36-65-70-83) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77, 36-65-70-43) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-68) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-88) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40, 36-65-70-47) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 36-65-70-14).
ATTACHE-MOI! (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
BASIC INSTINCT (**) (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 36-65-70-76) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (45-74-95-40, 36-65-70-44).
BEAU FIXE (Fr.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (42-56-52-78).
BEIGNETS DE TOMATES VERTES (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50, 36-65-70-76).
LA BELLE ET LA BÊTE (A., v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50, 36-65-70-76) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
BHUMIKA (Ind., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
BLADE RUNNER-VERSION INTÉGRALE (A., v.o.) : Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38).
BODYGUARD (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18) ; Gaumont Gobelins (ex-Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).
BRAINDEAD (**) (néo-zélandais, v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-73) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41).
C'EST ARRIVÉ PRÈS DE CHEZ VOUS (*) (Bel.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74).
CANDYMAN (**) (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57, 36-65-70-83) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94).
LA CHASSE AUX PAPILLONS (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
LA CITÉ DE LA JOIE (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
COEUR DE TONNERRE (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
LES COMMITMENTS (irlandais, v.o.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
LA CRISE (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-72) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-81) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16, 36-65-70-61) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44).
DELICATESSEN (Fr.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
DES HOMMES D'HONNEUR (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14).
DES SOURIS ET DES HOMMES (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
LA DEUDA INTERNA (Arg., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).
DR RICTUS (*) (A., v.f.) : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18).
DRACULA (*) (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57, 36-65-70-83) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16, 36-65-70-82) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (45-80-77-00) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67, 36-65-71-33) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44).
LES ENFANTS VOLÉS (It., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).
EPOUSES ET CONCUBINES (Fr.-Chin., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
ET AU MILIEU COULE UNE RIVIÈRE (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-72) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-81) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Grand Ecran Grenelle (ex Kinopanorama), 15e (43-06-50-50) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43, 36-65-71-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67, 36-65-71-33) ; Gaumont Gobelins bis (ex-Fauvette bis), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).
ET LA VIE CONTINUE (iranien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
LES EXPERTS (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45).
FATALE (Fr.-Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; v.f. : Français, 9e (47-70-33-88).
FIEVEL AU FAR WEST (A., v.f.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (42-56-52-78) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

Nous publions le *mardi* les films qui seront à l'affiche à Paris, à partir du *mercredi*. Les commentaires concernant les *films nouveaux* ainsi qu'une sélection commentée des exclusivités et des grandes reprises figurent dans notre supplément « Arts et Spectacles » du mercredi (daté *jeudi*).

FINZAN (malien, v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Utopia, 5e (43-26-84-65).
FREUD QUITTE LA MAISON (Su., v.o.) : Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34).
GLENGARRY (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08).
LE GRAND PARDON II (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74).
GROCK (Suis.) : Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Ranelagh, 16e (42-88-64-44).
HENRY V (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).
HOOK (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
IN THE SOUP (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).
INDOCHINE (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
L'INSTINCT DE L'ANGE (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; Gaumont Gobelins (ex Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44).
JEUX D'ADULTES (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16, 36-65-70-82) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Gobelins (ex Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44).
L 627 (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
LES LIAISONS DANGEREUSES (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
LUNES DE FIEL (*) (Fr., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
MAMAN J'AI ENCORE RATÉ L'AVION (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
MARIS ET FEMMES (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; Action Ecoles, 5e (43-25-72-07, 36-65-70-64) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50, 36-65-70-76) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
LES MEILLEURES INTENTIONS (danois, v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
LA MORT VOUS VA SI BIEN (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; v.f. : Gaumont Gobelins (ex Fauvette), 13e (47-07-55-88).
LES NUITS FAUVES (*) (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50, 36-65-70-76) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).
L'IL PUBLIC (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08) ; Escurial, 13e (47-07-28-04).
L'IL QUI MENT (Fr.-Por., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).
ORLANDO (Brit., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77, 36-65-70-43) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).
PETER'S FRIENDS (Brit., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57, 36-65-70-83) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-68) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-73) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-81) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (45-80-77-00) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (45-74-95-40, 36-65-70-44) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40, 36-65-70-47).
LE PETIT PRINCE A DIT (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).
PROSPERO'S BOOKS (Brit.-Hol., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).
QIU JU UNE FEMME CHINOISE (Chin., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (45-80-77-00) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38).
RESERVOIR DOGS (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
RETOUR A HOWARDS END (Brit., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
RIENS DU TOUT (Fr.) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
LE SILENCE DES AGNEAUX (**) (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
SIMÉON (Fr.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
SISTER ACT (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (45-74-95-40, 36-65-70-44) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94).
LE SOUPER (Fr.) : UGC Danton, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-68) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-73) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43, 36-65-71-88) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-81) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16, 36-65-70-61).
TALONS AIGUILLES (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
THE CRYING GAME (*) (Brit., v.o.) : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81).
THE LONG DAY CLOSES (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34).
THE UNBELIEVABLE TRUTH (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
THELMA ET LOUISE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82).
TOM ET JERRY, LE FILM (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
TOUS LES MATINS DU MONDE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
TRUST ME (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
UN CŒUR EN HIVER (Fr.) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
UNE ÉTRANGÈRE PARMI NOUS (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-81) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18).
UNE JOURNÉE CHEZ MA MÈRE (Fr.) : Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).
VENT D'EST (Fr.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).
VERSAILLES RIVE GAUCHE (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
VIEILLE CANAILLE (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74).
LES VISITEURS (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-72) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins (ex Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16, 36-65-70-61) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44).

LES FILMS NOUVEAUX

ABRACADABRA. Film franco-belge de Harry Cleven : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34).

CHÉRIE, J'AI AGRANDI LE BÉBÉ. Film américain de Randal Kleiser, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57, 36-65-70-83) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-68) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16, 36-65-70-82) ; v.f. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57, 36-65-70-83) ; Rex (le Grand Rex), 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-68) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16, 36-65-70-82) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40, 36-65-70-47) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44).

LES CONTES SAUVAGES. *Film français de Gérald Calderon et Jean-Charles Cuttoli, texte de Françoise Giroud dit par Nathalie Baye.* 228 : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Gaumont Gobelins (ex-Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94).

D.M.B. 91, AU CŒUR DE L'ARMÉE ROUGE. Film soviétique d'Alexei Khanutin, v.o. : Utopia, 5e (43-26-84-65).

HÉROS MALGRÉ LUI. Film américain de Stephen Frears, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-72) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16, 36-65-70-82) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16, 36-65-70-61) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43, 36-65-71-88) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67, 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40, 36-65-70-47) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).

MANGANINNIE. Film australien de John Honey, v.f. : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55).

TANGO. Film français de Patrice Leconte : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57, 36-65-70-83) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-81) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40, 36-65-70-44) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67, 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins bis (ex-Fauvette bis), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-47-94).

LES SÉANCES SPÉCIALES

AKIRA (Jap., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer. 18 h 15.
ALPHA BRAVO (A., v.f.) : Cinaxe, 19e (42-09-34-00) mer., jeu., ven., sam., dim., mar., de 11 h à 18 h.
ARIANE (A., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) mer. 19 h, sam., dim. 21 h 30.
LES AVENTURES DE NOUKI (Sov., v.f.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) mer. 13 h 45, dim. 15 h.
BÉRUCHET DIT LA BOULIE (Fr.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) mer. 14 h.
LES BISOUNOURS 2 (A., v.f.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) mer. 16 h 30.
BRAZIL (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) mer., dim. 16 h, jeu., ven., sam. 14 h, lun. 20 h, mar. 18 h 10.
CERCLE DE FEU (A.) : La Géode, 19e (40-05-80-00) film à mer., jeu., ven., sam., dim., mar. à 11 h, 13 h, 15 h, 17 h, 19 h (sf ven.), 21 h (sf mer. ven. sam. dim. pour les séances de 21 h).
CHET BAKER, LET'S GET LOST (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) mer. 10 h 35.
LES DIABLES (**) (Brit., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) mer. 21 h 45, sam. 15 h 20.
DIÊN BIÊN PHU (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 21 h, lun. 18 h 45.
LES DOORS (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer. 19 h 45.
EASY RIDER (A., v.o.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) mer. 18 h, ven. 17 h 30, sam. 23 h.
L'ENFANT SAUVAGE (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77, 36-65-70-43) mer., ven., dim., mar. 12 h.
L'ETRANGÈRE (Brit., v.o.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) ven. 12 h 10 T.U. : mer., et lun.
FANFAN LA TULIPE (Fr.) : Escurial, 13e (47-07-28-04) mer., dim. 10 h 30 T.U. : 30 F, (18 F pour les moins de 14 ans).
FLESH (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) mer. 10 h 50.
LES GORILLES DE MONTAGNE (A.) : La Géode, 19e (40-05-80-00) film mer., jeu., ven., sam., dim., mar. à 10 h, 12 h, 14 h, 16 h, 18 h (sf mer.), 20 h (sf ven. pour séances de 20 h).
LA GUERRE DES BOUTONS (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., dim. 16 h 30, lun. 14 h.
J F PARTAGERAIT APPARTEMENT (*) (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer. 22 h.
LOUISE L'INSOUMISE (Fr.) : Escurial, 13e (47-07-28-04) mer., dim. 10 h 30 T.U. : 30 F (18 F pour les moins de 14 ans).
LA MAIN SUR LE BERCEAU (*) (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer. 20 h 20.
1492, CHRISTOPHE COLOMB (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., ven., dim. 18 h 15, jeu., mar. 21 h, lun. 15 h 45.
MILLER'S CROSSING (*) (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 18 h 45, dim. 21 h.
LA PASSION VAN GOGH (Fr.-Bel.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) mer., dim. 12 h.
PICKPOCKET (Fr.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) mer. 12 h 10.
POISON (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) mer. 10 h 45.
QUERELLE (**) (Fr.-All., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) (version anglaise) mer. 10 h 40 ; v.f. : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) mer. 22 h 30.
ROCK-O-RICO (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 13 h 30.
LE ROI ET L'OISEAU (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) mer. 13 h 50, dim. 10 h.
SPETTERS (*) (Hol., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) mer. 15 h, dim. 21 h 45.
LA TABLE TOURNANTE (Fr.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) séances mer., sam., dim. à 14 h film 10 mn après.
THE BLUES BROTHERS (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) mer., jeu. 22 h 15, ven., mar. 13 h 45, sam. 15 h 40, lun. 20 h.
TINTIN ET LES ORANGES BLEUES (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 16 h 45.
TOUBAB BI (Fr., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) mer. 16 h 15, sam. 20 h 15, lun. 18 h 20.
ZABRISKIE POINT (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 21 h.

LES GRANDES REPRISES

LA BELLE ET LA BÊTE (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 36-65-70-43).
LE CHARME DISCRET DE LA BOURGEOISIE (Fr.) : Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Reflet République, 11e (48-05-51-33) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
LES DIABOLIQUES (Fr.) : Le Champo - Espace Jacques Tati, 5e (43-54-51-60).
LES ENSORCELÉS (A., v.o.) : Racine Odéon, 6e (43-26-19-68).
HELLZAPOPPIN (A., v.o.) : Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34).
L'HOMME QUI TUA LIBERTY VALANCE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30 36-65-70-62).
MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Brit., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
NEW YORK MIAMI (A., v.o.) : Grand Action, 5e (43-29-44-40, 36-65-70-63).
NOW VOYAGER (A., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77, 36-65-70-43).
ORANGE MÉCANIQUE (**) (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
PAPA EST EN VOYAGE D'AFFAIRES (1984, v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).
LES PARAPLUIES DE CHERBOURG (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
PLAY TIME (Fr.) : L'Arlequin, 6e (45-44-28-80).
QU'EST-CE QUE J'AI FAIT POUR MÉRITER ÇA ! (*) (Esp., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).
REBECCA (A., v.o.) : Le Champo - Espace Jacques Tati, 5e (43-54-51-60).
LE TEMPS DES GITANS (Youg., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).
LE VOYAGE DES COMÉDIENS (Gr., v.o.) : Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25).
WOMEN IN LOVE (Brit., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86).

PARIS EN VISITES

MERCREDI 3 FÉVRIER

« La mairie du quinzième arrondissement », 14 h 30, 31, rue Péclet (Monuments historiques).

« Collections permanentes du Petit-Palais : du Moyen Age au dix-neuvième siècle » (limité à trente personnes), entrée du Musée, avenue Winston-Churchill (Monuments historiques).

« Le Marais sud : l'église et le quartier Saint-Gervais. La maison de Marie Touchet », 14 h 30, place Saint-Gervais, devant l'église (A nous deux, Paris).

« Versailles : les collections du Musée Lambinet », 14 h 30, 54, boulevard de la Reine (Office de tourisme de Versailles).

« Petits appartements meublés du Louvre et leurs boiseries », 14 h 30, métro Palais-Royal, terre-plein central (I. Hauller).

« Passages couverts autour de la butte des Moulins », 14 h 30, métro Pyramides (Paris pittoresque et insolite).

« Hôtels et jardins du Marais. Place des Vosges », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« Exposition *les Noces de Cana*, au Musée du Louvre », 16 heures, métro Palais-Royal, sortie place Colette (Paris et son histoire).

CONFÉRENCES

Maison de La Villette, angle du quai de la Charente et de l'avenue Corentin-Cariou, 15 heures : « Le parc de La Villette, ou la genèse d'un parc urbain, 1974-1982 », par A. Orlandini (Maison de La Villette).

FIAP, 30, rue Cabanis, 20 h 30 : « Hypnose et auto-hypnose », par D. Varma.

Cité universitaire, 19, boulevard Jourdan, 21 heures : « Le cas du petit Hans. S. Freud », par M. Aranzabal et M. Gaugain (Séminaires psychanalytiques de Paris. Tél. : 46-33-32-93).

ÉCONOMIE

BILLET

Les petits pas de la recomposition syndicale

Comme certains en avaient déjà exprimé l'intention lors de leurs congrès, cinq syndicats autonomes – dont la Fédération de l'éducation nationale – vont se regrouper au sein d'une structure commune, l'Union syndicale autonome et réformiste. Cette initiative, si elle constitue une étape non négligeable en vue d'une recomposition du syndicalisme français, ne doit pourtant pas faire illusion. Il ne s'agit pas encore d'une sixième confédération.

L'addition des forces de la FEN, de la Fédération générale autonome des fonctionnaires (FGAF), de la Fédération autonome des syndicats de police (FASP), de la Fédération générale des salariés des organisations professionnelles de l'agriculture et de l'industrie agro-alimentaire (FGSOA) et de la Fédération maîtrise et cadres des chemins de fer (FMC) aboutit – en théorie – à quelque 400 000 adhérents.

Presque exclusivement ancrée dans le secteur public, l'Union syndicale autonome et réformiste verra officiellement le jour le 12 février, lors de son assemblée générale constitutive. Elle se dotera d'un président, d'un secrétaire général élu pour trois ans et d'un conseil national, mais son fonctionnement sera régi par la règle de l'unanimité, et une présidence tournante sera instaurée afin de préserver l'identité de chacune de ses composantes (qui, par exemple, pourront signer séparément des accords salariaux, notamment dans la fonction publique), un peu sur le modèle de la construction européenne.

Hâtée par l'éclatement de la FEN – dont l'ancienne minorité cherche elle aussi à constituer un regroupement, sous l'œil intéressé mais impuissant de la CGT, – cette initiative ne va pas bouleverser le paysage syndical. Au moins dans l'immédiat. Les composantes de cette union réformiste vont d'abord tenter de réussir leur « mariage à l'essai » avant de se tourner vers Force ouvrière, la CFDT, la CFE-CGC ou la CFTC. Du reste, à l'exception de la CFDT, les confédérations sont totalement allergiques à toute idée de recomposition syndicale.

En attendant des jours meilleurs, ce regroupement présente tout de même le mérite de faire clairement apparaître que l'avenir du syndicalisme français – au sein duquel la tradition réformiste, si elle est éparpillée, n'en est pas moins dominante – dépend de sa capacité à dépasser un « Yalta syndical » qui a de moins en moins de raison d'être. Mais encore quelques belles années devant lui.

JEAN-MICHEL NORMAND

□ **Les artisans pourront bénéficier de 10,2 milliards de francs de prêts à taux attractifs.** – Les artisans pourront bénéficier en 1993 de 10,2 milliards de francs de prêts à taux attractifs, dont 3,4 milliards de prêts bonifiés par l'Etat, ont annoncé lundi 1er février les ministères de l'économie et des finances et du commerce et de l'artisanat, dans un communiqué commun. Les établissements de crédit se sont engagés quant à eux à proposer 6,8 milliards, au minimum, de prêts conventionnés. Le 29 janvier, a été mise en adjudication une première enveloppe de 1,5 milliard de prêts bonifiés par l'Etat, associés à 3 milliards de prêts conventionnés.

La nouvelle offensive commerciale des Etats-Unis contre la CEE

Washington menace d'interdire les marchés publics américains aux entreprises européennes

Sir Leon Brittan, commissaire européen chargé des affaires économiques extérieures de la Communauté, a assimilé à *« un coup de force unilatéral »* la menace de représailles commerciales en matière de marchés publics annoncée lundi 1er février par l'administration américaine à l'encontre de la CEE. Sir Leon et M. Michael Kantor, nouveau représentant de M. Bill Clinton pour les relations commerciales extérieures, se rencontreront le 11 février prochain à Washington pour examiner ce nouveau contentieux. De son côté, M. Bruno Durieux, ministre délégué français au commerce extérieur, se rendra également à Washington le 9 février, à l'occasion d'une tournée aux Etats-Unis, pour s'entretenir de cette question avec les autorités américaines.

NEW-YORK

de notre correspondant

« Nos concurrents doivent savoir que nous n'accepterons pas les pratiques commerciales déloyales qui empêchent nos agriculteurs, nos ouvriers et nos entreprises de vendre leurs produits à l'extérieur et de créer des emplois chez nous », avertissait le candidat Bill Clinton dans son programme électoral.

Si on peut reprocher au nouveau président des Etats-Unis d'avoir pris des libertés avec quelques-unes de ses promesses, sur le chapitre des relations commerciales, au moins, l'hôte de la Maison Blanche est en passe de tenir ses engagements. Il apparaît désormais que la nouvelle administration démocrate ne freinera pas les tendances protectionnistes que l'équipe de M. George Bush avait su contenir. Quelques jours à peine après avoir relevé les droits de douane sur les importations d'acier en provenance de dix-neuf pays et alors qu'apparaît imminente l'instauration d'une limitation à l'importation de certaines catégories de voitures japonaises aux Etats-Unis, l'administration américaine a annoncé le 1er février le détail des *« actions initiales »* que comptait prendre Washington en matière de passation de marchés publics, en réponse *« à certaines pratiques discriminatoires »* dont la Communauté économique européenne serait à l'origine.

« Nous ne voulons pas fermer nos marchés publics et nous voulons parvenir à un accord. Mais nous n'hésiterons pas à faire respecter notre droit à être traités équitablement », a indiqué dans un communiqué au ton martial M. Michael Kantor, nouveau représentant spécial de M. Clinton pour les affaires commerciales extérieures. *« L'administration* [Clinton] *ne prend pas ces mesures à la légère. Nous pensons qu'il s'agit d'une première étape dont la portée est mesurée »*, a ajouté M. Kantor en donnant le détail *(voir encadré)* des représailles que compte bientôt appliquer Washington. Pour l'instant, la « mesure » n'a guère convaincu les partenaires commerciaux des Etats-Unis. Autant le récent relèvement des droits de douane sur l'acier (*le Monde* du 29 janvier) pouvait être assimilé à l'aboutissement « logique » d'une procédure administrative engagée depuis plusieurs mois par les sidérurgistes américains, autant *« la première étape »* annoncée par le United States Trade Representative a toutes les allures d'une déclaration de guerre. *« Il s'agit d'un geste politique. Le signal est très clair »*, estime à Washington un spécialiste des relations commerciales entre les Etats-Unis et la Communauté européenne. *« Il faut s'attendre à d'autres mesures protectionnistes. Pour la deuxième fois en quelques jours – et pour la troisième fois en trois mois si l'on inclut la menace de surtaxe sur les vins blancs – c'est surtout l'Europe qui est visée. Mais d'autres pays sont dans le collimateur de la nouvelle administration »*, assure-t-il.

Après l'Europe, le Japon

A intervalles réguliers, Tokyo est effectivement sur la sellette. Ainsi, le 22 janvier dernier, M. Richard Gephardt, le leader démocrate à la Chambre des représentants, a exigé que soit pratiquée une politique commerciale beaucoup plus sévère à l'encontre du Japon.

Prenant appui sur les derniers résultats du commerce extérieur nippon qui font apparaître un excédent de 107 milliards de dollars (soit 560 milliards de francs environ) en 1992, dont 44 milliards à l'égard des Etats-Unis, le représentant du Missouri a rappelé que, selon lui, chaque milliard de dollars de déficit commercial équivaut à la suppression de 20 000 emplois. *« Ce qui signifie qu'en 1992 nous avons perdu 800 000 emplois du seul fait de notre déficit commercial avec le Japon »*, a-t-il déclaré.

Le propos n'est pas innocent. Les patrons des trois géants américains de l'automobile (General Motors, Ford et Chrysler) ont entrepris un intense « lobbying » auprès de l'administration pour obtenir de Tokyo qu'il réduise de 20 % par an et sur une durée de cinq ans son excédent commercial à l'égard des Etats-Unis et que les « mini-vans » importés figurent désormais dans la catégorie des véhicules utilitaires au lieu d'entrer dans celle des voitures particulières, comme actuellement. Cela aurait pour effet immédiat de renchérir leur prix aux Etats-Unis.

D'autres victimes de *« la lutte contre les discriminations »* pourraient bientôt s'ajouter à la liste. Ainsi, conformément à un autre souhait du candidat Clinton, les entreprises industrielles opérant aux Etats-Unis seraient contraintes de payer davantage d'impôts au titre d'une harmonisation du « prix de transfert » (*le Monde* du 10 novembre). Au nom de l'« équité fiscale », la proposition prend corps et le président pourrait l'inclure le 17 février dans son plan économique « Rebâtir l'Amérique », plan qu'il doit présenter à ses concitoyens. D'après les calculs des experts, cette nouvelle disposition ferait rentrer 11 à 30 milliards de dollars par an dans les caisses de l'Etat fédéral. Celui-ci a autant besoin d'argent frais pour combler son déficit que de possibilités de préserver les emplois à défaut d'en créer de nouveaux.

SERGE MARTI

Une offensive sur trois fronts

NEW-YORK

de notre correspondant

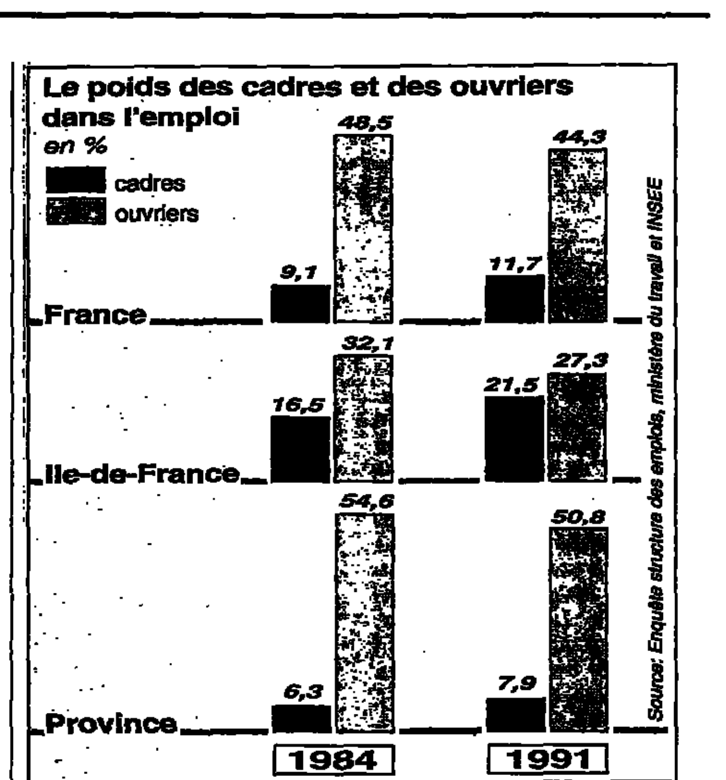
A compter du 22 mars prochain, si, d'ici là, les Européens ne se sont pas pliés aux injonctions de Washington, les Etats-Unis n'autoriseront pas les entreprises de la Communauté européenne à souscrire aux marchés publics passés avec les agences fédérales pour des contrats concernant les télécommunications, l'énergie et les transports.

Par ailleurs, M. Michael Kantor a indiqué qu'il allait ouvrir *« immédiatement »* une enquête pour déterminer l'impact *« d'autres mesures »* que pourrait être amenée à prendre l'administration pour restreindre l'importation aux Etats-Unis d'équipement de télécommunication, de matériel électrique et d'énergie en provenance de la CEE, des dispositions qui menaceraient surtout la firme allemande Siemens et le groupe français Alcatel. Enfin, le gouvernement américain va étudier la possibilité de ne plus être lié par la partie de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) concernant la passation des marchés publics.

M. Kantor justifie ces dispositions nouvelles par la directive européenne sur les marchés publics, entrée en vigueur le 1er janvier dernier et qui, selon lui, « déséquilibre » la procédure de passation des marchés gouvernementaux, au détriment des Etats-Unis. A Bruxelles, cette directive qui devait faire l'objet d'une nouvelle série de négociations américano-européennes les 16 et 17 février à Washington est, au contraire, présentée comme assurant une meilleure concurrence entre les entreprises de la CEE et celles des pays tiers. La directive communautaire permet un avantage de prix de 3 % au profit des entreprises de la Communauté alors que la législation américaine et en particulier le « Buy American Act » appliqué aux marchés publics accorde aux entreprises américaines un avantage de prix de 6 % qui peut atteindre 12 % pour les petites et moyennes entreprises et 25 % dans le secteur des transports, souligne la Communauté. D'après certaines sources américaines, les marchés publics concernés par l'actuel conflit représentent environ 40 à 50 milliards de dollars par an de contrats passés avec le gouvernement ou avec des agences fédérales. Sur ce montant, la part des entreprises originaires de la Communauté ne représente que 40 à 50 millions de dollars, soit un pourcentage infime.

De leur côté, les marchés publics de la CEE atteignent 10 à 15 milliards de dollars par an et aucune société américaine n'est véritablement présente.

S. M.



« Entre 1984 et 1991, les établissements de vingt salariés et plus ont resserré leurs effectifs autour des emplois les plus qualifiés. Ce mouvement a été plus marqué en Ile-de-France qu'en province. » Tel est le constat dressé par l'enquête réalisée par l'INSEE auprès des entreprises privées et semi-publiques et diffusée mardi 2 février. Un quart des emplois d'ouvriers d'Ile-de-France ont ainsi disparu en sept ans. Si l'Est et le Nord demeurent des bastions ouvriers, la région parisienne (et notamment les départements de l'Ouest parisien) comme les grandes villes du sud de la France constituent les lieux privilégiés de la montée du nombre de cadres. Dans les Hauts-de-Seine, par exemple, on relève désormais 28,8 % de cadres contre 21,6 % d'ouvriers alors que la proportion était inverse en 1984.

10 milliards de francs de risques d'ici à l'an 2000

EDF s'inquiète des performances de son parc nucléaire

Les centrales nucléaires donnent du souci à Electricité de France. La dégradation depuis quelques années des performances du parc fait peser des menaces sur la compétitivité de l'entreprise publique, révèle un document confidentiel remis aux membres du conseil d'administration d'EDF.

« Préoccupant. » C'est le terme des économistes d'EDF pour qualifier le parc des cinquante-deux tranches nucléaires dont la France s'est dotée dans la foulée du premier choc pétrolier. *« Dégradation durable de la disponibilité* [des centrales], *dérive des charges d'exploitation, allongement de la durée de construction (...), incertitude sur le coût d'investissement* [des centrales du] *futur »* : la litanie des *« problèmes »*, recensés dans un document d'une dizaine de pages – *Les Enjeux du nucléaire* – et diffusé aux membres du conseil d'administration d'EDF, en fin d'année dernière, témoigne de l'ampleur des déconvenues. Du point de vue financier, la facture des mauvaises surprises du nucléaire a de quoi inquiéter. Le dérapage des dépenses, selon le document, pourrait coûter à l'entreprise publique, dans la pire des hypothèses, 10 milliards de francs en l'an 2000, soit cinq fois les bénéfices réalisés en 1992. Ce chiffre astronomique est à la mesure du poids du nucléaire dans les comptes d'EDF. A lui seul, il représente 40 % des charges comptables de l'entreprise.

Surtout, le nucléaire constitue *« la principale source de la compétitivité d'EDF »*. S'il ne tient pas ses promesses, alors qu'il fournit près de 80 % de l'électricité produite en France, *« l'avantage comparatif dont nous disposons en termes de prix de l'électricité »* sera menacé, rappelle le document. Première source d'inquiétude des responsables : la disponibilité du parc nucléaire. Elle connaît *« une baisse sensible depuis 1986 : après avoir dépassé 80 % entre 1984 et 1986, elle a été, au cours des trois dernières années, comprise entre 72 et 74 % »*. Le Canada, l'Allemagne, le Japon, la Corée du Sud, la Suède, les Etats-Unis, par comparaison, affichent des performances autrement plus honorables, selon les statistiques publiées par l'Agence internationale de l'énergie atomique à Vienne ! (Autriche). Même l'Argentine fait mieux.

Et ce ne sont pas les résultats de 1992 qui viendront redorer le blason d'EDF. Commentant en fin de semaine dernière son rapport annuel sur la sûreté des installations nucléaires de l'Hexagone, M. Yves Tanguy, inspecteur général pour la sûreté nucléaire, a reconnu que l'an passé la disponibilité du parc, qu'il s'agisse des réacteurs de 900 MW ou de 1 300 MW, s'était encore effritée, revenant de 72 % en 1992 à 71,3 %. Or, *« chaque point de disponibilité gagné permet d'économiser 500 millions de francs par an »*, affirme de son côté la CGT, syndicat très bien implanté à EDF. En fait, note le document, ce qui est en question ce n'est pas la disponibilité des tranches en service : celle-ci ne cesse de s'améliorer. Les problèmes viennent *« de l'accroissement de l'indisponibilité pour entretien et rechargement »* notamment des réacteurs de 900 MW, les plus anciens du parc. En clair, les arrêts programmés se prolongent trop longtemps.

D'autre part, *« la répartition dans l'année de cette indisponibilité s'est également dégradée de façon nette »*. De plus en plus souvent, les arrêts de tranches débordent sur la période hivernale, la plus mauvaise pour EDF puisqu'il s'agit de celle où le parc – nucléaire aussi bien que classique – est sollicité pour satisfaire une demande d'électricité à son maximum. Autre motif de déception, le dérapage des charges d'exploitation. Entre 1983 et 1991, elles ont augmenté de 5,4 % par an pour les tranches de 900 MW. Et de 6,1 % pour les centrales de 1 300 MW au cours de la période 1987-1991. Les auteurs du document se déclarent également préoccupés par la croissance des dépenses de logistique (+ 4 % par an sur les quatre dernières années) imputable, estiment-ils, aux coûts de l'informatique.

Selon les prévisions d'EDF, le coût moyen actualisé du kWh produit par une tranche nucléaire mise en service en l'an 2000 ne devrait pas dépasser 25 centimes (1) dans le meilleur des cas. Par comparaison, le même kWh produit à partir d'une centrale thermique brûlant du gaz (centrale à cycle combiné) reviendrait à 34 centimes. Et à 31,5 centimes pour le kWh charbon. Donc beaucoup plus cher. C'est cette compétitivité du nucléaire qu'il est capital pour EDF de préserver. Pour réussir, l'entreprise a lancé un train de mesures destiné à améliorer la disponibilité des réacteurs et à réduire le coût de l'entretien. Sans mettre en péril la sûreté des installations.

JEAN-PIERRE TUQUOI

(1) Il s'agit de francs 1991. Les 25 centimes se répartissent entre 13,5 centimes pour l'investissement (construction de la centrale) ; 5,9 centimes pour l'exploitation ; 5,6 centimes pour le coût du combustible.

ÉCONOMIE

AFFAIRES

Le groupe anglo-américain s'installe en Bretagne

Smithkline-Beecham, l'anti-Hoover

La Commission européenne a accusé réception, lundi 1er février, de la demande d'enquête adressée par la France à la suite de l'annonce de la délocalisation de l'usine Hoover de Longvic (Côte-d'Or) en Ecosse. Le gouvernement français s'appuie notamment sur l'article 92 du traité de Rome qui souligne que les aides accordées par les Etats sont *«incompatibles avec le Marché commun»* si elles faussent les conditions de concurrence. M. Jacques Delors, président de la Commission européenne, a souhaité, lundi, devant le conseil des ministres des affaires étrangères des Douze un *«effort particulier pour lutter contre la surenchère des aides et le dumping social»*.

(Ille-et-Vilaine)
de notre envoyé spécial

Quelques jours après le déclenchement de l'« affaire Hoover», l'inauguration, lundi 1er février, de l'usine Smithkline-Beecham de Plélan-le-Grand (Ille-et-Vilaine) tombait à point nommé. Pensez-donc! Un groupe pharmaceutique multinational de droit britannique investit 250 millions de francs pour ouvrir une usine en pleine zone rurale, crée des emplois qualifiés au détriment de ses unités anglaises ou belges, verse des salaires dont le plus modeste est de 15 % supérieur au SMIC, et, enfin, ne sollicite pas la moindre subvention de l'Etat, du département, de la région ou de la Communauté européenne. Bref, le progrès social à la mode de Bretagne contre le «dumping social» à l'anglaise.

M. Bernard Kouchner, ministre de la santé et de l'action humanitaire, ainsi que deux anciens ministres, MM. Pierre Méhaignerie (UDF-CDS), président du conseil général d'Ille-et-Vilaine, et Alain Madelin, député (UDF-PR) de la circonscription, avaient donc tenu à venir saluer une implantation qui, selon M. Henri Philippart, PDG de Smithkline-Beecham-France *«est l'illustration même de l'entreprise bonne citoyenne»*.

« Investissement exemplaire »

«Première industrielle», l'usine de Plélan, spécialisée dans la production de pénicilline de synthèse, renforce la position de *«plate-forme stratégique en Europe»* qu'occupe la filiale française du groupe pharmaceutique, numéro quatre mondial, qui ouvrira au printemps une seconde usine en Mayenne, non loin de Rennes, où elle dispose déjà d'un laboratoire de recherche. Aucune querelle politicienne ne viendra gâcher l'inauguration de cet *«investissement exemplaire»*.

Si M. Madelin rappelle avec insistance que le choix de Plélan *«a été décidé en 1988, lorsque j'étais ministre de l'industrie»*, il n'en rend pas moins hommage à M. Kouchner, dont il *«apprécie l'action en matière de politique humanitaire et en tant que ministre de la santé»*. Quant à M. Méhaignerie, qui regrette presque que Smithkline-Beecham n'ait pas sollicité de subvention du conseil général, se contentant de demander son concours pour lancer une opération de mécénat, c'est à peine s'il fait allusion *«à ceux qui se convertissent tardivement à la politique d'aménagement du territoire»*. Pour M. Kouchner, *«il ne faut pas uniquement raisonner en terme de coûts sociaux, mais également en termes de performance, de qualité et de sécurité des produits»*. *«C'est parce que la Grande-Bretagne n'a pas souscrit à la Charte sociale que l'on assiste aujourd'hui à une délocalisation sauvage comme celle de Hoover»*, ne craint pas de lancer le ministre de la santé, témoignant d'une connaissance pour le moins approximative du dossier de l'Europe sociale... Mais l'essentiel n'était-il pas que, l'espace de quelques heures, cette commune de deux mille six cents habitants, située à une trentaine de kilomètres de Rennes, ait lavé l'affront de Hoover? Reste que ce contre-exemple, s'il est tout à fait remarquable, reste encore symbolique.

A Plélan, Smithkline-Beecham ne créera que trente et un emplois, alors que Hoover en supprimera six cents à Longvic, et Grundig, si son départ de Lorraine est confirmé, quelque neuf cents. Comme le reconnaissent sans hésitation ses dirigeants, le choix d'implanter cette usine en France est essentiellement lié à l'approvisionnement du marché hexagonal. Quant aux coûts salariaux, ils ne représentent que 15 % du prix de revient. Enfin, pour un groupe pharmaceutique, il s'agit également de peser dans les négociations tarifaires engagées avec la Sécurité sociale. *«Ces investissements réalisés en France, nous les avons gagnés en apportant la preuve de la productivité et de la qualité de nos usines. Mais cette performance peut se briser sur le mur de la rentabilité, si nous ne bénéficions pas, pour nos nouveaux produits issus de la recherche, d'une politique des prix comparable à celle en vigueur chez nos concurrents européens. La localisation des investissements est libre et se fera là où les conditions de rentabilité sont les plus favorables. L'actualité vient de nous en fournir quelques cinglantes illustrations»*, n'a pas omis de rappeler M. Philippart.

J.-M. N.

Dans l'attente d'un plan de sauvetage

DAF est placé sous administration judiciaire

Le constructeur néerlandais de poids lourds DAF a demandé mardi 2 février la protection de ses créanciers auprès du tribunal de Den Bosch. Pour ce constructeur en difficulté, cette mesure conservatoire était devenue inéluctable, dans la mesure où il n'est pas encore parvenu à un accord avec les banques et les gouvernements néerlandais et belge sur des financements à court et long terme. Le plan de sauvetage en négociation est estimé à 5,4 milliards de francs et une solution devrait être trouvée dans les quatre semaines qui viennent. Néanmoins, dans l'attente de ce plan, les banques ont refusé d'avancer à DAF un fonds de roulement de 1,2 milliard de francs. L'entreprise étant incapable d'honorer ses créances, la mise sous administration judiciaire est devenue obligatoire La cotation du titre à la Bourse d'Amsterdam a été suspendue mardi. La veille, l'action avait chuté de 22,5 %.

L'enquête mensuelle de l'INSEE

Le pessimisme s'accroît dans l'industrie

L'opinion des chefs d'entreprise sur la conjoncture s'est encore dégradée au début de l'année, indique l'INSEE au vu de son enquête de janvier. Les stocks sont jugés trop importants, les carnets de commandes restent très dégarnis et ceux qui concernent l'étranger ne cessent de se détériorer depuis l'automne. Les industriels interrogés sont de plus en plus pessimistes, aussi bien pour leur propre entreprise que pour l'économie française. Ce pessimisme concerne maintenant la quasi-totalité des branches de l'industrie.

FINANCES

L'inflation est trop élevée en Allemagne

estime le président de la Bundesbank

Le taux d'inflation en Allemagne et le taux de croissance de la masse monétaire sont *«trop élevés»* et réduisent beaucoup la marge de manœuvre de la Bundesbank, a déclaré lundi soir 1er février à Londres M. Helmut Schlesinger, président de la banque centrale allemande, devant l'Association des banquiers étrangers.

Le président de la Buba a précisé que les membres de la Bundesbank étaient conscients des conséquences qu'avait pour les autres pays européens la politique monétaire actuellement menée en Allemagne. Mais, a insisté M. Schlesinger, ces pays n'ont aucun intérêt à ce que le mark perde son rôle de monnaie d'ancrage.

Les interventions des banques centrales pour défendre les monnaies qui ont *«des parités irréalistes»* accroissent la masse monétaire des pays à monnaie forte. Les réserves en devises étrangères de la Bundesbank ont doublé en 1992 et la masse monétaire a gonflée deux fois plus vite qu'en 1991, a encore précisé M. Schlesinger, pour qui les taux de change doivent être défendus, ce qui n'exclut pas des réalignements en cas d'échec.

Les *«récents évènements»* qui ont secoué le SME ne remettent en cause ni le succès du système ni la future union monétaire qui doit lui succéder, a encore assuré le président de la Bundesbank qui a rappelé que les tensions qui se produisent démontrent la nécessité d'une plus grande convergence économique entre pays européens. – *(AFP.)*

Après la dévaluation de la livre irlandaise

Retour au calme sur les marchés

Après l'émotion créée par la dévaluation de 10 % de la livre irlandaise, la plus forte jamais enregistrée depuis la création du Système monétaire européen en mars 1979, le calme est revenu sur les marchés des changes et des taux d'intérêt. Le cours du mark à Paris, qui était passé de 3,3820 francs à plus de 3,39 francs lundi 1er février, est revenu à son niveau initial mardi 2 février, les opérateurs ne se souciant guère d'affronter directement la Banque fédérale d'Allemagne, qui soutient toujours le franc. D'autre part, la hausse du dollar, en affaiblissant le mark, est venue épauler notre monnaie. Du coup, les taux d'intérêt à court terme, qui avaient littéralement bondi lundi, passant de 12 % à 16 % en pointe, pour l'échéance à un mois, sont revenus à 12,5 % à un mois et trois mois, le loyer de l'argent au jour le jour se retrouvant à 12 % comme auparavant, tous ces niveaux étant néanmoins très élevés. Sur le MATIF, le contrat Pibor à trois mois, après une très forte baisse lundi, s'est raffermi, le contrat sur l'emprunt d'Etat à dix ans progressant même au-dessus de 113, ce qui reflète les anticipations d'une baisse future des taux longs. Ainsi, on attend une forte demande étrangère lors de l'adjudication mensuelle d'obligations assimilables du Trésor (OAT) jeudi prochain.

F.R.

Issue de la fusion de cinq établissements

Naissance de la banque Colbert

Issue de la fusion de la Bafip, d'Alter Banque, d'Altus patrimoine gestion, de la banque SAGA et d'International bankers, la banque Colbert a vu le jour officiellement le 1er décembre. Cette filiale du Crédit lyonnais, dont la vocation est clairement de regrouper des «canards boiteux» pour en faire un ensemble profitable, présentait ses nouvelles structures mardi 2 février.

Dans la mesure où les actifs apportés par les différents établissements composant la banque Colbert ont été sélectionnés, la situation de départ semble saine. Elle dispose de 3 milliards de francs de fonds propres et d'un ratio Cooke (le rapport entre capitaux et crédits) appréciable de 12,7 %. Sur les 6 milliards de francs d'encours immobiliers, 4 milliards ne font pas courir le moindre risque à la banque. Elle dispose de neuf agences en province et d'un effectif de 420 personnes.

Reste le plus difficile pour Colbert : s'affirmer dans un certain nombre de métiers comme le financement et les services pour PME, la gestion et l'ingénierie financière. Il lui faudra également trouver un peu d'autonomie par rapport au tout puissant Crédit lyonnais.

INDICATEURS

ALLEMAGNE

• *Inflation* : **+ 1,1 % en janvier.** – Les prix de détail ont augmenté en Allemagne de 1,1 % en janvier par rapport à décembre. Cette forte hausse s'explique pour presque moitié par le relèvement de 14 % à 15 % du taux de TVA *outre-Rhin* (on *impute* 0,5 % à 0,7 % à la fiscalité dans le résultat de janvier). Sur un an (janvier 1992 comparé à janvier 1991), la hausse des prix de détail est de 4,4 %.

ETATS-UNIS

• *Conjoncture* : **progression de l'indice des directeurs d'achat.** – L'indice d'activité établi par le groupement national des directeurs d'achat des principaux groupes industriels (NAPM) a progressé en janvier pour le quatrième mois consécutif, s'établissant à 58 contre 55,4 en décembre (à partir de 50, l'industrie est en croissance). Le NAPM a précisé qu'en janvier treize des vingt secteurs industriels sur lesquels porte l'enquête étaient en croissance.



POINT / LE « DUMPING SOCIAL »

Surenchères européennes

La compétition croissante que se livrent, à coups d'aides directes et indirectes, Etats et régions pour accueillir des emplois ne pose pas seulement le problème de la distorsion des règles de concurrence au sein de l'espace européen. Avec «l'affaire Hoover», il apparaît clairement que cette surenchère fait planer la menace d'une course au «moins-disant» social. Après avoir fait monter les enchères et fait le plein des aides des collectivités locales, régionales, nationales et des fonds communautaires, une entreprise peut être tentée de fonder sa décision finale sur les conditions qu'elle pourra imposer aux salariés. Hoover, en obtenant des syndicats écossais un gel de certaines augmentations de salaire et une flexibilité contraire au droit du travail français, a ouvert la voie au «dumping social», une pratique officiellement encouragée par le gouvernement britannique. La demande d'enquête déposée par la France auprès de Bruxelles afin d'obtenir une plus grande transparence des aides, surtout lorsqu'elles concernent des régions dites défavorisées où les subsides distribués échappent *de facto* au contrôle de la Communauté, a une portée limitée. D'abord parce qu'aucun pays ne souhaite vraiment une opération-vérité. Ensuite, et peut-être surtout, parce qu'en l'absence d'un début de réglementation sociale européenne, un groupe multinational peut parfaitement transférer des emplois d'un pays à l'autre en profitant de la pression du chômage pour exiger des remises en cause des conditions de vie et de rémunération des salariés.

La légalité communautaire semble avoir été respectée dans l'affaire Hoover

BRUXELLES
(Communautés européennes)
de notre correspondant

La société Hoover bénéficie-t-elle d'aides directes ou indirectes de la Communauté pour financer son projet visant à concentrer sa production européenne sur un seul site, en l'occurrence en Ecosse? Les dispositions communautaires en matière de politique régionale et sociale ont-elles été respectées dans cette affaire? Interrogée par les autorités françaises, la Commission européenne va enquêter aux trois niveaux auxquels elle intervient : celui de la police des aides nationales à finalité régionale, celui des aides communautaires et enfin celui de la protection des intérêts des salariés.

L'article 92 du traité de Rome pose comme principe que les aides d'Etat sont incompatibles avec le Marché commun, car elles frappent la concurrence et affectent donc les échanges. Le même article prévoit cependant un certain nombre de dérogations, à charge pour la Commission d'en surveiller attentivement la mise en œuvre.

Celle-ci applique un «encadrement» de la politique d'aides entreprise par les Etats membres. Elle a progressivement interdit les aides à l'investissement, à l'exception de celles accordées au titre du développement régional. Chaque pays de la Communauté soumet ainsi à Bruxelles une carte où figurent les régions pouvant bénéficier d'aides à l'investissement. En France, il s'agit des zones éligibles aux primes à l'aménagement du territoire (PAT). Son établissement ainsi que les modalités des aides accordées font l'objet de discussions entre la Commission et les autorités nationales. Les restrictions imposées par Bruxelles sont moins sévères lorsque l'aide à l'investissement est destinée à des PME, l'idée étant que celles-ci jouent un rôle moteur dans la création d'emplois et que, par ailleurs, elles souffrent de handicaps (plus grandes difficultés à financer leur développement, notamment) par rapport aux grandes entreprises.

Les dispositions de l'encadrement ainsi décidé peuvent être revues lorsque la Commission l'estime nécessaire, même si ce type de correction (qui correspond le plus souvent à la volonté de Bruxelles de réduire le champ d'application des aides nationales) est souvent difficile à mettre en œuvre en raison des réticences des Etats membres. En France la carte des régions éligibles aux PAT couvre une large partie du territoire : l'Ouest, le Sud-Ouest et le Massif Central ainsi que, d'autre part, l'arc de reconversion industrielle du Nord-Est. La région de Dijon se trouve en dehors de cette carte.

Réduire la couverture géographique

Une des ambitions de Sir Leon Brittan, le commissaire chargé de la politique de la concurrence jusqu'à la fin de l'année passée, est en France, comme dans les autres pays «riches» de la CEE, de réduire la couverture géographique des zones où les aides régionales à l'investissement sont autorisées.

Cependant, en France, contrairement à ce qui se passe dans plusieurs autres Etats membres, le niveau d'aide toléré est plutôt bas : 17 % et, dans un certain nombre de zones restreint, 25 %, exception faite de la région de Longwy. A titre de comparaison, l'intensité de l'aide peut aller jusqu'à 35 % au Portugal ou en Allemagne, dans les Lander de l'Est. Ce maximum est fixé à 30 % dans le sud de l'Ecosse. A ce titre, Hoover a pu légalement bénéficier, de la part des autorités écossaises, d'un concours dont le montant n'a pas été révélé mais que les experts situent entre 50 et 100 millions de francs.

En dépit de l'encadrement qu'impose la Commission, ces aides régionales à l'investissement sont souvent contestées (on a dit que M. Brittan avait voulu en réduire la portée) dans la mesure où elles créent, de manière délibérée, une distorsion de concurrence, et, ajoute-t-on du côté français, qu'elles bénéficient surtout aux entreprises extérieures à la Communauté. Leur effet pervers est particulièrement gênant lorsqu'il s'agit de secteurs déjà surcapacitaires (telles les fibres synthétiques) ou encore dans le cas d'investissements à haute intensité de capital (par exemple les semi-conducteurs).

Matra a ainsi porté plainte devant la Cour de justice européenne pour l'aide atteignant 35 % de l'investissement accordée conjointement par les autorités portugaises et par la Commission à Ford et à Volkswagen, en vue de la construction d'une usine de *Monospace*, concurrente de l'*Espace*, à Setubal, au sud de Lisbonne.

Le gouvernement français semble considérer, dans l'affaire Hoover, que même en règle avec les dispositions de l'encadrement communautaire, des aides qui ont pour résultat de supprimer la production et les emplois dans un Etat membre au profit d'un autre constituent une atteinte grave à la concurrence et devraient donc être interdites. Il n'est pas sûr qu'il soit entendu, car ce n'est pas apparemment l'octroi d'une aide qui a incité les dirigeants du groupe américain à choisir l'Ecosse : les autorités françaises leur auraient proposé en effet, avec une base légale qu'on devine hasardeuse, des aides du même ordre de grandeur que celles sur lesquelles ils pouvaient compter au Royaume-Uni (75 millions de francs).

Cinq «objectifs» pour une mise à niveau

La Communauté consent elle-même des aides importantes par l'intermédiaire des fonds structurels (fonds régional, fonds social, fonds agricole et, en application anticipée du traité de Maastricht, fonds de cohésion). L'idée est de favoriser la modernisation des régions en retard ainsi que des régions industrielles en déclin. Le Fonds européen de développement régional (FEDER) a été créé en 1975 à la suite de l'entrée du Royaume-Uni dans la Communauté.

Mais cette politique de développement régional s'est considérablement amplifiée après l'adhésion de la Grèce, de l'Espagne et du Portugal. Depuis l'Acte unique, la *«cohésion économique et sociale»* est devenue l'un des axes fondamentaux de l'action communautaire, et le traité de Maastricht accentue encore cette tendance. Au-delà de l'aspect régional, il s'agit d'accélérer la mise à niveau économique des quatre pays les moins prospères de la CEE, à savoir l'Espagne, la Grèce, l'Irlande et le Portugal.

Les crédits affectés à cette opération au cours de la période 1989-1993 dépassent 60 milliards d'écus (1 écu = 6,70 F environ) et sont répartis en cinq «objectifs». «L'objectif 1», de loin le mieux doté (38 milliards d'écus), vise la promotion des régions en retard; en France sont éligibles à ce titre la Corse et les DOM. «L'objectif 2» a pour ambition la reconversion des régions industrielles en déclin (7 milliards d'écus), «l'objectif 3» la lutte contre le chômage de longue durée, «l'objectif 4» l'insertion professionnelle des jeunes (7,5 milliards d'écus au total pour le 3 et le 4), «l'objectif 5», disposant de 6,5 milliards d'écus, concerne la modernisation des structures agricoles. Conformément aux orientations arrêtées à Maastricht en décembre 1991, les Douze ont décidé, au conseil européen d'Edimbourg, d'accroître encore de manière significative les moyens des fonds structurels : les engagements atteindront en moyenne 25 milliards d'écus par an sur la période 1993-1999 comparés à 13 milliards de 1988 à 1992 (à prix constants de 1992). Les aides dispensées par les fonds structurels, contrairement aux aides régionales à l'investissement accordées par les Etats membres, ne profitent en principe pas directement aux entreprises. Leur objectif est plutôt d'en améliorer l'environnement, par exemple grâce à la modernisation des infrastructures ou à un effort accru de formation. Il y a cependant des exceptions : ainsi, dans le cas de l'usine Ford-Volkswagen de Setubal, le FEDER a pris en charge la moitié de l'aide à l'investissement accordée. Le sud de l'Ecosse est en zone d'objectif 2 (reconversion industrielle) et les autorités locales ont pu y financer, avec le concours des fonds européens, différentes actions bénéficiant indirectement aux entreprises, et donc en l'occurrence à Hoover.

Au plan social, les disciplines imposées par la CEE sont limitées. Les Français considèrent l'utilisation des fonds de retraite pour renforcer le capital de l'entreprise comme contraire à la légalité communautaire et comme une atteinte aux droits des travailleurs et à la concurrence. On note à Bruxelles que, en ces temps de ralentissement de l'activité, les pratiques dérogatoires au statut social légal se répandent malheureusement dans la Communauté... y compris en France. On évoque le cas d'Euro Disney, mais aussi de Michelin, où la direction aurait proposé récemment une baisse de salaire en échange d'un maintien de l'emploi. Les différences de rémunérations peuvent aussi expliquer le choix de Hoover : le coût unitaire du travail est de 115 en Allemagne, 100 en France et seulement 90 en Grande-Bretagne.

PHILIPPE LEMAITRE

En France, un arsenal foisonnant mais opaque

Le «désinvestissement» qu'illustre la décision de Maytag de fermer l'usine Hoover de Longvic, près de Dijon, conduit à s'interroger, par contrecoup, sur la politique mise en œuvre pour attirer, conserver ou consolider les investissements étrangers sur le territoire français. Une politique qui, jusqu'à 1991, était du ressort quasi exclusif de la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR) mais qui, depuis que M. Jean-Daniel Tordjman a été nommé, en janvier 1992 délégué aux investissements internationaux, rue de Bercy, se trouve écartelée entre une logique de localisation géographique précise et une autre plus macroéconomique.

La DATAR a pu, le 20 janvier, faire état de la création – étalée sur trois ans – de 14 148 emplois annoncés l'an dernier par des firmes étrangères. Cette performance est en recul sensible sur 1991 (– 8 %), mais, en revanche, le nombre de dossiers retenus est beaucoup plus important. Les entreprises américaines arrivent en tête (Storage Tech avec 470 emplois à Toulouse, Dell Computer avec 300 à Montpellier par exemple), suivies des allemandes (2 200 emplois en tout). Les projets japonais accusent une baisse sensible. La Corée (Daewoo avec 314 emplois à Fameck et 610 à Longwy) arrive en force en Lorraine.

La DATAR s'appuie sur un réseau de bureaux à l'étranger, de New-York à Tokyo en passant par Stockholm et Taïwan, chargés de détecter les firmes qui veulent investir en Europe et de leur «vendre» les avantages comparatifs de la France. Coût de fonctionnement de ces bureaux : 37 millions de francs en 1992.

Qu'ils émanent de sociétés françaises, européennes ou étrangères, les projets de création ou d'extension d'entreprises (industrielles ou du secteur tertiaire) peuvent être aidés, de manière équivalente, par des subventions publiques. L'an dernier, les primes d'aménagement du territoire (PAT), imputées au budget de l'Etat, ont représenté 563 millions de francs pour 13 766 emplois aidés, soit une très sensible chute par rapport à 1991 et 1992.

La France est découpée en plusieurs zones dessinant une carte des aides qui, du reste, n'a pas été sensiblement modifiée depuis 1982. Une entreprise qui créera des emplois en Bretagne, dans le bassin houiller du Nord, ou dans un canton désertifié de la Creuse rurale sera, si elle en fait la demande, beaucoup plus aidée que celle qui choisit la Beauce ou la région lyonnaise, réputées riches.

Le taux maximal d'aides est de 25 % de l'investissement avec un plafond par emploi qui – en principe – peut atteindre par dérogation 30 % dans la zone de Longwy *(lire l'encadré)*. Il s'agit d'un plafond, c'est-à-dire que le total des aides, qu'elles viennent de l'Etat, de la région, du département, de la commune ou de l'Europe, ne doit pas aller au-delà. Or, le nombre des «tirelires», en France comme ailleurs, s'accroît d'année en année, au fur et à mesure que l'Etat lui-même apparaît plus impécunieux et que la Commission de Bruxelles, au nom du respect des règles de concurrence, se montre plus inquisitoriale et sourcilleuse. Entre les primes, les allègements de taxe professionnelle, l'exonération d'impôt sur les sociétés, la prise en charge par les communes du coût immobilier de l'investissement et l'action des sociétés de conversion, les circuits sont chaque jour plus opaques. La DATAR ne publie d'ailleurs jamais le détail des aides reçues par une entreprise pour son installation... de peur d'éveiller les soupçons de Bruxelles.

Des versions rudimentaires de «prêt-à-porter»

Il faut ajouter des dispositifs *ad hoc*, avalisés par Bruxelles, qui ont concerné, par exemple, depuis 1986 les zones touchées par la fermeture des chantiers navals à Dunkerque, La Ciotat ou La Seyne. A la fin de l'an dernier, une décision similaire a été retenue, après deux ans de négociations, pour le bassin Denain-Valenciennes-Maubeuge, avec à la clé un crédit d'impôt de 22 % du montant des investissements réalisés pendant les trois premières années.

La comparaison entre les systèmes d'aide de la France et des autres pays européens est une tâche quasi impossible. Les meilleurs experts n'ont jamais pu établir et rendre public un document exhaustif, fiable et clair. Il faut se contenter d'éléments partiels et anciens. *«La submersion croissante des régimes d'aides dans le magma composite des interventions économiques des collectivités locales est un avantage supplémentaire pour les pays fédéraux qui disposent des compétences nécessaires pour proposer du «sur-mesure» alors que la France en reste encore à des versions rudimentaires de «prêt-à-porter»*, écrit M. Jean-François Drevet, expert des affaires européennes (1). Et le juriste Yves Madiot note que *«l'extraordinaire variété des mécanismes d'aides comme des organismes chargés de les distribuer dans les douze Etats semblent, à cause d'une surenchère permanente, défier les techniques de contrôle existantes.»* (2).

On retiendra toutefois, comme ordre de grandeur, que lorsque la France accorde 1 franc par habitant d'aides régionales, l'Italie verse 48,2 francs, la Belgique 12,7 francs, l'Allemagne 10,6 francs, le Royaume-Uni 8,25 francs et le Danemark 1,08 francs.

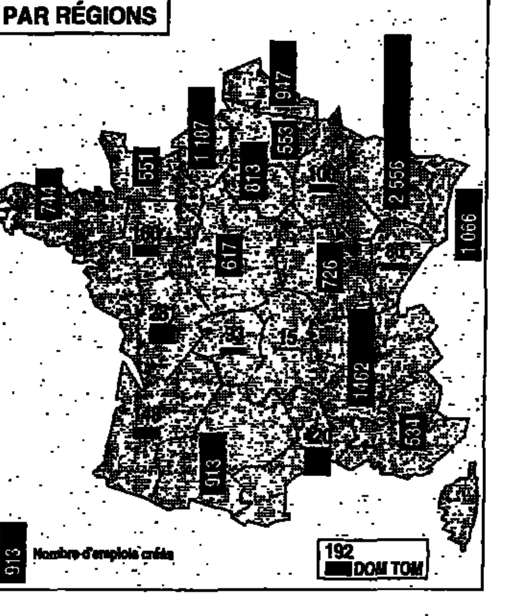
La question est alors posée de l'efficacité du système français pour attirer les investissements, donc du rapport «qualité-prix». La France s'en tire honorablement, dit-on à la DATAR, malgré ses faibles moyens. Une entreprise étrangère a, l'an dernier, renforcé son implantation à Amiens au détriment de... Naples où elle a fermé une usine. Le contre-exemple de Hoover, en somme.

FRANÇOIS GROSRICHARD

(1) *La France et l'Europe des régions*, de Jean-François Drevet. Syros Alternatives, 1991

(2) *L'Aménagement du territoire*, de Yves Madiot. Masson, 1993.

NOMBRE D'EMPLOIS GÉNÉRÉS PAR DES DÉCISIONS D'INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS EN 1992



PAR PAYS D'ORIGINE
CORÉE DU SUD
ITALIE
ROYAUME-UNI
PAYS-BAS
BELGIQUE
ESPAGNE
HONGKONG
DANEMARK
AFRIQUE DU SUD
JAPON
FINLANDE
TAIWAN
SUEDE

Longwy : des aides qui peuvent atteindre 30 %

METZ
de notre correspondant

Une entreprise qui s'installe sur le pôle européen de développement de Longwy peut bénéficier d'aides publiques à hauteur de 30 % du montant des investissements à réaliser. M. Jacques Chérèque, alors préfet délégué au redéploiement industriel en Lorraine, s'est battu pendant des mois pour obtenir en 1986 l'autorisation de la Commission de Bruxelles de relever à ce niveau exceptionnel le plafond des aides autorisées. Or, ce seuil de 30 % est théorique. Dans les faits, il n'a jamais été atteint. Faute d'argent...

Ainsi, le groupe coréen Daewoo, qui a annoncé en décembre dernier l'implantation à Longwy d'une unité de production de tubes cathodiques pour téléviseurs-couleur – un investissement de 730 millions de francs pour la création de six cent dix emplois, – percevra une aide publique globale ne dépassant pas 25 % du coût du projet. Celle-ci comprend la prime d'aménagement du territoire (PAT) et les participations apportées par la région, le département et les différentes collectivités locales sollicitées ainsi que l'intervention du Fonds européen de développement régional (FEDER).

Cet exemple illustre la faible marge de manœuvre des responsables de l'industrialisation, notamment en Lorraine où l'accueil des nouveaux investisseurs est prioritaire pour limiter les conséquences de la restructuration des industries traditionnelles comme la sidérurgie et l'extraction charbonnière. La difficulté de leur tâche est de déterminer le niveau minimal d'aides pour emporter une décision d'implantation.

Or, cette mission est aujourd'hui plus que délicate. *«Plusieurs investisseurs étrangers sont venus nous voir ces dernières semaines pour confronter nos propositions à celles du pays de Galles, par exemple. Là-bas, il leur est proposé jusqu'à 50 % d'aides publiques avec des exonérations fiscales très importantes»*, explique M. Gérard Braun, vice-président du conseil régional de Lorraine, délégué à l'économie. Une situation qui impose à l'ensemble des collectivités locales de participer aux tours de table financiers.

JEAN-LOUIS THIS

VIE DES ENTREPRISES

La mise en œuvre d'un « partage de l'emploi »

Réduction volontaire des salaires et du temps de travail dans une entreprise du Rhône

LYON

de notre bureau régional

La direction et l'ensemble des syndicats (CGT, CFDT, FO, CFE-CGC) représentés dans l'entreprise de construction mécanique Montabert de Saint-Priest (Rhône) ont signé, mercredi 27 janvier, un accord social comprenant, pour les trois derniers trimestres de cette année, une réduction des horaires de travail (de 39 heures hebdomadaires à 34 heures) ainsi qu'une baisse proportionnelle des rémunérations. En contrepartie, les syndicats obtiennent un engagement patronal de ne procéder à aucun licenciement économique en 1993.

Au mois de décembre 1992, la direction estimait être confrontée à un sureffectif de 150 personnes, par rapport à un total de 600 salariés, en raison de la baisse de l'activité. Afin de porter le nombre de suppressions de postes à 88 seulement, elle prévoyait déjà de diminuer la prime d'ancienneté et le montant global d'une gratification et de n'accorder, cette année, aucune augmentation générale. Les contre-propositions présentées par les syndicats, après approbation de 90,8 % du personnel de Saint-Priest, permettent d'envisager de se limiter à un plan de 44 préretraites et à une poignée de départs négociés.

Les organisations de salariés s'engagent à appuyer la direction dans sa demande d'une dérogation pour l'application des FNE aux salariés de cinquante-cinq ans. La CFDT Rhône-Nord Isère (métallurgie) a pris l'initiative d'annoncer cet accord alors que le secrétariat du comité d'entreprise est aux mains de la CGT.

Bien qu'elle ait joué un rôle moteur dans ce « partage du travail », la CFDT en dessine les limites : cette négociation est survenue dans une entreprise dépositaire d'une longue tradition syndicale, qui fut, en 1990, l'objet d'un « rachat d'entreprise par les salariés » (RES), après le décès de son principal dirigeant. Le capital est, à 84 %, entre les mains des cadres. Les militants syndicaux estiment que l'accord Montabert n'est pas nécessairement « exportable », puisqu'une offre de même nature vient d'être déclinée par l'entreprise lyonnaise Coreci. Néanmoins, ils en soulignent l'intérêt au moment où la CFDT vient d'adhérer, pour la première fois depuis 1976, à une convention collective s'appliquant, dans la région, à 77 500 salariés de la métallurgie, très affectée par la mauvaise conjoncture économique.

GÉRARD BUÉTAS

Spécialisée dans le « portage » de bureaux

La première société foncière voit le jour à Levallois-Perret

La première société foncière ayant vocation de « porter » les bureaux n'ayant trouvé ni acquéreur ni locataire en raison de la crise de l'immobilier a vu le jour : il s'agit de la Société foncière Levallois, dans le capital de laquelle on trouve la Société générale (20 %), le Crédit lyonnais (20 %), la Semarelp (société mixte, 18,5 %), la Garantie mutuelle des fonctionnaires (10 %), la Compagnie immobilière Phénix (18,5 %) et la Coprim (Compagnie de promotion immobilière, 13 %). Du fait des apports initiaux de ses associés, elle se trouve déjà à la tête d'un patrimoine de plus de 90 000 mètres carrés, dont 30 000 mètres carrés d'immeubles de la FNAC et de la GMF (déjà construits) et 30 000 autres mètres carrés qui doivent être livrés en 1994. La foncière devient le premier propriétaire immobilier de la commune de Levallois-Perret (Hauts-de-Seine).

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

PROCÈS

□ **IBM intente un procès au groupe japonais Kyocera (céramique).** – IBM Corp. (International Business Machines) a intenté, lundi 1er février à Tokyo, un procès à la firme japonaise Kyocera Corp. (céramique pour ordinateurs) pour utilisation illicite de brevet. Après trois ans de négociations infructueuses avec Kyocera, IBM a décidé de porter l'affaire devant un tribunal japonais. IBM réclame 18,7 milliards de yens (825 millions de francs) de dommages-intérêts. Kyocera, principal fabricant mondial de céramique pour ordinateurs, a rejeté les accusations d'IBM. La plainte concerne un logiciel pour ordinateur individuel baptisé BIOS (basic input-output system) dont Kyocera, affirme IBM, utilise la technologie pour sa production.

ACCORD

□ **La Poste : premier accord salarial pour les contractuels.** – La direction de La Poste a signé, vendredi 29 janvier, avec trois organisations syndicales (CFDT, CFTC et CFE-CGC), un accord salarial concernant les 80 000 agents contractuels de droit privé de l'établissement. C'est le premier accord salarial signé depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle convention collective régissant ces personnels (*le Monde* du 28 août 1991). Cet accord, qui fixe les règles d'évolution des salaires des ingénieurs et cadres supérieurs en vertu de leur « *performance individuelle* », prévoit, pour les autres catégories de contractuels, deux augmentations rétroactives au titre de 1992 (1,5 % au 1er janvier et 1,3 % au 1er septembre 1992). Les négociations au titre de 1993 devraient, a précisé la direction de La Poste, s'ouvrir au deuxième trimestre.

RACHATS

□ **Thomson Consumer Electronics (TCE) prend 10 % de Compression Labs Inc. (CLI).** – TCE a signé un « *accord d'alliance stratégique* » avec la société américaine Compression Labs Incorporated, spécialisée dans la compression de signaux numériques audio et vidéo, indique un communiqué du groupe français, lundi 1er février. TCE va investir 14,9 millions de dollars dans CLI (81,9 millions de francs) et prendre ainsi, à la faveur d'une augmentation de capital, environ 10 % de cette société. L'accord vise à développer, fabriquer et distribuer en commun de nouveaux produits sur le marché de la télévision numérique. CLI, spécialisée dans la compression de signaux vidéo, a notamment développé des systèmes de vidéo-conférence. Cette société, qui a réalisé en 1992 un chiffre d'affaires de l'ordre de 110 millions de dollars, est déjà partenaire de TCE au sein du consortium ATRC (Advanced Television Research Consortium) en compétition sur l'appel d'offres américain de la FCC pour la mise au point d'une future télévision numérique.

□ **United Distillers vend 70 marques américaines de spiritueux.** – La firme britannique United Distillers, filiale de Guinness, a annoncé lundi 1er février la cession de soixante-dix marques américaines de spiritueux à Heaven Hill Distilleries, le principal producteur indépendant américain de tels produits. Parmi les marques cédées, figurent le whisky Canadian Springs, le brandy Coronet et le bourbon JW Dant. Celles-ci avaient été acquises par United Distillers lors du rachat de Glenmore Distilleries en 1991. La vente de ces marques « non stratégiques » prend place dans le cadre de « *la rationalisation du portefeuille* » de United Distillers, qui souhaite se concentrer sur ses principaux produits internationaux. Le mois dernier, la firme avait annoncé la fermeture de cinq distilleries écossaises de whisky et la suppression de 700 emplois.

LICENCIEMENTS

□ **Texas Instruments (informatique) supprime 875 emplois supplémentaires.** – La société informatique américaine Texas Instruments a annoncé, lundi 1er février, 875 licenciements dans ses usines fabriquant des microprocesseurs pour la défense américaine en raison de la réduction des dépenses militaires. Après ces réductions d'emplois, Texas Instruments comptera 59 600 salariés dans le monde entier dont 30 500 au Texas. En 1991, la firme américaine avait supprimé 6 000 emplois et procédé à 600 nouvelles suppressions en octobre 1992. En 1992, la firme a renoué avec les bénéfices, à hauteur de 420 millions de dollars (2,3 milliards de francs), après deux ans de pertes.

NOMINATION

□ **Un banquier de Wall Street à la tête de l'Eximbank américaine.** – Le président Bill Clinton a annoncé lundi 1er février la nomination d'un banquier de Wall Street, M. Kenneth Brody, comme président de la Banque d'Export-Import des Etats-Unis (Eximbank), organisme chargé de financer les exportations de produits et services américains. M. Brody était lié depuis 1971 à l'une des plus grandes sociétés d'investissement de Wall Street, Goldman, Sachs and Co, dont l'un des coprésidents était jusqu'à il y a quelques semaines Robert Rubin, nommé par M. Clinton à la tête d'un nouvel organisme, le Conseil national économique, qui fait pendant au Conseil national de sécurité. Il a notamment conseillé le gouvernement mexicain lorsque celui-ci a privatisé la compagnie nationale de téléphone.

RÉSULTATS

□ **Parfinance : stabilité du résultat en 1992.** – La société Parfinance, contrôlée par Pargesa Holding, a enregistré en 1992 un résultat net de 237,4 millions de francs, après 239,8 millions en 1991, qui se décompose en un résultat d'opérations en revenus de 224,5 millions de francs et un résultat d'opérations en capital de 12,9 millions. L'actif net par action, sur la base des cours au 29 janvier 1993, ressortait à 227 francs. A la fin janvier 1993, la trésorerie disponible était d'un montant supérieur à 2,4 milliards de francs.

□ **Bic Corporation : résultat en hausse de 42 % en 1992.** – Bic Corporation, filiale américaine du groupe Bic (articles jetables), a enregistré un résultat net de 39,9 millions de dollars (219 millions de francs), en progression de 42 %, indique un communiqué du groupe publié lundi 1er février. Le chiffre d'affaires hors taxes s'établit à 417,4 millions de dollars, en progression de 13 % par rapport à 1991. Le bénéfice par action, ajusté compte tenu de la distribution gratuite d'une action nouvelle pour une action ancienne effectuée le 15 décembre 1992, s'établit à 1,70 dollar contre 1,16 en 1991.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 2 février ↑

Prudente

La Bourse de Paris était relativement bien orientée mardi 2 février dans un marché toujours très calme et peu actif. Certains investisseurs recommençaient à parier sur un petit geste de la banque centrale allemande dans les prochains jours. En hausse de 0,71 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 perdait pourtant plus de la moitié de son avance en milieu de journée pour progresser légèrement de 0,22 % à 1 789,89 points.

Après la dévaluation de la livre irlandaise, qui contrairement à toute attente n'a pas provoqué lundi de spéculation contre le franc français, les milieux financiers espèrent jeudi un geste de la Bundesbank allant dans le sens d'une baisse des taux. Cette dernière ne devrait pas, selon les analystes, modifier ses taux directeurs, mais elle pourrait néanmoins diminuer, comme elle l'avait fait à l'automne dernier, son taux de prise en pension. La fermeté du dollar, qui affaiblit la devise allemande, contribuait par ricochet à la bonne tenue du franc. Les taux d'intérêt à un ou deux mois qui, la veille en début de journée, frôlaient les 14 % sont revenus mardi nettement en dessous des 13 %. Ils restaient toutefois à des niveaux très élevés, et la menace d'une hausse du taux de base bancaire par les banques semble se préciser.

Du côté des valeurs, on remarquait plus particulièrement les reculs de 7,5 % de Bail Equipement et de 4,7 % du certificat d'investissement Crédit lyonnais. Hausses en revanche de 5,2 % de Skis Rossignol, de 3,5 % de SEB et de 2,7 % de Moulinex.

NEW-YORK, 1er février ↑

Grâce au « Super Bowl »

Wall Street a gagné du terrain lundi 1er février à la suite de la publication d'une bonne statistique économique, de la forte progression du titre American Express et de l'effet « Super Bowl ». L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a terminé la séance à 3 332,18 points en hausse de 22,15 points (+ 0,67 %). Le nombre de hausses a été presque deux fois supérieur à celui des baisses : 1 190 contre 656. Le groupement national des directeurs d'achat des principaux groupes industriels américains a annoncé que son baromètre d'activité s'est établi à 58 % en janvier contre 55,4 % en décembre. Par ailleurs, le titre American Express a gagné 7 % après l'élection de M. Richard Furlaud comme président en remplacement de M. James Robinson, démissionnaire. Enfin, selon une tradition en vigueur à Wall Street, la victoire de l'équipe de Dallas sur celle de Buffalo la veille dans le « Super Bowl » (finale du championnat de football américain) a eu un impact sur la hausse. Selon cette tradition, si l'équipe gagnante a été constituée avant les années 70, ce qui est le cas pour Dallas, les valeurs gagneront du terrain pour le restant de l'année.

VALEURS	Cours du 29 janv.	Cours du 1er fév.
Alcoa	74 3/8	73
ATT	62 7/8	54
Boeing	36 1/4	38
Chase Manhattan Bank	29 7/8	30 1/8
Du Pont de Nemours	45 3/4	46 3/8
Eastman Kodak	50	49 5/8
Exxon	61 1/8	61 1/2
Ford	46 3/8	47 1/4
General Electric	86 1/8	86 1/4
General Motors	37 3/4	38 1/8
Goodyear	68	69
IBM	51 1/2	52 3/8
ITT	71 7/8	72 5/8
Mobil Oil	63 5/8	64 1/8
Pfizer	66	66
Schlumberger	57 7/8	58 7/8
Texaco	60 3/8	60 7/8
UAL Corp. ex-Allegis	123 1/2	124 7/8
Union Carbide	17	17 1/8
United Tech.	46 7/8	47 1/8
Westinghouse	13 3/4	13 5/8
Xerox Corp.	85 3/4	84 5/8

LONDRES, 1er février ↑

Progression

Les valeurs ont fortement progressé lundi au Stock Exchange dopé par l'espoir des investisseurs de voir une nouvelle fois les taux d'intérêt britanniques baisser. L'indice Footsie des cent grandes valeurs a clôturé en hausse de 44,4 points (+ 1,6 %) à 2 851,6, dans un marché où les échanges ont porté sur 788,9 millions de titres contre 768,8 millions vendredi. En réponse aux spéculations, Downing Street a affirmé que le gouvernement n'avait pas l'intention de continuer à diminuer les taux d'intérêt, actuellement à 6 %. La faiblesse de la livre a stimulé les firmes multinationales, tandis que les valeurs « cycliques », sensibles aux espoirs de reprise économique, se raffermissaient. Mais les titres du secteur pharmaceutique se sont affaiblis sur des rumeurs de possibles changements de législation aux Etats-Unis.

TOKYO, 2 février ↑

Sans ressort

En dépit d'un nouvel appel, cette fois du ministre du commerce international et de l'industrie, M. Yoshiro Mori, en faveur d'une baisse des taux d'intérêt japonais, la Bourse de Tokyo a fait preuve d'apathie mardi 2 février. L'indice Nikkei a toute de même terminé la séance sur une hausse modeste de 0,31 %, 52,87 points, à 17 186,31 points. Le volume des échanges est resté faible, autour de 240 millions de titres. « *Au-dessus des 17 000 points du Nikkei, les investisseurs peuvent prendre un bénéfice de 10 % sur certaines valeurs achetées avant la hausse récente, ce qui explique les difficultés du Kabuto-cho à progresser au-dessus de ces niveaux* », explique un boursier japonais.

VALEURS	Cours du 1er fév.	Cours du 2 fév.
Ajinomoto	1 220	1 220
Bridgestone	1 170	1 180
Canon	1 410	1 410
Fuji Bank	1 770	1 780
Honda Motors	1 380	1 380
Matsushita Electric	1 140	1 120
Mitsubishi Heavy	527	526
Sony Corp.	4 100	4 150
Toyota Motors	1 400	1 400

PARIS :

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Alcatel Câbles	441	438 50
B.A.C.	23 70	..
Boiron (Ly)	492	480
Boisset (Lyon)	239	....
C.A.I.-de-Fr. (C.C.I.)	750	725
Calberson	230	....
Cardif	930	925
C.E.G.E.P.	175	183
C.F.P.I.	217	217
C.N.I.M.	950	950
Codetour	280	....
Creeks	93	92
Dauphin	190 10	....
Demachy Worms Cie	439	....
Devanlay	1114	....
Dolisos	100	....
Editions Belfond	198	198
Europ. Propulsion	164 50	164 50
Finacor	140 10	140
G.F.F. (group.fon.f.)	48	49
G.L.M.	425	420
Gravograph	129	129
Guintoli	964	931
I.C.C.	187	...
Idianova	46	....
Immob. Hôtelière	1000	990
Inforrnt. Computer	136 10	140
I.P.B.M.	38 40	38 40
Molex	130	.
N.S.C. Schlumberger	760	760
Publ.Filipacchi	535	527
Rhone-Alp.Ecu (Ly)	317	317
Select Invest (Ly)	96	96
Serbo	149	.
Sopra	320	320
TF1	425	422
Thermador H. (Ly)	305	...
Unilog	225	224
Viel et Cie	120	116 10
Y. St-Laurent Groupe	758	757

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 1er février 1993
Nombre de contrats estimés : 128 161

COURS	ÉCHÉANCES Mars 93	Juin 93	Sept. 93
Dernier	112,38	113,86	113,32
Précédent	112,70	114,20	114,20

Options sur notionnel

PRIX D'EXERCICE	OPTIONS D'ACHAT Mars 93	Juin 93	OPTIONS DE VENTE Mars 93	Juin 93
112	1,21	1,92	0,38	0,34

CAC 40 A TERME

(MATIF)

Volume : 3 146

COURS	Fév. 93	Mars 93	–
Dernier	1 814	1 831	–
Précédent	1 782	1 802	–

CHANGES

Dollar : 5,51 F ↓

Le dollar s'est légèrement replié mardi 2 février au cours des échanges entre banques à Paris à 5,5100 francs, contre 5,5290 francs à la clôture lundi 1er février du marché interbancaire (5,5060 francs, cours de la Banque de France). En revanche, le deutschemark progressait quelque peu, à 3,3822 francs, contre 3,3815 francs.

FRANCFORT	1er fév.	2 fév.
Dollar (en DM)	1,6271	1,6299
TOKYO	1er fév.	2 fév.
Dollar (en yens)	124,95	124,98

MARCHÉ MONÉTAIRE

Paris (2 fév.) .... 11 7/8 - 12 1/16 %

New-York (1er fév.) .... 3 1/8 %

BOURSES

PARIS (SBF, *base 100 : 31-12-81*)

	29 janv.	1er fév.
Indice général CAC	476,38	472,40
(SBF, base 1000 : 31-12-87)		
Indice CAC 40	1 772,21	1 785,90

NEW-YORK (*Indice Dow Jones*)

	29 janv.	1er fév.
Industrielles	3 310,03	3 332,18

LONDRES (*Indice « Financial Times »*)

	29 janv.	1er fév.
100 valeurs	2 807,20	2 851,60
30 valeurs	2 117,30	2 207,75
Mines d'or	74,70	76,30
Fonds d'Etat	94,76	95,21

FRANCFORT

	29 janv.	1er fév.
Dax	1 571,85	1 585,16

TOKYO

	1er fév.	2 fév.
Nikkei Dow Jones	17 133,64	17 186,31
Indice général	1 300,01	1 301,81

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT Demandé	COURS COMPTANT Offert	COURS TERME TROIS MOIS Demandé	COURS TERME TROIS MOIS Offert
$ E-U	5,5060	5,5090	5,6365	5,6445
Yen (100)	4,4171	4,4214	4,5200	4,5286
Ecu	6,5975	6,6000	6,6444	6,6546
Deutschemark	3,3825	3,3830	3,4194	3,4234
Franc suisse	3,6470	3,6503	3,7079	3,7156
Lire italienne (1000)	3,6463	3,6532	3,6500	3,6608
Livre sterling	8,0651	8,0751	8,1863	8,2854
Peseta (100)	4,7568	4,7615	4,7372	4,7482

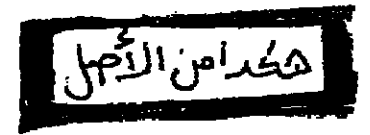
TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS Demandé	UN MOIS Offert	TROIS MOIS Demandé	TROIS MOIS Offert	SIX MOIS Demandé	SIX MOIS Offert
$ E-U	3	3 1/8	3 1/16	3 3/16	3 1/4	3 3/8
Yen (100)	3 3/8	3 1/2	3 1/4	3 3/8	3 3/16	3 5/16
Ecu	9 7/8	10	9 13/16	9 15/16	9 1/16	9 3/16
Deutschemark	8 1/2	8 5/8	8 1/4	8 3/8	7 7/8	8
Franc suisse	5 9/16	5 11/16	5 5/16	5 7/16	5 3/16	5 5/16
Lire italienne (1000)	11 3/4	12 1/8	11 11/16	12 1/16	11 9/16	11 15/16
Livre sterling	6 3/8	6 5/8	6 1/8	6 1/4	5 7/8	6
Peseta (100)	14	14 3/8	13 7/8	14 1/4	13 9/16	13 13/16
Franc français	11 7/8	12 1/2	12	12 1/2	10 3/4	11 7/16

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.

Indosuez louera la tour BP

La Banque Indosuez a annoncé, lundi 1er février, dans un communiqué, qu'elle allait louer la tour BP et y installer son siège social, au cours du premier semestre 1996. Elle réactive ainsi son projet immobilier initial, retardé par l'affaire de la revente de la tour qui a conduit, il y a un an, à l'inculpation du promoteur immobilier Christian Pellerin, président de la SARI. Indosuez, qui possède la moitié de cet immeuble aux côtés de la société Lucia, le louera après des travaux d'agrandissement et de rénovation. Ceux-ci supposent des autorisations administratives nécessaires « *que les copropriétaires rechercheront ensemble* ». Début janvier, la banque a annoncé avoir fait sur son siège du boulevard Haussmann une opération de *lease-back* sur douze ans qui lui a rapporté 600 millions de francs, avec une possibilité de rachat au bout de cinq ans (*le Monde* du 2 janvier).



MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DU 2 FÉVRIER

Cours relevés à 13 h 30

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
5160	C.N.E 3%	5230	....	....	....
870	B.N.P. T.P.	875	880	880	+ 0 57
840	Cr Lyon. T.P.	841	841	841	....
1671	Renault T.P.	1680	1685	1683	+ 0 18
1680	Rhone Poul. T.P.	1670	1670	1670	....
1040	Saint Gobain T.P.	1079	1079	1060	- 1 76
800	Thomson T.P.	840	....	....	....
650	ACCOR	667	670	661	- 0 90
765	Air Liquide	752	753	748	- 0 53
655	Alcatel-Alsthom	617	618	621	+ 0 65
1570	Als.Superm.	1562	1565	1565	+ 0 19
255	A L S P I	255	255	254	- 0 39
535	AGF Sté Centrale	532	533	530	- 0 38
1090	Axa (ex Cie Midi)	1102	1110	1096	- 0 54
138	Bafip	145	147 50	147 50	+ 1 72
65	Bail-Equipem.	94 95	95	90	- 5 21
695	Bail Investiss.	705	705	701	- 0 57
425	Bancaire	440	445	438 70	- 0 30
645	Bazar H.-V.	643	643	645	+ 0 31
1190	Berger (M)	1196	1210	1210	+ 1 17
380	Bertrand Faure	380	....	....	....
1090	Bic	1118	1116	1123	+ 0 45
1090	B.I.P.	1085	1085	1085	....
140	BIS	142 50	142 40	147	+ 3 16
450	B N P (CI)	438	443	438 10	+ 0 02
405	Bollore Tech.	430	429	428	- 0 47
2850	Bongrain	2825	2840	2814	- 0 39
435	Bon-Marché	436	448	436 10	+ 0 02
595	Bouygues	586	595	593	+ 1 19
83	BP France	81	82	83	+ 2 47
930	B S N	920	925	921	+ 0 11
1120	Canal Plus	1147	1148	1147	....
150	Cap Gem.S.	147	145	143 70	- 2 24
197	Carnaudmetalbox	193	191 50	192 40	- 0 31
2320	Carrefour	2271	2300	2282	+ 0 48
152	Casino	150	152	151 40	+ 0 93
98	Casino ADP	104 90	103	105 50	+ 0 57
525	Castorama D.I.	537	536	536	- 0 19
220	C.C.F.	212 20	214	213 20	+ 0 47
31	CCMC Ly	30 10	31	31	+ 2 99
400	C.D.M.E.	395	399	400	+ 1 27
126	C.E.G.I.D.	140	140	140	....
50	Cerevest (Ny)	53 80	53 95	54	+ 0 37
340	C.E.P. Comm.	337	337	336	- 0 30
87	Cerus	82 20	83	82 40	+ 0 24
1120	Cetelem	1131	1131	1132	+ 0 09
255	CF Int.	250	260	264	+ 5 60
275	CGI Info	279 60	279 50	276	- 1 29
910	C G I P	885	897	880	- 0 56
620	CGP	633	....	....	....
1240	Chargeurs S A	1252	1250	1262	+ 0 80
215	Christian Dior	222 40	223 90	222 50	+ 0 04
480	C I C A (M)	480	489	480	....
265	Ciments franc.	273	276	275	+ 0 73
500	Clarins	487 90	487 50	490	+ 0 43
400	Club Médiler.	403 20	402	400 50	- 0 67
865	Colas	860	861	870	+ 1 16
230	Cpt. Entrep.	220	220 50	220	....
1170	Compt Mod.	1175	1176	1175	....
265	CPR (Paris Réa.)	269 90	269 90	267	- 1 07
995	Créd. Foncier	994	997	995	+ 0 10

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
335	Crédit Loc.France	321	321 10	323 70	+ 0 84
515	Cr Lyon.(CI)	537	532	518	- 3 54
1250	Credit Nat.	1175	1184	1178	+ 0 26
520	CSEE	520	508	510	- 1 92
3250	Damart	3340	3301	3301	- 1 17
360	Dassault Aviation	342	342	342 50	+ 0 15
220	Dassault Electr.	214 40	213 90	211	- 1 59
1320	De Dietrich	1350	1330	1350	....
455	Degremont	453	452	447 10	- 1 30
41	Dév.P.d.C.(Li)	44 20	44 20	44	- 0 45
81	Dév.R.Sud-Est	84	84 20	82 50	- 1 79
280	D M C	280	285	284	+ 1 43
400	Docks France	385	389	385	....
109	Dynaction	110 50	110	109	- 1 36
2060	Eaux (Gle)	2118	2125	2122	+ 0 19
675	E.B.F.	681	677	675	- 0 88
420	Ecco	396	399 50	399 50	+ 0 88
335	Elf Aquitaine	328 50	332	332 80	+ 1 31
970	ElfSanofi(ExSanofi)	970	973	968	- 0 21
230	Erap-Elf (Cerl)	229	227	227 50	- 0 66
585	Eridania-Beghin	585	582	583	- 0 34
400	Essilor	390 60	391	390 70	+ 0 03
187	Essil.Int.(DP)	190	192	191	+ 0 53
745	Esso	740	741	743	+ 0 41
1460	Eurafrance	1465	1468	1480	+ 1 02
480	Euro RSCG	466	465	459	- 1 50
66	Eurodisneyland	66	66 80	65 50	- 0 76
850	Europe 1	880	880	880	....
34	Eurotunnel	33 70	33 90	33 70	....
122	Finextel	121	120 50	120 10	- 0 74
290	Fives Lille	323	324 50	324	+ 0 31
615	Fougerolle	619	618	618	- 0 16
3600	Fromager. Bel	3615	3600	3615	....
1650	Gal.Lafayette	1610	1610	1610	....
350	G.A.N.	350	350	355 60	+ 1 57
365	Gascogne (B)	379	379	372	- 1 85
1290	Gaz et Eaux	1252	1279	1290	+ 3 04
550	Geophysique	570	570	569	- 0 18
675	Groupe André SA	685	680	690	+ 0 73
505	Groupe Cité	495	500	490	- 1 01
350	GTM-Entrep.	310 50	312 10	318	+ 2 42
1430	Guyenne-Gas.	1445	1445	1460	+ 1 04
430	Havas	412 90	418	413	+ 0 02
235	Idia	235	239	232	- 1 28
350	Imétal	346	348	345	- 0 29
143	Immob. Phénix	140 30	140 20	140 20	- 0 07
150	Ingénico	144	146	143	- 0 69
7850	Inst. Mérieux	7800	7800	7800	....
420	Interbail	430	435	430	....
390	Intertechnique	410	420	426	+ 3 90
925	J. Lefebvre	995	996	1001	+ 0 60
485	Klépierre	482	490	480	- 2 44
555	Labinal	569	555	555	- 2 46
330	Lafarge	306	311	308	+ 0 65
91	Lagardère Group.	88	89 80	89 80	+ 2 05
270	Lebon	265	265	265	....
4000	Legrand	4015	4040	3965	- 1 25

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
2180	Legrand (DP)	2130	2159	2132	+ 0 09
165	Legris Industries	151	152	153	+ 1 32
730	Locindus	730	733	725	- 0 68
3240	L.V.M.H.	3189	3200	3157	- 1 00
410	Lyon.Eaux/Dumez	392 80	396	390 50	- 0 59
37	Majorette Ly.	37	....	....	....
290	Mar. Wendel	282 50	280 10	280	- 0 88
90	Matra-Hachette	97	97 50	98 70	+ 1 75
84	Metaleurop	83 75	84	84	+ 0 30
14	Métrologie In.	14 15	14	14	- 1 06
199	Michelin	190 50	190 80	189	- 0 79
77	Moulinex	81 30	81 50	82 70	+ 1 72
870	Navig. Mixte	862	864	856	- 0 81
134	Nord-Est	129	130	131 90	+ 2 25
290	Nordon (Ny)	269	280	282	+ 4 83
56	Olipar	55 10	56 50	56 50	+ 2 54
1010	Oréal	985	994	989	+ 0 41
385	Paribas	379 80	385	384	+ 1 11
225	Pechiney Int.	215	218	218 20	+ 1 49
285	Pechiney (CIP)	293	294	294	+ 0 34
360	Pernod Ricard	352 50	355	357	+ 1 28
600	Peugeot	570	573	567	- 0 53
790	Plastic-Omn.	820	810	830	+ 1 22
225	Poliet Ex.Lamb.Fr.	204	206	205	+ 0 49
875	Primagaz	875	875	870	- 0 57
570	Printemps	595	593	590	- 0 84
550	Promodès	604	615	623	+ 3 15
255	Radiotechn.	268 10	269 50	265	- 1 16
6300	Redoute (La)	6400	6400	6390	- 0 16
136	Rémy Cointreau	135	137	136	+ 0 74
520	R. Poulenc CIP	506	507	511	+ 0 99
35	Rochette(La)	38	38	38	....
425	Roussel Uclaf	452	456	453	+ 0 22
2870	R. Impé.Ly.	3000	2980	2955	- 1 50
130	Sade (Ny)	150	150	150	....
2420	Sagem	2437	2431	2460	+ 0 94
495	Saint Gobain	497 50	497	494	- 0 70
1170	Saint Louis	1150	1165	1142	- 0 70
1600	Salomon Ly.	1500	1503	1550	+ 3 33
295	Salvepar (Ny)	290	298	297	+ 2 41
1550	S A T	1560	....	....	....
280	Saut. Chât.	279	279 60	276	- 1 08
735	Saupiquet (Ns)	760	756	770	+ 1 32
620	Schneider	617	617	605	- 1 94
13	SCOA	12 50	13	12 65	+ 1 20
420	Scor s.a.	447	442	450	+ 0 67
335	S.E.B.	325	329	336 50	+ 3 54
410	Sefimeg	428	428	435	+ 1 64
130	Sélectibanque	131 90	132	132 80	+ 0 68
136	Sextant A.	144	143 80	146 10	+ 1 46
550	S F I M	590	586	596	+ 1 02
177	S.G.E.	178	178	175 50	- 1 40
445	Simco	446	446	444 50	- 0 34
790	Sk. Rossignol	860	870	913	+ 6 16
425	Sligos	415	427	417	+ 0 48
595	Société Géné.	592	595	595	+ 0 51
39	Sodecco(B)	40	40	40	....

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
72	Sodero(Ns)	76	75	73 10	- 3 82
1010	Sodexho	1007	1009	1003	- 0 40
78	Sogeral(Ny)	80 50	81	80 20	- 0 37
1200	Som-Allib.	1235	1210	1250	+ 1 21
395	SOPHIA	395	395	388 20	- 1 72
1020	Sovac	1010	1020	1020	+ 0 99
340	SPEP	349	349 90	349	....
305	Spie-Batignol.	308	308	307	- 0 32
570	Strafor Facom	527	519	510	- 3 23
270	Suez	258 70	262	259 50	+ 0 31
1220	Synthelabo	1219	1215	1217	- 0 16
148	Thomson CSF	148 50	148 80	145 40	- 2 09
220	Total	227 50	231	226 70	- 0 35
148	- (certif.)	146	146 20	143 20	- 1 92
500	U.A.P.	490	502	502	+ 2 45
220	U F B Locab.	208	209	209	+ 0 48
168	U.G.C. DA (Robur)	175 10	175 20	175 20	+ 0 06
410	U I C	420	429	422	+ 0 48
460	U I F	473	473	478	+ 1 06
780	U I S	780	....	....	....
340	Unibail	337	336	336 10	- 0 27
720	Valéo	749	745	754	+ 0 67
150	Vallourec	154 90	154	154	- 0 58
250	Via Banque	247	247	247	....
240	Worms et Cie	224 50	225	223	- 0 67
1520	Zodiac	1535	1532	1548	+ 0 85
810	Elf Gabon	812	811	814	+ 0 25
90	Amax	98	99 40	99 85	+ 1 89
153	Amer. Barrick	161 80	162	162 50	+ 0 43
138	Amer. Express	139	137 50	137 50	- 1 08
300	A.T.T.	291 20	298 50	298 50	+ 2 51
108	Anglo Amer.C.	117	117	116 90	- 0 09
186	Amgold	187 10	182 30	186 30	- 0 43
225	Banco Santander	207 10	....	....	....
720	B.A.S.F.	725	720	720	- 0 69
910	Bayer	920	915	903	- 1 85
45	Blenheim Plc	48 85	....	....	....
22	Buffelsfont.	24 15	24 15	25 40	+ 5 18
162	Chase Manh.	166 50	167 50	167 10	+ 0 36
1930	Daimler Benz	2016	2025	2000	- 0 79
76	De Beers	80 20	80 70	81 50	+ 1 62
2160	Deutsche Bank	2200	2199	2206	+ 0 27
1190	Dresdner Bank	1190	1181	1186	- 0 34
36	Driefontein	39 50	39 10	39 80	+ 0 76
250	Du Pont-Nem.	252	256	256 20	+ 1 67
265	Eastman Kodak	271	274 40	273 70	+ 1 00
7	East Rand	11 20	12	13	+ 16 0
23	Echo Bay	25 80	26 20	25 50	- 0 39
172	Electrolux	160 10	....	....	....
139	Ericsson	135 80	....	....	....
315	Exxon Corp.	338 50	339 60	339 60	+ 0 32
255	Ford Motor	257 80	260	260	+ 0 85
28	Freegold	33 90	33 90	33 85	- 0 15
10 50	Gencor	11 50	11 70	11 70	+ 1 74
455	Gén. Elect.	472	478	477 10	+ 1 08
205	Gén. Motors	214 60	208 50	210	- 2 10
325	Gén. Belgique	355 10	356 30	355 70	+ 0 17

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
36	Gd Métropol.	36 50	36 30	35 55	- 2 60
39	Guinness	37 80	37 90	37 40	- 0 53
20	Hanson PLC	20 65	21	20 70	+ 0 24
7	Harmony Gold	10 55	11 05	12 20	+ 15 6
390	Hewlett Packard	400	...	...	...
31	Hitachi	32	31 20	31 90	- 0 31
860	Hoechst	870	..	..	...
93	I.C.I.	92	93 50	93 20	+ 1 30
250	I.B.M.	286 20	291 40	291 90	+ 1 99
405	I.T.T.	400	402	401 10	+ 0 28
149	Ito Yokado	152 50	155 90	151 80	- 0 46
48	Matsushita	49 70	49 95	48 10	- 1 21
270	Mc Donald's	271 90	272 20	272 50	+ 0 22
225	Merck	222	216 80	216 80	- 2 34
535	Minnesota M	532	550	550	+ 3 38
36	Mitsubishi	37 70	37 40	37 40	- 0 80
325	Mobil corp	349 30	356	353 40	+ 1 17
330	Morgan J.P.	328 20	...	...	.
4020	Nestlé	4078	4059	4020	- 1 42
126	Norsk Hydro	126 10	125 80	126 50	+ 0 32
55	OFSI	70	71 10	72 40	+ 3 43
1240	Pétrofina	1226	1234	1250	+ 1 96
390	Philip Morris	418	419	421 80	+ 0 91
71	Philips	71 80	71 90	71 60	- 0 28
66	Placer Dome	71 50	72 45	72 20	+ 0 98
275	Procter Gamble	273 10	281 60	276 70	+ 1 32
182	Quilmès	181 50	..	.	....
13 50	Randfontein	15 80	15 85	15 60	- 1 27
240	Rhone Poul. Rorer	244 80	244	245 60	+ 0 33
425	Royal Dutch	451	451 80	451 20	+ 0 04
54	R T Z	53 80	54 65	54 80	+ 1 86
14	Saat.& Saatch.	14 05	14 50	14 50	+ 3 20
17	St Helena	22 10	22	22 60	+ 2 26
305	Schlumberger	319 50	325	325 60	+ 1 91
43	Shell transp.	46	46 05	46 20	+ 0 43
2030	Siemens	2050	2046	2053	+ 0 15
180	Sony	180	181 10	181 10	+ 0 61
75	Sumitomo Bank	79 50	80 50	80 50	+ 1 26
148	T.D.K.	157 30	153 10	153 10	- 2 67
59	Telefonica	60 15	60 20	62 50	+ 3 91
26	Toshiba	26 80	26 70	26 65	- 0 56
580	Unilever	580	580	584	+ 0 69
280	Unit.Techn.	260	264 50	264 50	+ 1 73
170	Vaal Reefs	195 30	190 60	195 70	+ 0 20
940	Volkswagen	967	960	963	- 0 41
270	Volvo	280	....	.	.
53	West. Deep.	68	67 10	68 90	+ 1 32
445	Xerox Corp.	444	467 20	471 80	+ 6 26
105	Yamanouchi	108 70	107 80	107 80	- 0 83
4 95	Zambia Cop.	5 50	5 60	5 40	- 1 82

COMPTANT (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Emp.Etat 8,8% 78	98 60	6 50
10,80% 79/94	....	4 46
Emp.Etat 13,4% 83	102 74	1 57
10,26% mars 86	106	9 19
OAT 10% 5/2000	112 05	6 87
OAT 9,9% 12/1997	107 26	1 38
OAT 9,8% 1/1996	103 97	0 08
PTT 11,2% 85	105 50	1 90
CFF 10,25% nov 90	111 10	9 09
CNA 10 % 1979	100 90	8 58
CNB Bques 5000F	98 40	0 76
CNB Paribas 5000F	98 15	0 76
CNB Suez 5000F	98 25	0 76
CNI 1/82 5000F	98 35	0 76
CNT 9 % 86	....	6 68
CRH 10,90% déc.85	109 35	0 91
CHARB FCE 3% 100	160	....
CNCA	1075	....
Cerus	2290	....
Alcatel 6 % janv. 89	597	....
Ly. Eaux cv 6,5%	754	....
Thoms. cv 9,2% 86	715	....

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Applications Hydr.	1458	1455
Arbel	395	392
Bains C.Monaco	876	870
B.Hypoth.Europ	217	..
B.N.P. Intercont.	333	349 60
Bénédictine	2151	....
Bidermann Internat.	469	....
Blanzy Ouest	900	....
B T P	16 30	16 05
Cambodge	890	....
Carbone Lorraine	280	279
Case Poclain	2 65	....
C.B.C.	248 20	248 20
C.E.G.F (Frigor.)	770	770
Centenaire Blanzy	300	300
Ceragen	17 50	18
Champex Ny	14	14
CIC (CIP)	161	163 40

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
C.I.M.	1000	903 o
C.I.T.R.A.M. (B)	2629	....
Cie Industrielle	3330	3335
Cpt Lyon Alemand	290	290
Concorde	590	582
Constr.Mét.Prov.	22	....
Crédit Gén.Ind.	110	...
Cr Universel (Cie)	325	....
Darblay	464	....
Delmas Vieljeux	1810	1760
Didot Bottin	551	552
Eaux Bassin Vichy	3010	3080
Ecia	256 50	259
Ent.Mag. Paris	3812	....
Eridania-Béghin CI	470	486
Fidei	372 10	372 10
Finalens	300	....
F.I.P.P.	44	....
F.N.A.C.	1950	1980
Foncière (Cie)	450	450
Foncina	340	340 10
France I.A.R.D.	399	....
France SA (La)	1599	1598
From. Paul-Renard	2051	....
Gaumont	359	360
Genefim	245	....
Gévelot	426	....
G.F.C.	332	335
Groupe Victoire	745	745
G.T.I (Transport)	264	...
Immobail	332	330
Immobanque	625	625
Im.Marseillaise	4130	4150
Invest.(Sté Cie.)	3000	3000
Lille Bonnières	910	....
Locafinancière	480	....
Louis Vuitton	506	584
Louvre	2560	2560
Lucia	225	225
Machines Bull	22	22
Mag.Uniprix	164 90	..
Métal Déployé	300	....
Mors	41	40
Navigation (Nle)	150	.
Optorg	320	320
Oréal (CI)	535	535
Origny-Desvroise	500	510
Palais Nouveauté	1070	....
Paluel Marmont	430	430
Parfinance	182	...
Paris France	202	....
Paris Orléans	180	178
Parthena Invest.	268 90	....
Piper Heidsieck	951	....
Porcher	242 10	242 20

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Promodès (CI)	382	....
Publicis	615	610
Rochefortaise	115 30	....
Rosario	139 20	139 20
Rougier	184	184
S.A.C.E.R.	630	636
S.A.F.A.A.	199	....
S.A.F.I.C Alcan	188 40	....
Saga	360	...
Saint Dominique (F.)	120	120
Salins du Midi	523	519
Savoisienne M.	145	....
Silic	590	594
S.I.P.H.	90	....
S.M.C.I.	51	50
Sofal	470	....
Soffo	172	172
Sofiexa (ex Satam)	65	....
Sofragi	2210	....
Soudure Autogène	655	....
Sovabail	251	....
Sterni	632	....
Taittinger	2160	2100
Testut-Aequitas	100	....
Tour Eiffel	230	224
Ufiner	1134	....
Vicat	447	430
Viniprix	1676	....
Virax	109	....
Maroc Sal Brasserie	200	....

Etrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	500	....
Akzo Nv Sico	404	...
Alcan Aluminium	102	102 20
American Brands	195	...
Arbed	241 10	....
Asturienne Mines	84 10	....
Banco Popular Espa.	602	600
B.Reglements Int.	18300	18300
Can.Pacifique	69 10	69
Chrysler Corp.	206	206
C I R	2 65	....
Commerzbank	851	854
Dow Chemical	290	291 40
Fiat	14 70	14 70
GBL (Brux Lamb)	445	460
Gevaert	981	985
Glaxo Holdings Ltd	56	55 80
Goodyear Tire	370	377 90
Grace and Co (WR)	204	203
Honeywell Inc. Inc.	164	....
Johannesburg	65 10	....
Koninklijke Pakhoed	76 95	....
Kubota	23 30	24
Noranda Mines	73	70
Olivetti priv.	4 05	....
Pfizer Inc.	380	380 50
Ricoh	21 20	....
Robeco	296 20	298 40
Rodamco NV	139 10	140 20
Rolinco	291	292 40
Saipem	3 95	....
Sema Group	24	....
SKF Aktiebolaget	50	....
Tenneco Inc.	202 10	208
Toray Ind.	23 40	....
West Rand Cons.	4 20	..

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Bque Hydro Energie	330	....
Calophos	55 10	....
C G H Cogenbor	7	....
Coparex	615	....
Europ. Accum.	79	77 50
Europ Soudres Ind.	8 10	....
Guy Degrenne	256	...
Lecteurs du Monde	230	236
Nicolas	1050	....
Office Com. Pharma.	630	630
Partecp. Percier	204	....
Rorento N.V.	245 40	248
St-Gobain-Emballage	1695	....
Schlumberger Ind.	482	...
S.E.P.R.	1381	1382
S.M.T. Goupil	0 61	0 61
S.P.R. act. B.	232	..
Waterman	1100	...

Marché des Changes

COURS INDICATIFS	COURS préc.	COURS 2/2	COURS DES BILLETS achat	COURS DES BILLETS vente
Etats Unis (1 usd)	5 506	......	5 2	5 7
Ecu	6 593	......	......	......
Allemagne (100 dm)	338 520	......	327	347
Belgique (100 F)	16 437	......	15 9	16 9
Pays-Bas (100 fl)	300 860	......	290	310
Italie (1000 lires)	3 649	......	3 4	3 9
Danemark (100 krd)	87 850	......	84	92
Gde-Bretagne (1 L)	8 039	......	7 6	8 4
Grèce (100 drachmes)	2 528	......	2 1	2 8
Suisse (100 f)	368 210	......	354	374
Suède (100 krs)	74 100	......	70	79
Norvège (100 k)	79 460	......	75	84
Autriche (100 sch)	48 117	......	46 8	49 8
Espagne (100 pes)	4 758	......	4 5	5
Portugal (100 esc)	3 740	......	3 3	4 1
Canada (1 $ can)	4 337	......	4 1	4 5
Japon (100 yens)	4 410	......	4 2	4 4

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 2/2
Or fin (kilo en barre)	58100	58600
Or fin (en lingot)	58200	58500
Napoléon (20f)	333	339
Pièce Fr (10 f)	400	.....
Pièce Suisse (20 f)	331	337
Pièce Latine (20 f)	328	335
Souverain	439	439
Pièce 20 dollars	2100	2095
Pièce 10 dollars	1102 50	1082 50
Pièce 5 dollars	582 50	.....
Pièce 50 pesos	2160	2180
Pièce 10 florins	337	342

SICAV (sélection) 1/2

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Actilion	203 12	197 68
Actimonétaire C	30362 75	30362 75
Actimonétaire D	30362 75	30362 75
Amén-gan	7774 67	7475 64
Amplitude	640 65	621 99
Associc	1082 14	1082 14
Atout Futur	420 91	410 64
Aurecic	1097 40	1065 44
Avenir Alizes	1750 65	1716 32
Axa Capital	183 73	178 38
Axa Court Terme	8497 52	8497 52
Axa Cro.Ex.Dr.Inve	922 46	895 59
Axa Ep.Fr.Ex Ageparg.	768 93	746 53
Axa Europe	125 95	122 28
Axa Investiments	108 48	105 32
Axa NPL	121 74	118 19
Axa Ob.Fr.Extrans	151 66	147 24
Axa.Ob.In.Ex Mu.U.Se	134 08	130 17
Axa Prem.Ex.Agepre	124 07	120 46
Axa S&LEx.Dr.Sela	150 73	146 34
Axa Valeurs PER	123 18	119 59
Cadence 1	1061 31	1040 50
Cadence 2	1067 25	1046 32
Cadence 3	1059 27	1038 50
Capimonétaire	6695 28	6688 59
Capioblig	6889 89	6754 79
Capitacic	1417 92	1396 97
Coexis	1407 62	1373 29
Comptavalor	3747 51	3741 90
Convertimmo	333 33	326 79
Credinter	447 56	434 52
Credit Mutuel Capital	1355 13	1328 56
Cred.Mut.Ep.Cour.T	710 64	710 64
Cred.Mut.Ep.Indus	94 84	92 30
Cred.Mut.Ep.J	74173 74	74173 74
Cred.Mut.Ep.long.T	198 31	193
Cred.Mut.Ep.Monde	1193 85	1161 90
Cred.Mut.Ep.Quatre	1108 93	1079 25
Dieze	1382 96	1349 23
Drouot France	844 24	819 65
Drouot Sécurité	236 81	229 91
Ecocic	1080 36	1048 89
Ecupar	127 14	123 44
Ecur. Capitalisation	2752 36	2725 11
Ecur. Expansion	512548 80	511781 13
Ecur. Géovaleurs	2336 62	2268 56
Ecur. Investissement	150 41	146 03
Ecur. Monepremière	71702 64	71702 64
Ecur. Monétaire	42000 99	42000 99
Ecur. Trésorerie	2588 13	2588 13
Ecur. Trimestriel	2070 91	2050 41
Elanciel	107 59	104 46
Energie	268 81	254 71
Eparcic	3850	3850
Eparcourt-Sicav	4580 89	4569 27
Epargne Associat.	26904 54	26598 20
Epargne Capital	11573 06	11458 48
Epargne Croissance	1720	1673 97
Epargne Obligat.	210 47	204 84
Epargne-Unie	1318 39	1286 23
Epargne Valeur	444 77	432 87
Eofi Cash capi.	8388 60	8388 60•
Eufinvest capi.	602 62	585 26•
Euroc Solidarité	1096 17	1087 30
Eurocic Leaders	1003 11	973 89
Eurodyn	1141 04	1113 21
Euro Gan	6021 37	5789 78
Fonsicav	15423 07	15423 07

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
France-gan	9944 11	9561 84
France Garantie	279 45	278 89•
France Obligations	503 60	498 61
Francic	446 46	433 46•
Francic Pierre	101 24	98 29
Francic-Regions	1091 86	1050 06
Fructi-Associations	37 48	37 48•
Fructi-Capi	45 31	44 64
Fructidor	242 97	239 38
Fructifrance action C	903 80	881 76
Fructifrance action D	883 64	862 09
GAN Rendement	5345 50	5268 50
Gestilion	15828 32	15749 57
Gest.Associations	173	169 19
Horizon	1262 23	1225 47
HLM Monétaire	14887 47	14887 47
Indica	994 59	974 94•
Indust.Fse.Court.T	1573 17	1573 17
Interepar	109827 11	106628 26
Interoblig	15080 60	14765 29
Intersélection Fce	491 80	482 16
Japacic	148 57	142 30
Jeunepargne	301 52	297 06
Latitude	2398 74	2395 15
Lion Association	10999 34	10999 34
Lion Institution	31805 83	31728 51
Lionplus	1054 84	1034 16
Lion Trésor	2280 51	2257 93
Lion 20 000	27932 68	27932 68
Livret Bourse Inv.	555 51	539 33
Livret Portefeuil.	708 95	689 27
Méditerranée	171 37	166 38
Mensuel CIC	10163 95	10053 32
Moneden	72832 19	72832 19
Mone.J	38645 82	38645 82•
Monévalor	43781 90	43781 90
Mutualité dépôts	14299 44	14270 90
Natio Court Terme	101468 00	101166
Natio Court Terme2	304339 00	304339
Natio-Epargne	18887	18700
Natio-Ep. Ret.	124 15	120 83
Natio Eparg.Trésor	8291 94	8275 39
Natio-Fran.index	963 78	937 97
Natio-Imm.	1077 29	1048 48
Natio-Inter	1553 82	1512 23
Natio-Monétaire	26919 45	26919 45
Natio-Opportunités	1007 55	980 58
Natio-Patrimoine	1302 90	1268 03
Natio-Perspectives	1028 07	1000 55
Natio-Placements	63108 43	63108 43
Natio-Revenu	1060 88	1050 38
Natio Sécurité	11814 85	11814 85
Natio-Valeurs	855 64	832 74
Nippon-Gan	4826 73	4643 01
Nord Sud Dévelop.	1681 69	1678 33
Obli-Associations	163 59	162 37
Oblicic-Mondial	2746 16	2705 58
Oblicic-Régions	1086 02	1069 97
Oblifutur	3058 59	2983 99
Oblig. nos casé	186 68	183 92
Oblilion	1475 59	1460 98
Oblisécurité Sicav	13800 67	13800 67
Oracion	1040 34	1014 97
Orvalor	7413 97	7288 60
Paribas Capitalisation	1614 48	1590 62
Paribas Opportunités	125 46	120 36
Paribas Patrimoine	579 14	566 53
Patrimoine Retraite	236 99	232 34•

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Parvalor	617 15	606 05
Placement A	1448 73	1420 32•
Placement J	7705 67	7690 29•
Placement M	71599 85	71456 94•
Placement Nord	902 38	884 69•
Plénitude	138 76	134 72
Poste Croissance	23159 01	23135 87
Poste Gestion	70319 41	70319 41
Première Oblig	11208 08	11196 88
Prévoy. Ecureuil	118 94	117 78
Pro' Associations	31400 46	31400 46
Proficus	997 13	972 81
Quartz	134 31	131 03
Réalvalor	739 68	725 18
Rentacic	161 94	159 55
Revenus Trimestr.	5418 76	5385 11
Revenu-Vert	1160 42	1132 12
St Honoré Vie & Santé	966 61	922 78
St Honoré Bons du Tr.	11952 75	11893 28
St Honoré Invest.	765 31	730 61
St Honoré Pacifique	590 54	583 76•
St Honoré Real	15991 50	15927 79
Sécuricic	1852 97	1852 97
Sécuri-Gan	12542 99	12297 06
Sécuritaux	1480 96	1480 96•
Sicasden	729 81	719 02
Sicav Associations	1964 83	1964 83
SFI-CNP Assur	671 03	651 49
S.G. Fr. oppor. C et D	1140 45	1118 09
Sicav 5 000	431 61	420 06
S.I. Est	1317 33	1278 96
Slivafrance	668 26	650 37
Slivam	403 25	392 46
Slivarente	222 54	218 18
Slivinter	442 29	430 45
S.N.I.	1080 79	1049 31
Sogenfrance C et D	1090 98	1059 69
Sogépargne	312 07	305 86
Sogevar	974 49	955 38
Soginter	1289 68	1264 29
Soleil Investissements	589 74	567 06
Solstice	2210 33	2204 82
State Street Act. Eur.	9109 49	8801 44•
State Street Act. Frce	9989 18	9698 23•
St. Str Act.Japon	10289 42	9941 47
State Street Emer. Mkt	11861 47	11291 21•
St Street OAT Plus	11140 65	10922 21•
Stratégie Actions	823 11	791 45•
Stratégie Rendement	1497 33	1450 20•
Technocic	990 26	981 42
Techno-Gan	5647 08	5428 88
Thesora	708 43	701 42
Trésor Plus	1377 55	1363 92
Trésor Trimestriel	1050 28	1039 88
Trésoricic	138892 54	138892 54
Trilion	5234 82	5167 64
Uni-Associations	120	120 •
Uni-Foncier	1199 32	1169 09
Unifrance	564 81	550 84
Uni Régions	1174 18	1146 54
Univar	249 86	249 86•
Univers Actions	1259 49	1228 77
Univers Obligations	1870 03	1824 42
Valorg	2178 34	2176 16
Valrail	56895 85	56867 42
Winterthur St-Honoré	220	210 02

c : coupon détaché - o : offert - * : droit détaché - d : demandé - • : prix précédent - ■ : marché continu

COMMUNICATION

Grâce à l'unanimité retrouvée des représentants de la presse écrite

M. Lionel Fleury a été élu à la présidence de l'Agence France-Presse

L'Agence France-Presse (AFP) s'est donné, lundi 1er février, un nouveau président-directeur général en la personne de M. Lionel Fleury. Celui-ci, qui exerçait les fonctions de directeur général adjoint depuis mars 1990, a été élu au troisième tour de scrutin par treize des quinze membres du conseil d'administration : les huit représentants de la presse écrite, les trois représentants des pouvoirs publics (premier ministre, ministère du budget, ministère des affaires étrangères) et les deux représentants de l'audiovisuel public (Institut national de l'audiovisuel, [INA] et Radio-Télévision française d'outre-mer [RFO]. Des deux représentants du personnel – journalistes, ouvriers et cadres – l'un a refusé de prendre part au vote et l'autre émis un bulletin blanc (*le Monde* du 2 février).

L'élection de M. Lionel Fleury à la présidence de l'AFP, où il succède à M. Claude Moisy, ne s'est pas faite dans un fauteuil. La semaine dernière, au premier tour de scrutin, les représentants de la presse écrite au conseil d'administration de l'agence, faute d'avoir pu dégager un candidat consensuel susceptible de rassembler sur son nom les votes des autres administrateurs, avaient retardé l'élection au 1er février (*le Monde* du 29 janvier).

La loi de 1957 portant statut de l'AFP indique, en effet, que le PDG doit être élu par *« douze voix au moins »*, en trois tours de scrutin. Ce système implique un nécessaire consensus entre la presse et l'Etat. Un consensus d'ailleurs recherché par M. Pierre Bérégovoy, premier ministre, et par M. Jean-Noël Jeanneney, secrétaire d'Etat chargé de la communication. Tous deux avaient souhaité laisser les représentants de la presse prendre leur responsabilité et exprimé leur souci d'éviter que l'Etat n'apparaisse peser sur le choix du futur président de l'agence, autrement dit sur sa future indépendance.

Cela n'empêchait pas M. Jeanneney d'exprimer, en privé, tout en se refusant à *« tout interventionnisme »*, ses préférences pour Mme Michèle Cotta, qu'il a connue lorsqu'il était président de Radio-France.

« Ne plus figurer en accusé »

Entre les deux réunions du conseil d'administration de l'agence, les rumeurs sont donc allées bon train. Les milieux de la presse évoquaient un possible recours au conseil supérieur de l'agence, ou une démission d'un des administrateurs représentant la presse écrite, qui aurait pu alors être candidat. Et lors du deuxième tour, lundi 1er février, le consensus était loin de régner au sein des patrons de presse membres du conseil. La suspension de cinq minutes qu'ils ont demandée en ouverture de séance a duré une demi-heure, et les autres administrateurs affirment avoir *« entendu des éclats de voix et une discussion houleuse »*. Le profil de gestionnaire de M. Fleury semblait handicapé par sa faible connaissance de la rédaction, et par le souvenir laissé par un autre énarque en poste autrefois à la tête de l'agence, M. Henri Pigeat. Enfin, des rivalités personnelles latentes jouaient contre lui. Ce deuxième tour a cependant marqué l'élimination des cinq autres candidats (1), l'unanimité des représentants de la presse (huit voix) se faisant au profit de M. Fleury et les cinq représentants de l'Etat et de l'audiovisuel votant blanc.

C'est cette nouvelle unanimité de la presse, pourtant péniblement acquise, qui a levé les derniers obstacles : au troisième et dernier tour, la candidature de M. Fleury a recueilli treize voix. Mais ce *« consensus mou, dû à un vote par défaut »*, selon le mot de l'un des administrateurs, apparaît lourd d'éventuelles tensions entre le nouveau PDG et son conseil. Ce dernier lui a manifesté sa confiance, *« pour mener à bien le plan de redressement, préparer la sortie de ce plan en 1994, proposer les initiatives stratégiques nécessaires pour assurer l'avenir de l'agence et son rayonnement mondial »*.

L'un des administrateurs de la presse a assuré qu'un plan de départs en préretraite pourrait résoudre le cas d'une trentaine d'ouvriers du Livre CGT. Les représentants du personnel ont, quant à eux, mis en garde leur nouveau patron contre un nouveau recours à l'austérité et à la rigueur.

M. Fleury, tout en reconnaissant *« la difficulté à concilier mission et gestion de l'agence »*, a exprimé sa volonté de transparence envers le conseil et le personnel, ainsi que sa *« déontologie personnelle »* qui l'amènerait à défendre l'indépendance de l'entreprise. Il a confirmé le maintien des actuelles directions, répondant ainsi au souhait de *« continuité de la gestion »* exprimé par les administrateurs. Mais M. Fleury a aussi indiqué que *« le PDG de l'agence ne devrait plus figurer en accusé devant le conseil »* et demandé que les débats ne soient plus portés sur la place publique. Autant de précisions qui ont été jugées *« maladroites »* par certains administrateurs.

YVES-MARIE LABÉ

(1) Restaient candidats, après les retraits de Mme Michèle Cotta, ex-directrice de l'information de TF 1, et de M. Jean-Dominique Prêtet, directeur du *Midi libre* : MM. Bernard Montanier, conseiller de la présidence de France Télévision, Jean-Charles Bourdier (*le Républicain lorrain*), Dominique Pettit (AFP), Pierre Jouve (ex-AFP) et Bruno Rohmer.

Un gestionnaire

Elu septième président de l'AFP, après M. Claude Moisy, qui ne souhaitait pas briguer un second mandat, M. Lionel Fleury connaît intimement les rouages financiers et techniques de l'agence. Directeur général adjoint depuis trois ans, il a mis en œuvre le plan quadriennal de modernisation 1991-1994 (implantation d'un réseau satellitaire, amélioration de la gestion, etc.). A ce titre, il est plus un gestionnaire qu'un homme de presse.



Peu connu au sein même de l'agence – plusieurs journalistes extérieurs à la hiérarchie avouent ne *« l'avoir jamais rencontré, ni connaître son physique »*, – son élection n'a déclenché aucun enthousiasme à la rédaction. La forte personnalité de M. Moisy, *« un vieux de la vieille à l'AFP »*, avait, il est vrai, conduit son second à ne pas trop s'occuper de la rédaction. Il n'aurait pas été informé, par exemple, d'un conflit interne survenu récemment à propos de la fin de contrat d'une journaliste accréditée à l'Elysée.

M. Fleury a toutefois la réputation d'être *« extrêmement rapide, d'avoir la tête bien faite »* et de faire preuve *« d'une capacité de travail phénoménale »*, que l'un de ses proches qualifie de *« quasi pathologique »*. *« Il est très urbain et a un sens inné du consensus »*, confie un membre de la direction. Un journaliste note que son nouveau PDG a aussi le souci de son image, dont témoigne un *curriculum vitae* très fourni, rédigé de sa propre main, dans lequel il affiche son goût pour le crosse et le tennis.

Consensuel, discret, y compris et surtout sur sa sensibilité politique, M. Fleury présente un profil plutôt cohabitationniste : il est trésorier de Médias 92, club de réflexion de l'opposition animé par M. Bertrand Cousin, directeur général adjoint du groupe Hersant et ancien député RPR des Côtes-d'Armor, et il compte parmi ses proches amis des « radicaux valoisiens ».

Mais ce gestionnaire, frotté aux nouvelles technologies, devra surtout se faire un nom au sein de la presse française. Il devrait d'ailleurs rencontrer prochainement M. Claude Puhl, président de la Fédération nationale de la presse français. M. Fleury devra aussi convaincre le millier de journalistes de l'AFP qu'il comprend les aléas et les difficultés des journalistes de « desk » comme ceux des envoyés spéciaux, et enfin rassurer les ouvriers qui voient une menace dans *« sa froideur »* à leur égard.

Y.- M. L

[Né le 17 janvier 1946 à Saint-Quentin (Aisne), M. Lionel Fleury est titulaire d'un doctorat de troisième cycle de géophysique et ancien élève de l'Ecole nationale d'administration (promotion « Michel de l'Hospital », 1979). Après avoir enseigné la physique à l'université d'Amiens, de 1967 à 1975, M. Fleury est ingénieur au Centre national d'études des télécommunications (CNT), avant d'entrer à l'ENA en 1977. Deux ans plus tard, il collabore au projet de satellite Télécom 1 à la direction générale des télécommunications, puis devient directeur commercial de ce projet au sein de France Câbles et Radio (FCR) filiale de France Télécom. En 1986, il dirige PolyCom, une société de distribution de données par satellites, créée par l'AFP et France Télécom. Il devient directeur général adjoint de l'agence en 1990, aux côtés de M. Moisy.]

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 5968

HORIZONTALEMENT

I. Chatouille quand elle est petite. – II. Quand il prête, c'est aussi à la critique. – III. Se fait avec empressement. N'est plus envoyé paître. – IV. D'un auxiliaire. Où il y a peut-être un peu trop de rouge. – V. Ne manque pas de force. – VI. Dans les affaires étrangères. – VII. Montagne. Possessif. – VIII. Se laisse aller. Solidement bâti. – IX. Peut fournir des scènes pittoresques. Article. Deux, à Rome. – X. Les Anglais y courent. Où il n'y a rien à enlever. – XI. Pronom. Qui a l'habitude de frapper fort.

VERTICALEMENT

1. Endroits qui peuvent être remplis de minettes. – 2. Dieux. La cerise, par exemple. – 3. Qui pourront avoir une grande portée. – 4. Lieu de rencontres. Symbole. Un spécialiste. – 5. Partie de Paris. Où l'on peut respirer. Belle quand elle est grande. – 6. Son chef est très apprécié. Adverbe. – 7. Donnons envie de fumer. Orientation. – 8. Plat. Se lie facilement. – 9. Qui peut faire rougir. Utile quand on a des idées.

Solution du problème n° 5967

Horizontalement

I. Joséphine. – II. Onéreuses – III. Acte. Loto.– IV. Ite. Toc. – V. Lu. Patate. – VI. Lé. Antre. – VII. Iule. Eden. – VIII. Es. Lô. – IX. Reclus. Os. – X. Rasoirs. – XI. Justin.

Verticalement

1. Joaillière. – 2. Onctueuse. – 3. Sète. Cru. – 4. Ere. Paellas. – 5. Pé. Tan. Oust ! – 6. Hulotte. Soi. – 7. Isocarde. In. – 8. Net. Tee. Or. – 9. Esope. Nasse.

GUY BROUTY

CARNET DU Monde

Naissances

– Pour notre plus grand bonheur

Caroline,

est née le 23 janvier 1993.

Lydia, née Magnient, et Daniel BRAS,

Chemin de Liben,
64121 Serres-Castet.

Décès

– Mme Geneviève Auzouy,
sa femme,
Ses enfants,
Ses petits-enfants,
Ses arrière-petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du rappel à Dieu de

M. Joseph AUZOUY,
ingénieur général du génie maritime.

Paris, le 28 janvier 1993.

– Mme Philippe Bernard,
son épouse,
Anne et Luc Bernard,
ses enfants,
M. et Mme Xavier Bergeron,
Le colonel et Mme François Bernard,
Mlle Elisabeth Bernard,
M. et Mme Michel Bernard,
M. et Mme Jacques Bernard,
Mme Bell-Gambart,
M. et Mme Olivier Guegan,
ont la douleur de faire part du décès, le 28 janvier 1993, de

M. Philippe BERNARD,
ambassadeur de France à Kinshasa,
officier de la Légion d'honneur.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Saint-Louis des Invalides, le mercredi 3 février, à 15 heures.

L'inhumation aura lieu dans l'intimité le jeudi 4 février, au cimetière de Santes (Nord).

– L'Association des anciens élèves de l'Ecole nationale de la France d'outre-mer
a la douleur de faire part de la mort de

M. Philippe BERNARD,
ancien élève de l'école
(promotion 1950),

dans l'exercice de ses fonctions d'ambassadeur de France au Zaïre, le 28 janvier 1993.

Les obsèques seront célébrées le mercredi 3 février, à 15 heures, en l'église Saint-Louis des Invalides.

Au cours de cette cérémonie, les honneurs militaires lui seront rendus.

(*Le Monde* du 30 janvier.)

– Le président,
Le directeur général
Et l'ensemble du personnel de la Compagnie pour le développement des fibres textiles
ont la profonde tristesse de faire part du décès de

Nicolas
(onze ans),

survenu dans des circonstances dramatiques, à Lomé (Togo), le 30 janvier 1993, fils de
Chantal et Michel COQUIL,
leur collaborateur et ami,
directeur général des Nouvelles Industries oléagineuses du Togo.

– Anne-Marie Faure,
son épouse,
Marianne Faure,
sa fille,
Marius Faure,
son père,
ont la douleur de faire part du décès de

Michel FAURE,

survenu le 30 janvier 1993, dans sa cinquante-troisième année.

La levée du corps aura lieu à l'hôpital Necker de Paris, le mercredi 3 février, à 9 h 30.

Les obsèques auront lieu le jeudi 4 février, à Saint-Anthème (Puy-de-Dôme).

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

27, rue de Sévigné,
75003 Paris.

– Franconville.

Mme Lucien Fournier,
son épouse,
M. et Mme Jean Fournier
et leurs enfants,
Mme Albert Fournier,
sa mère,
Mme Maurice Cojean,
sa belle-mère,
Et toute la famille,
font part du décès de

M. Lucien FOURNIER,
ingénieur des Arts et Métiers,
chevalier de l'ordre national du Mérite,

survenu le 31 janvier 1993, à l'âge de soixante-trois ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 4 février, à 9 h 30, en l'église Sainte-Madeleine de Franconville (Val-d'Oise).

115, boulevard Maurice-Berteaux,
95130 Franconville.

Michel HUBERT

s'est endormi dans l'espérance de la Résurrection, le 30 janvier 1993.

Cécile Hubert,
son épouse,
Jean-Baptiste et Gisèle,
François et Sophie,
ses enfants,
Aude, Gaëlle et Jeanne,
ses petites-filles,
Les familles Boinot, Hubert et Babinet,
vous invitent à vous unir par la prière, l'affection, l'amitié, à leur peine.

L'eucharistie sera célébrée à Saint-Jean-Baptiste de Grenelle, place Etienne-Pernet, Paris-15e, le jeudi 4 février, à 13 h 45, et le vendredi 5 février, à 15 h 30, à Ouchamps (Loir-et-Cher).

– M. Antoine Esquilat,
M. et Mme Jacques Verny
et leurs enfants,
M. et Mme Henri de Jeauffreau Blazac
et leurs enfants,
M. et Mme François Legrand
et leurs enfants,
Mmes Anne et Françoise de Jeauffreau Blazac,
Les familles Sahut d'Izarn, Astruc, Malaval, Fabre, Cardonnel,
Parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Marie-Antoinette de JEAUFFREAU BLAZAC,
née Cochy de Moncan,

survenu le 28 janvier 1993, à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

46700 Puy-l'Evêque.

– M. Marcel Martin,
conseiller d'Etat honoraire,
ancien sénateur, maire de Nancy,
avocat à la cour,
et Mme Marcel Martin,
Les familles Nicolas, Voignier, Cart, Dantonel,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Xavier MARTIN,
maître ès mathématiques,
licencié en théologie,

survenu le 29 janvier 1993.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 4 février, à 10 h 30, en l'église Notre-Dame-des-Victoires, place des Petits-Pères, à Paris-2e.

L'inhumation aura lieu à Nancy dans le caveau familial.

10, rue Copernic,
75116 Paris.

– Les familles Renucci, Gilles, Lamy, Declercq, Gras, Lemée, Sebaoun,
ont l'immense douleur de faire part du décès de

Mme Dominique RENUCCI,
née Lucie Lamy,
veuve du général Dominique Renucci,

survenu le 28 janvier 1993, dans sa quatre-vingt-douzième année, munie des sacrements de l'Eglise.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

– Caen. Paris. Lingèvres.

Mme Jacques Richet,
sa belle-sœur,
M. et Mme Xavier Richet
et leurs enfants,
M. et Mme Philippe Desjours
et leurs enfants,
Les docteurs Christophe et Anne-Isabelle Richet
et leurs enfants,
ses neveux et nièces,
Les familles Hamard, Delalonde, Lemercier, Condé, Auvray, Allanic, Richet,
Toute la famille
Et les amis,
ont la douleur de faire part du décès du

docteur Léone RICHET,
neuropsychiatre-psychanalyste,

survenu à Caen, le 29 janvier 1993, à l'âge de soixante-deux ans.

Le service religieux aura lieu le mardi 2 février, à 15 heures, en l'église Saint-Martin de Lingèvres (Calvados).

Réunion à l'église où un registre à signatures sera ouvert.

Ni fleurs ni couronnes.

17, rue Robert-le-Magnifique,
14000 Caen.
PF libres Roger Marie, Caumont-l'Eventé,
Tél. : 31-77-88-45.

– Xavier Rosan,
Véronique Schiltz,
Et les collaborateurs de la revue *le Festin*,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Olivier SCHILTZ,
membre fondateur de la revue,

décédé à l'âge de trente-deux ans, le 30 janvier 1993.

Une messe sera célébrée le samedi 6 février, à 10 heures, à Saint-Fiacre de Villers-lès-Nancy.

Des dons seront faits en faveur de la recherche contre le sida.

– Jean-Claude Lasserre,
conservateur régional de l'inventaire d'Aquitaine,
Et ses collaborateurs du service régional d'inventaire,
ont la douleur de faire part du décès de leur collègue

M. Olivier SCHILTZ,
conservateur du patrimoine,

survenu à Bordeaux, le 30 janvier 1993.

– Blois.

Ses enfants,
Ses petits-enfants,
Sa sœur,
Son frère,
Ses belles-sœurs,
Ses neveux et nièces,
Et les familles Delacôte, Thérond, Auger, Carlander et Martignac,
ont la tristesse de faire part du rappel à Dieu, le 29 janvier 1993, de

M. Jean-Baptiste TAIN,
ingénieur des Eaux et Forêts,
membre de la Société d'histoire naturelle de Loir-et-Cher,

survenu dans sa quatre-vingt-deuxième année.

La célébration religieuse aura lieu en la cathédrale Saint-Louis de Blois, mardi 2 février, à 10 heures et l'inhumation à Anould (Vosges), mercredi 3 février, à 11 h 15.

Cet avis tient lieu de faire-part.

7, rue du Général-de-Galembert,
41000 Blois.

– Paris. Valence. Saint-Siffret.

Hélène Vedrine,
Cécile et Harold Sieve,
Paméla et Jennifer,
font part du décès de

M. Gabriel VEDRINE,
professeur honoraire,
croix de guerre 1914-1918,
chevalier de la Légion d'honneur,

survenu le 27 janvier 1993, dans sa quatre-vingt-dix-septième année.

Selon sa volonté, ses obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité à Orcines (Puy-de-Dôme).

– M. André Vinsot,
son époux,
M. François Vinsot,
Mme Chantal Vinsot
et son fils Gildas,
M. et Mme Edouard Vinsot,
ses enfants et petit-fils,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme André VINSOT,
née Marie-Thérèse Rolland,
avocat honoraire à la cour d'appel,

survenu le 30 janvier 1993.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 4 février, en l'église Notre-Dame-de-l'Assomption, 90, rue de l'Assomption, Paris-16e.

Cet avis tient lieu de faire-part.

80, rue de l'Assomption,
75016 Paris.

Avis de messe

– Une messe sera célébrée le samedi 6 février 1993, à 11 heures, en l'église Saint-Eloi de Fresnes (Val-de-Marne), à la mémoire de

André VILLETTE,
ancien directeur des Editions ouvrières,
ancien maire de Fresnes,
ancien vice-président
du conseil général du Val-de-Marne,

décédé il y a un an, le 2 février 1992.

« Mes yeux voient ton Salut. »

Anniversaires

– Il y a dix ans disparaissait

Tobias KAUFMAN.

Il demeure toujours présent parmi nous.

– Il y a vingt ans,

Amand RAVAUD

nous quittait.

« Heureux l'homme qui ne marche pas selon le conseil des méchants. »
Psaume I.

Que ceux qui l'ont connu et aimé se souviennent.

Soutenances de thèses

– Pierre Gervais soutiendra sa thèse de doctorat de l'EHESS en histoire : « Marchands et producteurs indépendants de l'économie de marché au capitalisme : le cas de Trenton, New-Jersey, 1800-1860 », sous la direction de Patrick Fridenson, le vendredi 5 février, à 9 heures, à l'Ecole des haute études en sciences sociales, 54, boulevard Raspail, Paris-6e, salle 904.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 2 FÉVRIER 1993 A 0 HEURE TUC

METEO FRANCE

PRÉVISIONS POUR LE 3 FÉVRIER 1993

LÉGENDE
ENSOLEILLÉ
TRES NUAGEUX OU COUVERT
PLUIE OU BRUINE
NEIGE
AVERSES
ORAGES
BRUMES ET BROUILLARD
SENS DE DÉPLACEMENT

METEO FRANCE

TEMPS PREVU LE MERCREDI 3 FEVRIER 1993 VERS MIDI

Mercredi : souvent ensoleillé après les brumes matinales. – Au lever du jour, la grisaille dominera sur la moitié nord, avec toutefois les massifs dégagés au-dessus de 500 mètres. Sur la moitié sud, le temps sera généralement ensoleillé, excepté des brouillards près de la vallée de la Garonne.

En cours de journée, des éclaircies se développeront sur la moitié nord, mais la grisaille persistera sur les régions proches des côtes de la Manche et de la frontière belge.

Dans la vallée de la Garonne et surtout celle de la Saône, le brouillard aura du mal à se lever.

Sur les Pyrénées, des nuages élevés voileront le ciel.

Les températures minimales seront voisines de 0 degré, localement –3 à –4 degrés dans le Nord-Est et 3 à 5 degrés près des côtes.

L'après-midi, le thermomètre atteindra 3 à 6 degrés dans le Nord-Ouest, 13 à 14 degrés près de la Méditerranée et 8 à 10 degrés sur le reste du pays.

PRÉVISIONS POUR LE 4 FÉVRIER 1993 A 0 HEURE TUC

METEO FRANCE

TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé

Valeurs extrêmes relevées entre le 1-2-1993 à 6 heures TUC et le 2-2-1993 à 6 heures TUC — le 2-2-93

FRANCE

AJACCIO	15	1	D
BIARRITZ	16	2	B
BORDEAUX	15	4	D
BOURGES	5	0	B
BREST	7	3	D
CAEN	7	2	C
CHERBOURG	4	–1	C
CLERMONT-FER.	13	–2	B
DIJON	4	0	B
GRENOBLE	10	–2	D
LILLE	3	2	C
LIMOGES	12	2	D
LYON	4	2	C
MARSEILLE	14	0	D
NANCY	2	–1	B
NANTES	8	1	B
NICE	16	5	D
PARIS-MONTS.	4	3	B
PAU	15	1	D
PERPIGNAN	13	3	N
POINTE-A-PITRE	30	20	N
RENNES	5	3	B
ST-ETIENNE	8	–2	B
STRASBOURG	2	1	C
TOULOUSE	13	3	D
TOURS	4	0	B

ÉTRANGER

ALGER	20	9	N
AMSTERDAM	2	–2	C
ATHÈNES	8	1	C
BANGKOK	32	22	N
BARCELONE	12	8	D
BELGRADE	–3	–9	N
BERLIN	–1	–6	C
BRUXELLES	2	0	C
COPENHAGUE	0	–3	B
DAKAR	22	18	C
GENÈVE	7	–3	N
HONGKONG	20	12	N
ISTANBUL	2	0	C
JÉRUSALEM	7	0	*
LE CAIRE	14	7	N
LISBONNE	16	10	D
LONDRES	7	3	C
LOS ANGELES	14	8	N
LUXEMBOURG	–3	–4	B
MADRID	15	7	N
MARRAKECH	15	6	D
MEXICO	19	9	–
MILAN	11	–9	D
MONTRÉAL	–16	–23	D
MOSCOU	–0	–1	N
NAIROBI	–	–	–
NEW-DELHI	24	8	D
NEW-YORK	6	–13	D
OSLO	–	–	–
PALMA	16	11	C
PÉKIN	6	–6	D
RIO-DE-JANEIRO	32	24	D
ROME	12	–2	D
SÉVILLE	18	8	D
SINGAPOUR	31	24	N
STOCKHOLM	5	–1	D
SYDNEY	36	24	D
TOKYO	8	1	N
TUNIS	17	8	D
VARSOVIE	0	–3	C
VENISE	16	–3	D
VIENNE	–1	–11	D

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

RADIO-TÉLÉVISION

IMAGES

DANIEL SCHNEIDERMANN

Sarajevo, le bien et le mal

DANS cet orphelinat bombardé, les enfants défoncent les planchers pour ne pas mourir de froid ; la soupe populaire est distribuée dans les rues ; l'ancien stade olympique a été transformé en cimetière, à perte de vue ; terrée au fond des caves, une rédaction multi-ethnique et troglodyte bricole miraculeusement le dernier journal de la ville ; de la bibliothèque, enfin, il ne reste que des cendres : c'est une insupportable tranche d'horreur ordinaire, à Sarajevo, que nous offrait le journal de 20 heures de TF 1. Le froid, les gravats, la misère : comment ne pas avoir le sentiment, la certitude d'« y » être, comment ne pas nous glisser dans la peau de cette population-victime, si proche de nous que le président bosniaque Alija Izetbegovic, en direct de son palais, et sur fond de tirs de mortier, tentait une réponse en français à la première question de PPDA ?

Etalées à l'heure de la plus grande écoute, les cruautés de la guerre, toujours semblables et toujours renouvelées, sont hypnotisantes, ensorcelantes. Et pourtant, mêlée aux orgues de cette horreur, une irritante petite musique nous répétait que voir n'est pas savoir. Soldats, enfants martyrs, sauveteurs héroïques, sont certes plus télégéniques que de rébarbatifs professeurs, mais que nous apprenaient ces images des haines millénaires qui tissent l'histoire de la région ?

A la vérité, quelque effort qu'elle fasse pour traduire la complexité en images – dans ce même journal de TF 1, un reportage rappela opportunément que l'on se bat aussi entre Croates et Musulmans, – la télévision semble comme incapable de résister à son penchant de montrer en gros plan des victimes, des agressés, des faibles. Un exemple. Des artilleurs serbes, le week-end dernier, ont bombardé un hôpital de Sarajevo, tuant deux personnes et en blessant sept autres. Bombarder un hôpital est bien le comble de l'horreur. Mais les Bosniaques eux-mêmes, avec perversité, avaient disposé, dans l'enceinte de cet hôpital, des pièces d'artillerie (le général Morillon, commandant de la FORPRONU, s'en était d'ailleurs plaint avec virulence au président Izetbegovic). Pourquoi ne pas avoir simplement posé la question au président bosniaque, au lieu de le sonder, comme dans un *reality show*, sur « le fond de son cœur », comme le fit PPDA ? Peindre l'horreur avec ses violentes, ses aveuglantes contradictions, avec son spectre infini de situations intermédiaires, où se confondent le bien et le mal, amoindrirait-il l'impact du tableau ?

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Mardi 2 février

TF 1

20.45 Cinéma : Papy fait de la résistance. ■■
Film français de Jean-Marie Poiré (1983).

22.40 Magazine : Durand la nuit.
Présenté par Guillaume Durand, en direct. La France est-elle en faillite ?

0.35 Magazine : Le Club de l'enjeu.

FRANCE 2

20.50 Cinéma : Rain Man. ■■
Film américain de Barry Levinson (1988).

23.05 Magazine : Bas les masques.
Présenté par Mireille Dumas. Je n'avais pas le droit de l'aimer. Reportages : Pour Juliette, Vérone, Italie, de Richard Puech ; En souvenir de Gabrielle, d'Amélie Develay et Vincent Liger ; Amours excommuniées, de Pierre Carrière et Pierre Evrard.

0.10 Journal et Météo.

0.30 Magazine : Le Cercle de minuit.
Présenté par Michel Field.

FRANCE 3

20.45 Feuilleton : Emilie, la passion d'une vie.
De Jean Beaudin (10e épisode).

21.35 Magazine : Planète chaude. De Dallas... à Dallas, de Claude May (1re partie). *Les années Kennedy et ce qu'elles ont changé dans la vie des Américains.*

22.30 Journal et Météo.

22.55 Téléfilm : Les Equilibristes.
De Nico Papatakis (2e partie).

0.10 Continentales.
L'Eurojournal : l'info en v.o.

CANAL PLUS

20.35 Cinéma : Comme un oiseau sur la branche. ■
Film américain de John Badham (1990).

22.20 Flash d'informations.

22.25 Musique : Hommage à Marvin Gaye.

0.00 Cinéma : Horror Kid. ■
Film américain de Fritz Kiersch (1983).

ARTE

20.40 ▶ Hommage à Rudolf Noureev.

20.45 Documentaire : Portrait de Rudolf Noureev.

22.10 Entretiens. Avec Laurent Hilaire, Isabelle Guérin, Elisabeth Maurin, Monqiue Loudières, Patrice Bart.

22.20 Documentaire : Noureev, mémoire d'une « Bayadère ».
De Catherine Dupuis.

22.40 Entretiens
Avec Brigitte lefebvre, John Neumaier.

22.50 Danse : Cendrillon.
De Charles Perrault. Chorégraphie et mise en scène de Rudolf Noureev (30 min).

M 6

20.45 Téléfilm : Spooner. De George Miller.

22.35 Série : Amicalement vôtre.
Un drôle d'oiseau.

23.35 Série : Soko, brigade des stups.

1.35 Informations : Six minutes première heure.

FRANCE-CULTURE

20.30 Archipel médecine. La voix.

21.30 La Bulgarie amnésique. Etat des lieux.

22.40 Les Nuits magnétiques. L'arbre à loques, boussole de la mort, totem de la vie.

0.05 Du jour au lendemain. Avec Henri Raynal (le Pays sur le chevalet).

0.50 Musique : Coda.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 12 août 1992 lors du Festival de Salzbourg) : Concerto pour violoncelle et orchestre nº 2 op. 126, de Chostakovitch ; Manfred, symphonie en quatre tableaux d'après Byron op. 58, de Tchaïkovski, par l'orchestre philharmonique de Saint-Pétersbourg, dir. Juri Temirkanov ; Natalia Gutman, violoncelle.

22.00 Les Voix de la nuit. Par Henri Goraieb. Mârouf, savetier du Caire (2e partie), de Rabaud.

23.09 Ainsi la nuit. Sonate en trio en *mi* mineur, de Heinichen ; Quatuor à cordes nº 2 en la mineur op . 51, de Brahms ; Sonate pour violoncelle et piano en sol mineur op. 65, de Chopin ; Don Giovanni, extrait, de Mozart.

0.33 L'Heure bleue.

Mercredi 3 février

TF 1

14.35 Club Dorothée.

17.25 Série : Premiers baisers.

17.55 Série : Hélène et les garçons.

18.25 Jeu : Une famille en or.

18.55 Magazine : Coucou, c'est nous !

19.45 Divertissement : Le Bébête Show (et à 0.45).

19.50 Tirage du Loto (et à 20.40).

20.00 Journal et Météo.

20.50 Variétés : Sacrée soirée.
Emission présentée par Jean-Pierre Foucault. Spécial jeux. Avec Ivana Trump, Philippe Risoli, Bernard Montiel, Alexandre Debanne, Christian Morin, Fabienne Egal, Evelyne Leclercq, Simone Garnier...

22.40 Magazine : 52 sur la Une. De Jean Bertolino. Pères divorcés en colère.

23.40 Sport : Boxe. Championnat du monde WBC, poids plumes : Paul Hodkinson (Grande-Bretagne)-Ricardo Cepeda (Porto-Rico).

0.50 Journal et Météo.

0.55 Série : Mésaventures

FRANCE 2

15.10 Variétés : La Chance aux chansons.
La France des bals du samedi soir.

16.10 Jeu : Des chiffres et des lettres.
Présenté par Laurent Romejko. 18e Coupe des champions, demi-finales, en direct de Monaco.

16.35 Feuilleton : Beaumanoir.

17.05 Magazine : Giga.

18.45 Jeu : Score à battre.

19.20 Jeu : Que le meilleur gagne plus.

20.00 Journal, Journal des courses et Météo.

20.50 ▶ Téléfilm : Pour demain.
De Fabrice Cazeneuve.

22.25 ▶ Première ligne.
Frontière : le nouveau rideau de fer, documentaire de Michel Honorin.

23.25 Journal et Météo.

23.45 Magazine : Le Cercle de minuit.
Présenté par Michel Field.

FRANCE 3

15.35 Série : La croisière s'amuse.

16.25 Big Bang.

17.25 Magazine : Fractales. Présenté par Patricia Saboureau et Frédéric Courant. L'image de la semaine : les cordes vocales ; Dossier : les gens du pôle, l'Antarctique.

17.55 Magazine : Une pêche d'enfer.
Le rock français.

18.25 Jeu : Questions pour un champion.
Animé par Julien Lepers.

18.55 Un livre, un jour. *Les Soupers du prince*, de San-Antonio.

19.00 Le 19-20 de l'information.
De 19.09 à 19.31, le journal de la région.

20.05 Jeu : Hugodélire (et à 20.40).

20.15 Divertissement : La Classe.

20.45 Magazine : La Marche du siècle.
Présenté par Jean-Marie Cavada. Espions au-dessus de tout soupçon : des Français au service de Moscou, qui étaient-ils ? Invités : Henri Amouroux, journaliste, membre de l'Institut ; Charles Lederman, avocat, sénateur, ancien résistant ; Thierry Wolton, journaliste, auteur de : *Le grand recrutement*.

22.25 Journal et Météo.

23.00 Mercredi chez vous. Programme des télévisions régionales.

CANAL PLUS

15.30 Téléfilm : Déclic fatal.
De Kevin Connor.

17.05 Divertissement : Samedi soir avec Les Nouveaux (rediff.).

17.55 Magazine : Dis Jérôme ? (rediff.).

18.00 Canaille peluche.

En clair jusqu'à 21.00

18.30 Ça cartoon.

18.50 Le Top.

19.15 Magazine : BVP, Baffie vérifie la pub.

19.20 Magazine : Nulle part ailleurs.

20.30 Le Journal du cinéma.

21.00 Cinéma : Hit Man. ■
Film américain de Roy London (1991).

22.25 Flash d'informations.

22.35 Cinéma : Conte d'hiver. ■■
Film français d'Eric Rohmer (1991).

0.25 Cinéma : Un look d'enfer. □
Film américain de Malcolm Mowbray (1990) (v.o.).

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

17.00 Magazine : Mégamix (rediff.).

17.55 Chronique : Le Dessous des cartes.
De Jean-Christophe Victor (rediff.).

18.00 Documentaire : Histoire parallèle (rediff.).

19.00 Magazine : Rencontre.
Pavel Lounguine/Virgil Tanase.

19.30 Documentaire : Les Kawelka.
De Charlie Nairn.

20.15 Magazine : Ich liebe dich.
De Patrick Jeudy. Marlene Dietrich (rediff.).

20.30 8 1/2 Journal.

20.40 Magazine : Musica Journal.
Interview de Gérard Mortier ; Répétition générale de l'opéra *Lucio Silla*, de Mozart ; Extraits de la *Chauve-souris* et de *Zarzuela* ; Interview du compositeur Marius Constant ; Jeu-énigme ; Hubert von Goisern und die Alpinkatzen.

21.10 Danse : La Bayadère.
Chorégraphie de Marius Petipa ; mise en scène de Natalia Makarova ; musique de Ludwig Minkus.

23.15 Documentaire : En chemin pour l'Arcadie.
La fin d'une utopie, d'Ernst-August Zurhorn.

M 6

15.25 Musique : Flashback.

15.40 Magazine : Fréquenstar.
Muriel Robin-Guy Bedos.

16.35 Magazine : Nouba.

17.00 Variétés : Multitop.

17.30 Série : Equalizer.

18.25 Série : Les Rues de San-Francisco.

19.25 Série : Ma sorcière bien-aimée.

19.54 Six minutes d'informations, Météo.

20.00 Série : Cosby Show.

20.35 Magazine : Ecolo 6 (et à 0.25).

20.45 Téléfilm : Le Gourou occidental.
De Danièle J. Suissa.

22.25 Téléfilm : Bill Dragon se venge.
De Harry Falk.

23.55 Magazine : Vénus.

0.15 Six minutes première heure.

0.30 Magazine : Nouba.

FRANCE-CULTURE

20.30 Antipodes.

21.28 Poésie sur parole.

21.32 Correspondances. Des nouvelles de la Belgique, du Canada et de la Suisse.

22.00 Communauté des radios publiques de langue française. Champ libre-idées ; Eloge du réel.

22.40 Les Nuits magnétiques. Rave, ou la rencontre de l'esprit et du silicium.

0.05 Du jour au lendemain. Avec Bertrand Levergeois (l'Expulsion de la bête triomphante).

0.50 Musique : Coda.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 24 juillet 1992 lors du Festival de Montpellier) : Œuvres de Corelli, Vivaldi, Bach, Bartok, Bloch, Haydn, Brahms, Dinicu, Lechner, Monteverdi, de Falla, Monk, Ellington, et musique traditionnelle, par le Trio Avodah.

22.00 Concert (donné le 8 août 1992 à Prades) : Quatorze manières de décrire la pluie, variations op . 70, de Eisler, par Andras Adorjan, flûte, Michel Lethiec, clarinette, Peter Cropper, violon, Pierre-Henri Xuereb, alto, Arto Noras, violoncelle, Jean-François Heisser, piano ; Fantaisie pour violon et piano op. 47, de Schoenberg, par Pierre Amoyal, violon, Jean-Claude Pennetier, piano ; Trio pour clarinette, piano et violoncelle op. 3, de Zemlinski, par Arto Noras, violoncelle, Michel Lethiec, clarinette, Jean-Claude Pennetier, piano.

23.09 Ainsi la nuit. Quintette pour piano et cordes en fa mineur op. 34, de Brahms ; Dichterliebe op. 48, de Schumann ; Don Giovanni, extrait, de Mozart.

0.33 L'Heure bleue.

Le Monde

Selon une source onusienne dans la capitale cambodgienne

« Davantage d'effervescence », mais pas d'offensive contre les bastions khmers rouges

BANGKOK

de notre correspondant en Asie du Sud-Est

Les informations selon lesquelles Phnom-Penh aurait lancé des offensives contre les Khmers rouges sont accueillies avec de sérieuses réserves au sein de l'état-major de l'APRONUC, l'Autorité provisoire des Nations unies pour le Cambodge. *« Pour l'essentiel, les positions des camps respectifs n'ont pas changé. S'il y a davantage d'effervescence depuis quinze jours, il n'y a pas eu de bouleversement »*, nous a déclaré par téléphone, mardi 2 février, une source militaire onusienne dans la capitale cambodgienne, tout en admettant que les forces de Phnom-Penh (les CPAF) manifestaient depuis quelque temps un *« regain de présence »*.

Dans l'Ouest, où les Khmers rouges contrôlent un large secteur frontalier avec la Thaïlande, les CPAF ont, depuis des semaines, renforcé leur présence sur les deux pistes qui rejoignent Païlin, « capitale » des « rouges ». Ces deux derniers mois, les CPAF ont occupé du terrain au sud de Bavel, rencontrant fort peu de résistance. Elles ont également, en janvier, avancé en direction de Païlin, sur la RN10 qui relie ce centre minier (pierres précieuses) à Battambang, la principale ville de l'Ouest cambodgien. Mais *« la situation est aujourd'hui bloquée »*, selon la même source.

Au nord de la ville de Kompong-Thom, sur la RN12, qui n'est également qu'une piste minée, des échanges de tirs d'artillerie ont eu lieu. Mais ils sont traditionnels, surtout depuis début novembre, dans cette région à la lisière des bastions khmers rouges de la province septentrionale de Preah-Vihear.

« Aucun évènement déterminant » n'est intervenu ces derniers jours, a rapporté la même source en ajoutant que la situation y demeurait *« stable »*. *« Rien de très significatif »* ne s'est produit dans les autres régions du Cambodge.

Moyens limités

Convaincu que les Khmers rouges ne rejoindront plus le processus de paix, le gouvernement de Phnom-Penh a commencé à s'organiser, dès septembre dernier, pour rappeler son autorité. Sur le plan militaire, les CPAF, un peu réorganisées, ont reçu l'ordre de mieux marquer leur territoire. Elles font preuve de *« davantage de dynamisme »*.

Mais, pour manifester plus de nerf, elles n'ont encore entrepris aucune action susceptible d'entamer sérieusement les bastions khmers rouges de l'Ouest et du Nord. L'un de leurs chefs a même exclu, lundi, une offensive sur Païlin.

Il reste qu'en l'absence d'une participation des Khmers rouges à des élections prévues du 23 au 25 mai, plus on se rapprochera de l'échéance électorale, plus la situation devrait se tendre. Sur le plan militaire cependant, les initiatives de Phnom-Penh devront s'accommoder, jusqu'à nouvel ordre, des limites de ses moyens. Faute de pouvoir s'approvisionner à l'étranger, le régime de M. Hun Sen doit, en effet, compter armes et munitions.

Le premier ministre de Phnom-Penh avait, début janvier, lancé un ultimatum aux Khmers rouges, leur intimant de réintégrer le processus de paix le 31 janvier au plus tard, faute de quoi ils seraient traités comme des *« hors-la-loi »*. Une offensive militaire eût donc été, le 1er février, dans la logique des choses. Pour autant que l'on sache, elle n'a pas encore eu lieu.

JEAN-CLAUDE POMONTI

□ **ARMÉNIE : démission du gouvernement.** – Le président Ter Petrossian a annoncé, mardi 2 février, sa décision de limoger le cabinet du premier ministre, M. Khosrov Aroutiounian, qui s'était opposé lundi au programme économique pour 1993 présenté par le ministre de l'économie, M. Grant Bagratian. – *(AFP.)*

□ **GRANDE-BRETAGNE : excuses du « New Statesman » à M. Major.** – Le *New Statesman*, le magazine poursuivi par M. John Major et Mme Claire Latimer pour avoir fait état de rumeurs sur une liaison entre la jeune femme et le premier ministre, a présenté des excuses à ce sujet dans une lettre à leurs avocats, lundi 1er février. – *(UPI.)*

Condamné par contumace à la réclusion criminelle à perpétuité

L'assassin du juge Michel est interpellé à Chypre

Condamné le 19 avril 1991 à la réclusion criminelle à perpétuité par la cour d'assises du Bouches-du-Rhône pour l'assassinat du juge marseillais Pierre Michel, Charles Altieri a été interpellé lundi 1er février en fin d'après-midi à Chypre. Les policiers chypriotes ont arrêté Altieri, qui était muni de faux-papiers belges, sur l'aéroport de Larnaca à sa descente d'un avion en provenance de Dubaï.

Né en 1955 à Marseille, Charles Altieri, surnommé « Lolo », avait été condamné par contumace – il était en fuite au moment de son procès – pour avoir participé à l'assassinat par deux hommes à moto, le 21 octobre 1981 à Marseille, du juge d'instruction Pierre Michel, spécialiste de la criminalité organisée et du trafic de stupéfiants (*le Monde* du 22 octobre 1981). Charles Altieri avait auparavant été condamné dans diverses affaires de trafic de haschich, notamment entre la France et le Liban.

La France devrait prochainement demander l'extradition de Charles Altieri auprès des autorités chypriotes.

Vu de Davos

Inquiétudes pour le couple franc-mark

Après la dévaluation de la livre irlandaise, le couple franc-deutschemark est au centre des débats à Davos (Suisse) où s'achève, mardi 2 février, la 23e réunion du Forum de l'économie mondiale.

DAVOS

de notre envoyé spécial

« Et vous, vous croyez que le couple franc-mark va encore tenir longtemps ? » On aurait pu croire que, venu des lointaines îles des Bermudes, Donald P. Lines, président de la Bank of Bermuda, aurait à Davos des interrogations plus globales sur l'avenir de l'économie mondiale. Non. Il est venu en Europe notamment pour ausculter l'état de santé de ce couple vedette des marchés des changes. Et il faut reconnaître que la question est – plus encore depuis la dévaluation de la livre irlandaise samedi 30 janvier – au centre des discussions dans la station suisse des Grisons.

Depuis lundi matin 1er février, l'animation est vive autour des écrans que Reuter a installés dans le palais des congrès. Auprès des banquiers et hommes d'affaires présents à Davos, M. Lines a dû rencontrer un grand scepticisme. Beaucoup craignent que, avec la couronne danoise, le franc français ne soit en première ligne. Alors que lundi le franc semblait bien résister, certains attendent une vague spéculative pour début mars. Les économistes – même l'Américain Martin Feldstein, président du Bureau national de recherches économiques américain, pourtant partisan affiché du flottement des monnaies – sont plus confiants et estiment que le divorce pourra être évité.

Des attaques politiques

A l'instar de M. Karl Otto Poehl, ancien président de la Bundesbank, les participants au Forum de Davos expliquent tous en chœur qu'aucune raison économique ne justifierait une dévaluation du franc par rapport au mark. Au contraire. Si le franc flottait, il s'apprécierait par rapport au mark, selon M. Poehl qui n'est pas partisan d'une telle solution. *« Si l'on analyse les éléments fondamentaux des économies des deux pays*, a expliqué aussi M. Michel Mussa, directeur de recherches du Fonds monétaire international, *la situation française est meilleure que celle de l'Allemagne. »* La crédibilité du franc reste cependant pour des raisons historiques moins bonne que celle du mark, a rappelé M. Raymond Barre. Les *« fondamentaux »* irlandais étaient favorables également, et pourtant une dévaluation n'a pu être évitée.

Pourquoi la devise française a-t-elle été attaquée, et pourrait-elle l'être encore ? M. Barre a avancé avec force une explication, ici à Davos. Pour l'ancien premier ministre, le couple franc-mark *« fait l'objet d'assauts spéculatifs inspirés par des motifs politiques. Au-delà des liens monétaires entre la France et l'Allemagne, ces attaques visent les relations politiques entre nos deux pays »*. D'où, à ses yeux, la nécessité de défendre à tout prix la parité entre les deux monnaies, dernier noyau du système monétaire européen.

« Il y a en fait une lutte entre deux logiques », estime un banquier, *« celle plutôt anglo-saxonne des marchés d'un côté, celle plus politique et institutionnelle de l'autre. »* Partisan de la première, M. Feldstein juge que la seconde pourrait l'emporter, la France et l'Allemagne prenant peut-être, en défendant le maintien de la parité actuelle, *« une mauvaise décision, mais pour de bonnes raisons »*.

Très critique par rapport au fonctionnement récent du SME, M. Horst Siebert, directeur de l'Institut d'économie mondiale de Kiel (Allemagne), appelle à une *« dépolitisation des réalignements monétaires »*. Dans l'immédiat, il estime lui aussi *« qu'il ne serait pas bon pour l'Europe que le franc sorte du SME »*. Le divorce pourra-t-il être évité ? *« Oui »*, affirme-t-il en concluant, péremptoire : *« Le franc ne sortira pas du SME ; le SME résistera ; la Bundesbank le soutiendra. »* M. Lines, patron de la Bank of Bermude, a sa réponse. Il peut retourner dans ses îles, rassuré.

ÉRIK IZRAELEWICZ

Mort du cinéaste François Reichenbach

Le cinéaste François Reichenbach est mort mardi 2 février à l'Hôpital américain de Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine) des suites d'une opération. Il était âgé de soixante et onze ans. En près de quarante ans de carrière, il s'était fait connaître par de très nombreux documentaires, dont les titres disent le cosmopolitisme : *l'Amérique insolite*, 1958, *Treize jours en France*, 1968, coréalisé avec Claude Lelouch et consacré aux Jeux olympiques de Grenoble, *Sex o'clock USA*, 1976, *Houston Texas*, 1980, *le Japon de François Reichenbach*, 1983. Ses films les plus connus traduisent sa passion pour le Mexique (*Mexico, Mexico*, 1967) et pour la musique (*Arthur Rubinstein, l'amour de la vie*, 1968). Reichenbach avait collaboré avec Orson Welles pour *Vérités et mensonges* (1975), et avait également consacré un portrait filmé au grand cinéaste américain, comme à de nombreuses autres personnalités, de Karajan à Pelé. ARTE avait diffusé son *Une passion mexicaine* en décembre dernier, et *Ourasi, trotteur français*, au mois de janvier.

Pour « manque de rentabilité »

Réduction d'activités et licenciements aux éditions Balland

Les éditions André Balland s'apprêtent à changer de régime. La maison, qui emploie dix salariés pour une production annuelle de soixante-dix à quatre-vingts titres, va subir, avant l'été, de profondes modifications de structures. Une procédure de licenciement touchant l'ensemble de l'équipe est en cours, assortie d'un projet réduisant à vingt ou trente le nombre d'ouvrages publiés chaque année. La décision a été prise au sein du groupe COPAGEST, propriété d'André Rousselet dont Balland est l'une des filiales. Cette mesure doit aussi toucher les éditions Jacques Bertoin, petite maison contrôlée par la COPAGEST et spécialisée dans les documents et les essais.

Selon Jean-Jacques Augier, PDG des éditions Balland et des Taxis G 7, autre filiale de la COPAGEST, cette modification de cap est la conséquence directe des *« difficultés conjoncturelles que subit l'édition »*. Pour M. Augier, la *« situation intermédiaire »* occupée par Balland dans le paysage éditorial n'était *« plus tenable »*. Cette entreprise de taille moyenne n'a pas eu les reins assez solides, affirme-t-il, pour supporter les charges fixes liées à sa politique éditoriale. La nouvelle configuration de la maison doit amener son PDG à s'appuyer sur des directeurs de collection extérieurs et sur les moyens logistiques mis à sa disposition par la COPAGEST.

Deux personnes devraient être chargées des relations avec la presse et avec les services de fabrication, qui seront eux-mêmes sous-traités. En dépit de cette formule considérablement allégée, M. Augier tient à préciser que *« Balland continue »* : l'exploitation du fonds, les relations avec les auteurs sous contrat et la publication de nouveaux titres devraient se poursuivre. Avec, toutefois, une orientation éditoriale un peu différente, puisqu'un quart des nouveautés seront des ouvrages plus « grand public » que précédemment.

Ces difficultés s'inscrivent dans une histoire mouvementée, les éditions Balland ayant déjà changé de main à plusieurs reprises. Fondée en 1967 par André Balland, elles ont été vendues, en 1990, à la société d'investissement CAP-D, spécialisée dans les matériaux composites et les logiciels bancaires. A la suite d'une mise en redressement judiciaire, la maison avait été rachetée par la COPAGEST en juin 1991. André Rousselet disait alors, en parlant de Balland : *« Nous allons démontrer qu'avec un peu de rigueur de gestion, cette maison d'édition peut réussir. »*

RAPHAËLLE RÉROLLE

« The Independent », « El Pais », « la Repubblica » et « le Monde » vont étudier le lancement d'un nouveau quotidien

Le lundi 1er février se sont réunis à Rome les représentants de *la Repubblica*, d'*El Pais*, de *The Independent* et du *Monde*.

Cette réunion, la première depuis l'entrée du *Monde* aux côtés des trois autres journaux dans European Newspaper Associated, a permis aux participants de confirmer leur intention d'étudier le lancement d'un nouveau quotidien du matin en France. A cette fin, les participants ont arrêté un programme de travail qu'ils ont chargé M. Michel Bon de conduire et dont les conclusions devront être soumises, dans les prochains mois, à l'examen et à la décision des quatre promoteurs du projet.

SOMMAIRE

La télématique du *Monde* : 3615 LEMONDE 3615 LM

Ce numéro comporte un cahier « Initiatives » folioté de 25 à 38

Le numéro du « Monde » daté 2 février 1993 a été tiré à 497 264 exemplaires.

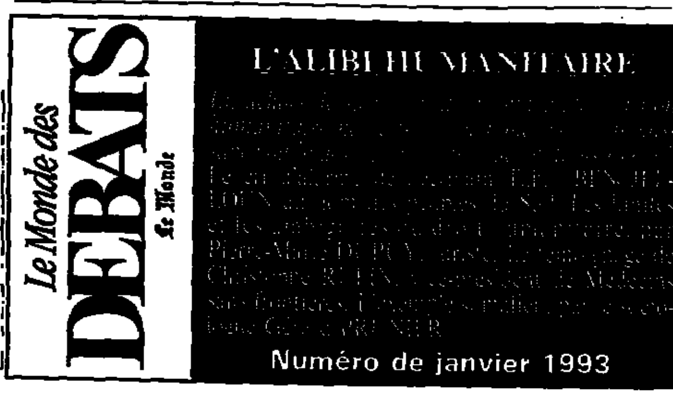
Demain dans « le Monde »

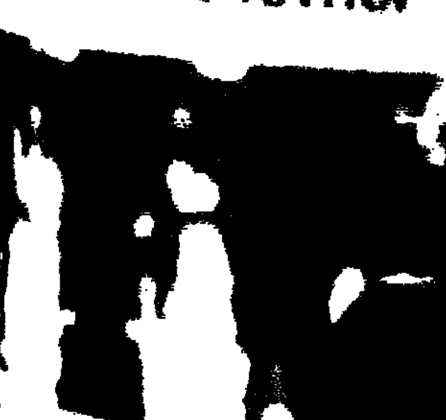
« Arts et Spectacles » : le territoire Depardon

Simultanément, l'intégrale de ses films – sauf un, toujours interdit par M. Giscard d'Estaing, – un livre et une exposition témoignent de l'approche singulière de Raymond Depardon cinéaste, qui s'explique dans un entretien sur les techniques et la morale de son travail.

« Éducation-campus » : A l'école de l'entreprise

Le rapport du XIe Plan sur l'éducation et la formation invite le système éducatif à renforcer son management et à améliorer son efficacité économique et sociale.





Le Monde
INITIATIVES

Les insubmersibles

Ils ont connu l'échec et sont pourtant toujours là. Un mystère qui a ses recettes

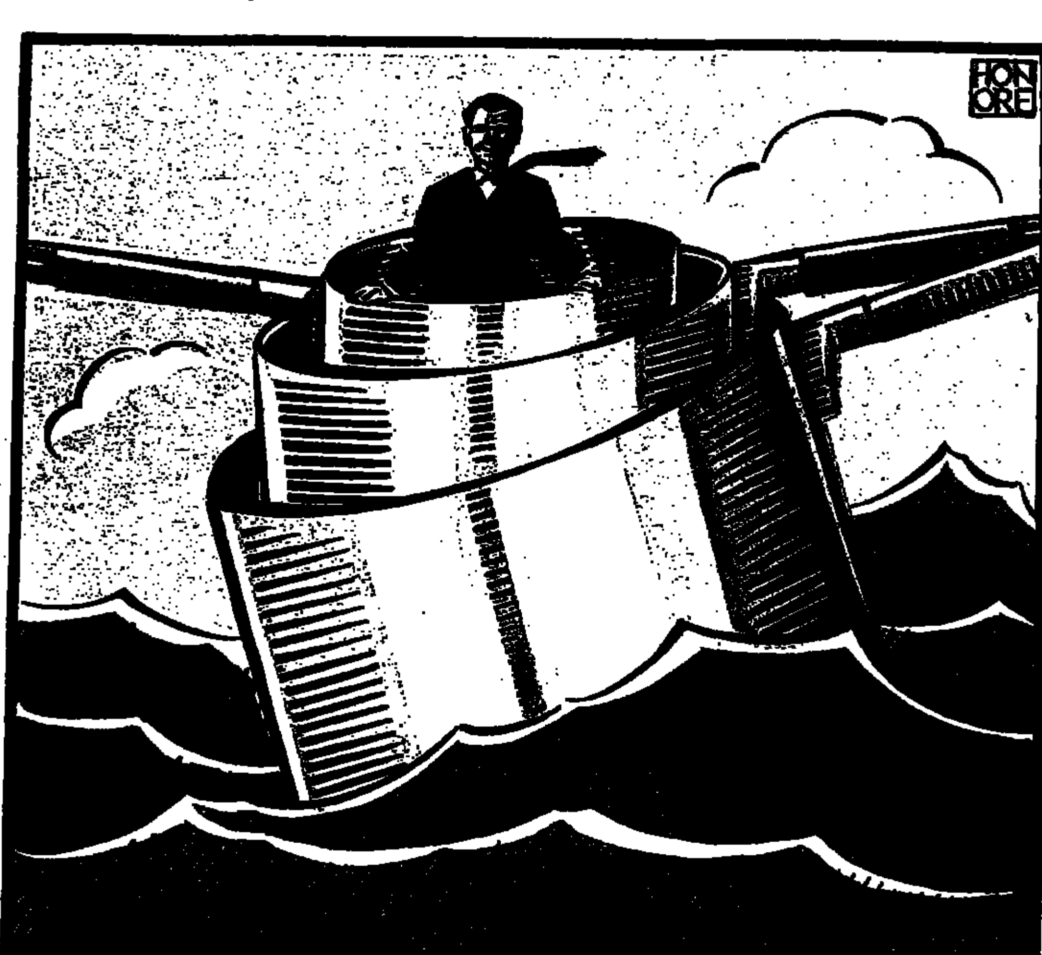
TEL, il y a quinze ans, signait l'épitaphe d'un vénérable groupe que tout le monde croyait inscrit à jamais dans le paysage économique français. On le retrouvait juste après au chevet d'une «vieille dame» qu'il laissait mourir d'inanition. Sans plus de succès, il passait immédiatement aux commandes d'un autre fleuron voué, dans la foulée, au rachat. Le voilà maintenant ailleurs, en position de déposer le bilan de la société qu'il dirige...

Par discrétion, on ne citera pas de noms. Pourtant, dans la vie professionnelle, chacun ou presque a côtoyé de ces personnages dont la longévité surprend, quelles que soient les «casseroles» qui les ont accompagnés pendant leur interminable carrière. Peu importe qu'on les nomme les «increvables» ou les «insubmersibles», selon la terminologie en cours, et donc l'authentique culture de l'entreprise. Le fait est qu'ils existent en nombre et que, en dépit des sarcasmes, provenant aussi bien de la plèbe envieuse que de leurs condisciples à la dent dure, leur incroyable réussite provoque toujours un étonnement doublé d'une paradoxale admiration.

A les voir aussi imperturbables, capables de se maintenir à des postes de commandement qu'ils ne méritent pas ou plus, on se consolera bien sûr en objectant que cette tradition-là s'achève aujourd'hui avec la dureté des temps. Après tout, ils pourraient être eux aussi découverts puis remerciés quand des capitaines d'industrie et de brillants gestionnaires, autrement plus talentueux, ont, au cours de la dernière période, succombé sous la pression d'actionnaires soudain sévères. Mais, pour quelques-uns qui sont effectivement «touchés-coulés», perdus corps et biens dans cette bataille navale, il faut convenir que la plupart de ces *Titanic* continuent de s'en sortir, contre vents et marées. Et plutôt bien.

LES plus atteints, et qui pourtant ne tardent pas à se remettre à flot, se récupèrent souvent dans l'activité de conseil. Grâce à leurs réseaux et à un bon carnet d'adresses, ils peuvent poursuivre une activité à un bon niveau, même s'ils regrettent parfois leur splendeur passée, et le pouvoir qui va avec. D'autres, parce qu'ils savent que leur – toute relative – traversée du désert ne durera pas, prennent leur mal en patience. A terme, la chance leur sourira à nouveau, à moins que l'alternance politique ne parvienne à effacer l'offense qui leur a été faite. Ce sont alors des «revenants» en puissance, qui peuvent d'autant plus afficher une force tranquille que les règlements de comptes idéologiques ne sont plus vraiment de saison.

Tous les autres – les plus nombreux – restent encore inexplicablement à leur poste ou, dans le cas le plus fréquent, poursuivent leur cursus en sévissant dans d'autres sociétés, sans souffrir excessivement de leur (parfois) piètre réputation. L'oubli collectif, cette fausse pudeur, les y autorise, ainsi que le pardon des erreurs d'antan. Qui, hormis les victimes, se souvient d'un ratage survenu deux décennies plus tôt? Qui est en mesure de reprocher à un chef d'entreprise de s'être trompé de principes avec obstination, quand tout le monde a forcément commis des fautes un jour ou l'autre? Qui, enfin, ne se laisserait pas convaincre par un plaidoyer *pro domo* bien ficelé? Dans un parcours de météore, un illusionniste rompu à cet exercice doit s'en aller avant d'être rattrapé par des échecs éventuels, disent les connaisseurs, disposés à l'excuser, au vu de la performance, le jour où, immanquablement, il sera pris au piège.



Pour expliquer cette survie professionnelle, certains invoquent le poids des corps, la confraternelle solidarité des grandes écoles, l'appartenance à un même monde, voire les filiations politiques ou les relations familiales. Certes. Mais ces portraits seraient incomplets si on n'y ajoutait pas quelques traits communs à ces personnages, voués à durer. Ils sont souvent affables, cultivés, et ne manquent ni de charme ni de qualités. Prompts à la manœuvre, habiles, avec beaucoup d'entregent, ils n'ont pas perdu la face et se sont à chaque fois comportés élégamment. Au pire, s'ils devaient tuer, ils n'ont pas laissé de victimes derrière eux, susceptibles de se venger, mais seulement des cadavres. Toutefois, ils auront d'abord eu garde de ne pas s'attaquer à plus puissant et auront soigneusement évité de remettre en cause les équilibres les plus ténus. Respectueux des règles, ils s'évertuent surtout à entretenir leur image et, pour ce faire, se révèlent de redoutables communicateurs, jamais à court d'arguments. Du grand art, donc, qui fait toujours illusion, même dans les cas désespérés.

Proches cousins de ces «insubmersibles», il y a encore trois sous-groupes qui forcent le respect, justement par une capacité qui fait appel à des ressorts identiques. Le premier comprend les spécialistes du projet inabouti, qui mettront une égale fougue à défendre leur prochain enfant, et feront ainsi une carrière hors normes, déroutante. Rien ne les ébranle. Le deuxième se maintient sur la crête des vagues en changeant d'idée avec la mode, sait toujours la vendre avec talent, et fait profession de «gourou» incontournable. Etre des girouettes ne les gêne pas. Le dernier carré, plus rare, se compose des «teigneux» qui ressurgissent inlassablement après n'importe quelle tornade, tellement combatifs qu'ils transforment en Eldorado, pour la reconquête du pouvoir perdu, le placard où on les a remisés. Infatigables optimistes, ils finissent par gagner.

Mais ceux-là, à la différence des premiers, vivent de passion. Inébranlable, quand bien même elle serait dévoyée.

Alain Lebaube

Techniques de survie

Pour les chasseurs de têtes,
« de tels hommes sont par définition des intérimaires »

DES... « insubmersibles » ? Oui, ceux que l'on appelle familièrement les chasseurs de têtes en connaissent bel et bien, de ces présidents ou directeurs généraux que leurs échecs ou la médiocrité de leurs performances récentes auraient dû... engloutir et qui, pourtant, continuent à voguer comme si de rien n'était. Et l'on peut penser que ces observateurs à la loupe des « hauts potentiels » constituent la catégorie professionnelle la mieux placée pour analyser le phénomène. Inspiré par une image empruntée au domaine marin, pour lequel il éprouve une secrète tendresse, Jean-Yves Alquier, d'Eurosearch Consultants, s'en empare avec délice : *« L'insubmersible est un bateau solide ; il a des antennes (radars, sonars...) pour détecter les dangers du plus loin possible ; il sait manœuvrer, il n'est pas seul (protégé par des avions, d'autres bateaux). Il sait tirer le premier... ou bien, jouant la dissuasion, il utilise sa puissance à faire peur. Ou bien encore il tire son pouvoir de ce qu'il attaque sans cesse et plus vite que quiconque... »*

Pour ces spécialistes du recrutement haut de gamme, l'« insubmersibilité » de certains constitue une réalité propre à la société française (au moins par rapport aux Anglo-Saxons, aux Allemands, aux Scandinaves), et qui évolue au fil du temps. *« Jusqu'à ces dernières années,* souligne Eric Salmon, du cabinet Eric Salmon & Partners, *nombre de présidents restaient en place même si leur société perdait de l'argent année après année parce que leur conseil d'administration ne faisait pas son travail de contrôle. »* Mais avec la crise économique et la montée du risque d'OPA, cette forme d'insubmersibilité est en régression : *« Il n'y a jamais eu autant de dirigeants priés de prendre leurs dispositions »,* note Jean-Claude Lasanté, du cabinet Lasanté-Cantet et Associés.

Certains, il est vrai, sont remplacés parce que les actionnaires ont changé ou ont décidé d'adopter une politique différente ; mais, pour d'autres, il s'agit bel et bien d'une sanction. Ici pointe une autre spécificité de la situation française : la rotation accélérée des dirigeants, notamment dans le secteur nationalisé. *« Dans certains pays,* rappelle Eric Salmon, *on voit des présidents de société rester en place pendant vingt-cinq ans. En France, pendant le même temps, une société équivalente aura vu défiler sept ou huit présidents. »*

Pour Jean-Yves Alquier, cette situation est liée aux modes de formation et de sélection des dirigeants : *« En Allemagne, on accède à de hautes responsabilités au terme d'un très long parcours réussi au sein d'une entreprise. Chez nous, c'est le diplôme qui fait le dirigeant. »* Et ce dernier passe d'entreprise en entreprise, d'un haut poste à un plus haut encore ; *« Un parachutage propice au développement de réseaux de solidarité assurant nominations et protections. »* Soumis à des sélections répétées, nombre de hauts cadres de l'économie française se protègent depuis longtemps contre les risques qu'elles comportent en se soutenant mutuellement dans le cadre de corporations d'anciens de telle grande école, de membres de tel grand corps ou de tel groupe politique, qui constituent, dit Eric Salmon, autant *« de bouées de sauvetage, de bonbonnes à oxygène ».*

Bouées et bonbonnes d'autant plus recherchées qu'un échec avéré, sanctionné, laisse rarement en France une possibilité de redémarrage. Pour Jean-Yves Alquier, les insubmersibles *« appartiennent pratiquement tous à l'une de ces corporations ».* Mais, ajoute-t-il, *« ce système pourrait ne pas durer indéfiniment ».* A cause notamment de la dureté croissante de la compétition économique et de l'internationalisation des affaires, plus aucune corporation n'aura sans doute, d'ici quelque temps, assez de puissance pour rendre ses membres intouchables. *« De plus en plus, c'est le résultat qui compte, et la volonté des actionnaires. »* Mais cette évolution est freinée par ce que les chasseurs de têtes considèrent comme une situation de *« relative pénurie » : « Pour les très hauts postes, de plus en plus complexes,* fait ainsi observer Eric Salmon, *peu de personnes ont le calibre et l'expérience nécessaires. L'expert que je suis est bien content quand il en trouve quelques-unes. »*

« Une touche d'avarice »

Dans un tel contexte, les insubmersibles se définissent par une façon d'agir et un profil psychologique particuliers. Avec un humour acéré, Jean-Yves Alquier fait la liste des comportements-types : *« Faire en sorte de ne pas avoir un ennemi plus puissant décidé à vous abattre ; et, puisqu'on a fait mal à certains dans la compétition pour le pouvoir, les avoir tués plutôt que blessés ; avoir rendu des services à des gens puissants ; éviter par tous les moyens d'être impliqué dans une situation de marchandage où l'on risquerait d'être éliminé au profit d'un plus puissant que soi ; ne pas trop mettre en question des personnes, des procédés, des règles du jeu, des tabous, car ceux que l'on atteint le font payer dans les moments difficiles. Savoir néanmoins tirer le premier quand les circonstances l'exigent ; ou, mieux encore, laisser savoir qu'on pourrait le faire pour éviter de passer à l'acte... »*

La communication tient une grande place dans cet art de surnager : *« Savoir ou bien fournir de bonnes explications pour ses échecs, ses absences de réussite, ou bien en transférer la responsabilité sur quelqu'un d'autre ; s'être doté, tout en gardant une discrétion de bon aloi, d'une étiquette flatteuse. Ce qui implique, d'une part, que l'on ait eu à un moment donné un succès marquant (ou qu'on se le soit fait attribuer), d'autre part, que l'on cultive cette image même si elle est ancienne ou dépassée. Enfin, avoir, si possible, lié son nom à une noble cause, le mécénat humanitaire étant de meilleur effet que l'organisation de concerts classiques... »*

Quant au profil psychologique, si l'on en croit Jean-Claude Lasanté, il est marqué par ce qui fait la spécificité du haut dirigeant : la conjonction de ses qualités avec un certain nombre de défauts qui constituent des atouts supplémentaires à la seule condition d'être contenus dans certaines limites : l'appétit d'argent, voire une *« touche d'avarice »,* un *« brin de férocité »* (ce que les Américains appellent plus crûment *« l'instinct de tueur »*), le goût de la simulation, l'aptitude à donner des coups, le cynisme... *« Les insubmersibles sont peut-être des hommes chez qui ces défauts sont un peu trop marqués. Accepté à certains moments et dans certaines conditions, leur style de management sera jugé insupportable à d'autres. »* Il se peut aussi que les circonstances (économiques, sociales, personnelles, familiales...) viennent exacerber ces défauts et leur faire atteindre un niveau jugé intolérable par l'équipe de direction ou le conseil d'administration. De la même manière qu'un divorce permet en général de retrouver un caractère plus égal, l'intéressé revient à un comportement plus serein et équilibré en passant d'une entreprise à une autre, et redémarre d'un bon pied.

Dans le contexte particulier des restructurations, l'insubmersible peut être celui que l'on congédie, non pour un échec, mais parce qu'avec le temps il est devenu trop proche de son équipe de direction, laissant ainsi s'émousser une férocité que ses actionnaires jugent indispensable pour redresser l'entreprise. Ce *« handicap affectif »* bien circonscrit n'a pas de raison de l'empêcher de rebondir ailleurs à de hauts postes.

Mais on en voit également qui, se découvrant un talent particulier pour *« tailler, retailler, alléger, redresser »* les sociétés en difficulté, décident de s'en faire une spécialité : « grands mercenaires du management » à qui l'on confie, pour quelques mois, une firme à redresser afin qu'ils y procèdent, sans états d'âme, à une chirurgie brutale. De tels hommes sont par définition des intérimaires, leur tâche est *« non de gérer l'entreprise mais de la rendre gérable »* et de trouver celui qui sera apte à s'en charger durablement après leur départ. Et c'est tout naturellement qu'ils disparaissent pour reparaître ailleurs.

Marie-Claude Betbeder

L'art d'utiliser le placard

Un bon usage de la voie de garage
peut ouvrir des perspectives



« IL *ne faut pas avoir un amour-propre trop chatouilleux ni céder à ses impulsions et réagir vite sous le coup de ses émotions,* explique Daniel à ceux qui s'étonnent de son itinéraire. *A l'usure ce sont les autres qui rendent les armes et, de guerre lasse, abandonnent le champ de bataille. »* Un vocabulaire de combat et une poignée de main énergique : le vécu de Daniel dans l'entreprise de communication qui l'emploie depuis longtemps évoque plus une lutte acharnée de chaque instant que les eaux tranquilles d'un fleuve. Il a dirigé successivement des publications qui ont disparu faute d'argent et des rubriques fermées faute de supporters. Un changement de direction, une inversion de politique et notre homme s'est retrouvé au placard, une fois, deux fois, trois fois. N'importe qui d'autre eût claqué la porte : c'est mal connaître Daniel ; pas question d'aller chez les concurrents qui l'eussent pourtant accueilli à bras ouverts.

De son placard il a fait un carrefour d'intrigues où se croisent les influences, les fidèles, les ambitions. Finalement il a repris du galon, et, quand le moment du départ est venu pour lui, ses rivaux sont à peine surpris de le trouver tout en haut de la hiérarchie de son entreprise. On le juge même indispensable, et c'est comme conseiller de la direction qu'il continue à donner sa mesure.

Entre avoir du caractère et avoir mauvais caractère la frontière est ténue. Parfois même invisible. Si les amis de Jean-François en tiennent pour la première hypothèse, ses nombreux détracteurs retiennent l'autre.

En vingt ans, il a grimpé avec des hauts et des bas, si l'on ose dire, tous les échelons de sa société, un groupe agroalimentaire. Il a commencé par s'occuper du lancement des produits. Son supérieur direct ne le portait pas dans son cœur et à peine notre ami marié, il l'a envoyé arpenter les routes de province à une époque où la démarche était moins courante qu'aujourd'hui.

C'était encore le bon vieux temps du plein emploi. Jeune cadre frais émoulu d'une grande école, Jean-François aurait pu démissionner pour tenter sa chance ailleurs. Un autre l'eût fait. Pas Jean-François : il s'est accroché, il a montré du mordant et de l'efficacité. Au bout de deux ans il est revenu à Paris fêter la naissance de son premier-né et son changement de direction.

Il avait obtenu la direction financière d'une filiale du groupe spécialisée dans la nourriture pour animaux. Il y était plutôt heureux. Son penchant naturel à restreindre le territoire des autres, à limiter le poids de leurs idées pour imposer les siennes, et ce que ses collaborateurs appelaient en riant son côté rabat-joie, trouvaient dans ce poste matière à s'exprimer.

« Comme un os à ronger »

Hélas pour lui, la filiale n'était pas dans le droit fil de l'axe essentiel du groupe, et après des années de diversification la politique de la direction générale était au recentrage des activités.

Jean-François fut alors affecté au bureau du développement, la voie de garage typique quand l'entreprise en est justement au resserrement. Une façon de se moquer de lui et de s'en débarrasser ? Ni dégoûté ni découragé, notre héros prit le bureau du développement comme un os à ronger. Il rongea tant et si bien, inondant le directeur général et le président de notes, de propositions, de commentaires que personne ne l'oublia dans son impasse. Mieux, on n'avait jamais autant parlé de lui, on ne l'avait jamais tant vu. Un collègue disait sans aménité, paraphrasant une citation célèbre : *« Il fait encore plus de bruit mort que vivant. »*

Le jour où une autre filiale à la réputation très difficile eut besoin d'un directeur général musclé, on alla chercher Jean-François. Ses ennemis s'attendaient à ce qu'il périsse corps et biens noyé sous l'ampleur de la tâche : redresser une société au bord du dépôt de bilan, affublé d'un président inamovible et parfaitement incompétent et entouré de cadres totalement démotivés. Jean-François ne manifesta pas d'intentions particulières en prenant ses nouvelles fonctions. Il se mit naturellement toutes les parties à dos.

Une manière comme une autre de faire l'unanimité et de réconcilier tout le monde. *« De toutes les façons,* confiait-il à ses intimes, *je n'avais rien à perdre à accepter ce poste et tout à gagner à tenter le pari. »* Pour l'instant, la filiale survit encore... Mais le président n'ose plus sortir de son bureau sans que Jean-François n'ait auparavant approuvé sa démarche.

Ce dernier attend que l'heure de la retraite sonne pour son supérieur et espère bien occuper le fauteuil. Belle victoire avec toutes les couleuvres avalées et toutes les avanies subies.

Liliane Delwasse

Les « vendeurs d'idées » ont du mal à surfer

La récession handicape les formations originales

« LE *métamodèle pour le langage part du principe qu'il exprime deux niveaux linguistiques : la structure profonde, qui est la représentation de l'extérieur, et la structure superficielle des mots employés dans la communication, qui est une partie de la précédente, ayant subi l'action des travaux de Chomsky et de Korsybsky. »*

Cela est un extrait d'un mémento de 27 pages consacré à la PNL, en clair, programmation neuro-linguistique, cet *« outil de communication courante, quel que soit le domaine de communication auquel il est appliqué ».* Pour en savoir plus, et en particulier si vous souhaitez augmenter la force de vente de votre entreprise, Catherine Cudicio, maître praticien en PNL, animatrice de formation, spécialisée en programmation neuro-linguistique, animatrice de séminaires de PNL à Rennes, dans le cadre de son cabinet de consultant, vous renvoie à la lecture de quatre de ses ouvrages.

La PNL – « ensemble de techniques d'observation, de codage et d'intervention destiné à étudier la structure de l'expérience subjective » – comme il est dit avec simplicité, fait partie des idées à la mode en matière de management de ces dernières années. Comme il se doit, elle a vu le jour aux Etats-Unis dans les années 70, à partir des travaux de Richard Banler et John Grinder, de l'université de Santa-Cruz, lesquels se sont donné pour objectif *« l'excellence dans la communication ».* L'Atlantique franchi, leurs travaux – initiés à partir de recherches en psychologie, voire en psychothérapie – se retrouvent placés dans le contexte hexagonal.

La bonne vieille pédagogie

On ne compte plus ainsi les concepts, importés des Etats-Unis ou du Canada le plus souvent pour ce qui concerne les sciences humaines, du Japon pour les techniques de gestion, qui fleurissent, disparaissent, réémergent sous d'autres formes, même après avoir fait la preuve de leur vacuité.

Ces idées, souvent fruit de recherches sérieuses, empruntées, déformées, hors contexte, ont fait ces dernières années les délices – lucratifs – d'une cohorte de cabinets-conseils en ressources humaines. Un certain nombre de gourous s'en sont fait des spécialités. Et bien des universitaires ne sont pas en reste, qui ont bâti des théories managériales.

« Nombre de ces théories importées – celles gravitant notamment autour du leadership, de la motivation, du management situationnel – véhiculent souvent un contenu idéologique. Elles n'ont pas toujours trouvé prise sur le terreau hexagonal et ont très vite trouvé leur limite. Lorsqu'il y a échec patent, ceux qui les ont véhiculées ont du mal à se relever », tempère cependant Alain Keradec, professeur du groupe HEC. *« En revanche, il arrive qu'elles soient reprises au bond et réadaptées, souvent plus tard, par d'autres prosélytes ou disciples. »*

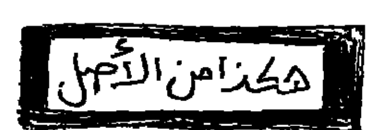
Les éditeurs de littérature de gestion le savent bien, qui voient défiler les manuscrits, d'où les effets de mode ne sont pas absents. *« Est devenu hors mode ce qui gravite autour de la motivation : techniques de commando et saut à l'élastique. Est dépassé le discours sur le projet d'entreprise. Se maintient l'analyse transactionnelle. Marche bien, parce que correspondant à un besoin, ce qui est lié aux techniques du recrutement, aux bilans de compétences, à la qualité et à l'audit, à la prise en compte de l'environnement »,* constate Monique Engrand, directeur littéraire des Editions d'organisation.

« Et si on redécouvrait la bonne vieille pédagogie ? », interroge ingénument de son côté, à propos de la formation, Michel Triolet, du service de communication de l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA). Il est vrai que le domaine de la formation est aussi un champ abondamment labouré par les théoriciens.

On se doute que ces porteurs d'idées sont issus du même vivier, somme toute étroit. Nombre d'entre eux maîtrisent l'art du surf. Combien de « praticiens en sciences humaines » se maintiennent ainsi sur la crête de la vague sans jamais être déséquilibrés ?

Aujourd'hui, la récession semble avoir eu raison des vendeurs de « confiance en soi », « leadership » ou autre « maîtrise du stress ». A l'heure des pointilleux contrôles de gestion et des affres des plans sociaux, quel dirigeant d'entreprise ou directeur des ressources humaines se préoccupera-t-il de programmation neuro-linguistique ? Pour les vendeurs de bulles, les temps sont difficiles.

Jean Menanteau



e placard



mal à surf

DOSSIER • Les insubmersibles

La valse des PDG

Partir pour mieux revenir

« *LES têtes vont tomber...* » A deux mois d'une probable victoire de l'opposition aux élections législatives, l'establishment politico-économique se pourlèche les babines à l'avance. Saupoudrage ou grand nettoyage? On conjecture déjà à l'envi, dans les antichambres et salons parisiens, sur la façon dont les futurs vainqueurs vont sceller le sort de la quarantaine de dirigeants des principales entreprises nationalisées. Certes « *les mauvaises mœurs de la chasse aux sorcières* » ont officiellement été « *éliminées* », à la demande de François Mitterrand, lors du retour de la gauche au pouvoir en 1988. Mais chassez le naturel, il revient au galop! En une législature, nombre d'écartés de la valse de 1986 n'en sont pas moins revenus – par petites vagues cette fois – aux commandes. Un retour que le pouvoir en place a bien évidemment justifié par les incontournables qualités de gestionnaires de ces PDG plutôt que par leur fidélité politique...

Compter avec l'amitié

Une nouvelle majorité préfère toujours travailler avec des hommes qu'elle connaît et dont elle a déjà pu apprécier les qualités, plutôt que de se frotter quotidiennement avec des dirigeants hostiles à la politique qu'elle entend conduire. Ainsi le gouvernement socialiste avait-il muté en 1982 la quasi-totalité des anciens patrons pour mieux « *trancher les adhérences* » et mener à bien les nationalisations souhaitées. Retour de balancier en 1986 : les fers de lance des privatisations ne pouvaient pas être les mêmes qui avaient conduit l'étatisation de leur groupe. Les justifications politiques ont toutefois marqué le pas depuis la conversion de la gauche au libéralisme économique. « *Nous devons choisir les meilleurs* », affirment désormais les gouvernements successifs. Sur quels critères? L'opacité est grande et il faudra toujours compter avec l'amitié, la revanche et les petites jalousies.

Si les entreprises changent de patron au gré des alternances, le mode de sélection de ces dirigeants se caractérise, en revanche, par une grande continuité. Qu'ils soient étiquetés de droite ou de gauche, la très large majorité d'entre eux ont commencé leur carrière au service de l'Etat. Mieux vaut être diplômé de Polytechnique ou de l'ENA et appartenir de surcroît à un grand corps (Mines, Ponts et Chaussées, Inspection des finances) si l'on caresse l'espoir d'être un jour parachuté au sommet d'une grande entreprise. Et malheur à ceux qui ne seront pas nés coiffés! Ils le porteront telle une tache indélébile tout au long de leur carrière. Quelle que soit leur réussite.

Carnet d'adresses

S'ils quittent leur poste sur injonction politique, c'est bien sûr pour mieux revenir. A charge pour ces grands capitaines de savoir se mettre en réserve et profiter de ce purgatoire inespéré. Il convient de se garder des sinécures qui conduisent irrémédiablement à l'oubli. La rédaction d'un rapport, le cumul de présidences de sociétés d'économie mixte, le financement des partis politiques peuvent au contraire constituer de bons tremplins. L'objectif étant dans tous les cas d'user de son carnet d'adresses et de son entregent pour cultiver – ou tisser – un réseau de solides amitiés avec les tenants de l'opposition en place. Doit-on pour autant se mêler ouvertement de politique et entamer une véritable croisade contre le régime actuel? C'est affaire de personnalité.

Reste que ces passages au purgatoire sont toujours pour le moins vexants. Et aucune entreprise n'est à l'abri des risques insensés pris par ces revenants qui se surpassent pour mieux prouver l'iniquité de leur éviction. L'idéal est donc encore de réussir à se maintenir en bénéficiant de la prime au sortant. Le « *système des dépouilles* » n'est décidément pas une tradition latine. Mais les critères de sélection des « maintenus » sont tout aussi subtils, la compétence n'en constituant jamais qu'un parmi d'autres : pression des lobbies, allégeance au nouveau pouvoir, équilibre politique. Une chose est sûre toutefois, la traîtrise ne paye qu'une fois. Et au retour du balancier, les amis d'avant-hier n'oublient jamais ceux qui ont retourné leur veste.

Valérie Devillechabrolle

Savoir jouer aux chaises musicales

La difficulté de gérer sa carrière dans les turbulences politiques

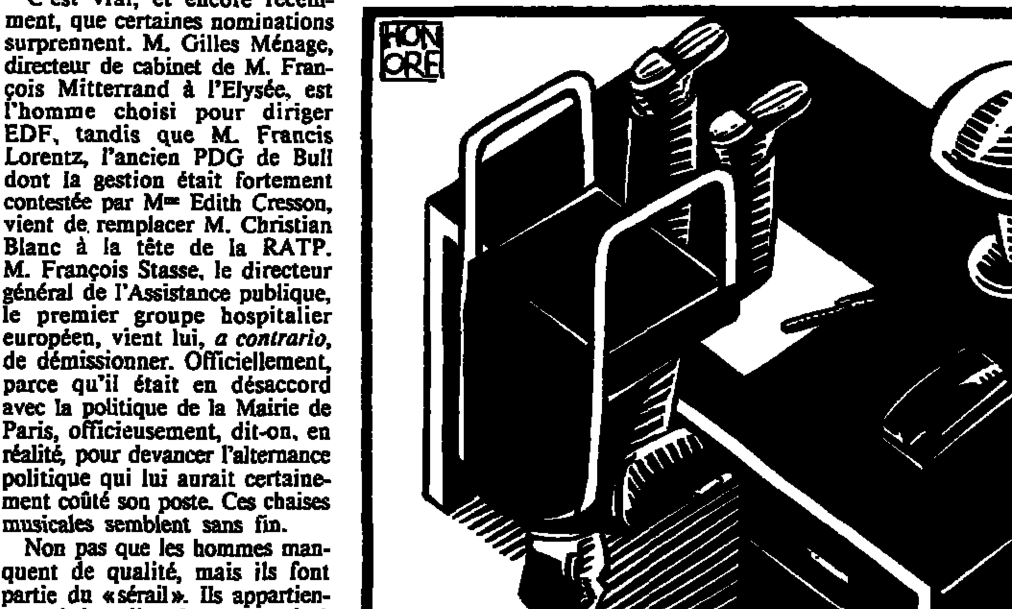
C'est vrai, et encore récemment, que certaines nominations surprennent. M. Gilles Ménage, directeur de cabinet de M. François Mitterrand à l'Elysée, est l'homme choisi pour diriger EDF, tandis que M. Francis Lorentz, l'ancien PDG de Bull dont la gestion était fortement contestée par Mme Edith Cresson, vient de remplacer M. Christian Blanc à la tête de la RATP. M. François Stasse, le directeur général de l'Assistance publique, le premier groupe hospitalier européen, vient lui, *a contrario*, de démissionner. Officiellement, parce qu'il était en désaccord avec la politique de la Mairie de Paris, officieusement, dit-on, en réalité, pour devancer l'alternance politique qui lui aurait certainement coûté son poste. Ces chaises musicales semblent sans fin.

Non pas que les hommes manquent de qualité, mais ils font partie du « sérail ». Ils appartiennent à la tribu de ceux qui, à droite comme à gauche, doivent réussir à gérer leur carrière malgré les turbulences politiques. Certains parviennent ainsi à garder le haut du pavé en dépit de résultats qui entachent en principe une carrière de patron. Parfois ils se reconvertissent, quittent le terrain opérationnel et essaient d'embrasser une nouvelle carrière : « *Ses mésaventures dans le monde des affaires*, note ainsi un responsable patronal, *n'ont pas découragé Bernard Tapie. Il est aujourd'hui ministre de la ville. Il donne le sentiment d'être insubmersible.* »

Le mal est français, dit-on. Aux Etats-Unis ou en Grande-Bretagne, les réseaux semblent moins puissants et les sanctions plus immédiates.

Cela dit, rebondir n'est pas forcément un mal en soi. Le coup de main à un ami en difficulté car brutalement mis sur la touche est plutôt à saluer. La mobilisation permet alors, en général, de trouver une retraite ou une transition dorée à l'intéressé et ce quel que soit le niveau de responsabilité concerné. Les entreprises, les organisations patronales et syndicales, les cabinets ministériels ont ainsi en réserve des postes-édredons qui permettent de reclasser certains de leurs hommes quand cela s'impose.

Il existe cependant des circonstances beaucoup moins atténuantes. « *Vous avez des professionnels du lobbying*, analyse ce haut fonctionnaire. *Je pense par exemple à ce dirigeant d'un groupe nationalisé, ancien inspecteur des finances, qui, lorsqu'il y a des changements de cabinets, profite de son savoir-faire auprès des jeunes conseillers techniques – il sait bien ficeler les dossiers – pour obtenir des rallonges ou des aides spécifiques. Malheureusement tous ses efforts l'aident à gonfler des résultats qui devraient être en principe moins brillants.* »



Relire Saint-Simon

Si certaines personnalités dans le monde des affaires ne cachent pas les liens de fidélité qui les unissent à M. François Mitterrand, M. Jacques Chirac ou M. François Léotard, d'autres, en revanche, professionnels du changement de casquette, jouent sur les deux tableaux afin de s'assurer de leur pérennité. « *Vous avez effectivement des girouettes parmi les grands dirigeants*, confirme cet ancien membre d'un cabinet ministériel, observateur privilégié de la nomenklatura. *Ils espèrent conserver leur place, oublient leur fidélité d'origine et font plaisir une fois à la gauche, une fois à la droite. Je pense à cet ex-patron d'un grand groupe industriel qui partait en week-end avec des responsables politiques de droite mais soutenait la gauche en investissant dans ses entreprises fiefs.* »

Le phénomène n'est pas conjoncturel. Quelle que soit la couleur politique, il reste assez vivace pour que les langues se délient vite. « *Nous sommes actuellement en présence de grandes baronnies*, ironise le patron d'une PME performante. *C'est le « fait du prince ». Je crois qu'actuellement relire Saint-Simon s'impose.* »

Le phénomène pourrait, à la limite, faire sourire. Seulement, il ne reste pas sans conséquences. « *Pour bien travailler dans une entreprise, voir les résultats tangibles de sa politique, il faut au minimum cinq ans*, explique ce directeur des ressources humaines dans une entreprise nationalisée. *Changer de patron trop souvent, à moins évidemment qu'il ne soit totalement incompétent, n'est pas une bonne chose.* »

Le plus frappant, c'est que ce type de scénario fonctionne surtout en raison de l'existence du parc des groupes nationalisés qui autorisent des nominations des proches du pouvoir en place. « *Si l'opposition gagne les prochaines législatives, il y aura des privatisations*, pronostique ce consultant. *Les parts du gâteau vont donc commencer à se raréfier. Signe moins conjoncturel, la grogne qui règne de plus en plus chez les cadres d'une entreprise quand il y a une nomination forcée de leur dirigeant, ils ne comprennent pas.* » Ils ne sont pas les seuls. Il suffit de poser la question à un patron d'une PME pour comprendre que cette problématique lui est véritablement étrangère.

Marie-Béatrice Baudet

Le virus de la presse

« Suivre les sirènes de la création »

« *LE style beur* » quitterait en mai 1983 la couverture du numéro zéro du *Monde illustré*, un supplément magazine du *Monde* qui ne verra pas le jour. Imaginé par Jean Schalit, qui nomme à la direction artistique un Jean-Paul Goude quasi inconnu en France, le projet, peut-être osé pour l'époque, n'emportera pas l'adhésion des rédacteurs et des actionnaires du quotidien. De cette expérience naîtra la réputation de Jean Schalit de spécialiste des numéros zéro, alimentée par deux autres épisodes.

En 1985, il travaille sur le projet du *Grand Paris*, un quotidien populaire en couleurs, destiné principalement aux banlieues et où l'on retrouve son modèle le quotidien américain *USA To Day*. Le test auprès du public s'avère positif mais, confrontée à des difficultés financières, la Comareg, le groupe de presse gratuite de M. Paul Dini qui le soutient, se retire.

Jean Schalit propose alors au groupe Hachette de lancer un quotidien national du même style, et comportant des éditions régionales.

Baptisé *Omega*, le projet vise une diffusion d'un million d'exemplaires. Les tests, là encore, sont encourageants mais Hachette, qui se voit refuser TF 1, stoppe *Omega* pour s'orienter vers le rachat de quotidiens de province. « *On n'a pas viré Jean Schalit*, assure Alain Genestar, directeur de la rédaction du *Journal du dimanche*, qui a participé à *Omega*. *Il avait atteint les objectifs fixés. Simplement, Hachette a changé de stratégie.* »

Pour Jean Schalit, il ne s'agit pas d'une succession d'échecs. « *Je m'engage toujours sur des paris difficiles. Mais après, quand je dis aux financeurs qu'il faut mettre 400 millions de francs, ils deviennent frileux.* »

Robert Maxwell, lui, ne l'était pas. Il savait que Schalit est « *un fonceur* », comme le dit Alain Genestar, « *quelqu'un d'un peu fou, un peu mégalo, mais qui croit à mille pour cent jour et nuit à ce qu'il fait. Le contraire d'un personnage bidon* ». Bref, l'homme idéal pour lancer un grand journal européen qui, promet Maxwell, donnera ensuite naissance au fameux quotidien français « *moderne* » dont rêve Jean Schalit. « *Maxwell a acheté six rotatives devant moi et un terrain à Roissy dans la semaine*, raconte Jean Schalit. *Comment voulez-vous ne pas y croire?* » Il restera deux ans à Londres avec son équipe et lancera avec succès l'hebdomadaire *The European*. Mais Maxwell ne tient pas sa promesse et Jean Schalit claque la porte. Septembre 1991 : *la Truffe* sort, mais cette fois Schalit est son propre patron. Catastrophe : au bout de deux mois, le journal dépose son bilan.

« *Les investisseurs ont eu peur quand ils ont vu le numéro zéro, d'autant que je ne leur proposais absolument pas le contrôle du journal*, explique Jean Schalit. *Du coup, les bons journalistes que je voulais ne sont pas venus non plus. J'ai eu tort de lancer quand même* la Truffe. *C'est le seul échec que j'aie à me reprocher.* » Et d'énumérer la liste de ses « *succès* » : rédacteur en chef de *Clarté* au début des années 60, l'organe de l'Union des jeunes communistes; cofondateur d'*Action*, le journal de mai 68, dont le tirage se stabilisera à 50 000 exemplaires et qui fermera « *sans un sou de dette* »; dix ans comme directeur de la création artistique de l'agence de publicité McCann; le lancement de la nouvelle formule d'*Actuel* dont il sera le rédacteur en chef pendant trois ans; et enfin, son dernier né, l'agence d'infographie JSI créée en 1991, avant *la Truffe*, qui grandit allégrement.

« *Et si demain quelqu'un vient me voir avec 400 millions, je recommence.* »

Francine Aizicovici

La voie du conseil

Une reconversion fort appréciée

QUE reste-t-il à celui qui, après avoir occupé pendant de longues années des responsabilités de haut niveau au sein de l'entreprise ou d'une association se voit, du jour au lendemain, remercié, parfois fort abruptement? Un carnet d'adresses, une vision globale de l'entreprise, une certaine habitude de la stratégie, une bonne connaissance d'un ou de plusieurs secteurs d'activité... Bref, tout ce qu'il faut pour se lancer dans une nouvelle carrière, celle de conseil.

Prototype de cette évolution de carrière, Bernard Hanon, l'ancien PDG de Renault, destitué en janvier 1985 dans des conditions qui n'ont pas laissé le souvenir de la plus grande élégance. Le sourire las, un brin désabusé, Bernard Hanon n'aime guère évoquer son passé. S'il tire une leçon de cette expérience, c'est en termes généraux : « *Je ne crois pas que ce soit une bonne chose pour un chef d'entreprise d'être nommé en conseil des ministres*, dit-il. *On est coincé entre l'Etat actionnaire et l'Etat employeur.* »

Consultant industriel, Bernard Hanon, après avoir fait cavalier seul pendant quelques mois et « *réappris à se débrouiller sans l'aide d'infrastructures* », a fini par monter une société de conseil, Hanon et associés, qui emploie cinq ou six personnes. Ses activités : examiner les projets industriels, leur intérêt pour l'entreprise cliente, étudier les différentes structures de montages possibles, les financements... La banque Lazard et l'entreprise d'ingénierie Hayek de Zurich ont été les premières à recourir à ses services. Sa clientèle s'est constituée ensuite d'entreprises françaises, privées ou publiques, qui cherchent des opportunités sur la France, la péninsule Ibérique et les Etats-Unis. Signe des temps : depuis 1989, ses activités se développent en direction des pays de l'Est : la Tchécoslovaquie, la Pologne et, plus récemment, la Russie, qui cherchent à privatiser leurs industries. Et même si les projets sur lesquels il travaille concernent essentiellement le secteur des transports (production de camions et d'autobus), il garde une certaine nostalgie de l'automobile. « *Je me tiens au courant de toutes les nouveautés* », confie-t-il un peu comme un amant déçu. Aujourd'hui, une partie de sa vie se passe dans les avions. Fatigant, certes, mais, à soixante ans, il se déclare prêt à continuer tant que cela l'« *amusera* ».

Autre cas de figure, celui de Gilbert Raveleau, ancien délégué général de l'Association française pour les cercles de qualité et la qualité totale (AFCERQ) qui perdit son emploi à l'époque un peu confuse où son association déposa son bilan, en 1989, et où les trois associations nationales de promotion de la qualité (l'AFCIQ, l'AFQ) (1) et la Confédération des vingt et un AFCERQ régionales) unirent leurs destinées. Redevenu consultant en qualité, métier qu'il avait exercé pendant quatorze ans chez Eurequip, il jette un regard positif sur cette période. « *Cette fusion et ma libération ont constitué une opportunité pour moi. Depuis des années, je caressais le rêve de créer ma propre entreprise.* » En 1989, s'appuyant sur son image très médiatisée de spécialiste de la qualité, il crée seul Euro-Maillage-Consulting (EMC), une SARL orientée sur la qualité dans les services (banques, assurances, hôtellerie, restauration...). Un secteur qui, à l'époque, était encore à défricher, et qui « *devrait se développer avec l'avènement de l'Europe* ». EMC fonctionne désormais avec sept permanents et cinquante consultants associés, répartis dans trois pays (France, Belgique, Québec). Et puis, à l'approche des législatives, Gilbert Raveleau, qui a été chargé de mission qualité auprès d'Edouard Balladur, alors ministre de l'économie en 1986-1988, se prend parfois à rêver qu'un jour, peut-être, il se promènera de nouveau dans les allées du pouvoir. Mais c'est un autre sujet.

Catherine Leroy

(1) L'AFCIQ est l'Association française pour le contrôle industriel et la qualité et l'AFQ, l'Association française pour la qualité.

GESTION

Dirigeants : attention aux pièges !

Mandataires sociaux, une fonction à hauts risques

L'ACTION de diriger est en soi synonyme de risque. Jean Jaurès l'exprimait ainsi : *« Dirige celui qui risque ce que les dirigés ne veulent pas risquer. »* Le sort des mandataires sociaux en est un exemple. Qui sont-ils ? Les présidents-directeurs généraux ou membres du directoire des entreprises, les gérants des SARL, les membres de conseils d'administration, bref tous ceux qui peuvent s'enorgueillir du titre de dirigeant.

S'ils ont le pouvoir, ils ont aussi un certain nombre de risques y afférents. Un président est responsable de tout ce qui se passe dans sa société : il la représente à l'égard des tiers et en assume *toutes* les responsabilités. Lors d'un accident du travail, par exemple, il est poursuivi au civil et au pénal. Il y a même là une certaine contradiction avec la règle du droit commun.

En France, nul n'est responsable que de sa faute personnelle, et encore cette faute doit être dûment prouvée. Sans que ce principe soit officiellement démenti, il l'est pourtant dans les faits lorsque la sécurité des salariés est en jeu : la notion de faute personnelle est battue en brèche pour laisser la place à celle de responsabilité objective.

C'est alors aux dirigeants de prouver que toutes les précautions nécessaires étaient prises pour prévenir les accidents du travail. Une copieuse jurisprudence montre que la relaxe a lieu lorsque l'information a été mise en place avec des consignes de sécurité et les moyens pour les faire respecter et que le salarié, lui, est convaincu de négligence.

Un arrêt de la cour d'appel d'Amiens de juillet 1991 relaxe un dirigeant poursuivi pour homicide involontaire au motif *« d'efforts jamais relâchés en matière de sécurité »* avec la circonstance que le salarié décédé avait, quant à lui, commis des imprudences.

Naturellement, si le président est poursuivi au premier chef, et non pas le directeur d'usine où l'accident a eu lieu, c'est à la condition qu'il n'y ait pas eu de délégation de pouvoir dûment notifiée. Fréquemment, surtout dans les grandes sociétés bien organisées, les dirigeants délèguent leurs pouvoirs et leur autorité, ainsi que leurs responsabilités, à des salariés plus proches du fonctionnement quotidien des usines. En ce cas, et à la condition que la délégation soit écrite et officiellement acceptée (et non pas faite oralement, entre deux portes et sans traces ni témoins), c'est le délégué qui est poursuivi et non plus le président.

Pour se couvrir contre les poursuites civiles et les demandes éventuelles de dommages et intérêts sur leurs biens propres, il existe des assurances dites *« responsabilités civiles des mandataires sociaux »* que les intéressés seraient bien avisés de prendre. Par contre, aucune assurance n'existe au pénal.

Enfin, le risque qui augmente ces derniers temps en raison de la conjoncture est lié à la faillite. Les dirigeants d'une société peuvent se voir mettre à charge financièrement le passif de la société au nom du « crime » de mauvaise gestion. La responsabilité, dans ce cas, n'est pas exclusivement celle du président, mais elle concerne tous les administrateurs de l'entreprise, conjointement fautifs d'un manque de surveillance ou d'une faute de gestion.



Un exemple particulièrement éclatant a été celui du dépôt de bilan de Nasa Electronic. En juin 1991, un arrêt de la cour d'appel de Paris condamne à titre personnel tous les administrateurs de la société Nasa à payer solidairement, en comblement d'une partie du passif, la somme de 400 millions de francs. *Le représentant* de Charter House, société actionnaire à hauteur de 5 %, ne possédant qu'un siège au conseil, a protesté contre cette décision qui le plaçait sur le même plan que Five-Lille, qui détenait 51 %. Mais la cour a considéré que chaque administrateur, quel que soit le montant des actions, a un devoir de vigilance inhérent à sa fonction. Il se doit d'être « diligent », selon le terme employé. Un administrateur qui ne se rend pas aux réunions du conseil est, de toute façon, coupable de légèreté. Plus : c'est à lui de réclamer toutes les informations nécessaires à la bonne gestion de l'entreprise. En cas de désaccord, il a le devoir expressément de démissionner. En cas contraire, sa culpabilité a toutes les chances d'être reconnue, et lui d'être condamné.

Révocable à tout moment

Avec l'augmentation dramatique des dépôts de bilan en 1992, les risques encourus se font plus fréquents. Lorsque les administrateurs sont les représentants d'un grand groupe actionnaire, comme dans l'affaire Nasa, leur employeur se charge habituellement de payer les sommes réclamées, souvent énormes, qu'aucun salarié ne saurait rembourser. Mais, dans le cas d'une PME, le patron est responsable sur ses biens propres et risque souvent de se retrouver au RMI, les huissiers à la porte, interdit de chéquier, interdit de gérer. A eux de prendre leurs précautions avant ; soit en contractant un mariage avec un contrat de séparation de biens, soit en mettant leurs biens familiaux au nom du conjoint.

Le dernier risque encouru par les mandataires – et non le moindre – est la précarité de leur statut. Ils sont révocables à tout moment, sans préavis, et ne sont protégés par aucun contrat de travail. Sauf s'ils ont bénéficié d'un contrat de salarié au moins deux ans avant d'être nommé mandataire. Pis : en cas de révocation, ils n'ont pas droit aux ASSEDIC et ne touchent rien au titre du chômage. Les plus avisés obtiennent, de la part du conseil d'administration qui les nomme, un contrat de mandataire social qui prévoit des indemnités en cas de renvoi.

Les grands groupes tournent le problème en les nommant cadres salariés sous contrat dans une société et en les détachant comme mandataires dans une autre société du groupe. S'ils perdent leur mandat, ils retournent dans la société « d'origine » et conservent le bénéfice de leur contrat.

Emu par le nombre accru de dirigeants qui se retrouvent dans des situations difficiles, un cabinet de recrutement par approche directe, Vuchot Ward Howell, a mené une enquête auprès de 2 000 patrons sur les pratiques et l'attitude des mandataires sociaux face aux risques de précarité et de responsabilité. Les résultats en sont étonnants.

La légèreté avec laquelle ces problèmes sont traités et la méconnaissance des réalités viennent, selon l'enquête, de l'ignorance stupéfiante des aspects juridiques. *« On ne peut pas*, affirme Didier Vuchot, président du cabinet du même nom, *se prétendre un grand dirigeant quand on n'est pas capable de négocier son propre statut. Il faut absolument prévoir des parachutes, des engagements pris par le successeur en cas de rachat. »* Cela ne dispensant pas d'une connaissance minimum du droit et, si l'on a conscience de son ignorance dans ce domaine, de recourir sans hésiter ni lésiner aux conseils de juristes pour la gestion quotidienne.

L D

EMPLOI

Le coup de pouce de Virgin aux jeunes chômeurs

Un vrai facteur d'évolution pour l'entreprise

« *IL était plus facile de réconcilier des jeunes en difficulté avec le monde du travail chez nous que dans une usine d'empaquetage de petits pois.* » D'emblée, Alain Lyonnet, directeur des relations humaines de Virgin Stores, pose les limites de l'expérience d'insertion de jeunes en difficulté menée dans son entreprise. *« Pas de triomphalisme. Nous avons bénéficié d'un atout majeur : leur passion pour la musique. »*

Depuis neuf mois travaillent en effet au Virgin Mégastore de Paris une vingtaine de jeunes de dix-huit à vingt-deux ans qui, auparavant, s'enferraient dans le chômage, et qui ont bénéficié d'un contrat de formation individualisé. A l'origine de leur intégration, le DRH de Virgin Stores (qui regroupe les trois Mégastores), Alain Lyonnet, ancien directeur du magasin de Marseille. Là-bas, il fait *« de l'insertion sans le vouloir, parce que les jeunes en difficulté sont légion »*, et s'aperçoit que ça fonctionne plutôt bien. Muté à Paris, il convainc sa direction de poursuivre l'expérience sur un mode plus volontariste. Ainsi, au printemps 1992, en liaison avec la Direction régionale de la formation professionnelle (DRFP), le Virgin Mégastore accueille vingt-huit jeunes chômeurs en difficulté.

« Nous avons couru quelques risques en mettant directement ces jeunes en contact avec la clientèle », reconnaît Alain Lyonnet. Le jeu semble en valoir la chandelle puisque onze jeunes travaillent toujours au Virgin Mégastore. Trois ont été écartés pour cause de vols, deux pour graves problèmes de comportement et trois ont trouvé un autre travail. Mais deux jeunes sont déjà embauchés, un autre reste en stage et dix seront pendant neuf mois chez Virgin en contrat de qualification, salariés au trois-quarts-temps, en organisme de formation une semaine par mois, pour se préparer au CAP de vente. *« Une réussite exceptionnelle pour ce genre d'opération*, souligne Nadia Benqué, co-directrice d'un des organismes de formation impliqués dans l'opération, le CEEFIA. *D'habitude, ils ne restent pas plus de quelques mois. Il a été dur de les astreindre à des contraintes horaires et de faire évoluer leur langage, pour éviter les familiarités. Mais l'éventualité de travailler chez Virgin les a motivés. »*

Même s'ils estiment que la formation est un peu longue (dix-huit mois) avant l'embauche, toujours incertaine, les jeunes semblent globalement satisfaits. *« Neuf mois supplémentaires de formation, c'est vraiment un peu long. Ils auraient pu nous embaucher après le stage. On dirait qu'ils repoussent le moment où ils devront nous payer le SMIC... »*, suppute l'un d'eux. *« Tu vas pas te plaindre. On a été formés, et c'est quand même mieux que de pointer à l'ANPE »*, lance immédiatement Eve, en contrat de qualification comme lui. Olivier, ex-stagiaire lui aussi, se souvient : *« C'était difficile au début de répondre à toutes les questions des clients tout en continuant de s'occuper de son rayon, de faire le travail de manutention. »*

La clé de leur intégration, selon le directeur des relations humaines, a été l'implication des tuteurs. Vingt-huit vendeurs se sont portés volontaires, sans même savoir au début de l'opération qu'ils recevraient une prime pour leur travail (de 500 francs par mois). *« Ici, personne ou presque n'était formé au départ. Nous avons tous appris notre métier sur le tas. Il est naturel que nous aidions à notre tour les jeunes »*, convient Denis Gautreau, chef de rayon à la librairie. Formés pendant quarante heures au tutorat dans un organisme spécialisé (CEEFIA), les tuteurs ont surtout le mérite d'avoir fait preuve d'une grande imagination sur le terrain, afin de transmettre leur savoir et de pallier certaines carences de leurs stagiaires.

Jean-François Walden, chef du rayon jazz, a invité son stagiaire à des concerts et a enregistré une cassette des incontournables du jazz pour lui donner une culture minimale. Le responsable de la décoration, Bruno Synave, a même discuté avec l'éducation nationale pour définir une formation à la décoration plus adaptée aux besoins du marché : *« Nous avons montré que l'entreprise pouvait former des jeunes qui, selon les critères de l'éducation nationale, n'étaient plus bons à rien. » « Mon stagiaire s'est très vite montré bon vendeur : il a de la vitalité, sans doute grâce à l'expérience des petits commerces de la rue et du baratin avec les flics »*, note avec un brin de fierté Jean-François Walden.

Des employés comme les autres

Pour que leur stagiaire n'ait pas *« la tête ailleurs »*, et règle ses problèmes de logement ou de Sécurité sociale, les tuteurs ont parfois eu à se transformer en assistantes sociales. L'un d'eux a même été voir le père de sa stagiaire pour lui dire qu'il n'était pas sérieux qu'elle sèche ses cours de CAP. *« Il a pourtant fallu éviter de trop parler de leurs problèmes, pendant les heures de boulot. Il ne faut considérer ces jeunes ni comme des copains ni comme des cas sociaux, mais comme des employés à part entière, surtout depuis qu'ils sont salariés »*, souligne Denis Gautreau. A l'issue du stage, les tuteurs ont tous fait des pieds et des mains pour que leur stagiaire soit embauché : *« Question de fierté... »*

Derrière l'évidente visée sociale de cette opération d'insertion, se profilent d'autres objectifs. A moyen terme, il s'agit d'améliorer la performance commerciale de l'entreprise, notamment par le biais d'une meilleure formation des salariés.

« Les tuteurs ont été amenés à réfléchir aux méthodes d'intégration des nouveaux venus dans l'entreprise, et donc de transmission de leur savoir, ainsi qu'à leur propre organisation du travail. Cette nouvelle richesse en matière de formation nous permettra à la fois de favoriser la promotion interne, et de mieux former les vendeurs venus de l'extérieur. »

Denis Gautreau, du rayon librairie, acquiesce : *« Plutôt que de dire à toute vitesse* « Pointe-moi les Folio », *il a fallu que je prenne le temps d'expliquer ce que c'était qu'une collection, un catalogue, un classement par ordre alphabétique... Et je me suis aperçu que, même avec les autres vendeurs, on gagne du temps à être explicite. »*

De nouveaux métiers ont été définis ; le système du tutorat, qui a prouvé son efficacité, restera en place. *« Ce projet d'insertion*, admet Alain Lyonnet, *est un vrai facteur d'évolution pour l'entreprise, qui devient une entreprise qualifiante. »* D'une phrase non dépourvue d'honnêteté, il rappelle : *« On ne peut pas vivre dans un monde d'exclusion ; d'autant que les exclus, ce sont des clients en moins. »* Cette opération concourt enfin à l'amélioration des relations de Virgin Stores avec l'Etat ; relations qui avaient souffert du bras de fer sur le travail du dimanche. Un tel flot de retombées positives que Virgin envisage d'ores et déjà de renouveler l'opération.

Pascale Krémer

INITIATIVES

RENDEZ-VOUS

STAGES

Le service des offres de stages est désormais accessible en tapant directement : 3615 LEMONDE.
Les entreprises désireuses de passer des offres sont priées de consulter directement cette association au 45-46-16-20.
STAG'ETUD 12, av. Raspail, 94257 Gentilly Cedex, tél. : 49-08-99-99.

COMPTABILITÉ

□ Lieu : France/Europe. Date : avril. Durée : 4/6 mois. Ind. : 5 600 F. Profil : gestion, anglais, allemand, passeport valide, dégagé OM. Mission : comptable-caissier, tenue à jour des comptes. 03757.

□ Lieu : La Défense. Date : 15 février. Durée : 4 mois. Ind. : 1 700 F/mois. Profil : bac + 4, gestion/comptabilité, convention de stage. Mission : paramétrage du bilan fiscal, création et mise en place de procédures, affectation des résultats, flux financiers, services généraux, informatique. 03741.

PERSONNEL

□ Lieu : Paris. Date : mars. Durée : 3 mois minimum. Ind. : 1 800 F. Profil : bac + 4/5, psycho/ressources humaines, convention de stage. Mission : chargé de recrutement, rédaction annonces tris des candidatures, entretiens, tests. 03633.

□ Lieu : Saint-Quentin. Date : immédiat. Durée : 6 mois. Ind. : à définir. Profil : bac + 2, connaissances génie mécanique, bureau d'études, dessin industriel, convention de stage. Mission : responsable de recrutement en agence. 03752.

□ Lieu : Sèvres. Date : février. Durée : 6 mois. Ind. : à définir. Profil : bac + 2, anglais serait un plus, contrat de qualification. Mission : identification et présélection des candidats, visite de Salons professionnels, assister les consultants dans gestion des missions. 03748.

MARKETING

□ Lieu : Londres. Date : mars. Durée : 4 mois. Ind. : 3 000 F. Profil : bac + 3/4, anglais. Mission : étude marketing et participation à des politiques de communication au sein d'une entreprise (déplacement et logement pris en charge). 03765.

□ Lieu : Issy-les-Moulineaux. Date : immédiat. Durée : 4 mois. Ind. : non prévue. Profil : bac + 4, marketing/commercial, convention de stage. Mission : télémarketing : mailing, relance téléphonique, enregistrement des réponses, mesure des résultats. 03746.

□ Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 3 mois. Ind. : 1 650 F/mois. Profil : bac + 4, économie, gestion, connaissances en économie industrielle appréciées, convention de stage. Mission : réalisation de courtes études dans secteur économie industrielle. 03762.

□ Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 6 mois. Ind. : 5 000 F. Profil : bac + 4/5, école d'ingénieur commerce, pratique du PC, convention de stage. Mission : visite d'universités, écoles d'ingénieurs, centre de formation, études de marchés. 03658.

□ Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 3 mois. Ind. : 3 000 F/mois + frais. Profil : bac + 2/3, micro-informatique sur Macintosh : logiciel Excel, jeunes filles souhaitées, convention de stage. Mission : études de marché : concurrence et positionnement des marques. 03739.

COMMERCE INTERNATIONAL

□ Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 3 mois. Ind. : à définir. Profil : bac + 2, BTS commerce international, anglais commercial, convention de stage. Mission : contact des fournisseurs à l'étranger, prospection, maîtrise du commerce international. 03653.

VENTE

□ Lieu : Ivry-sur-Seine. Date : immédiat. Durée : 2 mois. Ind. : 1 430 F/mois net + CO + tickets-repas. Profil : bac + 1/2, BTS action commerciale. Mission : étude de marché, définition d'une stratégie commerciale, prise de rendez-vous, convention de stage. 03744.

□ Lieu : Rosny-sous-Bois. Date : immédiat. Durée : 2/3 mois (mi-temps). Ind. : SMIC horaire. Profil : bac. Mission : téléprospectrice. 03582.

□ Lieu : Issy-les-Moulineaux. Date : février. Durée : 5 mois. Ind. : à définir. Profil : bac + 3/5, convention de stage. Mission : assistant du directeur de clientèle, réalisation de projets particuliers. 03729.

□ Lieu : Saint-Ouen. Date : immédiat. Durée : année scolaire (mi-temps possible). Ind. : 34,50 F à 50 F/heure brut. Profil : bac. Mission : prise de rendez-vous, enquêtes, élévente, réception d'appels, invitation séminaire. 03690.

□ Lieu : Boulogne. Date : immédiat. Durée : 2 mois minimum. Ind. : à définir. Profil : bac, convention de stage. Mission : vente par téléphone. 03696.

□ Lieu : Gentilly. Date : immédiat. Durée : 3 mois. Ind. : 1 500 F/mois + commissions + prime sur objectifs réalisés. Profil : bac + 1. Mission : prospection commerciale auprès d'un fichier déjà existant, remise à jour, développement du portefeuille de clientèle (attirance pour contacts téléphoniques). 03559.

INFORMATIQUE

□ Lieu : Paris/Achères. Date : immédiat. Durée : 6 mois. Ind. : à définir. Profil : bac + 3, informatique, expérience dans ce domaine. Mission : analyste programmeur AS400/GAPIII, AS400/ADELIA. 03711.

□ Lieu : Mexico. Date : Mars. Durée : 6 mois. Ind. : 750 $/mois. Profil : bac + 5, DEA, doctorat, espagnol obligatoire. Mission : enseignement et recherche appliquée en informatique. 03766.

□ Lieu : Le Blanc-Mesnil. Date : immédiat. Durée : 5 mois. Ind. : à définir. Profil : bac + 3/4, analyste programmateur, maîtrise parfaite de Clipper, convention de stage. Mission : mise en place et continuation d'un logiciel de gestion sous Clipper. 03692.

□ Lieu : Boulogne. Date : immédiat. Durée : 2 mois minimum. Ind. : à définir. Profil : bac + 2, convention de stage. Mission : réseau Unix-C-Fortran 77 : mise en place d'un réseau TCP/IP. 03689.

COMMUNICATION

□ Lieu : Canada USA, Caraïbes, Egypte. Date : mars. Durée : 2/6 mois. Ind. : 2 500 F/mois. Profil : bac + 3/4, ESC maîtrise communication, anglais. Mission : mise en place d'un plan marketing et relationnel pour proposer les services aux entreprises locales/relations humaines et gestion des expatriés. 03764.

□ Lieu : Montreuil. Date : immédiat. Durée : 3 mois. Ind. : 3000 F. Profil : bac + 4, connaissances en TTX Word 5 appréciées, compétences minimum en informatique, convention de stage. Mission : rédaction d'une documentation d'utilisation d'applications informatiques sur micro-ordinateur. 03626.

TECHNOLOGIE

□ Lieu : Mexico. Date : mars. Durée : 6 mois. Ind. : 750 $/mois. Profil : bac + 4/5, MINES, ESTP, INSA, ENSAM, CENTRALE, Lotus Dbase, Autocad. Mission : calcul de structures et conception de bâtiments de 10 à 20 étages. 03763.

□ Lieu : France/Afrique/Europe. Date : avril. Durée : 4/6 mois. Ind. : 5 600 F. Profil : bac, culture musicale ; avoir passeport valide, dégagé OM. Mission : sonorisateur, technicien en électroacoustique, preneur de son, monteur installateur en équipement sonore. 03755.

□ Lieu : Lagny-sur-Marne. Date : immédiat. Durée : 1 mois. Ind. : 5 000 F. Profil : bac + 5, architecture fin d'études, convention de stage. Mission : représentation sur micro-informatique de locaux industriels existants, étude de solutions par rapport aménagements et transformations internes, application d'un plan industriel. 03703.

□ Lieu : St-Rémy-lès-Chevreuse. Date : immédiat. Durée : 5 mois. Ind. : 4 000/4 500 F. Profil : bac + 4/5, domaine bâtiment, convention de stage. Mission : une application de l'intensimétrie à l'acoustique du bâtiment. 03697.

□ Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 2/4 mois. Ind. : à définir. Profil : bac + 5, grande école ingénieur et/ou commercial, convention de stage de préférence. Mission : participer à des missions de conseil réalisées en équipe pour des entreprises. 03691.

SECRÉTARIAT

□ Lieu : France/étranger. Date : avril. Durée : 4/6 mois. Ind. : 5 600 F. Profil : bac + 2 minimum ; avoir passeport valide, libéré OM. Mission : secrétaire bilingue anglais/allemand. anglais/italien. 03759.

□ Lieu : Paris. Date : immédiat. Durée : 1 mois (mi-temps). Ind. : à définir. Profil : bac, convention de stage. Mission : accueil des visiteurs pour exposition en cours, standard téléphonique. 03747.

ANIMATION

□ Lieu : France/étranger. Date : avril. Durée : 4/6 mois. Ind. : 5 600 F. Profil : bac, graphisme, lettrage, typographie ; passeport valide, libéré OM. Mission : décorateur, scénographie, conception, réalisation et montage des décors, gestion du plateau. 03756.

□ Lieu : France/étranger. Date : avril. Durée : 4/6 mois. Ind. : 5 600 F. Profil : bac, danse et chorégraphie ; passeport valide, dégagé OM. Mission : animation soirées, conception et réalisation de spectacles cabarets et événements. 03754.

TRIBUNE

Nos amis les cadres

par Hubert Boucher

Curieuse situation : en voie d'être prépondérants dans le monde du travail, les cadres sont sans identité propre. C'est toujours par défaut qu'ils ont été définis. Tour à tour, ou simultanément « chiens de garde des employeurs » ou « intellectuels de la classe ouvrière », ils restent désignés par ce qu'ils ne sont pas.

Et pourtant ils existent !

D'un côté, ce sont les grandes radios qui jouent à qui en aura le plus dans son audience. Le cadre est une cible privilégiée du « media planer ». L'été 1992 a même vu un duel au couteau entre Europe 1 et RTL. Pour récolter la meilleure moisson publicitaire, chacun s'attribuait, indûment selon l'autre, la primauté chez les cadres.

De l'autre, une officine patronale en appelle, à l'automne, à l'effacement de la spécificité des cadres. L'accroissement constant de l'effectif de ces derniers le justifierait !

Sur un autre plan, la plus haute autorité de la République a, le 14 juillet dernier, appelé à la résorption des écarts entre les composantes du monde du travail, par le toilettage des conventions collectives.

Dans tous les cas « nos amis les cadres » sont l'objet d'un sollicitude nouvelle, mais intéressée. Quand les radios veulent l'audience pour l'argent de la publicité, le patronat cherche à banaliser le statut des cadres pour réduire le coût du travail, quant au président de la République...

Nous sommes intéressants parce que de plus en plus nombreux. L'activité économique moderne le veut ainsi. Elle est à base de savoir cumulé et renouvelé. Elle fonctionne à coup d'expertise puisée dans le savoir-faire d'hommes et de femmes, techniciens, ingénieurs, chercheurs, dirigeants... Tous font partie des cadres sans nécessairement exercer des fonctions d'encadrement ou de commandement.

***

Les cadres constituent une nébuleuse en expansion. Ses contours sans cesse recomposés, son hétérogénéité, voire l'individualisme, n'ont pas invité l'encadrement à se constituer une identité collective propre. Forger cette identité ne s'imposait pas tant que la population active ne comptait qu'une minorité stable de cadres. On pouvait alors quasiment traiter les cas un à un ; aujourd'hui on ne le peut plus !

Laissons les menées patronales de côté. Elles conduisent à l'impasse. Faire croire que les caractéristiques distinctives des cadres s'effaceraient du fait de l'accroissement permanent de leur nombre dans la population active est faux. Cette idée cantonne la réflexion autour de données quantitatives et laisse de côté toutes les questions, nouvelles ou non, nées de la transformation du travail.

Parmi ces questions, il y a celle que pose le caractère bien souvent immatériel du travail des cadres. Il ne se traduit pas directement dans un résultat visible qui permettrait d'en étalonner la qualité et la quantité. L'indétermination qui transparaît aboutit généralement à ce qu'on fasse confiance au cadre.

***

Le bruit récent autour de la compétence n'est, par exemple, pas sans risque, dès lors que la voie s'ouvre à sa mesure obligatoire et périodique. On peut entrevoir le moment où l'individu n'aurait plus la liberté d'accepter ou de refuser de se soumetre à la toise. L'absence de substrat matériel du travail ferait substituer la compétence au lien de la « peine et du salaire », qui fonde les relations actuelles dans le contrat de travail.

La combinaison qui mêle le matériel et l'immatériel ajoute de la complexité sinon de l'opacité. De plus, le résultat du travail n'apparaît qu'avec retard. Il peut provenir de groupes et équipes différents... comment alors apprécier la contribution de chacun pour la rémurérer !

Les questions posées ici ne sont pas toutes nouvelles. Elles sont éclairées d'un jour nouveau parce qu'elles concernent un nombre croissant de salariés et d'abord de cadres. Leur analyse s'impose, hors du passé, hors de l'épure dessinée par Marx et ses contemporains.

L'évolution du contentieux prud'homal de l'encadrement montre un accroissement permanent des litiges engagés pour faire interpréter le contrat de travail, sans qu'il y ait rupture. Au conseil de prud'hommes de Paris, plus d'une instance sur quatre est introduite dans cette optique !

Cela n'invite-t-il pas à revoir le contrat de travail ? Celui-ci définit un espace juridique qui ne saurait être mis en cause dans ses grands principes. Notamment dans les responsabilités respectives des parties prenantes. L'employeur doit sans conteste assumer toutes les conséquences de sa position prépondérante.

Pour autant le principe de subordination est-il pertinent dans les situations d'autonomie relative de gestion de certain cadre. N'en est-il pas de même pour les cadres placés par leur compétence dans une position arbitrale ?

Sur un autre plan, n'y aurait-il pas à réfléchir sur le réglement des questions touchant à la production intellectuelle du salarié. Elle est juridiquement entière propriété de l'employeur. On pourrait aussi parler de la durée du travail qui est de l'ordre de la fiction, avec la miniaturisation des auxiliaires technologiques permettant à chacun de se transporter avec son matériel et de travailler à distance.

La question des horaires est identique à celle du lieu de travail. Nombre de cadres font un travail important hors des lieux prévus à cet effet.... en contrepartie, ils peuvent être parfois totalement « débranchés » à des moments où ils sont normalement payés pour travailler !

Autant de questions, dont les dispositions réglementaires forgées par le temps doivent être remises au goût du jour.

C'est le vrai chantier des cadres, pour la fin du siècle, pour se donner une réelle identité.

Aux cadres de savoir être les meilleurs dans leur fonction tout en rejoignant le syndicat qui donne seul la légitimité et la force collective pour dire ce que la position de manager n'autorise pas... là est un chemin !

► Hubert Boucher est secrétaire général de l'Union des cadres et ingénieurs Force ouvrière.

ÉCHOS

Bilan professionnel : l'ASCOREP intervient

■ L'Association syndicale des conseils en réorientation et évolution professionnelle (ASCOREP) avait déjà élaboré un code d'éthique pour les cabinets d'*outplacement* et en avait fait une condition d'adhésion. Elle récidive, dans le même esprit, pour les bilans professionnels rendus possibles par la loi de décembre 1991 et précisés par le décret du 6 octobre 1992. Un cabinet pourra être admis s'il souscrit à un certain nombre d'exigences, dont l'obligation d'exercer depuis deux ans, d'employer au minimum deux consultants à plein temps et permanents, avoir contracté et traité au moins dix bilans pour trois entreprises différentes au cours de la dernière année. Des principes particuliers aux bilans-projets professionnels ont été en outre adoptés.

► ASCOREP, 19, rue Vernier. 75017 Paris. Tél. : 45-80-49-24.

Les Français à l'étranger

■ Au 1er janvier 1992, derniers chiffres connus, les Français expatriés étaient 902 719, selon l'Office des migrations internationales (OMI). La majorité (51 %) se répartissent dans les pays d'Europe où ils sont 460 105 dont 274 000 inactifs. En Europe de l'Est, on en compte un peu moins de 6 000, dont 52 inactifs.
Ensuite, vient l'Afrique francophone où ils sont 116 000, loin devant l'Afrique du Nord, avec 61 000. L'autre grande destination reste l'Amérique du Nord, avec 97 000 Français, dont la moitié d'inactifs, tandis que l'Amérique du Sud n'en comptabilise que 57 818. Le Proche-Orient en accueille 51 000, l'Asie et l'Océanie, 40 000, et l'Afrique non francophone, 10 000.

Journée internationale des femmes

■ La CFDT, qui rappelle à cette occasion qu'elle est la *« seule organisation syndicale française dirigée par une femme »*, va dignement fêter la Journée internationale des femmes. Les 8 et 9 mars, à la Maison de la Mutualité à Paris, elle va réunir 2 000 femmes syndicalistes au cours d'un rassemblement intitulé « CFDT actuelles ».
La première journée, avec la participation de responsables syndicales étrangères, sera consacrée aux luttes pour l'égalité des femmes dans le monde entier. La deuxième sera davantage centrée sur les actions concrètes en faveur de l'égalité professionnelle.

► CFDT actuelles. Maison de la Mutualité, 24, rue Saint-Victor, 75005 Paris (métro Maubert-Mutualité). De 14 heures à 17 heures.

« Médaille de la solidarité »

■ Créée par le ministère des affaires sociales, la « Médaille de la solidarité » a été pour la première fois remise le 27 janvier par M. René Teulade à M. Frank Chaigneau, qui dirige une entreprise d'insertion, « La table de Cana ». Spécialisée dans l'activité de traiteur, « La table de Cana » s'est imposée sur son marché et, par exemple, a accru son chiffre d'affaires de 67 % en janvier, par rapport à l'an passé. A côté de professionnels, elle emploie des chômeurs de longue durée, d'anciens détenus et des personnes en difficulté dont elle facilite la réinsertion sociale et professionnelle. En 1992, 224 personnes sont passées par cette entreprise et près de la moitié ont soit retrouvé un emploi, soit entrepris une formation. M. Chaigneau pratique aussi l'essaimage : il vient d'ouvrir deux unités à Versailles et à Paris-Nord.

LES DIRIGEANTS

CONSEILS EN CARRIÈRE

CARRIÈRES INTERNATIONALES

Directeur général

ASIE DU SUD-EST

Société française à vocation internationale, nous sommes leader sur notre secteur (technologie à forte valeur ajoutée). Vous assurerez les responsabilités industrielle, commerciale, marketing, financière, administrative et juridique de notre filiale située en Asie du Sud-Est. A 30/45 ans, de formation Grande Ecole ou équivalent (une double formation de type : Centrale, Supelec, ENSAM, ISEP...+ MBA serait appréciée), vous avez impérativement une expérience des négociations commerciales à haut niveau dans un contexte industriel et maîtrisez parfaitem[...]

Pour ce poste [...] envoyer lettre manuscrite, CV, photo e[...] 40899, à Média-System, 6 impass[...] 75849 Paris Cedex 17, qui transm[...]

MÉDIA-SYSTEM

jeune rédacteur technique

H/F

pour le bureau des relations publiques

L'EUROPE
LES HOMMES ET L'ESPACE



L'AGENCE SPATIALE EUROPÉENNE (ESA) RECHERCHE UN JEUNE RÉDACTEUR TECHNIQUE DYNAMIQUE POUR LE BUREAU DES RELATIONS PUBLIQUES DE SON CENTRE EUROPÉEN DE RECHERCHE ET TECHNOLOGIE SPATIALES (ESTEC) à NOORDWIJK (PAYS BAS). CE BUREAU A POUR TACHE DE PROMOUVOIR LES ACTIVITÉS DE L'ESTEC, AINSI QUE CELLES DE L'ESA EN GÉNÉRAL.

Le candidat retenu sera chargé :
- d'organiser les visites techniques et éducatives de l'ESTEC,
- de préparer des supports documentaires visuels,
- de superviser les expositions au Centre des Visiteurs de l'ESTEC,
- d'éditer la lettre d'information de l'ESTEC,
- d'assurer la liaison entre les services techniques de l'ESTEC et le Bureau des Relations Publiques,
- de s'occuper des relations avec les médias.

Les candidats doivent être titulaires d'un diplôme universitaire dans une discipline scientifique ou technique, et avoir si possible une expérience se rapportant à l'enseignement ou aux relations publiques. Une excellente connaissance de l'anglais ou du français ainsi qu'une connaissance pratique de l'autre de ces deux langues sont exigées. Une certaine connaissance du néerlandais constituerait un atout.

Les conditions d'emploi sont celles des organisations internationales et comprennent indemnité d'expatriation, prestations familiales, régime de sécurité sociale et de pension. Les frais d'installation seront remboursés.

Prière d'envoyer un curriculum vitae détaillé en anglais ou en français au Chef du Personnel de l'ESTEC, Keplerlaan 1, 2201 AZ Noordwijk ZH (Pays-Bas) en mentionnant la réf. ESA-VN-ESTEC-92-075. Date limite d'envoi des candidatures : jeudi 18 février 1993. Pour tous renseignements, appeler le 19/31/1719/83308.



AGENCE MAILLE

ENTREPRISE SUISSE DE COMMERCE INTERNATIONAL

CHERCHE UN

JURISTE

PROFIL
- Expérience dans le commerce international des « commodities » et du droit maritime international.
- Langues : français et anglais. Age : 25/35 ans.

RESPONSABILITÉS
- Étude/conseil sur les contrats d'affrètements, d'achats et ventes ; les documents d'embarquement ; les polices d'assurances maritimes.
- Gestion des cas en litige (arbitrage et justice).

Les offres sont à soumettre au Département du Personnel,

ANDRÉ & Cie S.A., Ch. Messidor 7, CH-1002 Lausanne

CARRIÈRES EUROPÉENNES EN ENTREPRISES

Partenariat avec 9 journaux européens

ERRATUM A L'ANNONCE PARUE LE 20/01/1993

LA COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

organise une sélection de candidatures pour la constitution d'une liste de réserve de candidats qualifiés en vue d'engager quelques 25 responsables de projets (carrière A8/A5) dans le domaine des

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

COM/R/A/106

TÂCHES: participer au suivi technique de vastes projets de R & D en rapport avec un des domaines clés suivants: □ semi-conducteurs (y compris les aspects concernant les méthodes de conception, les microprocesseurs, et la technologie LCD); □ génie logiciel et analyse fonctionnelle (systems engineering); □ calcul à hautes performances; □ fabrication assistée par ordinateur.

FORMATION: formation universitaire, sanctionnée par un diplôme, correspondant aux domaines susmentionnés.

PROFIL: les candidats doivent: □ avoir une expérience post-universitaire d'au moins trois ans, de préférence acquise dans un milieu industriel; □ avoir une bonne connaissance des incidences économiques des technologies clés, des normes, et des demandes des utilisateurs dans le domaine des TI; □ avoir démontré leur capacité de négocier et d'assumer des responsabilités dans un milieu international et plurilingue; □ satisfaire à la condition essentielle de pouvoir travailler en anglais.

CONDITIONS GÉNÉRALES: □ **contrats**: contrats temporaires de durée déterminée (renouvelables); □ **nationalité**: les candidats doivent être ressortissants d'un Etat membre de la Communauté; □ **lieu d'affectation**: les fonctionnaires et agents de la Commission doivent être disposés à travailler dans tous les lieux d'affectation, soit très souvent en dehors de leur pays d'origine; □ **âge**: les candidats doivent être nés après le 28/02/1957. Des dérogations à la limite d'âge sont prévues pour les agents temporaires des institutions des Communautés européennes. Elles sont également octroyées en compensation des services obligatoires (militaires ou autres), du temps consacré à l'éducation des enfants, ou d'un handicap physique. Les conditions d'octroi de ces dérogations sont précisées dans la documentation fournie aux candidats; □ **connaissances linguistiques**: les candidats doivent avoir une connaissance approfondie d'une des langues officielles des Communautés (allemand, anglais, danois, italien, espagnol, français, grec, néerlandais, portugais), et une connaissance satisfaisante d'une autre de ces langues; □ **délai d'introduction**: les formulaires de l'acte de candidature doivent être demandés par écrit à l'adresse suivante:

C.C.E., Secrétariat des Comités de Sélection Recherche, SDME R2/51, rue Montoyer 75, B-1049 Bruxelles (tél.: XX-32-2/295.56.60 - télécopieur: XX-32-2/296.22.39).

Ils doivent être renvoyés, dûment complétés et signés, à l'adresse précitée avant le 28/02/1993, le cachet de la poste faisant foi.

La candidature des fonctionnaires auprès des institutions européennes n'est pas recevable.

La Commission applique une politique d'égalité des chances entre les femmes et les hommes.

Le groupe H & C Conseil, présidé par Roland CHABRIER, Cabinet de Conseil en Ressources Humaines a le plaisir de vous informer de la création à compter du 1er janvier 1993 d'**ORNICAR INTERNATIONAL**.

Dirigé par Philippe OLIVIER, Sciences Po, DEA de Droit, ancien Directeur des Ressources Humaines dans un groupe international de services, **ORNICAR INTERNATIONAL** a pour vocation le conseil en recrutement de cadres européens, jeunes et confirmés pour le compte d'entreprises françaises et européennes qui ont aujourd'hui la volonté de créer un futur management européen.

ORNICAR INTERNATIONAL se positionnera en priorité sur les secteurs déjà développés par le groupe H & C Conseil sur le plan national.

GROUPE H & C CONSEIL - 10, Rue Portalis
75008 PARIS. Tél. 42 94 98 98

ornicar
INTERNATIONAL
GROUPE H&C CONSEIL

BI-LINGUAL ENGINEERS

European Automotive Electronics • England

A world leader in its specialist, rapidly changing field, Motorola's Automotive and Industrial Electronics Group has an outstanding track record of innovation and providing advanced customer-focussed solutions. With the opening of our new European Design Centre, close to Cambridge, we are looking for a number of experienced European engineers with the creativity and customer service skills to further enhance our success. The Centre has a multinational, multidisciplinary design team and the latest CAD and development tools. It offers an ideal opportunity to develop a career in providing engineering solutions to major European automotive customers.

For all of these positions at least a good working knowledge of English is essential, ideally combined with Italian. Excellent interpersonal skills are needed as there will be a high level of interaction with external and internal customers.

Mechanical Engineers

With good mechanical engineering experience in the automotive industry or other industrial environment, you must have a strong mechanical engineering background.
You will be responsible for the design of packaging of electronic modules, from identifying customer requirements and evaluating designs through to producing drawings. It is preferable to have experience of FMEA, Thermal Analysis, Design for Manufacturability, etc. Some mechanical engineers will work especially closely with our customers. **Ref: MOT/ME/F-LM**

Hardware Engineers

Your brief is to develop customer specifications and to provide hardware design solutions, analysis reports and product documentation.
To do this you will need good experience of analogue and digital circuit design and analysis, within an industrial/automotive electronics environment. Excellent communication and presentation skills are essential. Additionally, experience of CAD tools (Spice and Layout), EMC, "C" or Turbo Pascal and programming for real-time micro controller based systems would be advantageous.
Ref: MOT/HE/F-LM

PCB Layout Engineers

Using state-of-the-art CAD you will need at least 3-4 years' experience of designing PCB or Rigid Flex layouts for analogue/digital and RF applications. You will use your skills on electronics, PCB technology and manufacturing for automotive solutions. **Ref: MOT/PCB/F-LM**

Documentation and Computer Support Technician

You will be responsible for engineering documentation control with an important Italian Automotive partner. In addition you will assist in the support of our computer systems. At least one year's experience of working with computers is necessary. **Ref: MOT/DT/F-LM**

For these key positions you can expect a competitive salary, generous benefits and an excellent relocation package.
If you have the skills and experience we seek, we would like to receive your curriculum vitae, written in English and giving full details of relevant work and projects you have undertaken. Please quote the appropriate reference and send your application as soon as possible, to our consultant, **Deborah McGovern at Cambridge Recruitment Consultants, 11 King's Parade, Cambridge CB2 1SJ, England, Phone 1944-223-311316, Fax 1944-223-316152.**



MOTOROLA
EUROPEAN DESIGN CENTRE

ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

Gestion - Finance - Ressources Humaines - Juridique

UN(E) RESPONSABLE JURIDIQUE

De formation supérieure en Droit Privé (DEA, DESS, DJCE) vous avez acquis une expérience d'au moins 5 ans en Droit des Affaires au sein d'une entreprise internationale ou d'un cabinet juridique anglo-saxon.
Juriste praticien, votre diplomatie vous permet de vous imposer auprès des opérationnels et votre maîtrise de l'Anglais fait de vous un animateur de nos meetings européens.

Intégré à la Direction Administrative et Financière, vous prenez en charge la vie juridique de notre Société et de sa filiale (contrats commerciaux, Assemblées Générales et Conseils d'Administration...) et suivez plus particulièrement l'évolution du Droit communautaire et de la réglementation COCOM.
Ce poste, à pourvoir immédiatement, est basé à Rueil-Malmaison (face RER).

Merci d'adresser votre dossier de candidature (cv, lettre manuscrite, photo et prétentions) à ***Mitsubishi Electric France***, Service du Personnel, 55 avenue de Colmar, 92563 RUEIL MALMAISON CEDEX.

L.B.W.

MITSUBISHI ELECTRIC

Cabinet
Beau de Loménie

recherche
pour son département
marques et modèles

Juriste

ayant expérience confirmée en Propriété Industrielle
et bonnes connaissances de l'anglais.

Adresser lettre + C.V. + prétentions à la Direction du Personnel
55, rue d'Amsterdam - 75008 PARIS

Premier groupe français de dimension internationale sur le marché du diagnostic biologique. Près de 2 800 personnes, 2 milliards de francs de CA, dont 70 % à l'international, au travers d'un réseau de nombreuses filiales.
Nous commercialisons des systèmes (instruments + réactifs) destinés aux laboratoires d'analyse médicale et de l'industrie.
Nous recherchons un

JURISTE H/F

De formation DESS Droit des Affaires, ou équivalent, vous avez acquis une première expérience professionnelle (2/3 ans) de préférence en entreprise. Vous maîtrisez l'anglais et l'utilisation des outils micro-informatiques.

Généraliste de la fonction, vous prendrez en charge, au sein de notre Département Juridique, dans un contexte international très marqué, un ensemble de dossiers concernant principalement le Droit des Sociétés, les Assurances, les contrats commerciaux et techniques (rédaction, négociation, gestion).

Pour ce poste, basé en région lyonnaise,
merci d'écrire en joignant CV, photo et prétentions
à J. C. Alérini - BioMérieux - Chemin de l'Orme
69280 MARCY L'ETOILE.



bioMérieux

ORC CONTESSE

EUNE DIRECTEUR ANCIER

on Finance Comptabilité)

Un groupe régional aux activités internationales diversifiées (industries et distribution) en expansion régulière et profitable, (400 pers., CA 300 millions h.t.) propose ce poste à Strasbourg.

Collaborateur direct du PDG de la holding, sa première mission sera de mener un projet de restructuration du contrôle financier et de gestion du groupe avec le concours du responsable de l'informatique et d'intervenants externes. Il animera cette structure assurant le regroupement et le contrôle des données provenant des filiales ou divisions du groupe. Il optimisera la gestion des ressources financières. Il supervisera les responsables des comptabilités générale et analytique, des bilans et de leur consolidation. Il assurera les relations avec les banques à niveau élevé et contrôlera les financements d'importants investissements.

8 à 10 ans de contrôle budgétaire, de gestion financière et comptable, au sein d'industries performantes et/ou de cabinets importants, l'habitude d'importantes applications informatiques sont nécessaires pour assumer ce poste de grande responsabilité et d'avenir.

Allemand et Anglais efficacement parlés indispensables.

Merci d'adresser votre CV détaillé sous référence **S/1629** à

SELETEC
CONSEIL DE DIRECTION

25, avenue du Général de Gaulle
B.P. 37
67044 STRASBOURG CEDEX

ELVIA
ASSURANCES VOYAGES

Filiale d'un des leaders mondiaux de la réassurance, nous développons nos services d'assurance et d'assistance aux voyageurs en Europe. Notre croissance nous amène à créer le poste de

Contrôleur d'Opérations Internationales

Votre mission principale sera d'agir auprès de nos succursales (4 entités, 150 personnes, CA 220 MF), afin de concevoir et de mettre en place des procédures d'organisation et de gestion rigoureuses. Vous prendrez une part active dans le suivi des projets de développement internationaux.

Jeune diplômé de l'enseignement supérieur, vous avez 5 ans d'expérience internationale dans une fonction généraliste (type audit ou contrôle de gestion), si possible acquise dans l'assurance. Vous êtes avant tout un praticien qui trouve des solutions ; vous avez le sens aigu du service, des qualités de rigueur, de jugement et une forte capacité relationnelle. Vous pourrez vous impliquer et progresser dans notre structure très légère et souple, favorisant autonomie et initiatives.

Anglais et Espagnol courant indispensables. Poste basé à Paris, avec fréquents déplacements.

Merci d'adresser votre candidature sous référence 20C1M à notre conseil, qui traitera votre dossier en toute confidentialité.

CRISMER COLLINS

Crismer Collins *94, rue Lauriston 75116 Paris.*

Notre **banque** à taille humaine est spécialisée dans le financement du commerce international. Réputés pour leur professionnalisme, nos collaborateurs attendent beaucoup du Centre de Formation. Pour renforcer notre nouvelle organisation, nous recherchons un :

FORMATEUR EXPERIMENTE

Dans le cadre d'une équipe de 10 personnes, vous prenez en charge l'analyse des besoins en formation, la conception et le suivi du contenu des actions et des formations. Vous apportez à l'équipe votre expérience et votre approche très professionnelle.

28/33 ans, diplômé de l'enseignement supérieur, école ou université, vous avez acquis une expérience dans l'univers bancaire ou de services de quelques années à la fois en opérationnel et en tant que formateur. Une expérience de création ou développement de service formation serait un plus.

Vos capacités d'adaptation, votre goût de la communication vous permettront d'évoluer dans notre Groupe. Poste basé à Paris.

Merci d'adresser, lettre, cv, sous référence 4/969 à
BERNARD JULHIET - 79/83, rue Baudin
92309 Levallois Perret Cedex.

Membre du Syntec

BERNARD JULHIET
CONSEIL ET DEVELOPPEMENT

PARIS - LYON - LILLE - STRASBOURG - NICE - BRUXELLES





Nous sommes le 1er Producteur Exportateur Européen de Volailles, 6400 salariés, CA de 7 milliards de francs. Nous sommes présents industriellement (48 établissements) et commercialement, par tous les réseaux de distribution, dans toute l'Europe. Notre Groupe connaît depuis plusieurs années une croissance considérable. Pour la soutenir, nous pouvons vous proposer plusieurs postes de :

JEUNES COMPTABLES (Sup de Co)

FRANCE - ALLEMAGNE - ESPAGNE

Agé de 23/27 ans, de formation Sup de Co option finance, compte ou équivalent, vous êtes débutant ou possédez déjà une première expérience comptable. Basé au siège du Groupe, à Chateaulin (Finistère), vous serez chargé, au sein de notre équipe comptable, de participer aux travaux de Comptabilité Générale au niveau du Groupe. Le Groupe DOUX est en mesure de vous proposer un avenir à la mesure de vos ambitions : outre les évolutions au sein de la maison mère France et dans ses filiales, telle Père Dodu, vous pouvez, si vous le souhaitez, effectuer un parcours professionnel significatif dans nos filiales étrangères (Allemage et Espagne notamment).

Envoyez CV + lettre + photo s/réf 93/04 à l'adresse suivante :
Groupe DOUX - Direction du Personnel
BP 22 - 29150 CHAUTEAULIN

SCORE

MEDIA-SYSTEM

Groupe français de dimension internationale,
leader dans son secteur de haute technologie,
recherche pour sa Direction Juridique :

JURISTE D'AFFAIRES

Vous prenez en charge les questions de droit commercial et droit de la consommation, assistez les services opérationnels dans la rédaction et la mise au point des contrats, assurez le montage juridique d'opérations spécifiques...

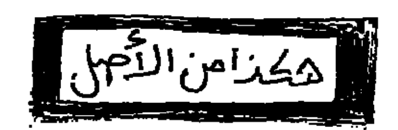
A 30 ans environ, diplômé d'un 3e cycle en droit des affaires, vous justifiez d'une première expérience réussie en entreprise ; la connaissance de l'anglais serait appréciée.

Le poste est basé à Paris.

La dimension du Groupe vous ouvre de larges perspectives d'évolution de carrière.

Merci d'adresser à notre conseil, sous réf. JA, votre dossier de candidature, en précisant votre rémunération actuelle. Confidentialité assurée.

SM Conseil *3, RUE TREILHARD, 75008 PARIS*



ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

Juriste Financier

Au sein de la Direction des Affaires Juridiques et Fiscales du Crédit Commercial de France, vous êtes intégré dans une équipe chargée du conseil juridique lié aux opérations financières et travaillez en étroite relation avec les différentes directions du Groupe.

Votre formation juridique supérieure (DEA/DESS) consolidée par 3 ans d'expérience minimum dans un environnement bancaire ou financier, vous ont permis d'acquérir les connaissances indispensables à ce poste en matière de droit financier, boursier, droit des sociétés et des valeurs mobilières.

Vous êtes familiarisé avec le conseil, la rédaction d'actes et maîtrisez parfaitement l'anglais.

Votre professionnalisme, vos aptitudes d'écoute et d'analyse sauront instaurer des relations de confiance avec vos différents interlocuteurs et vous permettront de mener à bien votre mission.

Merci d'adresser votre dossier de candidature sous référence JF/02 à Eric Bureau - CCF - 103, Champs Elysées 75419 Paris Cedex.



C'EST TOUS LES JOURS QU'ON JUGE SA BANQUE



Grande banque internationale, nous poursuivons une politique d'innovation permanente en matière de produits et services à forte valeur ajoutée humaine et technologique. Dans le cadre de cette action, notre service des Marchés Professionnels recherche un Conseiller Juridique & Fiscal.

A [illegible] de formation supérieure BAC + 4/5, vous [illegible] 3 à 5 ans d'expérience dans la fonction, de [illegible] cabinet, et possédez une bonne connaissance [illegible] des professions libérales.

[illegible] conseil, vous étudierez les besoins de [illegible] et suivrez [illegible] les évolutions [illegible] en relation avec les agences de notre [illegible] organismes professionnels. Vous apporterez [illegible] sur le plan juridique et fiscal dans la [illegible] œuvre de plans d'actions et la conception de [illegible] adaptés.

Vous [illegible] notamment dans le cadre d'opérations [illegible], de transmission de patrimoine, [illegible] de structures juridiques... [illegible] c'est votre ouverture [illegible] qui [illegible] la [illegible] pertinence de vos solutions.

[illegible] votre candidature (lettre [illegible]) [illegible] référence 46.331, à ORGANISATION ET PUBLICITE - 2, rue Marengo - 75001 PARIS [illegible]

AXA

Avec la Société Américaine, The Equitable, AXA atteint une taille mondiale, 90 milliards de francs de CA et 40 000 hommes et femmes à travers le monde en 1992.

recherche

JURISTES D'AFFAIRES INTERNATIONALES
SENIOR Réf. JASS JUNIOR Réf. JAJS

Rattaché au Directeur Juridique du Groupe, vous participez à tous les projets d'acquisitions en France et à l'étranger ainsi qu'à la mise en oeuvre des restructurations des sociétés du Groupe. Partie prenante aux actions de développement, vous négociez, en collaboration avec les autres directions du Groupe, tous les contrats, de toute nature tant en France qu'à l'étranger. Vous aurez également un rôle de conseil auprès de ces mêmes directions dans tous les domaines du droit.

Vous avez une formation juridique supérieure (DEA - Droit des Affaires, Diplôme de droit anglo-américain). **Juriste d'affaires senior**, vous justifiez de 8 ans d'expérience au sein d'un cabinet d'avocats ou d'un groupe à vocation internationale. **Juriste d'affaires junior**, vous avez 2 à 3 ans d'expérience dans un contexte identique.

Appréciant les contacts à tous les niveaux, vous êtes sérieux, organisés, rigoureux, avez une ouverture internationale et souhaitez évoluer au sein d'une entreprise offrant des perspectives. La maîtrise de l'anglais est indispensable, des notions en allemand ou en espagnol sont des atouts supplémentaires.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV, prét. à la Direction des Ressources Humaines, AXA FRANCE La Grande Arche, 92044 Paris la Défense Cedex 41.

Société filiale de 10 Banques Régionales, nous réalisons, commercialisons et faisons évoluer un SYSTEME D'INFORMATION BANCAIRE ambitieux et novateur. Nous créons le poste de

Contrôleur de Gestion

pour lui confier le choix et la mise en place de la méthodologie et des outils de contrôle, d'analyse et de suivi financier. Rattaché au Directeur Général, vous êtes une force de proposition et d'action autant que de dialogue. Vous veillez à l'efficacité et à la convivialité des procédures : établissement et suivi des budgets, mesure des flux, indicateurs de pilotage...

Basé à Paris, vous êtes en déplacement 2 à 3 jours par semaine pour suivre les opérations sur le terrain.

A 32 ans minimum, vous avez impérativement acquis une expérience de contrôle de gestion de 5 à 10 ans dans un univers informatique comme une importante SSII ou un grand centre de gestion.

Vous connaissez ainsi toutes les étapes de réalisation d'un système d'information complexe et vous êtes familier des projets informatiques mettant de nombreux acteurs en parallèle. Enfin, vous savez à la fois convaincre et prendre en compte l'avis des autres.

Merci d'adresser votre dossier (lettre, CV et photo) sous la référence 1041 à

ETHNOS
Membre de Syntec
113, boulevard de Sébastopol 75002 Paris

Groupe français de dimension internationale, leader dans son secteur de haute technologie, recherche pour sa Direction Juridique

RESPONSABLE JURIDIQUE — Réf. RJE

Vous assurez de manière autonome un rôle de soutien auprès de l'ensemble des entités opérationnelles du groupe situées dans l'Est de la France. Votre rôle de conseil s'exerce particulièrement en matière de contrats, en droit des télécommunications, droit de la concurrence et de la consommation... Vous prenez en charge les contentieux judiciaires et administratifs les plus importants et coordonnez les relations avec les professions du monde judiciaire.

Dans votre mission, vous animez une petite équipe de juristes.

A 35 ans environ, diplômé d'un 3e cycle en droit privé, vous justifiez d'une expérience réussie de généraliste, acquise en entreprise. Connaissance de l'anglais appréciée.

JURISTE GENERALISTE — Réf. JGP

Vous assistez le Responsable Juridique dans sa mission et prenez en charge le traitement des dossiers qu'il vous confie.

A 30 ans environ, diplômé d'un 3e cycle en droit privé, vous justifiez d'une première expérience réussie, acquise si possible en entreprise. Connaissance de l'anglais appréciée.

Les postes seront basés à NANCY (54) ou STRASBOURG (67).

L'importance du groupe ouvre de larges perspectives d'évolution de carrière aux candidats de valeur.

Merci d'adresser à notre conseil, sous la référence concernée, votre dossier de candidature en précisant votre rémunération actuelle. Confidentialité assurée.

Les entretiens auront lieu à Nancy, Strasbourg et Paris.

SM Conseil 3, RUE TREILHARD, 75008 PARIS

PUBLICATION JURIDIQUE
RECHERCHE
JURISTE SPÉCIALISÉ(E) en droit du travail

MISSION : Synthèse et rédaction de textes (information et documentation).

PROFIL : Rigueur et aisance rédactionnelles.

Les candidats devront avoir une réelle expérience pratique dans ce domaine.

Adresser lettre manuscrite et CV, sous réf. n° 8622

Le Monde Publicité, 15/17, rue du Col.-Pierre-Avia – 75902 Paris Cedex 15

Entreprise de tout premier plan dans le domaine de la communication recherche un

Fiscaliste Généraliste

Paris Ouest

Au sein d'une équipe de 3 personnes et rattaché au responsable de celle-ci, vous assurerez la mise en place et le suivi de l'ensemble de la fiscalité interne (IS, TP, TVA, etc...).

Agé de 27/30 ans de formation fiscale supérieure (DESS fiscalité ou ENI...), vous justifiez d'une expérience d'au minimum 3 ans au sein d'une entreprise ou d'un cabinet.

Vos qualités de rigueur et de dynamisme vous permettront de réussir dans cette entreprise qui se structure au plan fiscal.

Contacter **Dominique Montabrie**, au (1) 45.53.26.26 ou adresser CV + photo + n° tél + rémunération actuelle à **Michael Page Tax & Legal**, 30 bis, rue Spontini, 75116 PARIS, sous réf. DM8811MO.



Michael Page Tax & Legal
Spécialiste en recrutement Juridique et Fiscal

ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

FRAMATOME CONNECTORS INTERNATIONAL

Filiale du Groupe FRAMATOME, FRAMATOME CONNECTORS INTERNATIONAL (6300 personnes dans le monde) est un des leaders mondiaux du marché de la Connectique, notamment pour les industries de haute technologie.

Le Groupe F.C.I. recherche pour son Département Audit un

■ AUDITEUR INTERNE INTERNATIONAL ■

qui conduira les audits financiers et comptables dans des unités industrielles et commerciales en Europe.

Le candidat retenu participera en outre aux évaluations d'entreprises et à d'autres opérations financières (acquisitions/absorptions, accords de coopération...).

Un diplôme de haut niveau en Management/Finance (MBA français ou européen) et une solide formation supérieure comptable (DECF) sont nécessaires, ainsi que plusieurs années d'expérience de l'Audit, acquises dans un grand cabinet international d'Audit ou dans l'Industrie. La connaissance de la comptabilité internationale (GAAP) et des procédures d'audit standards est indispensable.

Nous recherchons un cadre impliqué et motivé, possédant une réelle aisance rédactionnelle et orale. Il devra être parfaitement bilingue français/anglais (les rapports d'audits sont établis et présentés dans ces deux langues). Une autre langue européenne serait un plus.

Ce poste attractif est basé à Paris La Défense. Il offrira de réelles perspectives d'évolution au sein de notre Groupe.

Merci d'adresser un dossier de candidature (lettre, C.V., photo et rémunération souhaitée) sous la référence AW/5473 à

FCI France - Direction des Ressources Humaines [illegible] 145, [illegible] - 78[illegible] Versailles Cedex

FCI
FRAMATOME CONNECTORS INTERNATIONAL

AD'COM



METROPOLE LILLOISE

LA MONDIALE, CA de 3 milliards de francs, 1500 collaborateurs Groupe international spécialisé en assurance de la personne et en produits financiers recherche pour son siège social le

Chargé du Développement auprès du Directeur Clientèle

A partir d'axes d'évolution définis, vous élaborerez et proposerez les plans d'action et les budgets nécessaires à la réalisation des objectifs.

Au sein de la Direction de la Clientèle (230 personnes), vous analyserez les procédures existantes et les besoins, afin de proposer des solutions opérationnelles d'organisation qui faciliteront la gestion des contrats et le suivi de la clientèle, en complément de l'action commerciale.

Dans le cadre de la Direction de la Clientèle, cette mission a pour but : la mise en place d'un contrôle de gestion, l'optimisation des procédures et du fonctionnement des structures, la définition d'une politique de formation afin de favoriser l'évolution du savoir-faire de la Direction.

Vous serez responsable de la mise en oeuvre de vos recommandations sur le terrain et du contrôle de leur application et de leur efficacité.

A 35/40 ans, de formation supérieure (Scientifique ou Gestion), vous justifiez d'une solide expérience professionnelle (10 ans environ) en matière d'organisation et de gestion. Vous saurez nous convaincre de votre maîtrise des méthodes, ainsi que de votre capacité à formaliser des procédures et à les mettre en application.

Merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite, CV et photo) à LA MONDIALE - Didier Cortequisse - 32, avenue Emile ZOLA 59370 MONS-EN-BAROEUL.

(Organisation et Publicité)

Ensemble, exceller dans nos métiers, gagner en Europe.

LE CRÉDIT AGRICOLE DE LA BEAUCE ET DU PERCHE CONFIRME SA DYNAMIQUE DE SUCCÈS : 60 AGENCES 750 SALARIÉS

CHARGÉS D'AFFAIRES ENTREPRISES — CHARTRES

Au sein de notre Direction des Entreprises, vous prenez en charge un portefeuille de clientèle de PME - PMI, vous en assurez le suivi et le développement au travers d'objectifs de rentabilité et de maîtrise des risques.

Vous assurez votre mission en proposant une gamme compétitive de produits et services.

De formation supérieure (BAC + 4/5) de préférence avec une première expérience bancaire ou financière, vous possédez dynamisme commercial et esprit d'équipe.

RESPONSABLE CRÉDIT — CHARTRES

Au sein de notre Direction des Entreprises, vous intervenez sur le marché des Artisans et Commerçants.

Vous procédez à l'analyse économique et financière des demandes de financement, dans le cadre d'une approche globale intégrant la maîtrise des risques et la rentabilité.

Vous participez à la formation des agences sur les évolutions économiques, l'analyse financière et les produits nouveaux.

De formation supérieure BAC + 4,vous possédez dynamisme et aptitude à la négociation.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV et photo, à C.R.C.A.M. BEAUCE ET PERCHE - Direction des Ressources Humaines - 1, rue Daniel Boutet - Boîte Postale 69 - 28023 CHARTRES CEDEX.

MEDIAPA

SOCIETE INTERNATIONALE, au chiffre d'affaires de plusieurs milliards, filiale d'un Groupe important, souhaite renforcer sa Direction Juridique et intégrer un

ADJOINT AU CHEF DU SERVICE ASSURANCES

Il secondera le chef du service dans l'appréciation et la gestion des risques de l'entreprise, participera aux négociations des polices et au règlement des sinistres.

Idéalement, le candidat recherché aura 28/33 ans, sera diplômé en DROIT DES AFFAIRES, complété par une formation supérieure en ASSURANCES (terrestres et maritimes) type DESS Assurances - IAP, et possèdera 3 à 5 ans d'expérience dans le secteur assurances à l'international (courtier, compagnie ou entreprise).

Ce poste nécessite de réelles connaissances en gestion et en informatique (tableurs).

Une totale maîtrise de l'anglais est indispensable.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV et photo s/réf. 1005 à EUROMESSAGES - BP 80 - 92105 BOULOGNE Cedex qui fera suivre votre dossier, ou tapez 3616 EUROMES code 1005

EUROMESSAGES

O&C CONTESSE

Important groupe immobilier, constructeur, aménageur, gestionnaire de 30 000 logements sociaux en Ile-de-France, recherche son

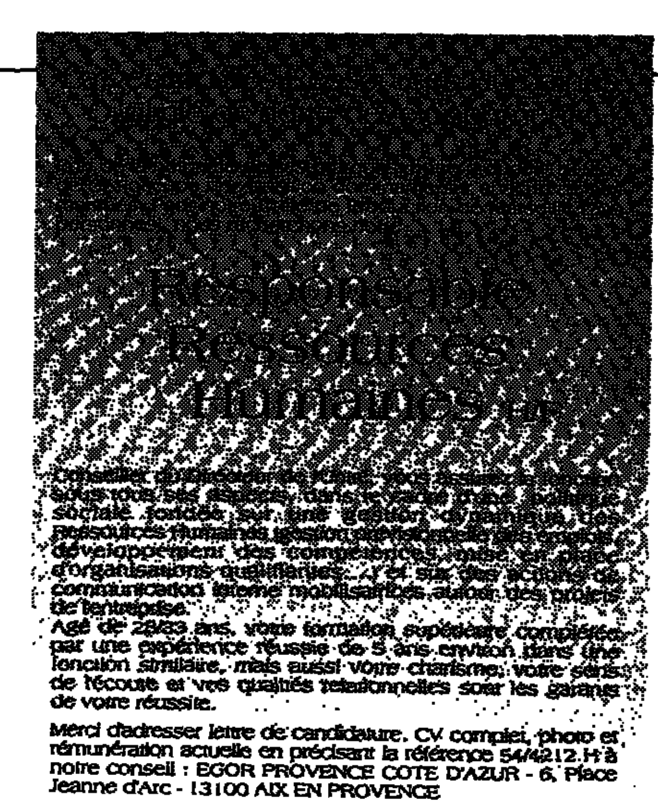
Chef de service juridique

Chargé de garantir la défense des intérêts du groupe et d'optimiser la gestion des sociétés par une bonne application du droit et par le conseil fourni aux sociétés du groupe. En outre, il organise la fonction juridique et dirige les services qui lui sont directement rattachés.

Une expérience de 5 à 10 ans dans le secteur immobilier, la construction et l'urbanisme avec une responsabilité d'encadrement réussie. Niveau Bac + 5 en droit immobilier, urbanisme, bonne connaissance du droit des sociétés (reprise des sociétés, fiscalité). La connaissance du milieu parapublic serait un atout. Sens politique, pédagogue, organisateur.

Veuillez adresser votre dossier (CV, lettre manuscrite, photo et prétentions), sous la réf. LM930102, à Intuitu Personae, 97 avenue de la Bourdonnais, 75007 Paris.

IP INTUITU PERSONAE JURIDIQUE & FISCAL


Responsable Ressources Humaines H/F

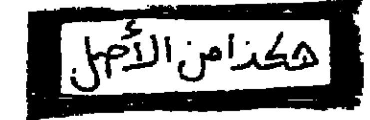
Âgé de 28/33 ans, votre formation supérieure complétée par une expérience réussie de 5 ans environ dans une fonction similaire, mais aussi votre charisme, votre sens de l'écoute et vos qualités relationnelles sont les garants de votre réussite.

Merci d'adresser lettre de candidature, CV complet, photo et rémunération actuelle en précisant la référence 54/4212.H à notre conseil : EGOR PROVENCE COTE D'AZUR - 6, Place Jeanne d'Arc - 13100 AIX EN PROVENCE





O&C CONTESSE






LE MONDE DES COMMERCIAUX

Marketing - Vente - Commercial



TOSHIBA

Division Informatique

Leader mondial des micro-ordinateurs portables, nous commercialisons une gamme complète en ventes indirectes et par approche directe des Grands Comptes. Nous renforçons nos équipes et recherchons des

INGÉNIEURS COMMERCIAUX

Grandes Ecoles d'Ingénieurs et de Commerce

GRANDS COMPTES
Vous avez en charge la promotion de nos produits auprès des décideurs de grandes entreprises en établissant des relations à long terme. Vous participez à la qualification et au suivi des grands projets de nos clients.

RÉSEAUX
Vous assurez le suivi, l'animation commerciale et marketing de nos distributeurs VAR et SSII. Vous êtes en charge de la croissance de nos ventes ainsi que de la promotion de la politique commerciale TOSHIBA auprès de notre réseau.

Diplômé d'une Grande Ecole (HEC, SUPELEC, ESSEC, CENTRALE, ESCP...), vous avez une expérience commerciale d'environ 5 ans, soit dans le secteur de la distribution de produits micro-informatiques, soit chez un grand constructeur.
Votre goût pour les challenges vous permettra de démontrer vos talents au sein d'équipes enthousiastes et d'évoluer rapidement chez TOSHIBA.
La maîtrise de l'anglais et une bonne connaissance de l'outil micro sont des atouts supplémentaires.

Merci de nous adresser votre dossier de candidature (lettre, C.V., photo et prétentions) en précisant la référence IPS 26, à la Direction des Ressources Humaines qui traitera votre dossier en toute confidentialité.

TOSHIBA SYSTEMES (France)
7, rue Ampère, B.P. 131 - 92800 Puteaux

AD'COM



Pratiquez un marketing qui réveille... de bons souvenirs

Chef de projets de marques senior

Souvenez-vous, les gâteaux Vandamme étaient de toutes les fêtes de votre enfance, de votre adolescence.
Savoureux, économiques, de génération en génération Ils sont restés présents auprès de consommateurs qui, pourtant, ont évolué dans leurs exigences.
Aujourd'hui, il s'agit pour vous de relancer une de nos marques piliers en travaillant sur tous les éléments du mix et notamment l'adaptation de la gamme, le changement de packaging, la nouvelle communication TV.
En parallèle, vous prenez en charge le développement d'un projet d'innovation majeur, ce qui vous placera à la tête de deux projets importants pour l'entreprise.
De formation école de commerce ou ingénieur agro, vous avez une expérience de 2/3 ans dans le marketing de produits de grande consommation et vous pratiquez couramment l'anglais.
Ce poste est basé à Lille.

Merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions), sous réf. 4A2502-3M, à ►ETAP◄ 71 rue d'Auteuil, 75016 Paris.

VPsa

Vandamme Pie qui chante, c'est 1,7 Md de F de CA, 1 400 personnes, 5 unités de production. C'est aussi des marques renommées : Pie qui Chante, Carambar, Michoko, Captain Choc, Napolitain...

GROUPE BSN
PREMIER GROUPE ALIMENTAIRE FRANÇAIS ET TROISIÈME EUROPÉEN



LU, un marketing d'imagination.

Chef de projets de marques senior

Leader de son marché par la force de ses marques, LU se développe par sa communication et sa politique d'innovation. Vous serez responsable de l'optimisation du positionnement et du mix d'une marque pilier de LU, ainsi que de ses développements.
Créatif et stratège, autonome et communiquant, vous aimez surtout passer à l'action.

Vos talents d'animateur vous permettent d'impliquer tous vos partenaires internes comme externes dans la réalisation des projets. Vous avez une expérience réussie de 2/3 ans dans le marketing de produits de grande consommation.
Ce poste est basé à Athis-Mons, près de Paris.

Merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions), sous réf. 4A2503-3M, à ►ETAP◄ 71 rue d'Auteuil, 75016 Paris.




2,3 Mds de F de CA, 1 300 personnes, premier en France sur le marché des biscuits avec des produits leaders : Véritable Petit Beurre, Paille d'Or, Hello, Pim's, Prince, Barquette, Tuc...

GROUPE BSN
PREMIER GROUPE ALIMENTAIRE FRANÇAIS ET TROISIÈME EUROPÉEN

DIRECTEUR COMMERCIAL

Vous aurez pour principales missions le renforcement du portefeuille existant, la diversification de notre clientèle et le développement de nouveaux marchés.

Vous définirez puis mettrez en oeuvre notre politique marketing et animerez notre équipe commerciale.

A 35/40 ans, de formation supérieure, vous êtes rompu au management des hommes et à la négociation de haut niveau.

Votre expérience industrielle (automobile, aéronautique, industries manufacturières) sera le garant d'un dialogue de qualité avec nos clients.

Adressez votre dossier complet s/réf. DC/0194 à POLYMONT - DRH - 106, avenue Jean Moulin 78170 LA CELLE SAINT CLOUD.

POUR LA QUALITÉ

L'exotisme, la tradition : Garbit et Petitjean c'est aussi ça Panzani.

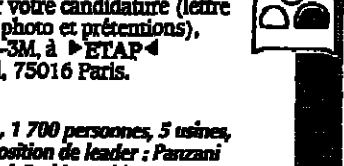
Chef de projets de marques senior

Garbit et Petitjean sont la preuve indéniable de la réussite de la diversification de Panzani. Numéro 1 sur le marché des plats cuisinés exotiques avec Garbit et challenger sur celui des plats français avec Petitjean, la puissance de notre marketing nous permet de profiter d'un marché en pleine expansion. Bénéficiant d'un budget publipromotionnel conséquent vous assurez les développements des marques Garbit et Petitjean, dans un univers très concurrentiel (Publicité, Packaging, Développement produit, ...).
De formation école de commerce ou ingénieur Agro, vous avez une expérience de 2/3 ans dans le marketing de produits de grande consommation.

Ce poste est basé à Lyon.

Merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions), sous réf. 4A2504-3M, à ►ETAP◄ 71 rue d'Auteuil, 75016 Paris.





3 Mds de F de CA, 1 700 personnes, 5 usines, des marques en position de leader : Panzani bien sûr, mais aussi Garbit, Petitjean, Macani...

GROUPE BSN
PREMIER GROUPE ALIMENTAIRE FRANÇAIS ET TROISIÈME EUROPÉEN

LE MONDE DES CADRES



Prenez votre plus belle plume

FUTUR DIRECTEUR DE RÉDACTION

L'équipe rédactionnelle (10 personnes) d'un hebdomadaire spécialisé, appartenant à un important groupe de presse français, attend son nouveau rédacteur en chef. A 35 ans environ, après une formation en école de journalisme, vous avez développé vos qualités de rédacteur en chef dans un des secteurs suivants : industrie, automobile, distribution. La connaissance de l'anglais serait un plus.

Prenez votre plus belle plume et envoyez votre dossier de candidature, en précisant sur l'enveloppe la référence CJ, à Médio-System, 6 impasse des Deux Cousins, 75849 Paris Cedex 17, qui transmettra.

MÉDIA-SYSTEM

ORGANISATION INTERNATIONALE RECRUTE

L Y O N



DE LANGUE MATERNELLE FRANÇAISE / ± 220 KF

Vous serez chargé de réviser et au besoin effectuer des traductions en français à partir de l'anglais ou de l'espagnol.
Selon compétence, l'un des deux réviseurs sera embauché comme Chef de Service Linguistique et assurera, à ce titre, l'organisation et le contrôle du travail de la section (4 personnes). (Réf. 840/R).



DE LANGUE MATERNELLE FRANÇAISE / ± 180 KF

Vous serez chargé de traduire en français des textes rédigés en anglais ou espagnol. (Réf. 840/T).

POUR CES POSTES, UN NIVEAU UNIVERSITAIRE EST REQUIS, AINSI QU'UNE PARFAITE MAITRISE DU FRANÇAIS ET UNE CONNAISSANCE APPROFONDIE DE L'ANGLAIS ET DE L'ESPAGNOL. UNE EXPÉRIENCE DE QUELQUES ANNÉES DANS DES FONCTIONS SIMILAIRES SERA NETTEMENT APPRÉCIÉE. **APRÈS UNE PREMIÈRE SÉLECTION SUR DOSSIER, LES CANDIDATS SERONT CONVOQUÉS À UN CONCOURS.**

MERCI D'ADRESSER LETTRE, CV, PHOTO ET RÉMUNÉRATION ACTUELLE, EN PRÉCISANT LA RÉFÉRENCE CHOISIE, À MEDIA-SYSTEM, 55 PLACE DE LA RÉPUBLIQUE, 69002 LYON, QUI TRANSMETTRA. **(LIMITE D'ENVOI DES CANDIDATURES : 18 FÉVRIER 1993).**

MÉDIA-SYSTEM

Directeur d'études H/F

Paris

L'un des tout premiers groupes de sociétés d'études, agissant en étroit partenariat avec ses clients, recherche un Directeur d'Etudes.

Dans ce poste à dominante commerciale, vous aurez principalement pour mission :

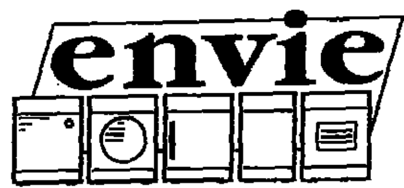
- **le développement d'une nouvelle clientèle (administrations, pouvoirs publics, organismes professionnels)**
- **la responsabilité de la conduite de l'ensemble de l'étude, au plan commercial, technique et financier**
- **l'animation et le contrôle des équipes internes ou externes pour la réalisation de chaque étude.**

Vous avez 30 ans environ et une bonne formation économique. Votre expérience significative dans une fonction d'étude a développé une grande aisance de contact avec les administrations, les pouvoirs publics et les organismes professionnels.

Vous saurez par vos qualités d'initiative et la pertinence de vos propositions participer activement à l'évolution de notre Groupe.

Ecrire sous référence 400351 à PLAIN-CHAMPS 2, rue Marengo 75001 PARIS, qui transmettra. Discrétion assurée.

SECTEURS PUBLIC ET ASSOCIATIF



Le Groupe ENVIE
(19 entreprises d'insertion, 250 salariés)

LEADER sur le secteur de l'électroménager d'occasion garanti recherche, dans le cadre de sa forte expansion

DIRECTEURS (H/F) d'unités décentralisées

Dans le respect du concept ENVIE auquel ils adhèrent avec enthousiasme, ils assurent :
- la responsabilité totale de l'exploitation de leur unité, le montage de dossiers et la recherche des financements externes ;
- l'intégration de leur entreprise dans le tissu local : public, politique et social

Agés de 28 à 36 ans, dotés d'un fort potentiel humain, ces entrepreneurs démontrent une solide expérience du milieu social et/ou économique. Ils viennent renforcer par leur énergie et leur motivation un projet d'entreprise original. Des défis sont à relever dans les régions :

EST, SUD-EST, PICARDIE, PAYS-DE-LOIRE, RÉGION PARISIENNE.

Merci d'envoyer votre dossier (lettre de motivation manuscrite, CV, photo) à la Direction Générale :

ENVIE DÉVELOPPEMENT
2, rue du Tonkin, 13015 MARSEILLE

MÉDIA-SYSTEM

L'agglomération d'ORLEANS a toutes les composantes d'une véritable technopole : un tissu industriel important et de qualité, une université en plein développement, des laboratoires de recherche publics : INRA, CNRS, BRGM, et privés de renommée internationale.
ORLEANS-TECHNOPOLE recherche son

DIRECTEUR

Recruté par la ville d'**ORLEANS**, et placé sous l'autorité du délégué général de l'Association qui regroupe les principaux acteurs de la vie économique, vous aurez à créer de nouvelles synergies recherche/université/entreprises en développant les réseaux relationnels, à promouvoir le potentiel scientifique et industriel de l'agglomération, et à favoriser les transferts de technologies en faveur d'entreprises.

Votre action s'inscrira dans une politique de renforcement de l'attractivité de l'agglomération et de développement d'entreprises.

De formation supérieure, vous avez une pratique confirmée de l'entreprise et des acteurs de la vie économique.

Vous êtes dynamique et diplomate. Vous parlez anglais.

Merci d'adresser CV, lettre manuscrite et prétentions, sous réf. M/348 à notre Conseil :

LTA

JL consultant

JL Consultants
Conseil en Ressources Humaines
9 rue Royale 45000 ORLEANS.



Dans le cadre de la mise en oeuvre et du développement de ses Interventions Européennes, **cette collectivité territoriale, située dans une grande ville universitaire de L'OUEST** recherche son (sa)

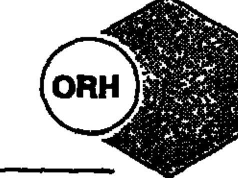
Responsable des Programmes Communautaires

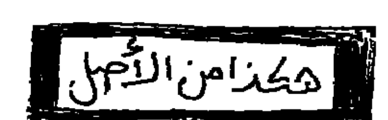
Collaborateur immédiat du Directeur des Affaires Européennes, vous recherchez et analysez les décisions communautaires et vous en mesurez l'impact régional. Vous détectez les partenaires régionaux susceptibles d'apporter leur contribution à la mise en oeuvre de ces programmes dans la région. Animateur d'une petite équipe spécialisée, vous intervenez en qualité de conseil interne auprès des services régionaux et réalisez avec eux le montage de projets.

A 35 ans environ, possédant une réelle aisance relationnelle, vous justifiez d'une expérience significative acquise au sein d'une oganisation ou d'une institution tournée vers l'Europe.

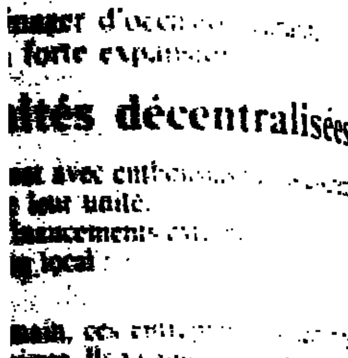
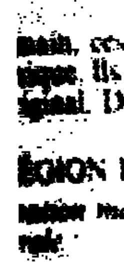
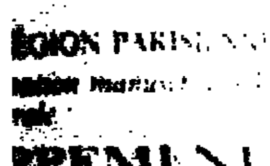
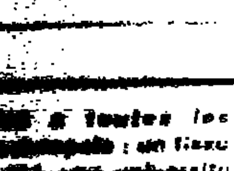
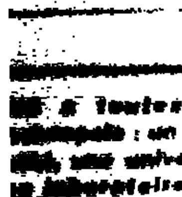
Naturellement, vous parlez anglais et êtes disponible pour de fréquents déplacements de courte durée.

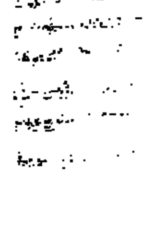
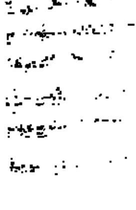
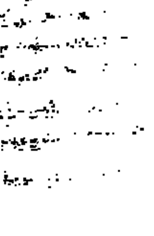
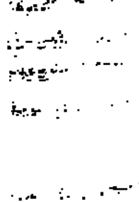
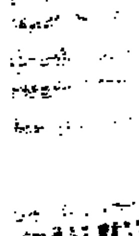
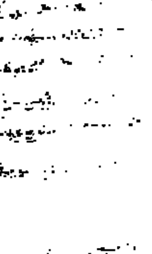
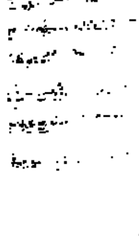
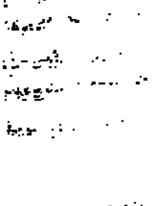
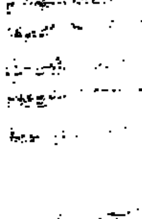
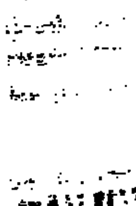
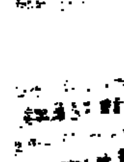
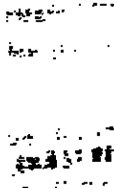
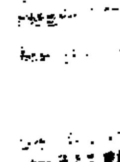
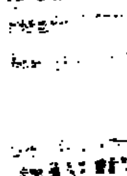
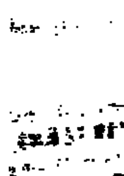
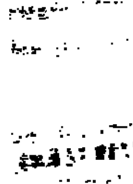
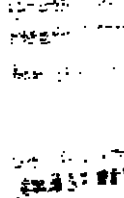
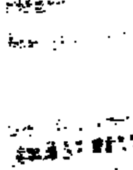
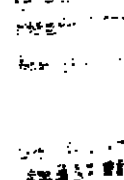
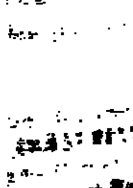
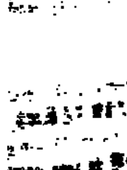
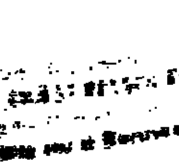
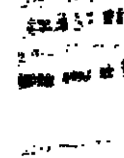
Merci d'adresser votre lettre de candidature avec CV, photo et prétentions sous la réf. RPC/LM2 à notre Conseil : Olivier PLESSE - **OUEST RESSOURCES HUMAINES - 32 rue Tronjolly - 35000 Rennes** qui vous garantit réponse et totale discrétion. Les premiers entretiens pourront se dérouler à **Paris ou à Rennes.**





SECTEURS DE POINTE


SECTEURS DE POINTE

L'image au service de l'emballage

Ingénieur de développement opto-électronique



Le département bouteille est le 1er producteur européen de bouteilles en verre. Avec 3 000 personnes et 6 usines, il réalise un CA de 2,9 Mds de Francs.

Au sein de BSN EMBALLAGE, MSC (Machine-Système de Contrôle) fonctionne comme une véritable PME. Structure intégrée à notre direction technique, MSC impose son savoir-faire de la vision, de la détection de défauts du contrôle verrier, en France comme à l'étranger.
Dans un constant souci d'innovation, et ce pour développer nos futures générations de machines de contrôle, vous concevez et réalisez les prototypes, assurez les essais industriels et l'amélioration du produit au cours de sa commercialisation.
Ingénieur de formation supérieure en mesure physique, automatisme ou électronique, vous intervenez en véritable expert auprès de nos clients.
Vous possédez des compétences techniques pointues grâce à une première expérience professionnelle qui vous a permis de maîtriser les technologies d'acquisition et de traitement d'image par ordinateur (connaissances hardware et software).
Ce poste est basé près de Lyon.

Merci d'adresser votre candidature, sous référence AD33 M, à BSN, Service Recrutement des Cadres, 7 rue de Téhéran, 75381 Paris Cedex 08.

GROUPE BSN
PREMIER GROUPE ALIMENTAIRE FRANÇAIS ET TROISIEME EUROPEEN

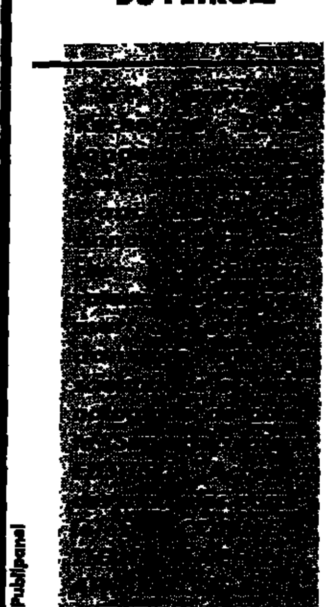
Publipanel



INSTITUT FRANÇAIS DU PÉTROLE

MOTEURS

RECHERCHE APPLIQUEE



Ingénieurs de formation généraliste à dominante mécanique, autonomes, vous avez le goût des responsabilités et le sens du contact (anglais indispensable), nous vous proposons de participer à des projets de Recherche-Développement de dimension scientifique et industrielle internationale.

Vous contribuerez, en collaboration directe avec l'industrie automobile, au renforcement de notre engagement dans la conception de nouveaux moteurs propres, économiques et performants (modélisation mathématique et réalisation d'essais).

Ces postes situés à Rueil-Malmaison (92) comprennent de courtes missions en France et à l'étranger.

Afin d'examiner votre candidature et les perspectives de carrière envisageables, adressez-nous CV et photo sous réf. MR à : **IFP** - Daniel Lacabane - BP 311 - 92506 Rueil-Malmaison cedex.

LA RECHERCHE-DEVELOPPEMENT INDUSTRIELLE



La mobilité est la raison d'être de nos produits, des terminaux et des réseaux de radiotéléphonie publics et privés. C'est aussi l'état d'esprit qui anime les 1 500 collaborateurs d'Alcatel Radiotéléphone.
De la conception à la commercialisation, ils maîtrisent toute la chaine.
Nous vous proposons aujourd'hui de contribuer au développement de la radiotéléphonie européenne au sein d'une filiale du numéro un mondial des télécommunications ; et de vous placer résolument au cœur de l'action en tant qu'

INGENIEURS CONCEPTION INDUSTRIALISATION
Matériaux Plastiques - Design - Production Grande Série

Au sein du Bureau d'Etudes, vous concevez et développez nos futurs radiotéléphones. Vous êtes chargé du développement mécanique à dominante plastique (casing) et de l'intégration de fonctions électroniques (afficheurs, claviers, antennes...). Vous devez concilier des impératifs de design, d'ergonomie et de fabricabilité industrielle dans le cadre d'une production de grande série. Votre champ d'intervention s'étend de la définition des spécifications au lancement en production.

Ingénieur à dominante mécanique, vous bénéficiez d'une expérience de trois ans au moins dans un environnement de produits grand public (automobile, audio-vidéo, électroménager,...). Vous pratiquez l'anglais. Votre tempérament créatif va de pair avec un souci permanent des exigences économiques et industrielles.
Homme de dialogue et de décisions, vous avez le potentiel pour évoluer au sein de notre structure et, à terme, animer une équipe ou un projet.



RADIOTELEPHONE
La communication au cœur de l'action.

Merci d'écrire sous réf. 1984 à notre conseil : **PREMIERE LIGNE**
19/21 Bd Gambetta - 92137 Issy les Moulineaux Cedex.

HCA



CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
Le service de l'organisation et du système d'information recherche des

INGENIEURS
DE GRANDES ÉCOLES

INGÉNIEURS CONSULTANTS

Vous avez une première expérience de consultant en organisation ou de chef de projet. Vous concevrez des systèmes d'information au service des laboratoires, des départements scientifiques, des délégations régionales, du comité national... Vous serez responsable de la diffusion de ces produits et services dans tout le CNRS et vous conseillerez vos clients. Réf. 23978.

INGÉNIEURS DE RÉALISATION

Vous maîtrisez les technologies modernes de développement informatique : environnements graphiques, architectures client-serveur, bases de données relationnelles (Oracle...), systèmes d'exploitation Windows, Mac/OS, Unix, GCOS7, MVS... Vous participerez à la réalisation de logiciels et vous encadrerez des équipes techniques. Réf. 23979.

LE RESPONSABLE DE L'ASSURANCE QUALITÉ

Vous avez déjà conduit de grands projets. Vous veillerez à la qualité des produits et services, en conseillant les chefs de projet, en les aidant à bâtir des dossiers de sous-traitance, en menant des revues de projet et en fixant des procédures. Réf. 23980.

L'ADMINISTRATEUR DU SYSTEME D'INFORMATION

Vous êtes au moins analyste senior et vous maîtrisez les techniques de modélisation. Vous garantirez la cohérence fonctionnelle des données et des traitements, en constituant un référentiel central que vous ferez partager aux différents concepteurs. Réf. 23981.

Postes basés à Toulouse.

Envoyer CV, photo, lettre de motivation (en précisant la référence du poste choisi) et salaire actuel à EUROMESSAGES - BP 80 - 92105 BOULOGNE Cedex

EUROMESSAGES

ORC CONTESSE



Lyon

Entreprise Environnement Consultants intervient auprès de l'INDUSTRIE en stratégie, études et audits environnement (bilans, expertises, études d'impact et de danger), formation et communication-médiation (par rapport aux administrations, associations, presse, etc.). Nous recherchons un

Consultant en Environnement

De formation ingénieur généraliste ou chimie, vous possédez une expérience significative dans ces métiers de préférence en cabinet-conseil ou ingénierie. Vos qualités d'analyse et de synthèse, vos aptitudes relationnelles, vos convictions en environnement vous permettront d'aider et de conseiller efficacement les entreprises pour la réalisation de leurs projets industriels ainsi que dans leur stratégie de développement.

argos — Merci d'adresser votre candidature sous référence 4285 à notre conseil Jacques VUARIER, 41, quai Fulchiron, 69005 Lyon. Tél. 78.38.31.77
PARIS - LILLE - LYON - MONTREAL

CAMIF

Notre métier : La Vente par Correspondance
Nos moyens : des Catalogues, des Magasins, des Filiales
Notre dimension : 1800 salariés pour un C.A. de 5 milliards recherche

AUDITEURS DES SYSTEMES D'INFORMATION / ORGANISATEURS

Ils garantissent l'utilisation optimale des ressources consacrées aux systèmes d'information. Ils participent à la définition des orientations sur les systèmes d'information. Ils réalisent des audits préventifs ou managent des projets. De formation supérieure (école d'ingénieurs, E.S.C....) ils disposent d'une expérience professionnelle d'au moins 4 ans en systèmes d'information ou en organisation, et plus particulièrement dans le domaine commercial.
Les postes sont à pourvoir à NIORT.
De réelles opportunités d'évolution seront offertes à des candidats de valeur au sein du groupe.



Adressez votre dossier de candidature (lettre, CV, photo et prétentions) à :
CAMIF - Direction du Personnel - Trévins de Chauray - 79045 NIORT Cedex.

ORC

INGÉNIEURS GRANDES ECOLES

Débutants acceptés

Le développement de notre département informatique industrielle confirme l'impact que nous avons sur nos clients. Nous souhaitons accueillir de nouveaux collaborateurs pour s'investir dans des missions passionnantes en Génie Logiciel, Télécom, Temps réel, Contrôle de Process, etc...



Rémunération attractive et évolution de carrière. Adresser dossier de candidature, CV, photo et prétentions à SEDI sous réf. MPD/02.

164, avenue Charles-De-Gaulle - 92200 Neuilly - Tél. 46 24 59 11

NICE Notre PME (180 personnes), filiale d'un Groupe National spécialisé dans l'électronique de pointe et l'informatique industrielle, recherche dans le cadre de l'expansion de son Service Etudes :

Un Ingénieur Responsable Réseau

Vous avez : • une formation d'Ingénieur en Electronique/ Télécom..., • une très bonne connaissance de l'architecture matérielle et des normes ISO, RNIS, • environ 7 ans d'expérience en milieu industriel.

Venez rejoindre notre équipe : nous vous proposons d'assurer, dans le domaine des réseaux d'automatisme et temps réel (transmission de données, phonie) :
• Les travaux de pré-étude en relation avec les clients et le service commercial.
• la définition des architectures réseaux, • la gestion technique des projets.

Merci d'adresser votre candidature (lettre, CV, photo et prétentions) sous référence **120.01** à notre Conseil qui traitera votre dossier en toute confidentialité :



ADC Recrutement Audit Social
107, av. Léon Bérenger - 06700 St Laurent du Var

